This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~279 d 20~~

~~279 ff~~

141 b 23

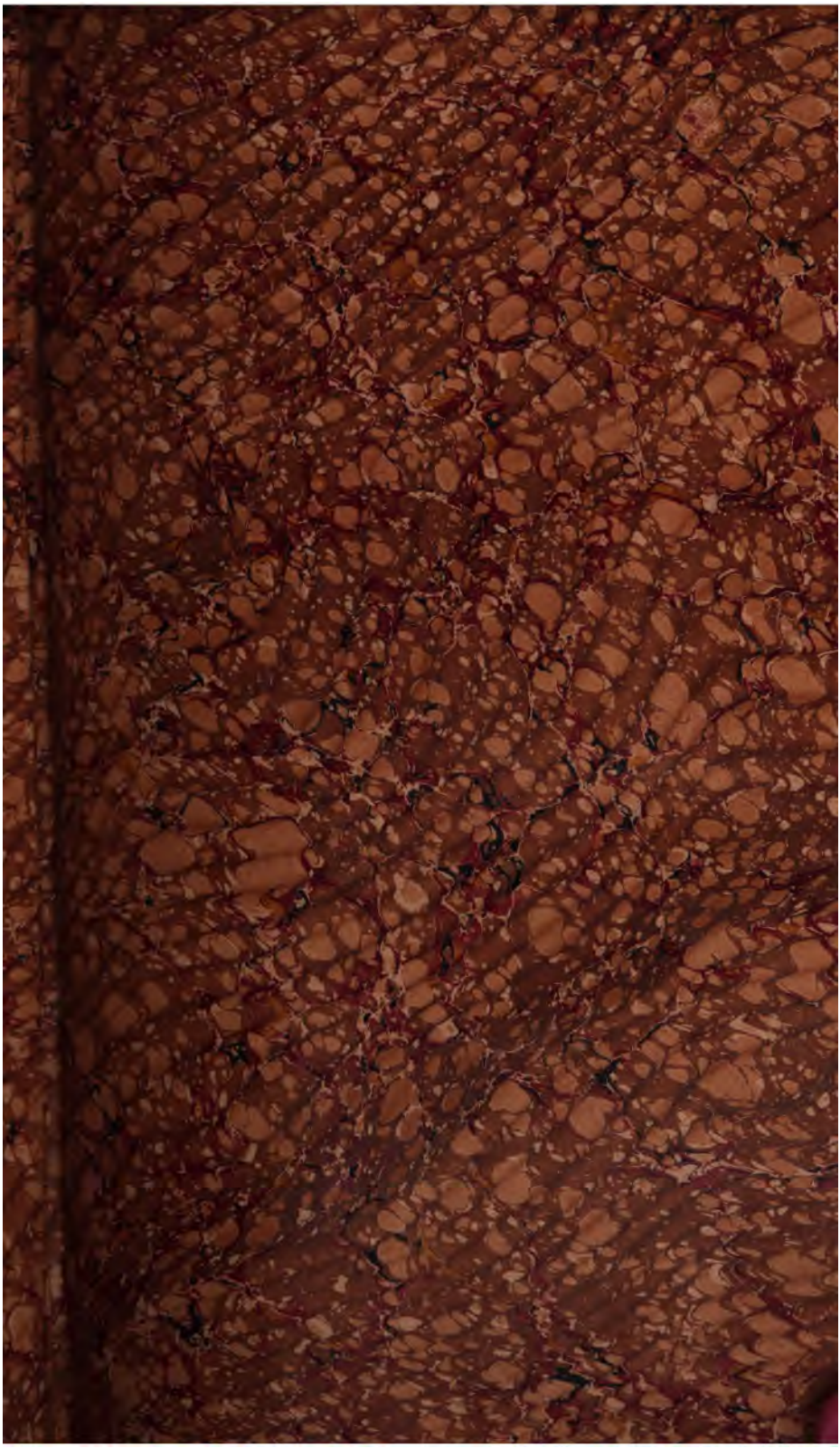

MÉMOIRES

D'UN

ANCIEN CHEF VENDÉEN.

VERSAILLES. — IMPRIMERIE DE MARLIN,
avenue de Saint-Cloud, n° 3.

MÉMOIRES

DE

BILLARD DE VEAUX (ALEXANDRE),

ANCIEN CHEF VENDÉEN,

OU

BIOGRAPHIE

DES

PERSONNES MARQUANTES

DE LA CHOUANNERIE ET DE LA VENDÉE,

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE ET DÉTOURNER LES HABITANS DE L'OUEST DE TOUTE TENTATIVE D'INSURRECTION.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

CHEZ LECOINTE ET POUGIN, LIBRAIRES,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

VERSAILLES,

CHEZ BARRESWIL, LIBRAIRE, AVENUE DE SAINT-CLOUD, N° 15.

1832.

MÉMOIRES

D'UN ANCIEN CHEF VENDÉEN,

OU

BIOGRAPHIE

DES

PERSONNES MARQUANTES

DE LA CHOUANNERIE ET DE LA VENDÉE.

Quoique cette conspiration ne fût qu'une intrigue du gouvernement du temps, le crédule M. Chauveau n'en sentit pas moins l'embarras de sa situation; il appela un célèbre défenseur, M. Savary, d'Alençon, à son secours, qui prétendit avec succès que les figures brodées sur les prétendus drapeaux représentaient des figures tirées de la Bible, brodées sur des devans d'autels. Dans le principe, c'étaient des bleus renversés, que des émigrés poignardaient. Quoi qu'il

en soit, il ajouta le gain de cette cause désespérée à beaucoup d'autres. Le bruit se répandit que cette affaire avait coûté trente mille francs au père Chauveau, qui n'a voulu convenir avec moi que de treize mille. C'est passable. Ce pauvre bonhomme, humilié d'avoir été si complètement dupe d'un aventurier de vingt ans, n'osa reparaître dans la Mayenne, où cette aventure avait marié ses deux filles, y vendit ses propriétés et se fixa en Touraine.

Entraîné par ces deux aventuriers, j'ai laissé madame Gaulier bien en arrière; je suis peut-être tombé dans des répétitions; j'en demande pardon au lecteur. Je viens la remercier des renseignemens qu'elle m'a donnés touchant les révoltés du département et la politique du directoire; nous arrivons à Château-Gonthier, je lui souhaite un bon voyage et je vous fais mes adieux.

Bien des fois, en Angleterre, Joseph Cadoudal, Jean-Marie Hermily, etc., m'avaient fait promettre que, si je passais en France avant eux, j'irais, de leur part, voir leurs familles et celle Lemercier, qui avait eu des bontés pour Joseph Cadoudal, quand il était en pension à Angers, ainsi que pour mademoiselle Hermily, qu'elle avait placée dans une maison de commerce, chez des amis qu'elle venait de quitter brusquement, pour rejoindre monsieur son père à Londres, dans un temps où il était si difficile d'y pénétrer, tant par

les obstacles qu'y apportaient la France, que par la surveillance scrupuleuse de la police et celle ombrageuse d'Angleterre. Il est vrai que M. Hermily était le protégé du comte de Puisaye, auquel rien n'était difficile, tant les serres s'étendaient sur le ministère britannique, et que, pour colorer l'évasion de mademoiselle Hermily, la police de France ne s'opposa point à ce que madame Moulin, de Saint-Jean-des-Bois (Orne), rejoignît son mari dans la même ville; sans doute par une route différente.

Au surplus, je n'ai jamais bien compris, non plus que mademoiselle Mercier, l'avantage que mademoiselle Hermily trouvait dans cette démarche; elle était très bien placée, et néanmoins elle se sacrifia à l'incertitude du sort qui l'attendait dans un pays dont elle ne connaissait ni les mœurs, ni la langue, ni les usages. Je laisse à la sagacité du lecteur à expliquer un si généreux dévouement, s'il ne le rattache à l'ascendant du protecteur (du comte de Puisaye) sur le ministère Britannique.

Mademoiselle Billaudaud, mon épouse, avait passé plusieurs années en pension chez la famille Mercier, avec madame Allègre, à laquelle M. Billaudaud, son père, riche habitant de Saint-Domingue, l'avait confiée à l'âge de cinq ans, pour son éducation, lors de son départ de cette colo-

nie pour la France, en 1790, moyennant qu'il lui faisait passer, en denrées ou en espèces, les moyens de pourvoir à ses besoins. Ce malheureux père périt à Jannes, en 1795, en défendant ses propriétés et celles de ses compatriotes; il était capitaine au service de l'Angleterre. A sa mort, sa belle-mère, grand'mère de l'enfant, riche habitante de Saint-Pierre de Baynet, remplit le même devoir jusqu'à la petite paix, dite le traité d'Amiens, en 1801, que la jeune personne quitta Château-Gonthier, pour suivre sa protectrice en Angleterre, y rejoignant son mari, nouvellement de retour du Canada, où il avait accompagné son digne chef (le comte de Puisaye), qui y avait conduit un assez bon nombre d'officiers distingués, enlevés au parti royaliste, lors de son renvoi du commandement de l'armée de Bretagne, entre lesquels étaient MM. de Chalus. Son projet, ou plutôt celui de madame Allègre (un enfant de son âge n'en a point), était de la faire repasser à Saint-Domingue, où sa grand'-maman l'appelait auprès d'elle; mais l'expédition du général Leclerc dans cette colonie, opérée dans ce temps, y apporta des obstacles; elle fut confiée aux soins du respectable abbé Carron, à Londres, qui perfectionna son éducation. Pendant son séjour à Château-Gonthier, elle avait été obligée de produire plusieurs certificats de vie

et de résidence, tant pour le gouvernement que pour son pays, ainsi que cela se pratiquait durant la révolution.

Lors de notre mariage, M. Allègre déclara ne pas avoir son acte de naissance, et feignit ne pas connaître ses prénoms, si bien qu'ils étaient restés en blanc sur l'acte. Outre que mon épouse n'avait point oublié la reconnaissance qu'elle devait aux attentions de mademoiselle Mercier, pendant son séjour dans la famille, étant sur les lieux, je crus décent de lui en témoigner ses sentimens, ceux de Cadoudal, et de savoir d'elle ce que le monstre Allègre m'avait caché à dessein, les prénoms en question, pour les faire établir dans l'acte en temps opportun, que je ne jugeais pas dès-lors fort éloigné.

Après avoir mis mon cheval à l'écurie et m'être assuré de la retraite de mademoiselle Mercier, dont j'avais connu jadis les parens, le dévouement et les malheurs, je me dirigeai vers la maison où elle s'était fait ursuline. Il ne me fut pas difficile de la convaincre de ma véracité par maintes anecdotes que je lui rapportai de mademoiselle Billaudaut, de Joseph Cadoudal, de M. et de mademoiselle Hermily, ajoutant à son nom, à Londres, la particule *de*, et que d'ailleurs la vérité porte toujours son cachet avec elle. Ce fut dans cette entrevue de cette dame que j'appris le départ brusque de mademoiselle Hermily

pour l'Angleterre, qu'elle expliquait peut-être différemment que moi, je l'avais très avantageusement placée dans une maison de commerce de mes amies ; je ne comprends pas pourquoi elle l'a quittée.

La famille Bordillon, dont le fils servait dans le régiment que je quittais, m'avait vu entrer dans la communauté ; la curiosité ou le désir d'avoir des nouvelles de ce jeune homme, que je ne connaissais nullement, firent que l'on me guetta en sortant ; que je ne pus me défendre d'entrer, de lui donner tous les détails imaginables sur la tenue du corps, la discipline, le mécontentement (dont je me gardai bien de parler), ou la satisfaction de ceux qui le composaient ; après quoi je voulus me retirer ; il ne fut pas possible : je fus obligé d'accepter à dîner, en suite je fus reprendre ma bête et me dirigeai sur Craon, où j'arrivai le soir. Là, je trouvai deux anciens compagnons d'armes, aussi prononcés royalistes..., autrefois, que victimes de la révolution et ses ennemis jurés ; ils s'y étaient mariés l'un et l'autre avantageusement. Guesdon, se faisant appeler du Rocher (dit la Violette et Saint-Michel, successivement), était notaire. Briône (Pierrot) n'avait point fait la campagne de 1799. Par prudence, cette bonne mère conservatrice des hommes refléchis, il tenait une pension et était greffier du juge de paix.

J'aurais cru manquer à ces deux anciens amis, si j'avais passé dans leur ville sans leur dire bonjour. Leur accueil fut flatteur autant que j'éprouvai moi-même de plaisir à me trouver avec deux camarades, vraiment amis, après une absence de quatorze ou quinze ans...: je n'avais pas vu Briône depuis 1796. Ils me fêtèrent l'un et l'autre, et j'y fus sensible. Cependant je ne pus me défendre de l'étonnement, quand Guesdon, déjà notaire, me dit qu'il était encore adjoint du maire de sa ville. Quel labyrinthe que cette police! Comme elle est sévère pour moi et tolérante pour d'autres! me disais-je: ces deux chouans déterminés, et tellement affichés dans leur pays qu'ils n'osaient y paraître publiquement, occupaient chacun une place de confiance dans un département limitrophe du leur, et seulement à une quinzaine de lieues de leur pays natal, Montilly et Lonlay-l'Abbaye, département de l'Orne, quand cette même police ne voulait pas me permettre de me faire tuer pour son gouvernement. Ce fut un phénomène dont je ne pouvais me rendre compte, jusqu'à ce que j'eusse acquis la connaissance certaine de leur opinion du jour; ils m'en donnèrent eux-mêmes la mesure.

Doué d'un caractère trop franc, qui tient peut-être du militaire, pour mon malheur, dans plus d'un pays, je pensais tout haut avec ces deux

convertis, comme autre fois, lorsque je m'aperçus de mon étourderie, trop habituelle; mais un autre s'y fût mépris comme moi. En parlant des rassemblemens de réfractaires ou déserteurs de la Mayenne, je vis clairement que les frères Morin ne les avaient pas consultés sur ce mouvement insurrectionnel, qu'ils condamnaient sans aucun ménagement. Après m'être expliqué trop librement sur la guerre d'Espagne et ses conséquences, sur celle de Russie et ses résultats, je m'aperçus que ces deux Pélopidas d'autrefois, chargés du latin de Cicéronet de Virgile (ils avaient étudié pour être prêtres), étaient aussi étrangers à la situation des affaires présentes qu'à la politique, dont ils ne s'étaient jamais occupés et qu'ils ignoraient jusqu'à l'existence de la famille régnante et le lieu de sa retraite. Je voulus les éclairer; mes sentimens furent mal interprétés, ainsi qu'on le verra plus bas. Il est dangereux de voir trop clair avec certaines gens; ils étaient riches à la vérité par leurs mariages, mais ils n'étaient pas de condition.

Guesdon et Briône étudiaient à Domfront (Orne), quand la révolution éclata. Frappés l'un et l'autre par la réquisition de 1793, ils firent vingt ans plus tôt ce qu'ils désapprouvaient vingt ans plus tard dans les frères Morin, et Briône était devenu comme eux chef de parti dans l'affaire de Lonlay-l'Abbaye, sous Domfront, mais

avec moins de courage et de persévérance. Voilà les hommes, la crainte d'être troublés dans l'exercice de leurs charges ou dans la possession de leur avoir les faisait condamner dans autrui ce qu'ils approuvaient en eux alors sans penser au repos de leurs voisins, même de leurs familles. Ils se cachèrent l'un et l'autre jusqu'à l'arrivée de l'armée Vendéenne, au commencement de novembre 1793, qu'ils réjoignirent à Ernée ou dans les environs. Ils la suivirent (c'est le mot) dans son incursion dans la Manche, et revinrent avec elle à Dol, où Briône se laissa prendre dans la déroute qu'éprouvèrent les lâches restés dans cette ville, le jeudi matin, quand les braves se battaient, depuis la veille, avec l'acharnement accoutumé, sur les routes de Pontorson et d'Antrain. Il fut conduit à Saint-Malo avec les autres fuyards, et y aurait été vraisemblablement fusillé comme eux, s'il ne se fût dit réquisitionnaire et ne se fût réclamé du féodiste du comte de Tessé, Charles Pottier d'Ambrières, chaud partisan de la république, contre les intérêts de sa charge; il fut le chercher à Saint-Malo, et le ramena dans la Mayenne, où il prit une part plus ou moins active aux affaires de la chouannerie, suivant la circonstance. Guesdon rejoignit aussi ses foyers, je ne sais pas d'où : il y a bien long-temps que je les ai absous l'un et l'autre du sang qu'il ont versé à cette armée.

Guesdon fit toutes les campagnes de Normandie, depuis 1795 inclusivement, sous les ordres du comte de Frotté, en qualité de chef de canton de Saint-Marc-sur-Égraine (chef-de-bataillon). La conviction de ses principes lui mérita l'estime du général, mais il n'en eut jamais l'amitié. Quoique grand, cinq pieds huit pouces, il était mince, n'avait aucune tournure militaire non plus que d'énergie, et c'eût été un pauvre chef de canton, s'il n'eût eu derrière lui un mentor fort respectable (M. Achard, des Hautes-Noës, qu'il ne faut pas confondre avec son fils), sans le secours duquel il n'eût jamais pu se maintenir dans ce poste.

Briône s'était retiré dans les environs d'Angers, après la paix de 1796, où il était précepteur; depuis cette époque, il ne porta plus les armes, et à la paix de 1800, il attira à lui son ami Guesdon, qui, après avoir été pendant quelques années professeur au collége de cette même ville, acheta le notariat de Craon et s'y établit.

Pour rendre hommage à la vérité, je leur dois la justice de dire qu'ils servirent avec honneur la cause de la légitimité, sans pourtant s'être fait remarquer dans aucune affaire, ni l'un ni l'autre. L'événement nous a prouvé que beaucoup d'autres ont aussi servi la même cause avec dévouement, dans un temps, et déployé beaucoup de zèle depuis, pour celle de l'empire, 1° les abbés Maury, Bernier, etc.

Je ne me suis appesanti sur ces deux camarades que pour chercher parmi les lecteurs quelqu'un plus pénétrant que moi pour trouver la personne qui me dénonça au préfet de la Mayenne, ainsi que le prouve la lettre suivante, renvoyée de Brest à Morlaix, avant que j'y fusse arrivé; il est vrai que Guesdon partit pour Laval le même jour que je quittai Craon pour me rendre à Château-Giron, par la Guerche, où je couchai le soir. Il est encore vrai que Guesdon écrivait dans ce même temps à M. des Hautes-Noës, père : « Alexandre a passé ici; la manière dont il parle des choses nous l'a fait soupçonner dans l'intérêt de la police. » Cette lettre n'était pas du tout maladroite : un homme prévenu en vaut deux, et me donnerait presque de l'estime pour la prévoyance du signataire, si je pouvais penser qu'il en fût l'auteur.

« Commissariat général de police.

» Laval, le 15 août 1813.

» Le Baron de l'Empire, préfet du département » de la Mayenne, membre de la Légion-d'Hon» neur, à M. le commissaire général de police, à » Brest.

» Monsieur le commissaire général,

» Je crois devoir vous signaler un individu qui a » *passé quelques momens dans mon département, re-*

» *vêtu* de l'uniforme de garde d'honneur, et qui » a annoncé se rendre à Brest, par ordre du gou- » vernement, pour y faire partie d'une expédition » destinée pour Saint-Domingue. Cet individu (que le préfet ne nomme qu'à moitié, par pru- dence) » a annoncé également avoir habité » l'Angleterre et être lié avec les frères Georges. (J'avais effectivement fait cette confidence aux deux amis de Craon et non pas à d'autres, l'on ne me jugera pas assez imbécile.)

» Pendant quelques momens qu'il a passés à Châ- » teau-Gonthier, il a vu une dame de St.-Paul (ma- » demoiselle Mercier), religieuse ursuline, à la- » quelle il a parlé d'une famille qui a fixé pendant » quelque temps l'attention du gouvernement, » et de la surprise qu'elle devait éprouver de le » voir revêtu de l'uniforme de garde d'honneur. » Il a dîné chez un M. Bordillon, négociant esti- » mable, dont le fils fait partie des gardes d'hon- » neur de mon département, et qui espérait en » obtenir des nouvelles, il a dit à ce M. Bordil- » lon qu'il se nommait de Veaux, et lui a fait part » de sa destination pour Brest.

» Cet individu, qui porte l'habit de hussard, » pantalon rouge, dolman vert, est âgé d'environ » 40 ans, est brun, grand et mince, la barbe » épaisse.

» Il a dit avoir été élevé à Mayenne; ce que je » fais vérifier.

» Comme il vous sera sans doute signalé par » S. Exc. le ministre de la police générale, j'ai » cru devoir vous prévenir à l'avance pour vous » mettre à même de prendre les mesures néces- » saires pour vous assurer du degré d'importance » que mérite le rapport qui me parvient.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé* HARMAND.

» Pour copie conforme, le commissaire géné- » ral de police.

» *Signé* CHEPY. »

A peine fus-je arrivé à Morlaix, que le commissaire spécial, M. Moreau, me fit appeler pour me la communiquer, et me fit subir un interrogatoire très sérieux sur tous ses points, en me fixant avec un regard scrutateur qui interroge l'âme. L'interrogatoire fini, il me confia cette lettre pour y répondre phrase par phrase. J'en pris copie.

RÉPONSE.

« En quittant le 3e des gardes d'honneur pour me rendre à Quimper, conformément à l'ordre de S. Exc. le ministre de la guerre, *sans argent, sans étape et sans logement* (je ne sais si les autres gardes y reçurent quelque prêt; quant à moi je déclare sur mon âme et conscience n'a-

voir jamais reçu une obole pendant le temps que j'y restai, et pourtant il fallait fournir à l'ordinaire comme les autres), j'ai choisi la route la plus courte et la moins fréquentée, par conséquent la moins chère. C'est pour cette raison qu'en partant de Tours j'ai pris celle de La Flèche, Château-Gonthier, Craon, La Guerche, Château-Giron, Rennes, Ploërmel, Josselin, Napoléonville, etc.

» Je suis resté à Château-Gonthier le temps nécessaire pour faire manger mon cheval, pendant lequel j'ai fait une visite à madame de St.-Paul, parce que, mon épouse étant incertaine de son âge et de ses prénoms, restés en blanc sur notre acte de mariage, je présumai qu'elle pourrait me donner quelques renseignemens intéressans à cet égard, puisqu'elle avait resté plusieurs années en pension chez ses parens avec madame Allègre.

» J'ai également vu dans cette ville la famille Bordillon, que je ne connaissais pas, pour lui donner des renseignemens sur le corps que je quittais, et où servait son fils. Elle me força de dîner avec elle, j'acceptai. »

Il paraît que l'on se contenta de ces raisons, car je n'entendis plus parler de cette lettre. Mais qu'est-ce qui put y donner lieu? Je ne puis encore aujourd'hui me résoudre à croire que madame de Saint-Paul, religieuse, qui avait tant de fois proclamé son mépris pour les délateurs

durant nos guerres civiles, ait appelé l'autorité pour lui communiquer officiellement une confidence faite au nom d'anciens amis auxquels elle s'intéressait encore, puisqu'elle avait récemment placé mademoiselle Hermily. Je ne puis douter qu'elle ait été questionnée sur notre entrevue, mais elle ne le fut qu'après le rapport fait au préfet de Laval, et par son ordre; ce que prouve évidemment sa lettre. Je prie le lecteur de peser les mots italiques du commencement de la lettre de M. le préfet de la Mayenne à M. Chepy: « *qui* » *a passé quelques momens dans mon départe-* » *ment.* » J'ai su, en 1814, qu'elle se plaignait de mon indiscrétion dans cette circonstance, n'attribuant qu'à moi l'interrogatoire qu'on lui fit subir sur notre conversation. Elle avait raison : je fus indiscret de m'ouvrir de cette manière à des gens que je jugeais encore tels, quelle que fût leur opinion. Guesdon reprit les armes dans les cent-jours; il a été fait chevalier de St.-Louis depuis. Nonobstant mes nombreuses et graves blessures, je ne l'aurais pas été depuis la restauration, si je ne l'avais été sur le champ de bataille en 1796. Je lui en fais mon compliment. J'avais été vu entrer et sortir de la communauté par la famille Bordillon, dont parle le préfet dans sa lettre; j'avais accepté son dîner; mais m'accordera-t-on assez peu de bon sens pour croire que je lui aie parlé de mon entretien avec

madame de Saint-Paul? J'aurais été plus que bavard, la voyant pour la première fois de ma vie. L'on ne m'a jamais fait ce reproche, mais souvent celui d'être trop franc.

Ne me croyant pas dans l'obligation de la mettre dans le secret de ma situation, il est assez vraisemblable que je lui aie parlé de deux frégates que l'on disait dans ce temps devoir se rendre à Saint-Domingue, et de mon désir de faire partie de cette expédition, ayant des intérêts aussi majeurs dans cette colonie; je l'ai même dit à toutes les personnes qui me questionnaient sur l'objet de mon retour dans le Finistère. Quel autre, à ma place, eût dit qu'il était renvoyé des gardes-d'honneur en surveillance sous la haute-police jusqu'à la paix générale? Il n'y a pas le moindre doute que je n'eusse accepté avec plaisir l'offre de faire partie n'importe de quelle expédition dans la circonstance où j'étais, eût-elle été en enfer, tant je désirais sortir de France, où j'aurais consenti de bon cœur que l'on m'eût coupé les oreilles si l'on m'y eût rattrapé, au moins durant la guerre! La lettre de M. Harmand, que l'on qualifiait à Laval de préfet le matin et de sous-préfet le soir, me porte à croire qu'il l'avait rédigée avant dîner; elle ne parle que des momens que j'ai passés à Château-Gonthier (environ deux heures), et ne dit rien du tout de mon séjour de quarante-huit heures à Craon.

(J'y arrivai le dimanche 8 août, et n'en repartis que le mardi 10.) Trop de précautions décèlent la ruse. Pendant mon séjour dans cette ville, j'avais été voir le haras dirigé par le chevalier de Chapdelaine, qui avait défendu la même cause que moi. Il avait d'abord émigré, depuis repassé en Bretagne, où il avait commandé une compagnie de jeunes gentilshommes appelés *les Chevaliers Catholiques*, sous les ordres du comte de Puisaye, qu'il n'avait point suivi en Angleterre, et en 1799 il avait été fait chef de la légion du Lude, ou de La Flèche; à cette époque tout fut métamorphosé; on substitua au titre *ignoble* de chouan celui de mécontent. Si cette dénomination est moins choquante, l'extension est aussi différente; aux titres de chefs de division ou de canton ceux de chefs de légion ou de bataillon: cela était plus sonore. En vain jusqu'à ce jour je me suis creusé le cerveau pour découvrir le parrain de ces nouveaux insurgés royalistes, je ne sais si je dois ou non me reporter à la réflexion de mon capitaine de corsaire français à la côte d'Afrique, qui me disait avec beaucoup d'assurance que cette dernière guerre avait été l'ouvrage de la police du temps. M. Fouché aurait pu nous en dire quelque chose.... Pas si niais.

M. de Chapdelaine était de Mayenne, et moi d'Ambrières; la faible distance de deux lieues nous faisait presque naître sous le même ciel, et

la cause que nous avions défendue l'un et l'autre aurait dû faire disparaître la différence de condition ; point du tout : dans ce temps comme depuis la restauration, le parchemin a toujours eu son prix, aux yeux de la caste patricienne au moins, et les pauvres bêtes d'insurgés roturiers, sans *antécédens* que leur dévouement à la cause de la légitimité, sont toujours restés plébéiens obscurs et insignifians, s'ils n'ont plus eu de fortune, nonobstant leurs services, leurs sacrifices, leurs malheurs, et même leurs blessures ; ils ne sont propres à aucun emploi, puisqu'ils n'ont été que persécutés sous le gouvernement précédent : quelques aumônes, voilà ce qui leur est charitablement dû pour s'être immiscés dans des affaires qui leur étaient étrangères et leur apprendre une autre fois à ne pas s'écarter de leur caste. Convaincu de ces vérités à cette époque comme aujourd'hui, je me gardai bien de me faire connaître à M. le directeur du haras, aux risques de passer pour incivil. Il a été fait maréchal-de-camp des armées du roi à la restauration ; j'étais breveté lieutenant-colonel en 1795 quand il n'était que capitaine des chevaliers catholiques ; l'était-il à cette époque ? ensuite colonel (1799), et mes titres, obtenus sur le champ de bataille, n'ont pas été reconnus. Je le demande au lecteur, si, à cette époque de 1795, j'avais été aussi avancé et aussi constamment attaché au service

de la république que je l'étais alors et depuis à celui des Bourbons, dont j'ai volontairement partagé l'exil et à la disposition desquels j'ai toujours été (ma tête était à prix en 1814), serais-je réduit à l'état humiliant dans lequel je végète depuis la restauration avec ma jeune et nombreuse famille, obligé de mendier son éducation, et manquant souvent du plus strict nécessaire, sans avoir pu obtenir aucun emploi, ni civil ni militaire, au mépris de mes nombreuses sollicitations ; sans retraite et sans pension, sauf celle de 300 fr. sur la dotation de l'ordre de Saint-Louis, et dont je ne jouis que depuis 1823, quoique commissionné chevalier de Saint-Louis le 20 août 1796, par S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du royaume ?

Si, dis-je encore, j'avais servi les gouvernemens précédens avec le même zèle et la même persévérance, aurais-je fait la guerre à mes frais ? (Je n'ai jamais reçu que cinquante louis durant toute cette guerre désastreuse, dont on peut voir l'emploi, suivant la lettre de M. de Saint-Paul (Henri), datée du mois de mai 1797. (Aurais-je fait tant de voyages ? Aurais-je été emprisonné quatorze fois et traîné de cachots en cachots avec les fers et toujours à mes dépens ou à ceux de ma famille, dont mon dévouement trop connu a causé tant de fois le malheur et ruiné la fortune ?

Comme beaucoup d'autres, j'aurais fait quelques réserves, et, à ce titre, je serais aujourd'hui quelque chose. Mes nombreuses et graves blessures n'auraient pas été traitées à mes frais ou à ceux des âmes sensibles et charitables, et je n'aurais pas été calomnié par des lâches, transfuges de tous les partis, souvent l'opprobre de ces mêmes partis, comme je l'ai été par l'intrigant auteur du *Projet d'accusation contre M. le duc de Cases*, et par d'autres encore, dont l'unique motif était la critique que mes services ont fait des leurs, ainsi que mon trop constant dévouement.

Mais, m'observe-t-on fort souvent, vous n'avez aucune pension, les dettes que vous avez contractées pour le parti, conformément aux ordres de vos chefs, n'ont pas été acquittées; mais vous avez deux enfans élevés au compte du roi; votre épouse a une pension de huit cents francs sur la liste civile; vos deux enfans aînés en ont chacun une de trois cents francs (à la vérité passibles d'une retenue de trois pour cent); de quoi vous plaignez-vous?

On présume d'avance mes réponses. Sans m'arrêter à la maison de Saint-Denis non plus qu'aux autres établissemens publics pleins d'enfans dont les pères ont mieux jugé des hommes et des choses que moi, combien de réflexions fondées n'ai-je pas à opposer à d'aussi puériles observations? Combien de personnes pensionnées par le roi,

qui n'ont rien fait pour sa cause, si elles n'ont rien fait contre! Combien d'autres, avantageusement employées, dont les enfans sont élevés dans ces établissemens! le nombre en est prodigieux, et la nomenclature remplirait un volume. Je pourrais citer jusqu'à trois enfans dans la même maison (quelques uns pensionnés par le fondateur). Quand, en sollicitant la survivance d'un de mes jeunes à son aîné, on m'a répondu : « Cest contre les règlemens », ma demande a été rejetée.

Quant aux pensions de mon épouse et de mes deux aînés, peuvent-elles être mises en balance avec des services périlleux, sans aucune solde, sans étape et sans fourniture d'aucune espèce, depuis 1792 jusqu'en 1814? Forment-elles même l'intérêt de cette solde à cinq pour cent, indépendamment des emprunts faits pour la cause et restés à ma charge? D'ailleurs, ce n'était point des pensions que j'ambitionnais; c'était un emploi, conformément aux promesses mentionnées dans les proclamations des princes français, et notamment dans celle de Louis XVIII, du 10 mars 1797 : « Assurez des récompenses proportionnées à leurs services aux militaires de tous grades, aux membres de toutes les administrations qui coopéreront au rétablissement de la religion, des lois et de l'autorité légitime, etc. » Ces engagemens sont-ils remplis? L'histoire le dira,

et la postérité en décidera. Ils n auront plus besoin des Vendéens, au moins pensent-ils ainsi. Dieu veuille les écouter et moi aussi !

La terrible leçon pour vous, mes enfans, si vous étiez assez téméraires pour marcher sur mes traces en cas d'événement ! Réfléchissez-y bien ; soyez plus prudens que moi, et surtout plus heureux !

Un célèbre capitaine de l'antiquité assiégeait en vain depuis long-temps une place à la prise de laquelle il attachait un grand prix. Un favori se présente à lui, le nez et les oreilles coupés : « Qui vous a mis dans cet état? demande ce capitaine. — Moi-même, reprend le favori, pour mieux vous servir ; et de ce pas je me rends aux assiégés : que cette démarche ne vous donne aucune inquiétude. »

Effectivement, il se présente aux premiers postes, leur fait envisager la situation où l'a mis le barbare qui les assiége pour les courber sous son joug tyrannique. Les malheureux habitans sont dupes, et l'introduisent dans la place, qu'il livre à son maître quelques jours après. Un tel service ne resta point sans récompense.

L'émigration et la Vendée ont peut-être reproduit de ces favoris ; mais la restauration n'a point produit de ces capitaines ; 1815 a tué les Zopyre et 1821 les Darius : les vrais Vendéens ne sont-ils pas autant de Zopyres?

Un roi de France, je ne sais à quelle époque, à son retour d'une campagne malheureuse en Espagne, descendant les Pyrénées et entendant fredonner la chanson de l'intrépide Rolland, dit avec un accent d'humeur : « Il n'est plus de Rolland. — Sire, lui répondit un officier de sa suite, il s'en trouverait s'il y avait encore des Charlemagne. »

Je reviens près de madame de Saint-Paul, l'assurer qu'arrivé à Craon, au milieu d'anciens amis, d'anciens compagnons de malheur, assujetti à une foule de questions sur tout ce qui s'était passé et ce qui se passait, par des hommes devenus absolument étrangers aux choses les plus simples, je fus donc moins indiscret que trop confiant de chercher à éclairer des aveugles, et de vouloir leur faire partager l'espoir que j'avais de voir, peut-être avant un an, la famille des Bourbons remonter sur le trône de ses ancêtres. Il est encore vrai que je n'eus pas le talent de les persuader comme le 31 mars suivant ; on me rit même au nez sans que je pusse m'en fâcher, parce que, depuis mon retour, on m'avait habitué à ces sortes de complimens.

Dans l'état de prospérité où ils croyaient les armes de l'empereur, ils ne pouvaient supposer qu'aucun être raisonnable pût croire possible le retour d'une famille poursuivie par le malheur durant tant d'années, et, dans cette hypothèse,

il leur était plus facile, peut-être aussi plus agréable, de me supposer l'agent d'un gouvernement dont je n'étais que la victime. Certaines femmes ne peuvent se persuader qu'il en existe vraiment de vertueuses ; de même certains hommes ne peuvent se figurer n'être pas les mieux constitués et les plus forts de leur espèce. Il est encore vrai que la multitude, qui ne juge des événemens que par les effets, sans remonter aux causes qui les ont produits, ni aux ressorts qu'on y fait agir, sont exposés à porter d'étranges jugemens, dans des temps de révolution surtout.

Je ne leur fis aucun mystère d'être très lié avec Joseph Cadoudal, d'avoir vu Moulin et Bruslard à Londres. Sans les soupçonner, je n'ignorais pas que la police ne me suivît, et qu'en pareil cas trop de précautions décèlent souvent ce que cache une confiance apparente. La dissimulation n'est pas toujours de la discrétion ; mais je me gardais bien de dire à personne ce qui m'était arrivé à Londres, ma déportation à la suite de l'entreprise de Châteaubriand.

Le préfet de Laval fit appeler dans ce temps, à la préfecture, l'avocat Gougis, de Mayenne, m'a dit ce dernier au mois d'août 1824, en présence de M. Fougeray, son clerc, pour prendre des informations sur mon compte ; cette marque de confiance du premier fonctionnaire du département fait l'apologie du consulté ; il ne pouvait

certainement mieux s'adresser pour me connaître : outre que nous avions été au collége ensemble, il avait encore épousé une de mes proches parentes depuis son retour de l'armée, où il avait volé, en qualité de volontaire, au commencement de la révolution, ainsi que son frère. Son mariage avec cette parente, la royaliste la plus en rapport du département avec les chefs insurgés, avait encore resserré notre connaissance; il ne m'appartient pas de dire notre amitié. Quelques jours avant mon départ de Quimper pour le régiment, en entrant dans l'écurie de l'auberge où s'arrête la diligence et où j'avais quelques chevaux, je n'ai jamais été plus surpris de rencontrer Gougis à plus de soixante lieues de sa ville. Je ne sais quelle sensation produisit cette rencontre sur lui; quant à la mienne, elle eût été agréable, si j'avais pu compter sur sa discrétion. Je le connaissais pour le plus franc Bas-Manceau du département de la Mayenne (les Bas-Manceaux passent généralement pour ressembler à la femme de la fable de La Fontaine). Quoi qu'il en soit de ces informations ou de leurs résultats, il faut nécessairement que la lettre de Laval ait été plus positive et plus circonstanciée que celle du commissaire de Brest, où je ne suis désigné que sous le nom de *de Veaux*, et que M. Chépy, sans la moindre hésitation, l'ait renvoyée à sa destination propre, même avant que j'y fusse arrivé.

L'appel de Gougis à Laval n'était qu'une ruse du préfet pour donner le change sur le délateur.

La police de Laval était mieux servie que celle de Vannes. En passant à Auray, je fus, deux fois dans la même journée, voir la sœur et le beau-frère de Cadoudal, et leur confier verbalement des choses qui intéressaient essentiellement mon ami et la Bonté (Braich, à la tête du matériel de la marine).

En me présentant en uniforme à Kerléano, j'embarrassai beaucoup le beau-frère et la sœur de Cadoudal, qui ne m'avaient jamais vu, quoique la manière dont je m'y pris n'eût rien d'inquiétant; mais ils étaient tellement épiés, ils avaient éprouvé tant de malheurs (leur père, âgé d'environ 70 ans, avait été attaqué quelques années avant, en s'en retournant d'Auray à son habitation, et avait reçu plusieurs coups de couteau dont je crois qu'il mourut), qu'ils ne voyaient qu'espions ou traîtres dans toutes les personnes inconnues qui les approchaient : la chose était naturelle.

Il n'en était pas de même de moi, je savais à qui j'avais affaire, et j'étais parfaitement tranquille. J'étais dans la même sécurité à Craon. Après les complimens d'usage, je leur dis que je venais m'acquitter près d'eux d'une commission dont j'étais chargé depuis long-temps; que j'avais vu leurs frères depuis eux, que j'étais par-

ticulièrement lié avec Joson, que j'étais avec lui quand il avait envoyé un couteau à sa sœur par la Bonté, et que j'étais encore chez lui lorsqu'il reçut les pigeons dont elle lui fit cadeau en échange. Quoique je sois aussi bon royaliste que vous, ne vous effrayez pas de mon costume, je ne viens près de vous que pour donner à Joson et à la Bonté une dernière preuve d'amitié. Quand vous aurez occasion, prévenez-les qu'ils ont un traître auprès d'eux, qui accompagne souvent la Bonté dans ses voyages. Je ne vous demande rien de ce qui regarde le parti, pas même de leurs nouvelles, mais qu'ils se méfient d'un tel, que je nommerai. Après quoi je leur souhaitai le bon soir, et vins me mettre au lit, pour me diriger le lendemain sur Vannes. N'ayant pas vu, à cette époque, madame de Saint-Paul, je ne pus leur parler de mademoiselle Hermily, ni de son brusque départ; j'aurais eu quelque chose à ajouter.

J'étais encore chargé de deux autres commissions à peu près semblables; je m'en acquittai avec le même succès, et je n'ai jamais entendu dire que la police en ait eu connaissance. Il est vrai que je n'avais pas affaire, dans le Calvados, la Manche et le Morbihan, à des personnes employées au service du gouvernement, ni qui postulassent aucunes faveurs. « Quand tout remue ensemble, comme sur un vaisseau, personne ne

semble remuer ; quand tout court du même pied au déréglement, personne ne paraît y courir ; mais, dès qu'un s'arrête, il est fixé par les autres comme un point de mire » : *Réflexions* de Pascal. Voilà sans doute pourquoi j'ai été si long-temps en butte aux calomnies de ceux qui, n'ayant pas eu le courage de m'imiter ou de me suivre, notamment en 1813 et 1814, ont été charmés de cet expédient, pour n'être pas forcés de convenir que j'avais mieux vu qu'eux, et que mon dévouement faisait la critique du leur.

Ce bruit absurde et dénué de toute vraisemblance, ainsi que le prouveront ces mémoires jusqu'à l'évidence, avait été tellement répandu par les amis secrets du ministère de la police, qu'il a fallu l'entier oubli dans lequel je suis enseveli depuis la restauration pour me justifier aux yeux des personnes dont l'estime a du prix pour moi. Il ne manquait à ma honte que la bienveillance du ministère de la première restauration ; Dieu ne l'a pas permis.

Pour satisfaire ces pauvres gens, devais-je publier ce qui m'était arrivé en Angleterre, la situation critique où je me trouvais ? On m'aurait fui comme un pestiféré. Devais-je encore dire à tout le monde que j'étais renvoyé des gardes d'honneur sous la surveillance de la haute police jusqu'à la paix, quand il y avait dans ce même

régiment des émigrés et des vendéens appartenant aux familles les plus notées de l'émigration et les plus distinguées de l'insurrection de l'Ouest, jouissant d'une grande considération, et y occupant des emplois honorables : MM. de Belmont, de la Chapelle, etc.? Si j'avais été l'agent de la police, c'était là le cas d'étaler sa persécution envers moi.

En quittant Craon le mercredi 11, je me dirigeai sur la Guerche et de là sur Château-Giron, où j'avais manqué d'être assassiné, 18 ans avant, en me rendant aux conférences de l'Amabilais; j'y couchai.

Le lendemain 12, je fus dîner à Rennes, à l'auberge de la Corne-de-Cerf, la même où j'avais logé en 1795, et auxquels hôtes j'avais eu de si grandes obligations, lorsqu'à mon retour du Morbihan, durant la suspension d'armes, je fus arrêté à Romagné, près Fougères, ramené et jeté dans les cachots de cette ville, comme on l'a vu à l'article des pourparlers de paix de 1795.

Quoique je n'eusse pas revu madame Noël, qui avait succédé à sa mère depuis cette époque, elle me reconnut et parut contente de me voir après le naufrage de la révolution; j'y dînai, et vins coucher à Plélan.

Le 13, je dînai à Ploërmel (ou plutôt mon cheval y dîna), et je vins coucher à Josselin.

Le 14, je me rendis à Pontivy, où je séjournai le lendemain pour laisser reposer mon cheval. J'y assistai à la dernière fête que cette ville ait donnée à l'homme dont elle avait attaché le nom à celui de sa cité.

Le lendemain 16, je fus coucher à Carhais ou Karhais, et le jour suivant j'arrivai à Quimper, à la brune, pour n'être pas l'objet des conversations des habitans de cette ville.

Le 18, je me présentai à la préfecture, où M. Abrial était déjà informé de mon renvoi des gardes d'honneur et de mon retour en surveillance. Il fut sensible à ma disgrâce, et me donna des preuves de son estime en me remettant, de sa poche, 50 fr. pour me rendre à Morlaix. Il me laissa le sabre dont il m'avait fait présent à mon départ pour le régiment, et me donna le certificat suivant :

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE.

« M. Billard de Veaux, porteur du présent, » se rendra à Morlaix, près de M. Moreau, com- » missaire spécial de police, pour y rester jus- » qu'à décision ultérieure.

» Nous nous plaisons à rendre compte des soins » apportés par M. de Veaux dans sa mission à » Tours, pour y conduire un convoi de chevaux » pour la garde d'honneur, et du zèle qu'il n'a » cessé de montrer pour prendre du service, soit

» dans le troisième des gardes-d'honneur, soit » dans tout autre de cavalerie.

» Quimper, le 20 août 1813.

Le préfet du Finistère,

» Baron ABRIAL. »

toutes ces pièces conformes aux originaux restés entre mes mains.

Je dois à la justice de dire que M. Abrial se montra sensible à mon sort; s'il ne le changea pas, ce ne fut pas sa faute, il ne dépendait pas de lui; mais il l'adoucit, et son intérêt pour moi partait d'un principe d'humanité.

J'ignore quelle pouvait être l'opinion de ce respectable fonctionnaire, relativement à la cause que j'avais servi; il était trop jeune pour avoir connu les Bourbons. Je désirerais pour eux que leurs secrétaires-d'état fussent aussi honnêtes gens que lui; il n'y aurait pas tant de mécontens, et je crois que la chose publique n'en irait pas plus mal. L'on verra dans son temps comment ils ont répondu à la confiance du Monarque, qui leur avait entièrement abandonné le gouvernement de son royaume, chacun en ce qui concernait son département; il ont mécontenté les Français de tous les partis, en voulant n'en flatter

qu'un successivement, et aliéné les esprits les mieux disposés.

Si le hasard fait tomber ces écrits dans les mains de M. Abrial, qu'il y trouve l'expression du souvenir éternel de ses procédés délicats à mon égard et celle de mon inviolable reconnaissance.

Je voudrais pouvoir en offrir autant au ministre d'un roi qui m'a coûté tant de sang et de larmes; j'abuserais mes lecteurs, je mentirais à ma conscience. Le lendemain, à quatre heures, je me mis en route pour Morlaix, par la traverse, ce qui diminuait ma route de moitié.

Quoique que je n'eusse passé qu'une fois par ce désert (si je puis me servir de l'expression), je traversai les montagnes d'Arrey, qui séparent Quimper de Morlaix, sans m'écarter de ma route, jusqu'au Calvaire, nommé Pleber-Christ, à une lieue environ de Morlaix. Il pouvait-être dix heures du soir, la lune n'éclairait pas encore, et à ce malheur se joignit celui de rencontrer une fourche dont les deux chemins me parurent également pratiqués, et pour comble d'infortune, je pris celui qu'il fallait éviter; je ne reconnus mon erreur qu'au bout d'une marche longue, forcée et pénible. Plus je m'efforçai de la réparer, en prenant tantôt l'un, tantôt l'autre, plus je me perdis au point de ne plus savoir ou j'étais. Alors je me déterminai à traverser les champs, pensant trouver quelque débouché pour me tirer du dédale (c'en

était un pour moi) où je me trouvais. Il me serait impossible de nombrer les haies que je sautai et les champs de grains que je traversai, pensant toujours être plus heureux de tel côté que de tel autre.

Depuis mon départ de Quimper, où je n'avais rien pris avant de partir, j'avais dépensé quatorze sous (j'éprouvais plus que jamais la nécessité d'économiser) dans un petit endroit, au pied des montagnes, que l'on me dit n'être qu'à quatre lieues de ma destination. La fatigue et le besoin me forcèrent de faire plusieurs haltes, sans qu'il me fût donné de deviner où j'étais; imbibé de sueur et d'eau, tant j'avais parcouru de champs de grains, au point que l'on eût pu tordre mes vêtemens, surtout mon pantalon. Le froid m'obligeait de me remettre en mouvement sans savoir où j'allais, parce que, malheureusement, le temps était couvert et que l'étoile polaire n'était pas visible. Enfin, exténué de lassitude et de besoin, je me décidai à me coucher sur un tas de gerbes de blés, dans le milieu d'un champ, dont je trouvai la rencontre, une des plus heureuses de ma vie. Je battis le briquet et fumai ma pipe, caché dans ce tas, où je ne tardai pas à m'apercevoir que j'allais m'endormir. Pour ne pas me laisser surprendre et peut-être manger par les loups, très communs dans cette partie de la Bretagne, je tirai mon sabre et ve-

nais d'en passer la dragonne au bras, lorsque j'entendis sonner trois heures à l'hôpital de Morlaix, dont je n'étais pas plus éloigné de plus de deux portées de fusil. J'essayai de me remettre en marche, mais en vain : le froid m'avait glacé, j'étais perclus de tous les membres, et ce ne fut qu'après plusieurs efforts que je pus retrouver l'usage de mes pauvres jambes. L'on pourra juger de mon état, quand on saura que j'ai été une heure à parcourir cette distance jusqu'à mon logement. Je pris un morceau de pain et de beurre, un verre de vin, et fus me mettre au lit pour plusieurs jours.

Je fis prévenir M. Moreau de mon retour sous sa férule ; il vint me voir le même jour, 22 août, et me témoigna, comme M. Abrial, combien il partageait mes peines et mon malheur.

Je gardais encore le lit le 24, lorsque j'écrivis à Charette la lettre dont il est parlé plus haut, et dont nous étions convenus avant mon départ de Tours.

« Monsieur Ludovic Charette, maréchal-des-logis, 7e compagnie, 3e des gardes d'honneur à Tours, ou à sa suite.

» Morlaix, le 24 août 1813.

» Je suis arrivé ici avant-hier, mon cher camarade et ami, exténué de fatigue et de besoin ;

je vous écris de mon lit. Mon voyage de Tours ici n'offre rien de remarquable, sinon la chaleur, qui m'a souvent forcé de marcher la nuit, sans me douter du danger auquel m'exposait mon uniforme de garde d'honneur, m'a fait observer le commandant d'un détachement de troupes stationnées à Gré-en-Boire (Mayenne), pour le maintien de l'ordre public, troublé dans les arrondissemens de Château-Gontier, Laval et Mayenne, par une bande de brigands armés, partie déserteurs et partie conscrits réfractaires, commandée par deux frères nommés Morin.

» Comme je pense que ma lettre ne vous parviendra que près de l'armée ou à l'armée même, je ne vous parlerai que de nos camarades qui vous entourent; rappelez-moi à leur souvenir, et pénétrez-les des vœux sincères que forme pour vous et pour eux votre dévoué camarade et ami Billard de Veaux. »

Cette lettre, insignifiante pour tout autre, ne l'était point pour Charette; il la comprit à merveille, la reçut ainsi que je l'avais prévu, en route pour l'armée sur les anciennes frontières de France; la communiqua à ceux de ses affidés qui étaient auprès de lui, leur témoigna des regrets de n'avoir pas suivi mon avis (ils étaient superflus), et eut l'imprudence de la conserver, au mépris des conseils qu'on lui donna de la dé-

truire, m'a-t-il dit lui-même à Paris en 1814, ainsi que MM. Jamin et Launay, gardes d'honneur de Morlaix, ses compagnons de prison et d'armes dans les gardes-du-corps du roi, jusqu'au 20 mars 1815. Elle fut trouvée dans son portemanteau lorsqu'il fut arrêté à Mayence, et la police l'expliqua parfaitement bien, m'a-t-il encore avoué.

Jusque-là, je ne savais à quoi attribuer la visite des gendarmes le 1er novembre suivant; cette découverte me donna le mot de l'énigme, quoique persuadé encore aujourd'hui avoir été dénoncé par quelqu'un de Morlaix, au commissaire de police, ainsi que je l'expliquerai plus bas.

Je n'avais point encore sorti, lorsque M. Moreau m'adressa la lettre suivante :

« *Police générale de l'Empire, premier arrondisse-*
» *ment, département du Finistère.*

» Morlaix, le 26 août 1813.

» Monsieur,

» Monsieur le préfet du Finistère, en me pré-
» venant que vous êtes congédié de la garde
» d'honneur, et replacé, par ordre de S. Exc. le
» Ministre de la police générale, en surveillance
» dans cette commune, m'invite à réclamer de
» vous l'équipement qu'il vous avait fait fournir,

» je vous prie, en conséquence, de le remettre » au porteur de la présente.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» Le commissaire spécial de police, MOREAU.

» A M. Billard de Veaux, à Morlaix.

Conformément à cette lettre, je remis donc au porteur l'uniforme que M. le préfet m'avait fait fournir, me réservant le sabre dont il m'avait fait présent depuis mon renvoi des gardes d'honneur; je l'ai encore.

Toutes les pièces rapportées plus haut et plus bas, dont je conserve les originaux, doivent être d'un certain poids aux yeux du lecteur impartial qui à l'expérience de notre révolution réunit celles des polices républicaines, consulaires et impériales.

Je le demande, si j'avais été l'homme de la police, ainsi qu'elle le faisait débiter à Londres, pour justifier le tartufe Brook, et autres, aux yeux de lord Liverpool, ministre de l'intérieur alors, de son abominable conduite à mon égard, à celui de mon infortunée épouse, à celui de son propre gouvernement, qu'il déshonorait, et auquel il aliénait les hommes qui pouvaient le plus utilement le servir dans ce temps critique pour l'Angleterre... de 1809 à 1813. La police de Paris faisait celle de Londres, je le répète sans

crainte d'être démenti; il n'y a pas un homme de bon sens tant soit peu exercé qui l'ignore; comme Tarquin le Superbe le faisait dans un temps celle de Gabies par son fils Sextus, *Histoire romaine*, par Rollin, tom. 1^er^, p. 218; ce passage m'a servi à démasquer plus d'un charlatan Caméléon. Si j'avais été, dis-je, l'agent de la police, en eût-elle répandu le bruit outremer, et dans mon ancienne division particulièrement? Non, elle aurait attendu quelques services de moi, et dans ce cas, elle n'aurait pas pris tant de soins de cacher ma surveillance: elle l'eût au contraire affichée, comme l'arrestation ou l'évasion des prisons d'état ou citadelles, de tant d'autres; elle m'eût même conservé aux gardes d'honneur. J'aurais pu lui être utile, si j'avais été assez vil, nonobstant l'assurance avec laquelle certains fléaux de l'émigration ou de la chouannerie répandaient le bruit absurde que j'étais l'homme de la police impériale? cette police m'eût-elle placé en surveillance dans un pays dont je n'entendais pas la langue; de quelle utilité pouvais-je lui être? dans un pays peut-être le plus prononcé républicain de toute la France, par conséquent le plus ennemi de la maison de Bourbon, où il n'y avait jamais eu l'ombre d'insurrection, et à une telle distance du mien, qui possédait, à cette époque même, le germe d'une insurrection menaçante, si l'on avait su en tirer

parti ; mais non, telle était la destinée de l'Angleterre et de Louis XVIII ; l'une et l'autre cherchaient des alliés où il n'y avait aucune disposition pour eux, et le pays qui leur offrait quelque chance était négligé ; il est vrai qu'ils avaient eu le talent de se débarrasser, grâce à M. Fouché, des hommes qui auraient pu leur offrir quelque ressource dans ce pays ; moi, par exemple. Quel était le but du ministre anglais, en envoyant Châteaubriand en France en 1808? Quel était celui de Louis XVIII ou du fameux Blackas, en envoyant le célèbre Rubion en Bretagne en 1813? il devait parcourir les pays insurgés, et ne passa pas Rennes, où il ne put voir la sœur Marianne, aujourd'hui aux Incurables à Paris ; elle ne voulut pas, preuve du cas qu'elle faisait de l'homme qui n'avait figuré durant la révolution que dans la machine infernale, qui ne fit que des victimes et du mal à la cause. Quel était le but du roi et du ministre anglais à ces deux époques ? d'insurger l'Ouest contre le gouvernement d'alors. Comment s'y prenaient-ils ? à qui s'adressaient-ils ? Ne pourrait-on pas leur faire l'application du sarcasme de Fréderic II au prince de Soubise, après la bataille de Rosbach : « Il a vingt cuisiniers et n'a pas un espion. »

Si, dis-je encore, j'avais été l'homme de la police, sous quelque dénomination qu'on veuille le prendre, m'aurait-elle fait renvoyer des gardes

d'honneur? J'en appelle à mes camarades de ce corps : ils ne sont pas tous morts; j'en appelle à M. de Ségur : il vit encore; j'en appelle à messieurs Abrial et Moreau : ils ont dû avoir l'un et l'autre des instructions sur mon compte. M'aurait-on repris mon uniforme? La police, en lisant ma lettre à Charette, lui aurait-elle dit : « Vous connaissez et paraissez lié avec ce Billard, cet agent des Bourbons et de l'Angleterre. » Mais Charette est mort, dira-t-on peut-être, voilà pourquoi vous le citez : ses compagnons ne le sont pas, qu'on les interroge sur mon compte et sur celui du lâche qui les dénonça.

Je laisse son nom en blanc, pour que les conjurés qui vivent encore l'écrivent, et disent celui de leurs camarades du Languedoc qui l'aurait étranglé dans la prison, si l'on n'était pas venu à son secours : son nom est un des plus illustres de la Basse-Vendée; qu'on le cherche sur les registres de la police, parmi les conjurés du 3e des gardes d'honneur, arrêtées à Mayence sur la fin de 1813. Je n'étais donc plus là, cet Alexandre de MM. les émigrés bas-manceux des bords de la Mayenne, cet agent de la police impériale; s'ils n'étaient que bêtes, je leur pardonne; il y avait quelque chose de plus.

En faisant l'esquisse de ces trois malheureux, qui me peignent, aux yeux d'un misérable agent secret de toutes les factions démagogues de la

révolution, comme son pendant devant un royaliste estimable qu'ils avaient cru pouvoir abuser et en faire leur écho, celle du fameux Clausel de Coussergues trouvera peut-être sa place provisoirement, jusqu'à ce que je puisse répondre aux calomnies absurdes que ce lâche et ambitieux intrigant a publiées contre moi dans son *Projet d'accusation contre M. le duc de Cases,* en 1820.

Je commencerai par celui qui avait conduit l'honorable Jam (Cerisier) dîner au Château-de-l'Ile, parce qu'il m'a paru plus étroitement lié avec lui qu'avec les deux autres. Il était débarqué chez lui et y avait séjourné avant d'aller se faire prendre à Marêtre, sous le Grand-Oisseau, chez son ami M. Porel.

Je ne pourrais préciser le temps où il avait déserté les bords du Rhin pour aller, comme tant d'autres, se brûler les jambes en Angleterre; mais je me rappelle à merveille qu'il était avec nous à l'affaire de l'Auberge-Neuve (avril 1796), où nous eûmes occasion de le remarquer avec bon nombre d'autres. Il paraît qu'il n'était pas plus propre au service de Bellone qu'à celui de Vénus. Sa jeune et nouvelle épouse ne l'eut pas plus tôt perdu de vue lorsqu'il émigra, qu'elle s'attacha à un républicain (l'amour n'a point d'opinion) qu'elle suivait encore lorsqu'il se présenta à elle en 1796, et lui fit toutes les protes-

tations possibles d'oubli du passé (la chronique du temps la disait enceinte), et du sacrifice de quitter le pays si elle voulait rompre ses nouveaux liens et revenir à lui; tout fut inutile, et ce fut sans doute de là qu'il partit pour se rendre en Portugal, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avec M. de Soulgé (la Musette).

M. Délien, officier de dragons avant la révolution, avait également abandonné de bonne heure la coalition de Coblentz, puisqu'il fit naufrage avec M. de Choiseul sur les côtes de Calais, en 1793 ou 1794, et qu'il fut l'objet, ainsi que ses compagnons, de plusieurs délibérations du gouvernement de Robespierre. Il repassa en France sous le consulat, rentra dans son bien non vendu, et épousa la fille d'un de mes compatriotes, gentilhomme et officier de gendarmerie républicaine (tout le monde sait que les victimes de la révolution étaient conduites au supplice par ces messieurs), jusqu'à l'époque où cette caste fut obligée de quitter le service en vertu d'un décret de la Convention. Pour se maintenir dans sa lieutenance, M. Gallery de la Tremblaye produisit au représentant du peuple alors en mission dans la Mayenne un certificat en forme attestant qu'il avait tué de sa main *trois brigands de la Vendée* (sans doute dans la déroute du Mans à Laval); ce certificat doit se trouver aux archives. Toutes ses

preuves de civisme furent vaines ; il n'en fallut pas moins quitter la gendarmerie et se retirer dans ses foyers.

Il en fut de même de M. le Forestier, de Mayenne, colonel du 1er bataillon des volontaires de la Mayenne. Il était maire de cette ville depuis je ne sais quelle époque. En 1814, son gendre, le chevalier de Hercé, député de la Mayenne au corps législatif en 1825, lui a succédé dans cette place administrative.

Lorsque l'armée vendéenne passa à Mayenne, le vendredi 1er novembre 1793, il la suivit et la quitta où il l'avait prise à son retour. Caché chez un fermier de ses parens, au hameau du Chat, près les bois de Fontaine-Daniel, il y fut dénoncé, pris et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Laval, où il eût été infailliblement condamné, nonobstant son jeune âge, si son cousin-germain, le brave et Loyal Lagrange de Brive, n'eût fait jouer tous les ressorts de l'amitié pour le sauver. Qui le croira? cet intrépide royaliste, neveu de l'illustre évêque de Dol, fusillé à Quiberon avec son frère, qui était son grand-vicaire, a vu, depuis, se former et s'organiser, à différentes reprises, la chouannerie, sans y prendre aucune part; il eût semblé alors que ce n'était point la cause de ces messieurs que l'on défendait. Un insurgé dans le malheur, dans les fers ou autrement, leur était aussi étranger qu'un Mahomé-

tan le serait à un missionnaire, et cette indifférence a survécu au dernier gouvernement ; la cause en est facile à expliquer : comment s'intéresser à quelqu'un dont la conduite fait la critique de la nôtre?

Un autre gentilhomme des environs de Lassay, district de Mayenne, garde-du-corps de Louis XVI, dans la force de l'âge, poursuivi et persécuté chez lui dans le temps que la Vendée se battait pour sa cause, la vit trois fois traverser son département, et ne songea point à en grossir le nombre. M. le Normand aima mieux se laisser prendre par les républicains de Niort, ses voisins. Il fut guillotiné à Lassay, avec plusieurs autres, le mardi-gras 1794; et ce fut M. Gallery de la Tremblaye qui escorta ces malheureux à l'échafaud avec ses gendarmes, et applaudit à l'exécution en criant Vive la république! suivant l'usage. Un autre gentilhomme du même district, nommé Desloges, employé dans la maréchaussée, suivit l'exemple de M. le Normand sans partager son supplice; il ne se laissa pas prendre et ne fit rien pour la cause. Était-ce expérience des hommes chez ces messieurs? était-ce lâcheté? Je ne m'explique point.

Enfin, de tous les hommes du département honorés d'emplois sous Louis XVI, le brave et infortuné de la Rêtrie, exempt de la maréchaussée à Mayenne, fut le seul qui se réunit à l'armée

vendéenne, dont il fit partie de la cour prévôtale. Son jeune et intrépide fils imita son exemple. Resté sur le champ de bataille, criblé de blessures, il fut pris et conduit à Laval par la garde territoriale de Soulgé. Ses blessures ne lui permettant pas de marcher à pied, on le porta sur une chaise à l'échafaud, où il termina sa carrière, à peine commencée, avec la même bravoure dont il avait donné tant de preuves éclatantes dans les combats : j'ai plus d'une fois envié son sort depuis la restauration. Son généreux père mourut dans les prisons d'Alençon en 1797, trop heureux de n'avoir pas vécu dix-huit ans de plus.

M. Gallery de la Tremblaye était devenu la bête noire de sa caste et de tous les aristocrates de son temps, par son républicanisme réel ou simulé; les républicains le méprisaient également. La chouannerie prenait un certain ascendant, grâce au mécontentement universel; il fit tant d'efforts pour s'introduire dans ce parti, qu'à la fin il y réussit. J'étais caché dans une certaine maison (au Gué-de-Loré), où il se présenta les fêtes de Noël 1794. Nonobstant tous les complimens qu'il me fit, et que j'entendais, je ne me montrai point : preuve de ma confiance.

Il habitait Ambrières avec ses trois demoiselles, où, ce même hiver, il recueillit chez lui un nommé Joseph le Lasseux et Graindorge; dès lors il fut initié, mais il ne portait point les armes. Les

pourparlers de paix de la Mabilais étant survenus, il s'y compromit au point de n'y pouvoir plus tenir; il croyait sans doute la révolution terminée au profit des Bourbons; il s'en fallait de beaucoup. Il passa donc avec nous; et la politique, jointe à la caste à laquelle il appartenait, ne permettant pas qu'il y fût sans grade, il fut fait adjudant-major et reconnu comme tel sur les rochers de Bignous (avril 1796). Il ne portait les armes que depuis peu de temps. Son début dans la division fut de dénoncer deux soldats royalistes au général, qui les fit fusiller sur ces mêmes rochers, le jour même de sa promotion. La paix s'étant faite la même année, il se rendit, sans être plus tranquille que les autres. Personne n'était respecté, hors les envoyés du général Hoche, mais ils n'étaient pas communs dans notre armée alors; soit que le comte de Frotté ne s'y soit pas prêté comme quelques autres, soit qu'on l'ait jugé trop difficile, je n'en ai connu qu'un, et que je n'ai pu démêler que par l'ensemble de sa conduite ultérieure, long-temps après; il en est parlé plus haut, à l'article de la reddition de 1796. Après le 18 fructidor, il fut obligé de se cacher, et ne reprit plus les armes. Lors de la paix, en 1800, il reparut au sein de sa famille, et, un soir qu'il rentrait de la chasse, donnant le bras à la plus jeune de ses demoiselles, il reçut un coup de fusil au milieu de la ville, et tomba mort aux

pieds de sa fille, aujourd'hui madame de Glatigny. Le père de son assassin, dénoncé par lui au mois d'octobre 1795, avait été fusillé : *Par pari refertur.*

On feignit de ne pas connaître le malfaiteur, que la voix publique désignait à tous les coins des rues, et il ne fut point poursuivi, quoique le beau-frère de la victime, procureur fiscal du comte de Tessé et gentilhomme, fût juge de paix de l'endroit depuis qu'il en existait en France.

M. de Glatigny, beau-frère de M. Délien, puisqu'ils avaient épousé les deux demoiselles de la Tremblaye, avait servi en Espagne, Charles IV, et la république, suivant que ce prince, moins roi que son favori le prince de la Paix, volait d'une alliance à une autre, et était rentré sous le consulat. Je n'ai jamais été chez la meunière dont il est parlé ci-dessus, que je ne l'aie vu et ne lui aie parlé, tant l'estimable veuve Pacory avait de confiance dans son opinion, au moins apparente.

Mais si j'étais l'homme de la police, comment venait-il me voir ? pourquoi approuvait-il mes démarches ? Lui, si dévoué à la famille des Bourbons, il courait des risques, et pourtant il n'a jamais entendu parler de nos entretiens, dans lesquels je le laissais toujours se mettre en avant et me tenais toujours sur la réserve. Comme je ne séjournais jamais plus de vingt-quatre heures

dans chaque maison, je craignais moins les personnes que j'y voyais, et qui d'ailleurs n'auraient pu me faire suivre, car j'avais pour habitude de ne jamais parler de la route que je devais tenir en sortant; souvent alors je prenais une route opposée à celle que je devais parcourir; aussi ai-je été rarement surpris, grâce à cette précaution, dont un chef de parti ne doit jamais s'écarter.

Si j'avais été l'homme de la police, n'aurais-je pas été mis en prison à mon entrée en France, comme tant d'autres? et, à l'exemple de ces derniers, j'aurais pu lui être de quelque utilité; je me serais évadé ensuite comme eux, et les journaux, par des diatribes complimenteuses, auraient proclamé mon évasion dans le pays, ou à la tête du parti où j'aurais dû jouer un rôle.

Un ancien secrétaire de l'évêque d'Arras, rentré en France je ne sais dans quel temps, fit un fort long séminaire en prison avant d'être lucrativement et ostensiblement employé dans la première division de la police secrète; c'était lui qui portait à l'empereur, tous les matins à sept heures, le rapport de ce qui s'était passé dans Paris durant la nuit.

Si je suis entré dans ces détails, qui pourront paraître puérils au lecteur, je n'ai eu en vue que d'établir la différence de services entre les calomniateurs et le calomnié. Les premiers ont été pourvus de pensions et de grades, et l'un d'eux

a eu assez de crédit pour faire obtenir un fusil d'honneur et la croix de Saint-Louis à son domestique, émigré avec lui, aujourd'hui geôlier de la prison de Mayenne, qui n'a jamais repris les armes depuis 1796, s'étant laissé arrêter chez son père après le 18 fructidor, quand tous les chouans de ses environs étaient dans les fers ou en fuite.

Il est vrai que M. de Glatigny reprit les armes dans les cent-jours, à la tête des anciens chouans; mais à quelle époque? après la bataille de Waterloo : lorsque le lion est sur le bord de sa fosse, l'âne lui donne un coup de pied.

Quelles furent les prouesses de ces nouveaux insurgés, sous les ordres de ce chef tout neuf? qu'on le demande aux habitans de la Mayenne.

Au 20 mars 1815, MM. de Chapdelaine et de Soulgé, revenant de Paris dans leur pays, se trouvèrent dans la même diligence qu'un neveu de l'abbé Carron, qui se rendait dans l'Ile-et-Vilaine pour repasser de là en Angleterre. Napoléon était à Paris depuis plusieurs jours. Personne ne connaissait ces deux messieurs dans la voiture, s'ils n'avaient pris soin d'informer leurs compagnons de voyage de leurs anciens services, dans l'énumération desquels l'exagération ne fut point oubliée. J'en pus juger par le rapport que me fit M. de la Morinais à Londres, chez son oncle. Quelle différence entre eux et moi alors! autant

je prenais de précautions pour me cacher, autant ils en prenaient pour s'afficher : les motifs n'étaient pas les mêmes.

En prouvant la part qu'a eue la caste nobiliaire aux mouvemens royalistes de nos pays, j'ai aussi voulu faire ressortir son empressement à se rallier autour du trône à la restauration, ainsi que sa part aux largesses du souverain dont elle avait si bien servi la cause ! Madame de Chapdelaine mère, quoique non émigrée et jouissant d'une belle fortune, obtint une forte pension sur la liste civile de S. M., quand de malheureux royalistes actifs, couverts de blessures, n'ont obtenu ni emplois ni retraites, pas même les avances faites au parti. Je renvoie encore mon lecteur à ce trop vrai couplet de chanson : Bonjour, ma charmante noblesse, etc. Voir tome II, page 331.

Cependant, pour rendre justice aux uns et aux autres, je ne dois pas omettre de dire que quelques jeunes gentilshommes de Laval se réunirent à l'armée vendéenne et s'y distinguèrent. J'en citerai particulièrement deux : M.*** (j'en ai oublié le nom), tué à la première affaire de Dol, sur la route de Pontorson ; l'autre, le chevalier de Berset, laissé pour mort sur le champ de bataille quand l'immortel Charette fut pris en 1796. Il a survécu à ses blessures, mais il est estropié de presque tous ses membres. Il a été employé ; l'aurait-il été si son frère n'avait été député ? Grande

question d'où dépend la solution, si, depuis la restauration, la faveur ne l'a pas emporté sur les titres : j'en suis la preuve.

Je ne dois pas oublier non plus les généreuses familles de La Blinière, de La Chapelle-au-Ribou et du Pas. Ces deux frères avaient chacun deux garçons; ceux du chevalier, étant plus âgés que leurs cousins, étaient officiers avant la révolution; l'un émigra, et l'autre, faisant partie des prisonniers d'Orléans, fut massacré avec eux en arrivant à Versailles en 1792.

Lorsque les chouans s'organisèrent dans le pays de la Chapelle-au-Ribou, madame veuve de la Blinière dit à M. du Ribay : « Mon fils, c'est votre cause que ces braves gens défendent; l'honneur vous impose le devoir de partager leurs périls. » L'infortuné jeune homme fut surpris par une colonne de troupes républicaines sortie de Mayenne, et massacré par la colonne mobile de cette ville, ses compatriotes. Dans l'Ouest, la troupe de ligne n'eût pas bien fait ses affaires sans les républicains du pays, ainsi organisés par compagnies et qui lui servaient de guides. Ces derniers étaient beaucoup plus féroces que les premiers, et plus disposés au pillage. Celui-ci mort, madame de la Blinière dit encore à César (nous étions de la même classe; c'est pour cette raison que j'emploie son prénom, par habitude et par estime) : « Mon fils, votre frère est mort en ser-

vant son Dieu et son roi, vous devez le remplacer, le venger ou mourir comme lui. » César suivit l'avis de sa dévouée mère ; malheureusement il avait la vue fort basse, et ne voyait qu'à l'aide de lunettes. Il y avait à peine huit jours qu'il servait avec les chouans, qu'il tomba dans une embuscade, et fut égorgé par le même homme, nommé Labaste, qui avait tué son malheureux frère. Ces deux royalistes périrent sous les yeux de leur infortunée mère. Je ne serais pas étonné que leur assassin ne fût pensionné par le gouvernement d'un roi T. C., il ne serait pas le seul dans ce département, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, tandis qu'un grand nombre d'anciens soldats royalistes, blessés et ruinés, n'ont de pain ni pour eux ni pour leurs enfans : je prouverai ce que j'avance.

Maintenant, lecteur, je vous prends pour arbitre du dévouement patricien dans nos pays et de l'obligeance de cette caste, même envers ceux auxquels elle devait le plus. La première semaine de carême 1796, le comte de Frotté, trompé par de faux rapports, attaqua Mayenne au milieu d'une nuit obscure, avec cent hommes tirés de la division d'Ambrières. (La population de cette ville était alors évaluée à près de dix milles âmes, non compris la garnison). La place était déclarée en état de siége, comme toutes celles de l'Ouest, et par un arrêté du commandant, tous les habitans en état de porter les armes étaient obligés de

se trouver sur la place d'armes, au premier coup de tambour.

Deux postes ne sont pas surpris, dont l'un fut entièrement égorgé, à l'exception d'un seul homme qui, la lumière éteinte, se cacha sous le lit de camp (il était d'Ambrières et se nommait Noury), et l'ennemi ne pénétra point jusque sur la place d'armes, sans que la générale ne batte. M. de Lagrange, qui avait sauvé la vie au chevalier de Hercé, deux ans avant, et arraché plusieurs victimes des prisons de Chartres, entre lesquelles se trouvait madame de Chapdelaine, se trouva sous le coup de l'arrêté du commandant, qui condamnait à un mois de prison tout habitant qui y délinquerait. Quoique sa maison fût située au-delà des portes de la ville, et qu'il fût dans le secret de l'attaque, deux motifs qui auraient dû le justifier, le commandant n'en persista pas moins à ce qu'il subisse la peine de la prison. Sa respectable épouse n'ayant pu fléchir cet officier, se retourna du côté de madame de Chapedelaine, chez qui il était logé, pensant qu'elle se rappellerait les services de son généreux mari. « Je suis enrhumée depuis plusieurs jours, dit-elle à madame de Lagrange, je ne vois point le général, » et tourna le dos à l'épouse de son libérateur, dont je ne puis définir l'issue de l'affaire; je crois qu'il fut obligé de faire son temps. Il est encore vrai que M. Tripier de Lagrange, quoique allié à ce qu'il

y a de plus estimable à Mayenne, n'est qu'un roturier.

Je ne sais si ce sont là les nobles de tous les pays, mais ce sont ceux du mien, en exceptant les deux maisons de la Blinière, dont j'ai parlé ci-contre. Ceci pourrait justifier ce que disait quelqu'un de plus d'esprit que de conscience, en parlant de l'insurrection de la Péninsule : « La tête des peuples est pourrie, il n'y a que la queue de saine. » Effectivement, les grands d'Espagne ont plutôt été entraînés par le peuple qu'ils ne l'ont dirigé : voyez la conduite et la fin du marquis de Solano à Cadix ; voyez les chefs les plus distingués de l'insurrection de l'Ouest, sans en excepter la Vendée ; en trouvez-vous un qui se soit mis volontairement à la tête du premier rassemblement? pas même à Gênes lors de l'expulsion des Autrichiens, sous Marie-Thérèse; l'homme riche calcule.

Ceci me rappelle une aventure qui m'arriva lors de notre première échauffourée, en en rendant compte à madame la marquise Delien de Chambelay, dans son château ; elle applaudit à nos succès du jour, au point de me prendre par la main, de me conduire dans son salon, et de me présenter à sa nombreuse société comme un jeune homme de la plus haute espérance. Chacun me complimenta, à l'exemple de la maîtresse de la maison, de manière que j'en fus vrai-

ment ébahi. Je ne doute pas encore aujourd'hui qu'elle ne m'eût accordée sa fille en mariage, si je l'avais demandée; mais l'enthousiasme changea avec la scène, lorsque les mesures de rigueur me furent appliquées, qu'un mandat d'amener fut décerné contre moi, que l'on me poursuivait comme une bête fauve, et que je fus obligé de m'éloigner du pays. Alors je n'étais plus qu'un jeune étourdi sans expérience et sans réflexion: l'on avait raison.

Voilà l'homme de tous les temps et de tous les pays, le succès fait tout à ses yeux : voilà aussi la noblesse de nos pays.

Lors du passage de l'armée vendéenne dans la Mayenne, elle y recruta dix milles hommes, à ce que l'on prétend, désignés sous le nom de Chouans, la petite Vendée, ou le département de la Mayenne: mais je suis persuadé que dans ce nombre il n'y avait pas dix gentilshommes. Je n'ai jamais compris pourquoi le comte de Puisaye, qui était alors dans les bois du Pertre, où de la Gravelle, dit-il dans ses mémoires, ne s'y joignit point.

Je quitte la Mayenne pour revenir à Morlaix, réfléchir sur ma nouvelle situation, sur la mesure de sûreté qu'une expérience de bien des années me faisait envisager comme infailliblement applicable à un homme aussi suspect que moi, et les désastres du temps me grossissaient,

peut-être encore, les dangers. Après bien des délibérations avec moi-même, souvent assis sur les bords de la mer, la vue fixée vers les côtes qui récelaient l'objet de toutes mes pensées et de mes plus tendres affections, mon épouse adorée et mon cher enfant, je m'arrêtai enfin au projet d'éviter ces mesures, dont j'avais déjà été victime avec tant d'autres. Un événement prévu cesse d'être dangereux ; malheur pour malheur, me dis-je, il ne peut rien m'arriver de pire, je ne redoute pas la mort, je n'ai donc que la prison à craindre.

Mon embarras était de trouver quelqu'un de sûr, qui voulût recevoir chez lui mes effets, me les remettre à la paix, que je ne croyais pas éloignée, ou à madame de Veaux, si je succombais, si elle vivait encore, ce dont je doutais fortement, n'ayant pas eu de ses nouvelles depuis si longtemps.

Une indisposition assez sérieuse m'avait fait faire la connaissance des respectables sœurs de charité de Morlaix ; elles avaient eu la bonté de me donner des soins et des remèdes, sur le réquisitoire du compatissant M. Moreau, qui, par délicatesse, ne voulut pas m'envoyer à l'hospice (cette circonstance prouve ses sentimens d'humanité, en même temps qu'elle est la preuve de mes moyens). Cet événement me mit dans le cas de connaître ces excellentes dames, et jus-

qu'à quel point je pouvais y avoir confiance.

La nécessité force à la confiance, et, si l'on est déçu, on est plus qu'un indiscret. Toutes ces réflexions ne m'étaient point étrangères, et je communiquai d'abord et confidentiellement l'état de surveillance où j'étais, jusqu'à la paix, à la respectable sœur Delphine, que je connaissais plus particulièrement, parce qu'elle m'avait donné ses soins dans ma maladie. La manière dont elle accueillit ma confidence m'autorisa à lui livrer mon secret tout entier. Elle était subordonnée à sa supérieure; elle ne pouvait rien faire pour moi sans son aveu, et elle me promit de lui en parler; ce qu'elle fit, si bien que le succès dépassa mes espérances.

Je me présentai donc à la supérieure (la sœur Calmel), et lui exposai l'état de surveillance où j'étais *secrétement*, jusqu'à la paix, ensuite mes craintes d'être arrêté par mesure de sûreté, et plongé dans une prison, si pire il ne m'arrivait. Elle y parut sensible, et me promit de faire ce qui dépendrait d'elle pour m'être utile; alors je lui confiai mon projet sans réserve et sans raison de m'en répentir.

Mon état physique et moral, difficile à décrire et plus encore à supporter, l'éloignement de ma femme et de ma fille, le silence forcé de la première, dont je n'avais reçu qu'une seule lettre depuis notre cruelle séparation (le 17 de mai

1810), celui de toutes mes connaissances, auxquelles je m'étais adressé pour en avoir des nouvelles, par l'Allemagne, la Russie et même l'Amérique; enfin tout me rendait la vie à charge, quand je n'aurais pas eu de dangers personnels à courir, et l'on sait ce que peut l'homme réduit au désespoir.

Comme la calomnie, depuis mon altercation avec le fameux Brook, m'a poursuivi autant que le malheur, je donne ici copie de cette lettre, la seule que j'aie reçu pendant cinq ans et demi; elle est sans date de mois, ni de lieu, exprès. Avant de nous séparer, nous étions convenus, ma femme et moi, de ne nous écrire que sous le nom de Marguerite (un de ses prénoms), et de ne jamais parler politique.

« Quelle a été ma joie, tendre Marguerite, de recevoir de tes chères nouvelles; voilà plus de six mois que je n'avais eu ce bonheur (elle m'accuse par là réception de ma lettre de Baltimore en août précédent). Tu dois donc penser la satisfaction qu'a éprouvée celle qui te chérit si tendrement. J'espère que ta santé est aussi bonne que la mienne (elle me trompait sur ce point, pour ne pas me désoler; sa santé était dans un état pitoyable); tu ne m'en dis pas un mot.

» Tu apprendras avec *grand plaisir* que je suis accouchée d'une *petite fille;* ma Léopoldine fait tout mon bonheur. On dit qu'elle me ressemble

beaucoup; je crois pourtant qu'elle sera blonde; elle a les yeux bleus, mais très vifs : c'est une vraie petite boule; si tu la voyais, *combien tu l'aimerais!* Oh! mon amie! quand est-ce que j'aurai ce bonheur? Tout me paraît si triste loin de toi, que, sans mon enfant, je ne sais pas ce que je deviendrais. *Mon second père* (l'abbé Carron) continue toujours ses bontés à ton amie, ainsi que ses dames, qui m'ont prodigué les soins les plus tendres et les plus assidus.

Lors de mes couches, j'ai bien cru que tu ne me reverrais plus; j'ai eu le même accident tout de suite après (une perte horrible) dont ma pauvre mère est morte; mais Dieu a eu compassion de mon enfant. *Puisse-t-il me laisser vivre pour le serrer encore une fois dans mes bras!*

» Je demeure tout près de l'école; Julie vient me voir toutes les fois qu'elle n'est point employée; elle couche avec moi. Je t'assure que, sans elle, je ne sais pas ce que je serais devenue; elle a, par les soins les plus tendres, adouci ma situation. Nous parlons souvent ensemble de toi; elle sait si bien que mon seul bonheur est de m'occuper de ma tendre Marguerite! »

« Je profite du moment où ma chère Billau (Billaudaud) est à dîner pour voler un petit coin de papier, afin de vous parler d'elle, mais surtout de ma charmante petite nièce (depuis sa naissance, Léopoldine n'a jamais appelé cette rare

amie que sa tante), sachant combien ce sujet vous intéressera, ayant été si long-temps sans en recevoir de nouvelles. Léopoldine est, réellement et sans exagération, charmante; elle a les yeux bleus et spirituels, comme son père; mais du reste elle ressemble plutôt à sa mère. Elle est très vive et extrêmement gaie; je crois qu'elle aura beaucoup d'esprit, car elle a un petit air malin qui l'annonce bien. Elle fait toute la consolation de sa pauvre mère ainsi que de sa tante, qui l'aime plus qu'elle ne peut le dépeindre.

» Votre lettre du 10 février nous a rendu bien heureuses, car nous étions bien inquiètes. Je cherchais, autant que possible, à cacher à Billau les craintes que j'éprouvais à votre égard, connaissant sa grande sensibilité; mais, Dieu soit loué! nous avons eu le bonheur de recevoir de vos nouvelles. J'espère que cette lettre vous parviendra, car vous devez être bien inquiet. Léopoldine vous embrasse mille et mille fois.

» Écrivez aussi souvent que vous le pourrez; mon Billau me dit continuellement que sa seule consolation est de recevoir des nouvelles de sa Marguerite. Adieu; je vous souhaite une bonne santé et toute la consolation possible. Soyez toujours assuré de l'amitié que je porte à toute la petite famille.

» JULIE DE REGNY. »

Il me serait impossible de peindre toutes les

bontés de cette incomparable amie à l'égard de ma femme et au mien. Pendant ma captivité à Londres, elle ne quitta jamais son amie un instant; dans mon absence, elle ne l'abandonna point, et, pendant les cent-jours, elle nous prodigua ce qu'elle avait économisé; en un mot, je ne sais ce que nous serions devenus sans elle.

« Je reviens à toi, tendre amie, car, si je croyais Julie, elle eût tout employé le papier à te parler de sa Léopoldine. Elle me tracasse encore pour que je te dise que la petite a déjà deux dents et qu'elle est née le 6 de novembre à minuit un quart. Je vais la mettre en jupe courte le dimanche de Pâques. Elle est si vive, qu'elle ne peut se souffrir dans sa robe longue. Lorsque tu m'écriras, n'oublies pas de me dire où tu es, ce que tu fais, etc. Je demeure chez une vieille femme qui aime beaucoup ma petite. Je suis bien aise, bien-aimée, de trouver cette occasion. Dieu fasse que tu puisses recevoir ma lettre, et te tranquilliser sur le compte de la mère et de la fille, qui t'aiment plus qu'on ne peut l'exprimer! J'attends avec impatience le moment où la chère petite pourra prononcer ton nom; ce sera alors qu'elle me sera, s'il est possible, plus chère. Adieu, trop aimée amie; puisse cette lettre te rendre tous les baisers que nous t'envoyons! puisse cette lettre te rappeler deux êtres qui ne respirent que pour toi! Je t'envoie des cheveux

de la chère petite, qui ont été coupés le lendemain de sa naissance. Adieu encore, tendre Marguerite; reçois les embrassemens de celle qui ne vit que pour t'aimer pour toujours.

» La Billau. »

Cette lettre était adressée à M. Cambfort, employé dans le bureau de M. Desmarets, dont il avait lui-même donné l'adresse, et qu'il avait sans doute prévenu, puisqu'il me l'apporta à l'hôtel Castellane, rue de Grenelle-Saint-Germain, où j'ai constamment logé pendant ma surveillance à Paris. Elle était ouverte; il crut devoir m'en faire des excuses, en me disant que, sa domestique s'appelant Marguerite, l'erreur venait de la conformité de nom.

J'en fus dupe ou non : je savais déjà que la police ne faisait rien pour rien; et je ne lui en témoignai pas moins bien sincèrement ma reconnaissance, en le priant de remercier mille fois M. Desmarets pour moi.

Je serais désespéré d'atténuer en rien l'obligeance de M. Desmarets en se chargeant de faire passer de mes nouvelles à mon épouse et de me transmettre les siennes. Il était bon père de famille et excellent époux, m'a-t-on assuré; mais, avec ces titres, sans doute honorables, pourquoi n'a-t-il plus voulu depuis me rendre le même service? Cela ne le compromettait en rien. Le

lecteur pensera comme moi, parce qu'il n'y trouvait pas son compte.

M. Desmarets, en m'offrant obligeamment de se charger de ma correspondance avec mon épouse, pouvait avoir plusieurs raisons de politique en vue : 1° connaître notre manière de nous écrire, peut-être y trouver quelques chiffres dont il m'eût forcé de lui donner la clé : car il ne se doutait pas que tout ceci fût prévu avant de quitter l'Angleterre ; et la plus plausible de ses raisons était peut-être d'offrir à ses correspondans à Londres l'occasion d'y répandre le bruit que j'étais son agent à Paris, puisque je correspondais avec mon épouse sous son couvert. J'ai toujours ignoré comment cette réponse s'est trouvée remise au commissaire de police de Saint-Malo ; elle ne porte le timbre d'aucun bureau de poste.

En acceptant l'offre de M. Desmarets, qu'il n'eût peut-être pas été prudent de refuser, j'avais fait toutes ces réflexions ; mais la situation où je me trouvais me mettait au-dessus de tout ce qu'un public ignorant pouvait dire ou penser à cet égard. D'ailleurs, ne savais-je pas que la police de Paris avait le talent de contrefaire les voix et les écritures ? Combien n'avons-nous pas de preuves de ce que j'avance ici ? Et Louis XVIII en prévient lui-même ses sujets dans sa proclamation du 10 mars 1797. Il me serait difficile de dire combien je remis d'autres lettres depuis à

M. Desmarets, par l'entremise de M. Dejean, son secrétaire, sous la férule duquel il m'avait immédiatement placé après mes sévères interrogatoires subis par ce dernier, sans en avoir eu aucune réponse jusqu'à la restauration ; ce qui m'a fait penser plus d'une fois que je n'avais plus ni femme ni enfant.

Depuis mon retour des gardes d'honneur, j'avais envoyé plus de dix lettres en Angleterre, par les bâtimens de M. Beic, ou par toutes les occasions qui se rencontraient. Lors de l'armement du corsaire américain *the true Blooded Yankea*, le commissaire de police avait logé une dizaine de ces prétendus Américains dans la pension où j'étais, et les trente autres répartis dans deux de ses maisons pratiques. L'avantage de connaître assez bien l'anglais m'offrit bientôt celui de distinguer les vrais Américains d'avec ceux qui, à l'ombre d'une protection achetée (dans le temps que j'habitais ce pays, elles se payaient 6 fr.), s'étaient dit l'être pour s'arracher de Verdun. Je crus devoir les prévenir de l'ordre donné secrètement à leurs hôtes et de la circonspection dont ils devaient user.

Le sous-préfet de Morlaix alors était un M. de Choiseul, dont l'épouse se disait filleule de la dernière reine de France (Marie-Antoinette), et l'interprète du commissaire de police était un M. de Beaurepaire, émigré rentré. Je désirerais

savoir quel usage ils auraient fait l'un et l'autre d'une telle découverte.

Le trait suivant prouve ce que pensait ce commissaire de police de MM. les émigrés rentrés, tant prêtres que laïques :

Avant de quitter Morlaix pour me rendre aux gardes d'honneur, je demandai à M. Moreau la permission d'aller faire mes adieux à un ami dont j'avais fait la connaissance à un petit endroit nommé Laumur, à deux lieues de Morlaix. « Je ne puis vous la donner par écrit, me dit-il, non que je m'oppose à ce que vous y alliez, avec votre maîtresse de pension surtout; mais il y a des gendarmes. — Ils sont amis dans la maison où je vais, répondis-je. — Le curé vous connaît-il? (c'était un M. de Trogolf). — Je l'ignore, mais je ne le connais pas. — S'il vous connaît et qu'il sache que vous y ayez été, il l'écrira de suite au sous-préfet, qui en informera à son tour le ministre. Cependant vous pouvez y aller; si l'on m'en parle, je saurai que répondre. Ne dites pas que je le sache, et, à votre retour, ne manquez pas d'entrer en passant. » A ce dont je ne manquai point. Je ne trouvai que madame Moreau, que je priai de dire à son mari que j'avais l'honneur de lui souhaiter le bon soir.

Cette petite attention de ma part me valut l'amitié de tous et la confiance de deux particulièrement, Skeaner et Davis. Je les chargeai l'un

et l'autre de lettres pour mon épouse, qu'ils devaient lui remettre en main s'ils allaient à Londres, et quelques particularités verbales qu'elle ne devait confier qu'à Joseph Cadoudal. Dans le cas où ils n'y auraient pas été, ils devaient jeter ces lettres dans le premier bureau de poste.

Ils ne furent pas plus tôt à bord du corsaire qu'ils en enlevèrent le grand canot, ainsi qu'ils me l'avaient confié, et rejoignirent la croisière anglaise.

Je n'ai pas su ce qu'est devenu Skeaner, mais le loyal Davis fut à Londres, et se serait acquitté de sa promesse, si le déplorable état dans lequel se trouvait M^me^ de Veaux eût pu lui permettre de le recevoir. Il était tel, que la bonne et respectable M^lle^ de Villiers (elle vit encore, et demeure rue des Postes-Sainte-Geneviève, n° 54, à Paris) n'osa lui confier que long-temps après qu'il était venu quelqu'un de ma part lui donner de mes nouvelles. Voilà l'homme de la police du lâche Clausel de Coussergues et de MM. les émigrés rentrés.

Je dois encore à la reconnaissance de dire que ces marins, américains ou anglais, ne me quittèrent pas sans vouloir me forcer d'accepter de l'argent. Pourtant Dieu seul connaissait ma misère! Réduit nombre de fois à ne pas fumer, parce que je n'avais pas de quoi acheter du tabac, et obligé de laver moi-même mon linge, jusqu'à ce

que j'eusse fait la connaissance de la respectable famille du sieur Nicolas, jardinier à l'ancienne abbaye de Saint-François! La femme de ce dernier avait suivi la famille de Pénelay à l'émigration, et était rentrée en France avec elle. Elle voulut bien me décharger de cette corvée, à laquelle je n'entendais rien, et, en échange, j'enseignais à lire à ses deux enfans. Enfin il ne partait pas un bâtiment de Morlaix, sous quelque couleur qu'il fût, qu'il n'emportât quelques lettres qui parvenaient assez généralement, parce qu'en Angleterre on ne fouille point les particuliers, s'ils ne sont personnellement dénoncés à la douane; mais les réponses ne m'arrivaient jamais, ainsi qu'on l'a vu. Madame de Veaux m'assure encore aujourd'hui m'en avoir adressé plus de cent depuis notre séparation jusqu'en 1814. Un négociant de Londres en a donné au moins dix pendant ce temps à un marchand de Lisbonne nommé du Louvre, qui faisait le commerce d'Angleterre en France en vertu de licence. Rien d'étonnant que celles-ci ne me soient point parvenues. J'ai connu ce nom en Portugal, et su qu'un certain du Louvre avait fait venir de France, ou fait lui-même, une petite guillotine. Il la plaçait sur sa table, et s'amusait à guillotiner des volatiles, tels que pigeons, etc., et sur la fin de son règne, la police impériale employait beaucoup d'étrangers, Italiens, Espagnols, etc., quand il s'agissait de l'An-

gleterre surtout, parce que ces peuples lui étaient moins suspects que des Français.

Je ne suis entré dans ces détails que pour donner au lecteur la mesure de la sévérité de la police à l'égard de celui qu'elle affichait partout comme étant son agent. Je serais quelquefois tenté d'en avoir de l'orgueil si j'en avais moins souffert.

La place que M. Desmarets occupait, la confiance dont il jouissait près du ministre, près de l'empereur même, lui donnaient tous les moyens nécessaires de me faire obtenir du service comme je le demandais, et certes je n'aurais jamais songé à aucune conjuration, je n'aurais jamais repris les armes contre le gouvernement Français; non: j'étais trop dégoûté de la guerre civile, qui n'a jamais convenu à mon caractère, à cause des horreurs attachées à ce fléau.

M. Desmarets ne m'a pas fait le mal qu'il pouvait me faire, j'en conviens, la politique s'y opposait, et sa conduite envers moi était toute politique. Comme je cherche moins dans mes semblables des lâches que des hommes d'honneur, je veux même avoir obligation de la vie à M. Desmarets et n'en vouloir de mes malheurs qu'à l'horreur de sa place, qui, peut-être, lui faisait un devoir de chercher un agent de sa police dans chaque victime de la révolution, par la raison, bien connue, que l'on ne polit le diamant qu'avec la poudre de ce même diamant.

Il n'a pas été le seul à me faire ces propositions; on me les a renouvelées depuis la restauration. Au mois de mars 1822 (le dimanche 17), le judicieux comte de Salabéry, beau-père du préfet de police de ce temps, ne rougit pas de me réiterer les mêmes offres, et, d'après mon refus, ne voulut pas s'intéresser à moi pour me faire obtenir une place d'employé dans les bureaux de son gendre. Encore une preuve de plus des ressources qu'ont offert les anciens émigrés à ceux qui ont défendu leur cause en servant celle de la légitimité.

En me sacrifiant pour cette dernière, sans considération de famille, de fortune ni de tourmens, je ne devais guère m'attendre qu'au jour du triomphe on m'offrirait pour récompense de mes malheurs peu communs, de mes sacrifices et de mes nombreuses et graves blessures, l'avilissante place de mouchard. Je le confesse à la face du ciel; Dieu, comme homme sur la terre, me proposerait d'être son agent secret, je le refuserais.

Employé, je suis incapable de trahir les devoirs de ma charge; quelque parti que je serve, je ne transigerai jamais avec mes obligations: ma foi donnée, je ne la viole point. Si Napoléon m'eût accordé sa bienveillance et de la confiance, je me serais offert comme un second général Bertrand pour la fidélité.

A mesure que la mémoire me rappelle quelques traits, dans la crainte de les oublier, je suis forcé de m'éloigner de mon sujet : j'en demande pardon au lecteur.

Ma situation n'admettait ni délibération, ni demi-confidence ; je me mis donc entièrement à la disposition de la supérieure, en lui communiquant mon projet d'évasion, pour me soustraire au sort inévitable dont j'étais menacé, et l'embarras où j'étais de sauver le peu d'effets qui me restait, surtout mes notes, car, lui dis-je, une fois parti, on s'emparera de ce que l'on trouvera, et je ne puis enlever mes malles sans donner l'éveil sur mes desseins. Je n'ignorais pas, non plus, qu'un commissaire de police, tel que celui à qui j'avais affaire, n'eût donné ses instructions aux maîtres des maisons où il plaçait son monde.

Il m'était intéressant de trouver quelqu'un de sûr qui voulût bien les recevoir en dépôt, me les remettre s'il y avait lieu, ou à mon épouse, à la paix, si elle avait existé, en prenant les précautions nécessaires pour que mes hôtes ne s'aperçussent ni du vide de mes malles, ni de la maison où j'en transportais le contenu.

« Votre situation me touche autant que vos malheurs m'intéressent, me dit la respectable sœur Calmel ; une confidence de cette nature ne peut se faire à tout le monde ; moins elle est étendue, plus elle est sûre. Personne ne se doute que

vous me connaissiez, en conséquence, vous pouvez m'apporter ce que vous voudrez, et je le serrerai dans un endroit particulier. Pour plus grande sûreté, vous ferez bien d'entrer et sortir par la porte qui communique entre l'église et notre maison, en faisant bien attention que personne ne vous voie, et vous demanderez la sœur Delphine. »

Je n'ai pas besoin de dire de quel prix m'était une pareille découverte. Dès le lendemain, je commençai mon déménagement, qui fut long, parce que je n'osais faire de paquets : je n'avais que mes poches, que je craignais encore de trop emplir, et mon carick, sous lequel je cachais ce que je pouvais ; semblable au contrebandier à l'approche des employés de la douane, je me persuadais toujours que l'on pouvait s'apercevoir de ma fraude. Je m'occupai d'abord de ce que j'avais de plus précieux, mes papiers et les notes de ce qui m'était relatif ou de ce que j'avais pu recueillir, en un mot de ce que je crus plus prudent de sauver; ensuite je pensai au linge, aux habits, etc. Je n'en avais plus autant qu'en arrivant, ayant été obligé d'en vendre, 1° pour me rendre aux gardes-d'honneur, et 2° pour faire le voyage que je projetais, du succès duquel dépendait le plus ou le moins d'argent. De plus de soixante-douze chemises de percale des Indes, il ne m'en restait pas une douzaine ; cravates, mou-

choirs de poche des Indes, etc., tout avait diminué en proportion ; d'une douzaine de pantalons tricottés à quatre-vingt francs la pièce, il m'en restait deux : encore fus-je très reconnaissant aux braves marins du corsaire américain, de m'avoir débarrassé de ces effets, car sans cela je ne devine pas comment j'aurais pu exister pendant le temps de ma surveillance à Morlaix, depuis juillet 1812 inclusivement, jusqu'au 1er novembre 1813. Je n'avais point de pension à payer, à la vérité, puisqu'on payait la mienne (un franc par jour, nourriture et logement, dans un port de mer) ; mais l'existence n'est pas toujours la partie la plus chère pour l'homme habitué à la misère. Je n'avais connu la vie que pour connaître le malheur, et mon ingrate étoile y avait encore ajouté en me faisant prendre un parti plutôt que l'autre. Je fus quinze jours à vider presque mes malles, sans que personne s'aperçût de ma manœuvre, ni se soit jamais douté, que je sache encore aujourd'hui, du lieu de mon dépôt. Si je rencontrais la supérieure en ville, ou la sœur Delphine, les seules dans le secret, j'avais toujours la précaution de les éviter, dans la crainte de me trahir, et elles ne s'en offensaient pas.

Vers la fin d'octobre, la supérieure reçut l'ordre de se rendre à Paris, près de la mère générale ; je crus mes projets renversés ; au contraire, elle ne les en servit que mieux. « Je ne partirai,

me dit-elle, que vers les premiers jours de novembre (je devais me mettre en route le 3), je mettrai votre caisse (qu'elle m'avait procurée) au roulage, avec les miennes, à l'adresse de la sœur Marianne, à Rennes; de cette manière personne ne se doutera de rien, et, à mon passage dans cette ville, où je dois rester trois jours, je dirigerai votre caisse sur l'endroit que vous m'indiquerez. » Voir la lettre ci-après. En conséquence, je lui remis une lettre pour la personne à qui je la destinais (M. du Bourg-le-Bourdais, marchand drapier à Mayenne. Il existe encore, on peut savoir la vérité), avec son adresse, qui ne devait être appliquée sur la caisse qu'à Rennes, pour plus grande sûreté.

LETTRE DE LA SŒUR CALMEL.

« De Sedan, juillet 1814.

» Monsieur, je ne puis vous exprimer la joie » que m'a causée votre lettre. Vous avez raison de » dire que je vous disais un *de profundis;* je ne me » suis point bornée à un seul, car je l'ai souvent » réitéré. Ce M....., l'un des satellites du..... » est venu me voir le jour de votre part, et m'a » paru mécontent d'avoir laissé échapper sa proie, » pour vous donner le temps de vous sauver. Je » lui ai fait pressentir que vous vous étiez noyé, » en lui conseillant de faire faire sur la rivière les » recherches nécessaires.

» Je vous ai plaint pendant votre fuite, sur-
» tout dans une saison aussi rigoureuse que l'a
» été l'hiver dernier, quand vous avez été réduit
» à la dure nécessité de coucher dans les bois, sur
» la neige, au milieu d'un grésil nébuleux, ora-
» geux et couvert de frimas, lorsqu'on est privé
» des premiers secours et livré à une commisé-
» ration vaine, qui malheureusement n'était
» point à l'ordre du jour dans les circonstances
» précédentes. Enfin, une divine providence est
» venue à votre secours, et a couronné votre mar-
» tyre, en vous faisant survivre à ces crises désas-
» treuses, tant il est vrai que Dieu n'abandonne
» jamais ses fidèles serviteurs, même dans les nau-
» frages périlleux! La nef de l'Eglise dans notre
» Saint-Père a éprouvé les mêmes dangers, qui
» font aujourd'hui son triomphe. Toutes ces per-
» sécutions et vexations font, dans le moment ac-
» tuel, la gloire de ceux qui les ont souffertes;
» avantages que voudraient aujourd'hui parta-
» ger vos persécuteurs. Votre martyre fini recevra
» sa couronne, par les considérations dont notre
» souverain légitime ne manquera pas de vous
» favoriser, pour avoir soutenu la bonne cause,
» surtout en défendant la religion de ses pères et
» de son roi légitime.

» J'ai l'honneur d'être, etc. P. V. C.

» Monsieur, Monsieur de Veaux, rue d'Anjou
» Saint-Honoré, n° 9, à Paris. »

Tous les ports m'étant fermés, tant par la police que par mes faibles moyens; réduit au désespoir, la seule ressource qui me restât était de me rendre dans mon ancienne division, où j'étais assuré de trouver des amis pour me cacher, en attendant le retour de la famille régnante, qui, suivant mon opinion, ne devait pas dépasser le printemps suivant, si je pouvais louvoyer jusque-là, comptant sur un autre sort que celui que j'éprouve depuis cette époque; j'en prends le lecteur à témoin, s'il a la patience de me lire jusqu'au bout.

A mesure que j'approchais du terme du dénouement, mes voyages à la communauté devenaient plus fréquens. En allant à la première messe, la veille de la Toussaint (le dimanche), qui se dit toujours dans cette saison avant le jour, je hasardai un porte-manteau, toujours par la même porte de communication de l'église avec le couvent.

Suivant toute apparence, et d'après toutes mes précautions habituelles, on ne me vît ni entrer ni sortir: on aurait fait perquisition dans cette maison; mais pourtant je fus dénoncé, ainsi qu'on le verra bientôt.

Sur les quatre heures du soir, le commissaire manda la maîtresse de la maison; dès ce moment j'eus un sinistre pressentiment, quoiqu'il la fît appeler souvent; l'homme qui craint se fait un

fantôme de tout. Après une longue et sérieuse délibération avec moi-même, si j'attendrais ou non le dénouement de la conversation, dont la longueur, plus que suspecte, me mettait dans un état d'anxiété difficile à décrire, et que le lecteur partage avec moi, j'en suis persuadé. Je me déterminai enfin à m'éloigner, en disant à une des belles-sœurs de la maîtresse de la maison : « Je vais à tel endroit (en lui désignant un petit bois sur le bord de la rivière et du chemin qui conduit à l'ancienne abbaye de Saint-François), si, par hasard, les gendarmes venaient me demander, ne dites pas où je suis, et me faites avertir par quelqu'un de sûr, » puis je sortis.

A peine paraissais-je dans la cour, que le fils du commissaire y arrivait. La nuit commençait à tomber; j'étais justement à côté de lui lorsqu'il demanda à mademoiselle Ellouet (la même à qui je venais de dire : Je vais à tel endroit, etc.) si M. de Veaux était à la maison? Je me trouvais trop près de lui pour ne pas lui répondre moi-même : « Oui monsieur, lui répondis-je, le voici; qu'y a-t-il pour votre service? » avec un ton très assuré, en apparence seulement. « Papa voudrait vous parler de suite, s'il était possible. » L'invitation était précise, comment faire? En me sauvant je me rendais coupable, et par ma fuite je perdais les effets que je n'avais pas encore enlevés, tels qu'un secrétaire portatif auquel je te-

nais beaucoup. J'ai toujours assez bien pris mon parti dans les circonstances difficiles (quand on ne peut faire autrement, il faut se rendre de bonne grâce); en conséquence, je suivis donc le fils de M. le commissaire, qui fut assez poli pour me faire entrer le premier chez M. son père, qui, après les complimens d'usage, me fit asseoir, et débuta ainsi : « M. de Veaux, je vous ai fait appeler pour savoir de vous-même quels sont vos projets, car votre hôtesse convient que vous n'avez presque plus d'effets chez elle, et que, ce matin encore, vous avez enlevé un porte-mauteau plein. — Oui, M. de Veaux, reprit cette hôtesse, en mauvais français, je n'ai pas pu m'empêcher de dire la vérité; hier soir, il y en avait deux dans votre chambre, et ce matin il n'y en avait plus qu'un. — Que répondez-vous à cela, M. de Veaux? répartit ce commissaire. » Voyant dèslors qu'il était plus instruit qu'il n'eût dû l'être, si je n'avais pas été trahi, je ne songeai qu'à me tirer d'embarras le moins mal possible, et je convins de cette vérité malgré moi, dans la crainte qu'il ne me proposât l'examen de mes malles, dans lesquelles il aurait trouvé un grand vide.

« Hé bien, M. de Veaux, je vous ai assez donné de preuves d'intérêt, depuis dix-huit mois que vous êtes ici, pour croire que vous aurez assez de confiance en moi pour me dire quel est votre dessein, et ce que vous avez fait de votre linge, dont

vous étiez bien monté en arrivant ici? » Je n'essaierai point de peindre l'embarras où je me trouvai sur le choix de ma réponse. La voici : « Quel dessein pourriez-vous me supposer, monsieur, répondis-je, dans la situation physique et morale où vous savez que je suis réduit? vous connaissez mes blessures encore purulentes; vous n'ignorez pas non plus l'état de détresse, pour ne pas dire plus, dans lequel je végète; sans passeport et sans argent, quel projet peut-on me supposer raisonnablement? où veut-on que j'aille?

— Je ne vous en suppose aucun; mais enfin vous avez soustrait vos effets, quel en est le but?» Jusque-là j'avais toujours cherché à éluder la question des effets; plus je m'y appliquais, plus il s'y acharnait.

Le parti qui me sembla le meilleur, dans la circonstance, fut de le prendre par les sentimens, en lui confiant que le besoin m'avait forcé de vendre ces effets. « J'ai su que vous en avez vendu à des Américains, au commencement du mois de mai, mais pas tous (comment l'aurait-il su, si je n'avais été épié), et dans ce cas, j'ai droit de vous demander et de savoir à qui vous avez vendu les derniers? (Autre embarras d'où je me tirai pourtant avec honneur.)

— Monsieur, répondis-je, la nécessité de vendre ses effets, pour pourvoir à ses besoins, est

trop humiliante pour que le malheureux réduit à cette extrémité cherche ni à se faire connaître, ni à connaître le nom des acheteurs quand ils le paient comptant; en conséquence, je vous déclare avec franchise et en homme d'honneur, que je ne connais d'autres acheteurs de mes effets que les Américains du Corsaire américain. *The true Blooded Yankea.* — J'ai eu connaissance, dans le temps, de ce que vous me dites; ce n'est nullement de ceux-là dont je parle, c'est de ceux qui ont disparu depuis votre retour des gardes d'honneur; dites-moi franchement ce que vous en avez fait ou à qui vous les avez vendus. — Malgré mon désir de vous satisfaire, Monsieur, il me serait impossible de vous nommer aucun individu : je ne connais personnellement aucun acheteur; j'en saurais le nom, je n'hésiterais pas le moins du monde à en faire la confiance, non pas à M. le commissaire spécial de police, mais à M. Moreau, convaincu qu'il n'en abuserait pas, et que si quelqu'un était répréhensible, je serais seul puni. » J'avais fait une loterie qui devait me rapporter cent cinquante francs, si j'avais pu placer tous les billets; elle ne me produisit pas le tiers, et malheureusement la liste en était encore dans mon secrétaire, ce qui me tourmentait furieusement, à cause des souscripteurs; mais à peine fus-je rentré que je la détruisis.

Cette dernière réponse de ma part, lui don-

nant la mesure de mon caractère, lui fut aussi la preuve qu'il n'obtiendrait de moi que ce que je voudrais bien lui dire, et de ce moment il ne fut plus question de mes effets, mais d'autres choses dont le lecteur conviendra du vraisemblable.

« L'on dit encore, M. de Veaux, que, depuis quelque temps, vous êtes rêveur, distrait et comme accablé de chagrin et d'inquiétude. — La matière est abondante, Monsieur, vous en connaissez une partie, répondis-je : la perte de mon épouse (je la croyais morte), la séparation de mon enfant, que, vraisemblablement, je n'aurai jamais la consolation d'embrasser; la cruauté avec laquelle j'ai été traité en Angleterre, la rigueur avec laquelle je le suis dans mon propre pays, indépendamment d'un avenir que je n'envisage qu'avec frayeur, tout me porte malgré moi à des réflexions plus noires les unes que les autres, et, si vous étiez à ma place, Monsieur, vous penseriez comme moi. — Pourquoi cette frayeur de l'avenir? ajouta-t-il, vous n'avez point été inquiété depuis votre retour en France, et jamais insulté depuis que vous êtes ici. — Non, Monsieur, vous en connaissez la cause, et moi aussi. Dans le temps de nos triomphes, j'étais un atome, mais depuis nos revers, je deviens un personnage qui peut avoir tout à craindre des mesures de sûretés (il les avait mises à exé-

cution quand il était commissaire du directoire dans le département de Maine et Loire) ; à ce titre je ne me défends pas de l'inquiétude dont vous m'accusez, et que vous éprouveriez comme moi si vous étiez à ma place. — Je ne vois pas que nous éprouvions des revers, reprit-il ; au contraire, je vois l'empereur triomphant partout. » Je dois encore à la vérité de dire que M. Moreau tourna la tête de côté en prononçant ces mots et n'osa me fixer.

« Vous me faites le plus grand plaisir de me dire cela, Monsieur, lui répondis-je ; je me suis toujours intéressé à la gloire de l'empereur et au bien de mon pays : personne n'y est plus sensible que moi. Je ne sais lequel de nous deux était le plus véridique dans cette circonstance et lequel y appporta le plus de confiance.

Sur ces entrefaites, le mari de l'hôtesse, ne sachant que penser d'une aussi longue séance, vint avec son fils chercher sa femme, et son apparition termina l'interrogatoire. « Allez vous en avec vos hôtes, M. de Veaux, me dit-il ; soyez réservé dans votre conduite, discret dans vos propos et ne craignez rien. *Audaces fortuna juvat*, pensai-je en sortant, et je m'en fus souper.

Ne voyant que trop bien que, si je n'étais pas entièrement découvert, j'étais au moins furieusement soupçonné, cette réflexion, jointe aux

conséquences de mon projet, me mettait dans une étrange perplexité.

Il s'agissait d'un trajet de 80 lieues (j'en fis certainement bien davantage, ainsi qu'on le verra par l'itinéraire de mon voyage), dans un pays absolument étranger, au moins jusqu'à Rennes, avec peu de moyens et sans connaître une âme de confiance qui pût m'offrir l'hospitalité pour un jour seulement, et un guide pour un autre gîte. Avant de partir pour les gardes d'honneur, j'avais appris, je ne sais par qui, que les demoiselles de Rosemorduc, que j'avais connues chez M. l'abbé Carron, en Angleterre, avaient quitté cette pension pour se réunir à leurs père et mère, rentrés à Tréguier, lors de la petite paix. Je leur écrivis pour avoir des nouvelles de ma femme et de ma fille; elles m'en donnèrent effectivement, mais, à la date de leur départ de Londres, il pouvait y avoir trois ans, et la terreur était telle à cette époque, qu'elles n'osèrent pas, malgré les instances de madame de Veaux, leur ancienne compagne et amie, se charger d'un mot pour moi. Mademoiselle Céleste me disait seulement avoir coupé des cheveux de ma petite, le lendemain de sa naissance; quoique j'en eusse eu des nouvelles depuis leur départ (1810), ce qu'elles m'en disaient me fit grand plaisir, et je leur ai tenu bon compte de leur complaisance; je

devais encore leur adresser mes malles si j'étais resté aux gardes d'honneur.

A la foire franche de Morlaix, qui ouvre le 15 octobre, je cherchai M. de Rosemorduc, que je savais y être, à dessein de lui confier mon projet, espérant trouver en lui quelque ressource pour m'aider à m'arracher de cette ville et quelque connaissance pour me rendre dans les environs, d'où je supposais qu'il pourrait me faire piloter sur la route de Rennes; en pareil cas une connaissance en procure une autre. Au bout d'un quart d'heure d'entretien avec lui il me fut démontré, par le désir qu'il avait de faire le chemin de son fils dans le régiment d'où j'étais renvoyé autant que par ceux dont je le vis entouré (la plupart émigrés rentrés), que le plus sûr pour moi était de resserrer mon secret dans le portefeuille; et plus j'y ai pensé depuis, plus je me suis convaincu que j'avais bien fait.

Il eût été moins dangereux pour moi, dans la circonstance, de me livrer à un ancien jacobin qu'à ces Messieurs, qui sollicitaient sans cesse les faveurs du gouvernement pour eux ou pour les leurs.

Dans la même semaine, j'appris que madame de Rosemorduc était au château de Quervolongard, chez des parens. Croyant être plus heureux, je m'y rendis, après avoir fait un fort long détour. Pour mieux tromper l'espion, en sortant

de la pension, située sur le quai de Saint-Pol-de-Léon, au bas de la rue de ce nom, je montai cette dernière, un livre à la main, que j'avais grand soin d'ouvrir dès que j'apercevais quelqu'un. Sur la route de Brest, je pris à gauche en tournant Morlaix de l'ouest jusqu'à son est nord-est, puisque l'endroit où j'avais affaire est sur la gauche de la route de Morlaix à Lannion. Madame de Rosemorduc y avait été, mais elle en était repartie. Cependant tout ne fut pas perdu pour moi: je fis la connaissance des maîtres de la maison, et cette découverte me fut d'un grand prix, lors de ma déroute, le 1er novembre suivant.

La question à laquelle j'avais été mis chez le commissaire de police, le 31 octobre, ne me laissait pas le moindre doute sur ce que j'avais à craindre: un secret soupçonné est moitié découvert; en conséquence, mon départ était arrêté avec moi pour le mercredi suivant, le 3 novembre, pensant qu'à cette époque j'aurais enlevé ce que j'avais de plus intéressant.

Le lendemain lundi et jour de la Toussaint, je fus à la première messe, et, comme la veille, j'emportai un second portemanteau.

Ne sachant comment faire pour enlever mon secrétaire à l'insu de la maîtresse de la maison, je crus devoir la mettre dans la confidence, paraissant la consulter sous prétexte de le renvoyer en

Angleterre, à mon épouse; sur son avis, j'en parlai à la personne qu'elle m'indiqua (la mère Ferec), qui me promit venir le chercher entre six et sept heures, le soir même, pour le porter à un endroit convenu, où je devais me trouver pour le recevoir et le porter à la communauté. La mère Ferec, ou Féré, ne manqua point au rendez-vous; mais je ne sais par quel pressentiment j'avais remarqué dans la journée une longue et suspecte absence de la part de la maîtresse de la maison, qui me fit remercier la mère Férec et lui dire que je ne l'enverrais point en Angleterre par cette occasion; que j'en avais besoin pour toute la semaine.

La providence veillait sur moi dans cette circonstance sans doute, car, en 1814, M. Moreau m'avoua, à Paris, qu'il avait aposté des gendarmes déguisés à l'endroit même où je devais recevoir ce secrétaire des mains de la mère Férec, avec injonction de me suivre, de découvrir le lieu de mon dépôt et de me prendre la main dans le sac.

Dans l'état d'agitation où j'étais, je ne savais où je devais être et ne me trouvais bien nulle part où j'étais. Pour éviter le bruit des buveurs et les questions que l'on soumettait quelquefois à ma décision sur les affaires du temps, peut-être à dessein, j'allais presque tous les soirs jouer à la brisque mariée chez un ancien soldat du ré-

giment de Bassigny, qui avait fait la guerre de la Vendée contre nous, attaché à l'armée de Mayenne, et contre lequel je m'étais trouvé dans plusieurs affaires depuis 1793 jusqu'en 1799; il était employé en qualité de contre-maître à la manufacture de tabac de Morlaix.

Comme nous n'étions pas plus riches les uns que les autres, le profit du gagnant était de voir les perdant gratter le tapis avec les ongles.

Nous en étions là lorsque la maîtresse de pension vint me dire que quelqu'un me demandait; la méfiance est mère de la sûreté, dit-on; en lui demandant quels étaient ceux qui m'attendaient chez elle, je crus remarquer un certain embarras sur sa figure, qui me fit pressentir quelque chose de sinistre; « ne sont-ce point les gendarmes? lui dis-je. — Oui, répondit-elle, froidement. »

Étonné qu'elle eût été assez irréfléchie pour être montée dans ce réduit devant les gendarmes, qui auraient pu la suivre, si elle leur avait été suspecte : « Malheureuse, lui dis-je, retournez-vous-en, et ne dites pas que vous sachiez où je suis. J'ignore encore aujourd'hui la part qu'elle pouvait avoir à cette visite; si sa première démarche me donna à penser, sa deuxième m'est aussi inexplicable; elle parlait si haut, que je fus obligé de la prier de parler plus bas, de s'en retourner, et de prendre toutes les précautions

possibles pour que les gendarmes ne s'aperçussent pas d'où elle venait ; elle s'en fut aussi troublée que j'étais agité, peut-être par un sentiment contraire. Le misérable pavillon où j'étais n'était pas à plus de dix pas de la maison, et enfermé dans la même cour ; de sorte que la porte de cette dernière était commune à la maison comme au pavillon. Deux gendarmes étaient postés à la porte de la cour, tandis que les deux autres m'attendaient dans la maison. Il eût donc été de la dernière imprudence, tant pour mes malheureux hôtes que pour moi, de tenter de m'évader.

Je n'essaierai point ici de peindre l'horreur de ma situation : elle est impossible à décrire. J'ignore la durée de cette angoisse ; mais il est certain qu'elle me parut un siècle. Je m'étais jeté sur le lit de ces braves gens et enveloppé dans les rideaux, lorsque cette maudite maîtresse de pension vint de nouveau, seulement pour me dire que les gendarmes lui avaient demandé à quelle heure elle pensait que je rentrerais, qu'elle leur avait répondu : Vers neuf heures. Ils attendirent donc cette heure, où, voyant que les buveurs, sans doute peu satisfaits d'une pareille société, commençaient à se retirer, alors les deux gendarmes de la maison firent rentrer ceux de la porte de la cour, les placèrent à celle de la maison, pendant qu'ils fouillaient dans les chambres et les greniers.

Mes honnêtes et malheureux hôtes (M. Lamarche et sa femme) transis de peur, aussi impatiens que moi du dénouement de cette scène, étaient plus morts que vifs; il m'est inutile de dire que la partie de brisque avait été interrompue dès le commencement. Madame Lamarche ne pouvant se contenir, par la crainte qu'elle éprouvait que je fusse pris chez elle, sortit peu après la deuxième visite de la maîtresse de pension, ce fut-elle qui m'apprit la disposition des gendarmes. Environ une demie-heure après, son mari sortit, et m'informa que les gendarmes étaient tous entrés dans la maison, à l'exception de deux restés au bas de l'escalier de la chambre, après avoir visité très scrupuleusement les coins et recoins des appartemens bas. Nous soupions habituellement à six heures, et comme nous n'avions point de serviettes à table, j'étais dans l'usage de me déshabiller avant de commencer ce repas, plus frugal que splendide. J'étais donc en gilet de matelot, avec un pantalon flottant de coutil, mon bonnet de police et des sabots; en sortant, je me couvris de mon carick, parce que le temps pluvieux qui nous talonnait depuis plus de quinze jours n'était rien moins que chaud. Tel était mon accoutrement lors de la visite des gendarmes, et, me trouvant embarrassé de mes sabots et de mon carick, je quittai précipitamment les uns et me dépouillai promp-

tement de l'autre, descendant le petit escalier avec la promptitude de l'éclair, et en filant la porte de la cour d'une vitesse qui se suppose plus facilement qu'elle ne s'exprime ; une fois dehors, je ne pensai qu'à m'éloigner d'un lieu où ma liberté, et peut-être ma vie, avait couru de si grands dangers.

J'avais eu envie, en sortant, de prendre la route de Brest (c'était le plus sûr moyen de tromper l'espion sur l'endroit où j'avais en vue de me rendre), et ensuite de rabattre sur ma droite vers l'abbaye de Saint-François ; mais un groupe de monde que j'entendis descendre de ce côté me détermina à suivre le quai, où je ne voyais qu'un employé de la douane, qui, bien certainement, n'était pas de force à m'arrêter seul, en supposant que l'on eût crié, comme d'usage, arrêtez le brigand, l'assassin ou le voleur ! je me serais plutôt jeté dans la rivière. Enfin, rien de tout cela n'arriva, grâce à l'heure qui commençait à être indue dans ces campagnes, et peut-être plus encore à la pluie qui tombait à torrent. J'arrivai à cette abbaye, mais la porte de la cour était fermée, aucun moyen d'escalader les murs, et il eut été imprudent de frapper : je pouvais être suivi et l'on m'eût entendu ; je pris donc le seul parti praticable pour moi, celui de gagner un petit bois du côté de Pénelay, qui entourait le jardin, dont le mur n'était pas inaccessible

comme celui de la cour. Ce ne fut pas sans quelque difficulté que je pus me tirer du bois : si la pluie tombait à torrent, la nuit était obscure en proportion; pourtant j'arrivai dans le jardin et sous la fenêtre de la chambre où couchait la femme Nicolas, qui, fort heureusement pour moi, n'était pas encore couchée. Quoique ses contrevents fussent fermés, ils ne joignaient point assez hermétiquement pour empêcher un peu de lumière de s'échapper par les ouvertures, ce qui me servit merveilleusement pour me diriger vers ce point, et qui m'évita, en même temps, le désagrément de heurter fort ou peut-être d'appeler; il me suffit de gratter un des contrevents et de me nommer en même temps. Cette pauvre jardinière fit un cri, en me demandant : Est-ce que c'est vous, M. de Veaux? — Oui, lui répondis-je, n'ayez aucune inquiétude. Toute tremblante, elle m'ouvrit la porte, me demanda la cause de ma visite à cette heure, quoiqu'elle la pressentît; elle connaissait ma situation, et, de plus, le malheur, puisqu'elle avait émigré avec ses maîtres. Elle fut éveiller son mari, qui, plus prudent peut-être que moi, me conseilla de ne pas rester chez lui, parce que, dit-il, si l'on vous cherche quelque part, on commencera certainement par ici, par la raison que l'on sait que nous vous connaissons; allez vous-en de ma part au moulin de Pénelay;

Joseph vous connaît, il vous rendra le même service qu'il m'a rendu autrefois. (Ce jardinier, réquisitionnaire, était venu de la Lorraine, son pays, avec un bataillon républicain destiné à combattre les brigands du Morbihan, et, lorsqu'à la paix ce corps quitta la Bretagne, Nicolas y resta quelque temps incognito, et se maria ensuite.) Ce pauvre homme me donna une paire d'escarpins moitié usés, la seule qu'il eût de disponible, et malheureusement si grands, que mes deux pieds auraient presque pu tenir dans un soulier. Sans jamais avoir parlé à ce meunier de l'état où j'étais à Morlaix, j'avais eu souvent l'occasion de m'entretenir avec lui dans mes promenades solitaires; ce fut de cette manière que j'en fis la connaissance, sans laquelle j'étais perdu sans ressource. En admettant que j'eusse pu passer la nuit dehors par le temps horrible qu'il faisait, que serais-je devenu ensuite? je n'avais pas un sou sur moi: tout mon avoir était renfermé dans mon secrétaire; point de souliers, point de chapeau, ainsi du reste. Je connaissais l'endroit séparé du moulin où il couchait; j'y fus frapper, et de suite il vint m'ouvrir: je lui expliquai laconiquement mon embarras; il me fit une place sur son lit, et je m'y couchai.

Le commissaire de police voyant qu'il m'avait manqué, employa la ruse pour me reprendre: dès le matin, au sortir de son lit, il fit appeler

la maîtresse de pension, devant laquelle il s'apitoya sur mon sort, de manière à en imposer à la crédulité de cette pauvre femme, si vraiment elle n'était pas d'intelligence avec lui. « Comment, » lui dit-il, M. de Veaux a eu assez peu de confiance en moi, pour croire que je voulais le » faire arrêter; eh, mon Dieu! je voulais seulement avoir un entretien avec lui. Pauvre » malheureux! où va-t-il aller? Avec ses blessures, sans argent, sans connaissance et sans » effets, que deviendra-t-il? Il s'est vraisemblablement jeté à l'eau, et j'aurai le chagrin » de le voir, peut-être aujourd'hui même, » rejeté sur le rivage par la marée. Comment » apprendre cette triste nouvelle à son épouse? » elle en mourra de douleur; cherchez-le, ramenez-le avec vous, et qu'il vienne me voir » sans inquiétude. »

Persuadée de la sincérité du commissaire de police, ou feignant de l'être, cette pauvre femme se mit de suite en campagne. Elle s'adressa d'abord aux habitans de l'abbaye de Saint-François, persuadée que, si je n'étais pas chez eux, ils savaient où j'étais, et qu'ils ne feraient nulle difficulté de le lui dire. Elle ne se trompa point, ils la renvoyèrent au moulin de Pénelay. J'étais au lit; elle débuta par me dire que je pouvais me lever et m'en aller avec elle chez le commissaire de police, sans aucun inconvénient; qu'il

m'attendait, et que je n'avais pas la moindre chose à craindre, ajoutant: « Que le diable m'emporte! l'on n'oserait vous toucher avec moi: j'assassinerais le premier qui serait assez effronté pour l'entreprendre. » En vain j'épuisai ma rhétorique pour la convaincre des dangers que j'avais à courir en partageant sa confiance. Elle me rapporta avec emphase la conversation et les protestations d'intérêt du commissaire de police, qui ne purent l'emporter sur l'expérience que j'avais acquise, à mes dépens, de la révolution et de ses hommes. Un émigré aurait pu s'y laisser prendre, les exemples ne me manquent pas; mais un vieux Vendéen eût mérité une loge aux Petites-Maisons s'il en eût été dupe, et la suite va prouver que j'avais raison.

Après bien des réflexions appuyées de preuves, je la fis enfin convenir que je connaissais mieux les hommes et les choses qu'elle, et il fut arrêté qu'elle ferait le rapport suivant au commissaire de police. Sur toutes choses, lui observai-je, ne dites pas que vous m'ayez trouvé ici: outre que vous compromettriez les personnes de la maison, (j'ai toujours cru que cette considération avait été d'un grand poids près de cette femme, qui partageait vraiment l'amour de ses compatriotes pour les gens de son pays) vous me perdriez sans ressource. Vous direz au commissaire que vous m'avez rencontré dans tel

bois, trempé d'eau comme un homme qui a passé la nuit dehors, et déterminé à tout souffrir et à tout braver plutôt que de me livrer à des hommes dont je connaissais aussi bien les devoirs envers le gouvernement qu'eux-mêmes.

Cette pauvre femme s'en retourna près du commissaire qui l'avait envoyée, et lui fit tel rapport qui lui convint ; je ne puis en parler, ne l'ayant jamais revue. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès qu'il connut le résultat de la négociation de sa médiatrice, il leva le masque et se mit en campagne avec la gendarmerie de Morlaix, renforcée de celle de toute la lieutenance qu'il avait fait appeler la nuit même que l'on m'avait manqué si heureusement à ma pension, tandis que les douaniers de cette ville et des environs faisaient une garde particulière sur la rivière, depuis Morlaix jusqu'à son embouchure. Son premier début fut une perquisition très sévère à l'abbaye de Saint-François, où je m'étais rendu d'abord avec l'intention d'y passer la nuit et le jour suivant, si le maître de la maison, plus prudent que moi, ne m'eût prévenu de cette visite et envoyé au moulin de Pénelay. Après avoir fouillé l'abbaye très scrupuleusement, sur tous les sens et dans tous les coins et recoins, il fit battre les bois et les champs (toujours à la tête de la troupe avec un chien énorme duquel il m'eût été impossible de me défendre sans ar-

mes), et notamment dans les environs du bois où j'avais recommandé à l'envoyé de dire qu'elle m'avait trouvé.

Le lecteur se rappelle sans doute qu'en partant du réduit où j'étais caché quand les gendarmes fouillaient ma pension, j'y avais laissé mon carick et mes sabots, et qu'à Saint-François le bon et sensible jardinier m'avait donné une mauvaise paire d'escarpins deux fois trop grands pour mon pied. S'il m'était difficile d'entreprendre une route telle que celle que j'avais à faire avec une pareille chaussure, il ne m'était pas moins difficile de l'entreprendre sans linge et sans argent, et je n'avais pas un sou sur moi. La maîtresse de pension m'avait bien dit que le soir même de mon évasion l'on avait inventorié mes effets apparens dans la chambre, tels que chapeau, bottes et souliers, malles, secrétaire, etc.; mais, n'ayant pas les clés de ces derniers, (elles ne me quittaient jamais); l'on n'avait rien ouvert, mais on avait obligé le maître de la maison à les représenter toutes fois et quand; par conséquent il ne pouvait donc en être rien distrait. La détresse force à la confiance, il n'y a pas un malheureux qui ne l'ait éprouvé. Je confiai mes clés à cette femme, lui indiquant le secret de mon secrétaire, avec l'injonction de prendre l'argent qu'elle trouverait dedans, deux chemises et le carick que j'avais laissés dans le pavillon

du père la Marche, lequel n'avait point été inventorié, parce qu'on ne l'avait point vu, et de remettre tout au meunier chez qui j'étais, qui devait aller en ville l'après midi. Effectivement, ce brave homme fit mes commissions sous prétexte d'aller chercher du grain, et rencontra en route le commissaire de police avec son énorme chien et sa colonne de troupe, qui lui demanda s'il n'aurait pas rencontré un homme de telle manière, en lui faisant mon signalement; à quoi répondit ce meunier, en breton : « Je n'entends pas le français, monsieur. »

Quoique j'ignorasse les mesures prises contre moi par le commissaire et sa troupe, je n'étais pas tranquille; j'avais quitté la maison et j'étais allé dans un bois voisin; là, tapi sur une éminence, je découvrais le moulin et les environs, que je ne perdais pas de vue, pour prévenir toute surprise. L'approche de la nuit me ramena, mais avec les précautions que commandait ma situation. Mon émissaire arrivait en même temps que moi, m'apportant mes commissions; point de chapeau ni de souliers, et seulement une partie de mon argent; le reste fut retenu par la personne à qui j'avais été forcé de confier mes clés. On verra pourquoi, dans la lettre suivante. L'on me renvoya également mes clés, ce qui mit le commissaire de police dans la nécessité de violer mes malles, mon secrétaire, de briser ce

dernier pour l'ouvrir et en trouver les secrets, ce que je fis constater lorsqu'il me fut remis (à mes frais) par le sieur Aubry, commissaire de police du quartier de Saint-Thomas-d'Aquin, qui habitait la même maison que moi, rue du Bac, passage Sainte-Marguerite. Il en rédigea procès-verbal (pour la forme seulement) qui n'eut aucune suite. Rien d'étonnant; j'étais Vendéen : c'en était assez pour acquitter les uns et les autres de tout intérêt, même de toute justice.

Morlaix, 27 décembre 1814.

« Monsieur,

« Je suis surprise que vous me marquiez que » vous espériez trouver le peu d'argent que vous » aviez dans votre secrétaire; vous n'ignorez pas » que je l'ai retenu pour votre pension. »

J'étais en surveillance par ordre du ministre de la police; son commissaire spécial à Morlaix, qui m'avait logé dans cette maison, trouva mauvais que je m'en éloignasse, et me fit payer ma pension, ou les maîtres sont des voleurs. »

J'aurais peut-être dû en référer au ministre, me dira-t-on (c'était M. Beugnot). M'aurait-il été plus favorable dans cette circonstance qu'il l'avait été trois mois auparavant? Après la tentative de m'assassiner dans l'Orne, le 6 mai de cette même année, je pris la liberté de lui écrire

pour lui demander une audience, dans laquelle je me proposais de lui faire mon rapport sur la conduite du sous-préfet de Domfront dans cette circonstance. Il me l'accorda. Je me rendis au ministère, et, après m'y avoir fait long-temps attendre, quelqu'un vint me dire de sa part *qu'il sortait, qu'il n'avait pas le temps de me recevoir*, quand il en avait peut-être reçu une douzaine entrés depuis moi. Je n'ai pas besoin de dire que je n'y retournai plus, et que cette anecdote commença la série de celles qui me firent ouvrir les yeux sur le sort des victimes de leur dévouement à la cause de la légitimité, et sur la journée du 20 mars suivant, dont je dus être d'autant moins surpris que je la croyais plus proche. Combien je plains le prince (et le peuple) qui, ne voyant pas par lui-même, s'en rapporte à des hommes faibles ou corrompus, sur les mesures à prendre après une pareille révolution, pour s'assurer de ses ennemis et de ceux qui lui sont dévoués. La restauration remit les Bourbons sur le trône; y remit-elle la royauté? Cette question est jugée depuis long-temps, et un homme à portée de juger des choses nous a dit, en parlant du voyage à Gand : « Louis XVIII était moins roi que M. de Blacas. » D'autres prétendent qu'il l'a toujours été moins que ses ministres, chacun dans leur département. Charles X l'est-il davantage? L'histoire en décidera.

Dès que l'obscurité me permit de me mettre en route sans danger, je m'éloignai du moulin où j'étais depuis bientôt vingt-quatre heures, en me dirigeant sur la ferme de la Nuguy, dont je connaissais le fermier, pour avoir fait maintefois la conversation dans mes promenades, sans cependant lui avoir jamais parlé de ma situation non plus que de mon opinion. Il avait un bateau, j'espérais qu'il me passerait la rivière, ce qui m'eût évité toute la circonférence de Morlaix, que je fus obligé de doubler.

Mon fidèle meunier (Joseph) m'avait accompagné jusqu'à cette ferme, et était entré dans la maison pour en faire sortir le maître, que j'attendais à quelque distance. Il vint me parler avec Joseph, qui lui avait expliqué l'objet de ma visite nocturne. « M. de Veaux, me dit-il en m'abordant, je désirerais bien vous rendre service (il connaissait mon aventure, qui avait mis tout Morlaix en l'air); mais il est impossible que vous traversiez la rivière ici: le commissaire de police, avec beaucoup de gendarmes, vient de fouiller Saint-François, on y a tout tourné sens dessus-dessous; il sait que vous êtes sur cette rive (la gauche) et pense que vous allez essayer de passer sur celle opposée; en conséquence, il a formé une haie de douaniers qui vous attendent depuis la ville jusqu'à l'embouchure. »

Les renseignemens de ce fermier portaient trop

le cachet du vraisemblable pour qu'il fût prudent de tenter une fortune aussi hasardeuse. Dans le cas où je me trouvais, il n'y avait pas à délibérer long-temps : aussi mon parti fut-il bientôt pris; je souhaitai le bon soir à mes deux amis, et gagnai la route de Brest, à travers les champs, en évitant avec soin la ferme de M. Barère. Mes yeux ne pouvaient être utiles qu'à mes pieds; mais mes oreilles, formant mon avant-garde, me précédaient de bien loin, et au moindre bruit que j'entendais, j'étais bientôt tapis dans un fossé le plus éloigné de la route que possible.

Arrivé sur la route de Brest, je me trouvai extrêmement fatigué, et je n'étais encore qu'au début d'un voyage de plus de cent lieues. Je dégouttais de sueur, tant j'avais de peine à marcher avec mes pauvres souliers attachés, comme ceux des enfans, autour de mes jambes avec des cordes; l'on peut juger des glissades que je faisais avec des souliers sans clous, dans des terres glaises comme celles de ce pays, et par un temps pluvieux, ordinaire dans cette saison. Avant de traverser la route de Brest, j'eus soin d'éclairer ce chemin par-dessus une haie, et d'écouter avec attention si je n'entendais pas quelque bruit.

Je pouvais être à deux portées de fusil de Morlaix, près d'un bouchon situé à l'extrémité de la longue rue, nommée la rue de Saint-Pol; pour faire un quart de lieue, j'en avais peut-être fait

trois; une soif terrible me tourmentait, je fus vivement tenté d'y entrer pour me rafraîchir; tout délibéré, je m'assieds sur une haie, où je mangeai deux pommes que le bon Joseph m'avait données ainsi qu'un morceau de pain.

La providence me sauva dans cette circonstance comme elle m'a sauvé en tant d'autres; si j'étais entré dans ce bouchon, j'étais perdu : il y avait un poste de douze gendarmes, établi par le commissaire de police, m'a-t-il dit à Paris en 1814, et ainsi de même de distance en distance, notamment sur la rive gauche de la rivière, deux des gendarmes de ce poste allaient l'un d'un côté et l'autre dans le sens opposé, depuis ce bouchon jusqu'aux premières maisons de la ville, et de ces dernières jusqu'au bouchon; nécessairement je coupai la route entre ces deux gendarmes; Pourtant je n'entendis et ne vis personne.

Lorsque je fus un peu remis et que mes deux pommes furent mangées, je m'acheminai à travers les broussailles, en me dirigeant sur l'hôpital, auprès duquel je traversai enfin cette maudite rivière, objet de mon cruel embarras, sur un petit pont de bois, devant un moulin, sans rencontrer âme qui vive, à ma grande satisfaction. Ensuite je naviguai sur le château de Lanidy, qui, si je m'oriente bien, doit se trouver dans le sud de Morlaix, et de là sur la route de Paris, que je franchis sans autant d'inquiétude que celle de

Brest, pour me porter sur celle de Lannion. Une fois là, je respirai, parce que je ne pensais pas que l'on me cherchât dans ces parages comme dans ceux de la rive gauche. J'ai déjà dit que j'étais venu, il y avait à peu près un mois, au château de Kervolongard pour y trouver madame de Rosemorduc, à dessein de lui confier mon projet, persuadé qu'elle m'aiderait à l'effectuer. Elle y avait été et en était repartie; mais tout ne fut pas perdu pour moi : je fis connaissance avec les maîtres en même temps, que je reconnus la position de la maison, située à cent pas de la route de Lannion.

Il pouvait être onze heures quand j'y arrivai (il en était six quand je quittai la Nuguy, trois quarts de lieue de distance en ligne directe) ; il y avait du feu dans les chambres, mais les portes de la cour étaient fermées aux verroux. Il eût fallu frapper, la cour est spacieuse, on eût crié fort haut... Qu'est-ce qui est là? qui êtes-vous? comment vous appelez-vous, etc.? quelque patrouille pouvait passer, je pouvais être entendu; toutes réflexions faites, j'y renonçai en cherchant à m'introduire dans quelque étable, écurie ou hangard pour me mettre à l'abri du vent et de la pluie, qui tombait à torrent. Mes recherches furent vaines; tout était fermé à clé ou au verrou: il ne me restait d'autre moyen que de trouver un coin où pouvoir me mettre à couvert des injures du

temps. J'étais trempé jusqu'aux os, de sueur et de pluie, j'étais peut-être tombé plus de cent fois depuis que j'étais en route, grâce à ma chaussure; enfin, à force de tourner autour de ce château, je découvris une sepée d'épines, au pied d'un grand mur; opposé à la pluie et au vent; je m'y fourrai, persuadé qu'un bataillon de soldats pouvait passer à côté sans m'apercevoir. Oh fortune inattendue! dans ce mur était une vieille porte condamnée, et le seuil en était élevé d'environ trois pouces au-dessus du sol, de sorte que l'humidité n'y avait point pénétré. Une fois dans ce réduit, je me rappelai avoir vu, non loin de la porte de la cour, des coupeaux provenans de cercles à futailles; j'en fus chercher une brassée, peut-être davantage, et avec cela je me fabriquai un matelas, tel que j'aurais été bien heureux d'en avoir un pareil dans maintes circonstances de ma vie, avant et depuis.

Mon lit arrangé, je changeai de bas, je m'enveloppai bien dans mon carick, je mangeai un morceau de pain et fumai ma pipe, après quoi je me recommandai à Dieu. Dire que la nuit ne me parut pas très longue serait m'écarter de la vérité. Il pouvait être environ onze heures, lorsqu'une femme de chambre vint étendre du linge sur les épines qui me servaient de rempart. Dans la crainte qu'elle ne m'aperçût et ne me prît pour un malfaiteur (d'ailleurs il fallait nécessai-

rement que je me fisse connaître aux maîtres de la maison, desquels j'attendais quelques renseignemens, ou quelques connaissances, sur la route que je devais parcourir), je me levai et fus au-devant d'elle inutilement; je lui adressai plusieurs fois la parole, ma subite apparition l'avait glacée d'effroi; elle me prit pour un spectre sorti des entrailles de la terre, ou d'un buisson enchanté. Fort heureusement le jardinier de la maison arriva sur ces entrefaites; il m'avait aperçu lorsque j'y étais venu, et me reconnut non sans difficulté; si je n'avais plus le même costume, mon accoutrement présent ne me donnait pas non plus la même tournure, et c'est peut-être à tort que l'on dit: « L'habit ne fait pas le moine. »

Ce jardinier avait servi avec les chouans des Côtes-du-Nord, et par conséquent n'était point étranger à la déplorable situation où il me voyait. Il m'emmena dans la serre, et fut m'annoncer à ces dames : par malheur encore, ces Messieurs étaient absents, et dans l'instant même qu'il parlait de moi à ces dames, deux gendarmes de Morlaix entrèrent, apprirent la nouvelle de mon évasion et remirent mon signalement à l'une d'elles, pour son mari, maire de la commune, avec conjuration de surveiller et d'arrêter tout individu qui ne serait pas muni d'un passeport.

Ces dames, fort effrayées, recommandèrent la

plus grande circonspection au jardinier, et eurent la bonté de m'envoyer une bouteille de vin, une volaille rôtie et du pain. Lorsqu'il revint avec ces provisions, j'avais changé de linge, et pansé mes blessures, qui en avaient d'autant plus besoin qu'elles avaient beaucoup saigné durant ma course de la veille. Si je me trouvai plus à l'aise de ce côté, les subsistances ci-dessus mentionnées firent aussi une balance très agréable. Je ne sais trop quelles ressources j'aurais trouvé dans ces dames, quoique animées de l'esprit de charité le plus excellent, si M. l'abbé de Lansalut, prêtre émigré de Morlaix, ne fût venu leur demander à dîner ce jour-là. Il vint me faire une visite avec ces dames, à l'issue du dîner, dans la serre où, livré à mes tristes réflexions, je remerciais la providence de m'avoir sauvé jusque là et de m'avoir si bien dirigé. M. l'abbé de Lansalut, après les complimens d'usage, me demanda d'où j'étais, par quel hasard et depuis combien de temps j'habitais Morlaix; ma réponse fut simple et vraie. Il me demanda aussi d'où provenaient mes blessures, dont le jardinier lui avait parlé, et quelles étaient mes connaissances particulières à Morlaix. Je le satisfis encore sur ces deux points avec cette vérité dont j'aime à ne jamais m'écarter, pour me trouver d'accord avec moi-même. «Quant aux connaissances particulières, vous me permettrez, Monsieur, lui dis-je, de ne vous en

désigner aucune, sinon M. l'abbé Froc, doyen de Morlaix, qui connaît ma conscience, et ces dames peuvent-être assurées, qu'en cas de malheur, je ferai preuve de la même discrétion envers leur maison. » M'ayant ensuite questionné sur la route que je désirais tenir, je lui répondis celle de Rennes, comme étant la seule qui conduise directement dans la Mayenne, où mon embarras est de me rendre, si je ne trouve quelqu'âme charitable qui m'en facilite les moyens, en me procurant quelques connaissances qui veuillent me recevoir et me fournir des guides d'étapes en étapes. Il se tourna vers ces dames, leur parla tout bas et me dit ensuite : « Je vais vous adresser à un ami sûr qui, à son tour, vous remettra dans d'autres mains sûres et ainsi de suite. » Ces dames firent venir leur vacher, auquel ce respectable ecclésiastique expliqua ainsi la mission : « Vous conduirez monsieur, de ma part, chez un tel, et lui direz qu'il le conduise chez M. le prieur de Plestin, auquel je fais mes complimens et la prière de lui donner quelqu'un de confiance pour le conduire plus loin ; etc. »

Ces dames firent plus encore ; elles me forcèrent d'accepter un pain d'environ quatre livres, en cas de besoin ; elles voulaient encore me faire prendre une bouteille de vin, ce que je refusai, parce que cela n'était pas nécessaire et que l'on trouve de l'eau partout. De suite je me mis en

route, en prenant congé de ces dames et de M. l'abbé de Lansalut, que je remerciai suivant l'étendue du service et de la gratitude que m'inspiraient de telles bontés. Si ces écrits parviennent jusqu'à ces respectables personnes, qu'elles y lisent l'expression de ma reconnaissance la plus distinguée et la mieux sentie; qu'elles y lisent également que l'homme dont l'état plus que malheureux les affecta si vivement n'a obtenu, en récompense de ses longs et pénibles services, de ses tourmens en tous genres, de ses graves et nombreuses blessures, de la perte de ses parens et de sa fortune, que l'ingratitude la plus révoltante comme la plus impolitique.

Le guide chez lequel me conduisit le vacher de Kervolongard était au courant de piloter des proscrits. Je n'eus pas besoin de le prier de ne pas passer dans la petite ville de Laumur, où il y avait des gendarmes; nous l'évitâmes en traversant quelques champs, en sautant quelques haies, et nous arrivâmes sans accident à Plestin, sur les huit heures du soir.

Ce respectable prêtre avait passé le temps de la révolution en Espagne; il avait aussi connu le malheur, et me reçut en conséquence de l'ami qui m'adressait à lui. Je commençais à respirer en pensant que l'on ne pouvait me soupçonner sur cette route que je ne connaissais pas, et laquelle je ne me doutais devoir tenir en partant

de Morlaix. J'y passai la journée du lendemain et me remis en marche dès que la nuit le permit.

M. le prieur de Plestin était un très bon et fort respectable ecclésiastique ; mais l'expérience de notre révolution lui manquait comme à tous ceux qui ne l'ont vue qu'au travers des frontières, si je puis m'exprimer ainsi. Nous nous tenions l'un et l'autre dans la cuisine ; sitôt que j'entendais le moindre bruit à la porte de la cour, je me sauvais promptement dans la salle. « Ne bougez donc pas, me disait-il; on ne vous connaît pas. — Mais, monsieur, lui observais-je, on ne me connaît pas, j'en conviens; mais si, en sortant d'ici, ces braves gens rencontraient les gendarmes, et que ceux-ci leur demandassent s'ils n'ont pas vu ou rencontré un individu de telle ou telle sorte, ils pourraient répondre, sans inconséquence, nous l'avons trouvé à tel endroit. » Ces réflexions de ma part, quelques raisonnables qu'elles fussent, ne lui firent aucune impression ; et, s'il m'avait offert de rester plus long-temps chez lui, je ne l'aurais pas accepté pour n'importe quoi.

Dès la première nuit de ma déroute, mes pauvres souliers s'étaient crevés au point qu'il aurait pu y entrer un œuf de poule par le bout, de sorte que je ne faisais tort ni aux meuniers ni aux cantonniers : l'eau et le gravier qui entraient par cette ouverture ressortaient par-dessus le quartier.

M. le prieur avait une pie libre dans la maison, et qui, quand nous étions à table, me béquetait les doigts par les trous.

A peine pus-je continuer ma route sans danger que je me remis en marche avec le mauvais guide que m'avait procuré le bon et charitable prieur qui m'adressait à son confrère le curé de Tonquedec-Castel, si je ne me trompe sur l'orthographe du nom. On compte environ quatre lieues de Plestin à Tonquedec, et nous marchâmes sans relâche depuis cinq heures et demie du soir jusqu'à dix du matin, tant mon homme s'était éloigné de sa route, qu'il ne connaissait pas, encore l'avait-il demandée à toutes les personnes que nous avions rencontrées depuis qu'il était jour; et, ce qui ajoutait encore à mon impatience, c'est que ce diable d'homme n'entendait pas un mot de français et moi pas un mot de breton. Quoique nous ne nous entendissions ni l'un ni l'autre, je ne manquais pas de lui témoigner mon mécontentement. Cet accent étant le même dans toutes les langues, il me comprenait fort bien, car, en arrivant à notre destination, il dit au curé: «Je crois que c'est Bonaparte que je vous amène;» ce qui donna beaucoup à rire à ce dernier, qui me rendit en français la réflexion du pauvre guide.

On nous servit à déjeûner, et je n'ai pas besoin de dire avec quelle voracité (c'est le vrai mot)

nous le dévorâmes; après une marche de quinze heures sans boire ni manger, il est assez naturel d'éprouver des besoins, après quoi je payai mon homme, qui s'en retourna, et je fus me jeter sur un lit, prendre un peu de repos, dont je n'avais pas moins besoin que d'alimens. Jusque là j'avais été forcé de conserver mon bonnet de police, qui ne me convenait nullement sous tous les rapports. M. le curé, convenant de l'inconvénient de cette coiffure, me fit cadeau d'un chapeau de paille brute, tel qu'on les fait et porte dans ce pays, que je conservai jusque dans la Mayenne. Le soir je continuai ma route pour Prate, à deux lieues de Tonquedec, avec un meilleur pilote que le dernier. Le respectable curé m'y reçut en homme qui avait vu la révolution en France, qui la jugeait, ainsi que ses adeptes, bien autrement que le bon prieur. En sa qualité de réfractaire, il avait été en butte à ce fléau, et avait été obligé de se cacher pour s'y soustraire. Quelle différence de voir et de raisonner! Si j'avais eu le moyen de lui payer pension, j'aurais désiré passer le temps de ma proscription avec lui, et j'y aurais été sans inquiétude. J'en repartis le lendemain à l'heure ordinaire de mes débouquemens des détroits où je me tenais caché pendant le jour. Touché du piteux état de mes souliers, il me donna ceux de sa domestique, que je payai, comme de droit, quatre francs dix sous, les seuls que

nous trouvassions dans la maison pour mon pied ; malheureusement ils étaient sans clous ; nous en mîmes comme nous pûmes, mais qui ne tinrent pas long-temps ; il y avait bien un cordonnier dans l'endroit ; il n'osa pas lui confier notre secret.

L'endroit où il me fit conduire n'était pas éloigné de lui ; nous nous y rendîmes dans une heure et demie. C'était encore chez un curé de ses amis, et non moins estimable que lui, à une demi-lieue d'un petit port de mer nommé Pontdrieux ou Portdrieux, si je ne me trompe, car, n'ayant osé faire de journal, je ne me rappelle ni dû pom de ces endroits ni de celui du curé ; ce dont je me souviens, c'est qu'une route assez fréquentée et passablement praticable longeait le cimetière et conduisait à ce petit port, et que je n'étais qu'à trois lieues de Treguier. Le lendemain je repartis à l'heure ordinaire pour un autre presbytère à cinq lieues de distance de ce gîte ; il me fallut traverser ce petit port, ce qui ne me convenait guère, à cause des employés de la douane, dont je ne me souciais pas de faire la rencontre ; mais enfin je le franchis sans inconvénient. Il était nuit et il pleuvait. M. l'abbé Lejeune (je crois que c'était son nom) voulut me donner un mot d'écrit pour ce curé ; je le refusai, crainte de malheur, et j'eus tort, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure. Notre route directe était par le bourg de

Lanvollon ; je crois cet endroit sur la route de ce petit port à Saint-Brieux ; il y avait un poste de gendarmerie, ce qui nous obligea de traverser des champs et de sauter plusieurs haies pour l'éviter.

Nous arrivâmes enfin à ce presbytère, distant d'environ une demi-lieue de ce dernier bourg (Lanvollon), exténués de fatigue et trempés comme une soupe. Comme tous les presbytères de campagne, celui-ci était au fond d'une cour, et cette cour était fermée par une énorme porte impossible à franchir. Frapper ou appeler avait encore son inconvénient (l'homme qui ne craint rien n'en trouve aucun). Nous ne trouvâmes d'autre expédient que d'escalader le mur, derrière lequel était une barge ou tas de fagots sur lesquels on sauta, et de-là dans la cour, puis à la porte du presbytère, que nous heurtâmes avec toutes les précautions qu'exigeait ma situation. La servante s'éveilla, demanda qui nous étions, ce que nous voulions, etc., etc. Nous lui répondîmes que nous venions de la part de M. Lejeune, curé de Lanvollon. Elle appela son maître, qui me parla par sa fenêtre, et auquel j'expliquai en latin, pour n'être pas entendu, l'embarras où je me trouvais. En vain mon guide lui déclina son nom, il ne voulut jamais le reconnaître. Il me demanda ensuite si j'avais une lettre de M. Lejeune. « Il me l'a offerte, lui répondis-je, et je l'ai refusée par

prudence. — Dans ce cas, retirez-vous, ou je vais vous y forcer à coups de fusil. Marion, donnez-moi mes armes; ce sont des brigands qui veulent me voler et nous assassiner: ils n'ont sauté sur le mur qu'à cette intention. » Inutilement j'essayai de le ramener à des sentimens plus charitables, en lui rapportant ces paroles d'un ancien auteur latin :

....Si fractus illabatur orbis impavidum ferient ruinæ.
Si l'univers déchiré s'écroulait, l'homme.....

(Horace, chap. 3, ode 3.)

« Tout cela n'est rien, dit-il; la révolution n'existe plus, il n'est plus de proscrits; retirez-vous, ou je tire. — Il n'est pas nécessaire; monsieur, lui répondis-je; nous allons nous retirer; » et nous nous retirâmes en effet. Que faire dans une pareille circonstance, sans connaissance dans les environs? Retourner d'où j'étais parti sans perdre de temps; la nuit était avancée, et mon inquiétude était l'incertitude de rejoindre la maison avant le jour, ayant surtout un poste de douaniers à passer.

Pour comble de malheur, mon guide n'en pouvait plus de fatigues et de besoin; jusque-là il avait porté mon paquet, je fus obligé de l'en débarrasser; nous n'avions ni pain ni eau-de-vie, choses bien nécessaires en pareil cas; je l'encou-

rageais de mon mieux ; nous gagnâmes cependant le petit port de mer vers les cinq heures du matin, et là je fus contraint d'abandonner mon mentor, le courage lui manquant entièrement. Je traversai seul cet endroit, sans accident, et me rendis au presbytère en toute hâte, pour n'être pas prévenu par le jour, que je redoutais beaucoup. Je ne décrirai point ici l'état où j'étais en y arrivant, il me serait impossible ; je ne parlerai point non plus de celui où étaient mes blessures, il se suppose et ne se décrit point ; elles avaient beaucoup saigné et le mouvement ajoutant au frottement, les avait écorchées d'une telle sorte, que de plusieurs jours je ne pus marcher sans y ressentir de très vives douleurs. On n'en sera pas étonné quand on saura que ces blessures sont à la hanche et que la crête de cette hanche est entièrement sautée, qu'il en est sorti onze morceaux d'os, qu'une balle a traversé du flanc droit au flanc gauche, et que l'autre s'est enfoncée dans le petit bassin par la résistance des os ou du ceinturon de mon sabre, suivant le rapport des hommes de l'art. Dans tous les pays où elles ont été visitées par ces hommes, ils ont tous unanimement témoigné leur surprise de ce que j'existais et avoué que cette cure faisait beaucoup d'honneur à celui qui les avait traitées. Je citerai entre ceux-ci M. le Gris, attaché à l'hôpital militaire de Brest ; je pourrais citer tous ceux qui

les ont vues dans l'un et l'autre hémisphère. Ce ceinturon fut coupé à quatre endroits sur moi; une partie d'une figure, en tête de lion, attachée sur ce ceinturon, entra avec les balles, dont un morceau avait neuf lignes d'épaisseur par un bout, et dix-sept de long en suivant son ceintre. Plusieurs personnes à l'étranger ont vu ces débris, entre autres M. de Bourmont, dont j'ai été le secrétaire à Lisbonne, après son évasion de la citadelle de Besançon en 1804. Qui croira que ces deux morceaux de cuivre, plaqués en argent, me soient restés quarante-trois mois dans le corps, sans empoisonner ces blessures? C'est pourtant l'exacte vérité; il est vrai que l'argent avait disparu. Le lendemain lundi, 8 novembre, M. Labbé Lejeune monta à cheval, fut dîner chez le curé de Quimper (côtes du Nord); et lui demander la permission de m'adresser chez-lui pour un jour et une nuit, ce qu'il lui accorda; je m'y rendis le soir même, avec le même homme qui m'avait piloté l'antiveille, qui n'aurait pu m'y conduire s'il y avait eu plus d'une lieue, tant sa fatigue était encore récente. Ce M. curé avait été marin à bord d'un ou des corsaires, et prisonnier en Angleterre; il m'accueillit plus en homme charitable qu'en homme d'opinion; il était à cheval sur sa théologie et me dit plusieurs fois que la charité avait plus de part à l'hospitalité qu'il me donnait que l'esprit de parti; il ne voyait que les canons

de l'église. Il était aussi pieux que modeste, il ne mangeait qu'avec un couvert de bois, quoiqu'il eût de l'argenterie. Son vicaire, très bon ecclésiastique, jugeait autrement le chef du gouvernement et les affaires du jour; il me convenait beaucoup mieux.

Le jour suivant au soir, celui-ci me fit conduire chez un de ses voisins à environ une lieue, ce qui n'arrangeait pas ma faible bourse, croyant prudent de bien payer guides et servantes, pensant d'eux comme des postillons quand on veut être mené promptement et fidèlement.

Ce dernier curé ne ressemblait point aux autres; c'était ce qu'on appelle un bon vivant dans toute l'acception du mot; il avait prêté le serment civique exigé par la révolution, et était rentré au giron de l'église conformément au concordat de 1802. Il me reçut cordialement; il m'aurait fait boire après soif si je l'avais cru, et cela se répéta à tous les repas pendant les deux jours que je passai chez lui. Lorsqu'il était un peu à la hauteur des circonstances, il me disait.... « Si vous n'êtes pas un chouan, si vous n'êtes pas un espion de l'Angleterre, si vous n'êtes pas un conspirateur contre mon gouvernement, un voleur ou un évadé des bagnes, vous pouvez rester chez moi le temps que vous voudrez, boire et manger tant que cela vous fera plaisir. » L'on pense d'avance ce que je pouvais répondre à un tel gali-

matias. «Alors il s'écriait, Fanchon, du vin.» Et Fanchon, jugeant qu'il n'en avait pas besoin, lui répondait sèchement....non : et ce non provoquait toujours une dispute entre le recteur et la cuisinière, et le pauvre proscrit, témoin de ce débat, ne sachant pour qui prendre parti, était réduit à un silence quelquefois embarrassant. N'étant pas sûr du nom de cette paroisse, je dirai seulement qu'un monsieur que je crois se nommer du Coëtlosquet était un de ses principaux habitans, et qu'il m'envoya son jardinier pour me conduire chez un autre curé ami de mon hôte. Avant de partir, je voulus faire accepter quelque chose, comme d'usage, à cette bonne, et ne pus en venir à bout. «Un homme dans votre situation n'a jamais trop d'argent et souvent pas assez, me dit-elle, gardez ce que vous avez : vous en aurez besoin.» Elle ne se trompait pas, et je dois dire à la louange de sa délicatesse, que c'est la première dans cette aventure qui ait usé d'un pareil procédé, bien différent de celui de toutes les autres par où j'avais passé. Je suis forcé de dire que, dans toutes les circonstances où j'ai eu affaire avec le peuple breton, j'ai eu rarement occasion d'y remarquer la moindre générosité ; il est entendu que je ne parle ici que du peuple : l'éducation a partout son mérite. La nièce d'un curé où j'avais passé une journée ne rougit pas d'accepter 3 francs ; je prie le lecteur de me faire

grâce du nom. Pour n'être pas rejeté comme dans la nuit du 7 au 8, ce bon curé me donna un mot d'écrit pour son ami, que je repassai à mon guide, crainte de malheur. La distance n'était pas fort éloignée, nous arrivâmes à notre destination vers minuit. N'osant frapper à la porte, par prudence, nous nous réfugiâmes sous un mauvais hangard dans la cour; mais ce hangard était dans un tel état qu'il ne nous gardait ni du vent, ni de la pluie; nous fûmes obligés de l'abandonner et de chercher un refuge moins humide et moins froid dans le village.

Pour ne rien donner à penser à notre préjudice, nous affectâmes aller au marché de Saint-Brieux, et nous être égarés, en priant le maître de la première maison que nous vîmes éclairée de nous permettre d'attendre le jour; ce qu'il nous accorda. Nous nous chauffâmes jusqu'au jour, et en partant je remis dix sols au bonhomme, pour le bois et deux chandelles de raisine que nous avions brûlés.

La porte du presbytère n'était point encore ouverte; en attendant, nous rentrâmes sous notre hangard; et, dès qu'il parut quelqu'un, nous nous présentâmes.

M. le curé n'était point encore descendu; nous l'attendîmes, et là je lui présentai le mot d'écrit de son ami. Il le lut et relut, ce qui me fit pressentir l'acceuil peu flatteur qui m'attendait. « Je ne

puis vous recevoir, me dit-il, ni vous donner aucun rafraîchissement, cependant vous pouvez rester, si vous le désirez, mais vous êtes assuré d'être arrêté avant une demi-heure. » Nous n'avions rien mangé depuis la veille au soir, et tout le monde convient que rien ne provoque le besoin comme de passer les nuits, même sans travailler. En conséquence de cette réception, je n'eus rien de plus pressé que de m'éloigner d'un homme aussi peu traitable et d'un lieu aussi peu sûr. Sans nommer ce prêtre, je dirai pourtant que c'était un ex-assermenté qui s'était prêté volontairement à tout ce que la révolution avait exigé de lui, sans en excepter le mariage; de ce dont m'avait prévenu le curé que je quittais, pour que je réglasse ma conversation sur l'avertissement. Dans son voisinage, et vraisemblablement sur sa paroisse, est une assez jolie maison de campagne, par ce que j'ai pu en juger des dehors. Nous étions encore en vue du presbytère lorsque mon guide aperçut son maître, à cheval, se dirigeant vers ce château. Il força le pas pour ne pas le manquer, le rattrapa, lui raconta notre aventure, à la qu'elle il parut sensible. Lorsque je l'eus rejoint au bas d'une avenue fort bien plantée et tenant à la maison. « Bonaparte, me dit-il, touche à sa fin; s'il en était moins près, tous les honnêtes gens se lèveraient en masse contre lui; il ne vous faut, monsieur, qu'un peu de courage,

et vous ne tarderez pas à voir le dénouement de la scène. Je ne vous parlerai point de cette maison, en me désignant le château : le maître est coiffé de Napoléon, il en sollicite vivement les faveurs et croit en obtenir une préfecture très prochainement. »

Si j'avais une carte de Cassini, cet itinéraire serait plus intelligible pour le lecteur et moins pénible pour moi (ce qui me manque vaut mieux que ce que je possède). Il m'est tellement présent à la mémoire, que je me rappelle la couleur grise de la jument de M. du Coëtlosquet. Ce dernier, en s'adressant à son jardinier, lui dit : « Conduis monsieur, de ma part, à tel endroit (à la maison de campagne de M. de Kergarioux (préfet alors à Tours) ; dis à un tel (l'homme d'affaire), que je le lui recommande et le récompenserai à la première entrevue. » Si la maison de M. de Kergarioux, située à l'ouest et dans les environs de Saint Brieux, ne se nomme pas la Noblesse, assurément c'est celle dont je parle plus haut. Ce jardinier me conduisit donc où son maître lui avait ordonné. L'homme d'affaire ou l'économe, qui, je crois, avait été cocher, était occupé à brasser du cidre. Il me reçut de son mieux, sans me faire entrer à la maison, peut-être par prudence, me conduisit dans un fenil, m'y apporta une écuelle de soupe, selon l'usage de manger du pays, du pain, du

beurre et du cidre, ce qui me flatta plus dans la circonstance que le dîner le mieux servi chez Very, au Palais-Royal. Après quoi je pansai mes blessures, je me fourrai dans le foin, et m'y endormis jusqu'au soir. Alors, et selon la recommandation de M. du Coëtlosquet, transmise par son jardinier à cet homme d'affaires, ce dernier me donna un guide pour me conduire à Saint-Brieux chez un boucher de sa connaissance, qui ne put ou ne voulut encore me donner l'hospitalité, allégant que son local ne lui permettait pas, et qu'il n'y avait pas le moindre danger à traverser la ville, non plus qu'à aller jusqu'à Langueux, trois quarts de lieue plus loin, et que là je trouverais à coucher. Mon généreux guide voulut bien m'y accompagner.

Lorsqu'on ne connaît personne, toutes les maisons sont égales; aussi entrâmes-nous à la première auberge qui se trouvait sur notre droite en arrivant dans ce petit endroit. C'était un petit boucher qui arrivait d'une foire ou marché, et qui, suivant la coutume de ses contrées et des hommes de cette profession, était revenu en ribotte, si bien qu'il était couché et endormi, heureusement pour moi.

Je commençai par demander à souper pour mon compagnon et pour moi; l'on nous accommoda des œufs et l'on nous servit du cidre, seule boisson qu'il y eût dans la maison. J'en proposai

un verre à notre hôtesse et à sa servante, qu'elles acceptèrent avec plaisir. Quelques verres bus, je demandai à la maîtresse si elle avait un lit à me donner; à ce dont elle répondit que non, mais que j'en pourrais trouver dans quelque autre maison de l'endroit. « Comment voulez-vous que j'aille demander à coucher à quelqu'un qui n'a pas eu le bénéfice de mon souper? Après bien des réflexions inutiles de ma part, je mis un morceau de pain dans mon paquet pour ma journée du lendemain, déterminé à marcher toute la nuit, et au jour à me cacher dans quelque bois ou quelque fossé écarté de la route, jusqu'à ce que la nuit vînt à mon secours. Voyant mon parti pris, cette femme me dit que, pour me rendre service, elle allait envoyer sa domestique coucher avec une amie du voisinage, et qu'alors je pourrais occuper son lit, qui n'était pas de la première qualité. Sur cette heureuse réflexion, je demandai un nouveau pot de cidre. On l'apporta, et après avoir trinqué plusieurs fois avec ces dames et mon guide, j'adressai cette question à mon hôtesse, dont l'humeur commençait à s'égayer: « Les gendarmes viennent-ils quelquefois ici? — Tous les jours de correspondance, me répondit-elle, et c'est positivement demain. — Vous demandent-ils si vous avez des étrangers chez vous? — Quelquefois, reprit-elle, et il n'y a que quinze jours qu'ils ar-

rêtèrent trois déserteurs ici ; mais s'ils me demandaient si j'ai quelqu'un, que faudrait-il répondre ? – Que vous n'avez personne, lui dis-je, non pas que je les craigne positivement, mais des affaires de famille m'appelant indispensablement dans mon pays, et mon capitaine n'ayant osé prendre sur lui de me donner une permission, je m'en vais sans papiers, convaincu que l'on ne me fera rien quand je reviendrai. » Mon costume et mon chapeau me faisaient prendre pour un marin, mon âge ne le démentait pas, et je me prêtais volontiers à cette erreur. Cette observation fit trembler cette femme, qui me témoignait les plus grands regrets de m'avoir promis un lit et d'avoir accepté quelques verres de cidre, lorsque sa servante, plus avisée qu'elle, nous tira tous les deux d'embarras. Dans une espèce de maison séparée de l'auberge par le jardin, il y avait un méchant grabat, et cette fille le proposa, en disant : « Ce matelot ne sera pas trop bien, mais il n'est pas venu jusqu'à son âge sans avoir été plus mal ; il n'y va personne, et il sera en sûreté. — Oui, mais, observa l'hôtesse, et la bonne femme qui reste à côté, ne nous vendra-t-elle point ? — J'en réponds, dit la fille, je vais lui parler et lui promettre quelque chose de la part du matelot : elle est si pauvre, si elle veut se taire et lui fournir du feu pour allumer sa pipe. » Tout le monde applaudit à l'idée vrai-

ment lumineuse de cette fille. Je payai mon bon et généreux guide, qui m'avait conduit moins par intérêt que par obligeance, et fus me reposer, bénissant le ciel de l'heureuse rencontre. Nous étions déjà au 13 du mois, et je n'étais encore qu'à Saint-Brieux. Le lendemain, dimanche, la fille rencontra à la première messe de ces loueurs de chevaux que l'on appelle communément en Bretagne la poste aux matelots; elle lui parla de me conduire la nuit suivante aussi loin qu'il pourrait sur la route de Rennes. Elle me l'amena; il me demanda trente francs pour me conduire jusqu'à Saint-Jouan, entre Lambale et Bédée. Je les lui accordai, parce que les chemins étaient horribles, en proportion des pluies continuelles de la saison, et qu'il nous fallait deux chevaux, vu l'impossibilité de faire cette route à pied, et que dans ma situation l'économie n'était pas à l'ordre du jour. Cet homme, plus avide que délicat, m'avait positivement promis de me déposer chez des amis sûrs qu'il m'avait assuré avoir dans cet endroit; et lorsque nous y fûmes arrivés, il n'y connaissait personne particulièrement; nouvel embarras d'autant plus inquiétant qu'il y avait une résidence de gendarmerie, et dont je me tirai, comme beaucoup d'autres, plutôt par hasard que par prudence, en me jetant dans le premier bouchon que j'aperçus ouvert.

Nous étions partis le dimanche au soir de Langueux, après avoir payé largement mon gîte, donné quelque chose à la pauvre bonne femme, qui, outre du feu pour fumer, m'avait encore donné de sa soupe à dîner, et le pourboire à la fille intelligente qui m'avait si bien servi à l'insu de son maître, qui ne s'aperçut de rien, me dit-elle en partant.

Nous traversâmes Lambale sans le moindre inconvénient, et le bouchon où je me fourrai à Saint-Jouan était occupé par une veuve nommée Richard, qui avait chez elle son gendre et son épouse sans enfans. Je fus quitte de conter mon histoire à cette veuve. Durant la guerre, elle avait vu beaucoup de proscrits, et me jugea de suite; mais je dois dire à sa louange qu'elle n'en eut que plus d'attention pour moi. Après avoir pris une bonne soupe à l'oignon, l'on me conduisit dans un cellier où l'on m'avait préparé un lit. Je m'y couchai, j'en refermai bien les rideaux et m'y endormis. Sur les deux heures de l'après-midi, MM. les employés des droits réunis vinrent faire une visite dans cette maison, et particulièrement dans le cellier où j'étais couché. La veuve Richard vint adroitement m'en prévenir; je me conformai à l'avertissement, et ils ne s'aperçurent de rien. Le gendre de cette veuve me fit volontairement l'offre de me conduire jusqu'à Bédée, et nous partîmes le soir à l'heure

habituelle. Cet homme me donna une assez faible opinion de sa conduite dès le début. A une très petite distance de Saint-Jouan, nous rencontrâmes un bouchon; il fallut absolument y entrer, et moi de payer la régalade à cet insatiable buveur, qui commença à me faire pressentir ce qui m'attendait à Bédée. Il m'avait assuré y avoir un ami (les ivrognes en ont partout) qui me recevrait et me donnerait un guide le lendemain. Nous heurtâmes à sa porte, il ouvrit, et la première demande de mon compagnon fut de l'eau-de-vie que l'on nous servit de suite. Il en but plusieurs fois sans s'occuper de moi le moindrement possible, si bien que je fus obligé de rompre le silence et de demander à cet hôte s'il pouvait me donner l'hospitalité jusqu'à la nuit suivante, à ce dont il répondit négativement et d'un ton sans réplique. Voyant clairement que j'étais tombé dans des mains infidèles, je ne songeai plus qu'à m'éloigner promptement. Je présentai six francs à celui qui m'avait amené de Saint-Jouan, pensant que cela suffirait pour avoir fait quatre lieues. Quelle fut ma surprise quand cet ivrogne, me regardant fixement et avec un air menaçant, me dit brusquement: « Cela ne suffit pas, il me faut encore un louis. » Je le lui présentai, il l'examina long-temps, et me dit : « Il est rogné, je n'en veux point. » Je lui en présentai un autre, même cérémonie; ce qui

m'agitait furieusement, et avec tout cela il parlait si fort que le maître de la maison lui dit : « Parlez plus bas, un gendarme loge ici devant, et entend tout ce qui se dit dans cette maison. — Cela m'est égal, reprit-il. » Alors je lui remis le peu de pièces d'or qui me restaient : il y en avait six. Il les examina long-temps l'une après l'autre (je crus un instant qu'il allait les garder toutes, ce qu'il eût certainement fait s'il n'y avait point eu de témoins, et j'étais *sans le sou*), il m'en remit cinq. Je payai aussitôt l'écot, et, m'abandonnant à mon étoile, je pris la route de Rennes, précédé et suivi de mes oreilles, convaincu qu'il m'avait dénoncé à la gendarmerie et qu'elle me suivait. Dès que j'entendais le moindre bruit devant moi, je mettais de suite une haie entre la route et moi, et ne me découvrais jamais que le bruit ne m'eût dépassé, ce qui se renouvela souvent, car les routes étaient pleines de fuyards ou de déserteurs à cette époque. Quelle différence de ce guide aux deux derniers! Tous les clous avaient disparu de dessous mes souliers, je tombais presqu'à chaque pas, et cela n'étonnera pas ceux qui connaissent les chemins de Bedée à Rennes dans cette saison. La peur donne des ailes; j'arrivai aux portes de Rennes vers les trois heures du matin. Incertain de retrouver l'auberge de la Corne-de-Cerf, et dans la crainte de rencontrer quelque patrouille, j'en-

trai dans une cour que je trouvai ouverte, sur ma droite, d'où j'entendais tout ce qui se passait en ville; heureusement qu'il n'y avait pas de chien dans la cour de cette maison, qui me parut être bourgeoise. Jugeant, sur le bruit que j'entendais, que l'on remuait dans les rues, je m'acheminai vers la ville à cinq heures et demie, trempé jusqu'aux os de sueur et de la pluie qui tombait à verse depuis deux heures après minuit. Par un bonheur inconcevable, je me rendis droit à l'auberge que je désirais, sans être obligé de demander, si ce n'est à un homme que je rencontrai sur la place de la maison-de-ville, qui me l'indiqua sans se déranger. Par bonheur encore, j'en trouvai la porte ouverte, si bien que j'entrai d'emblée sans être obligé de frapper, et tout le monde sait qu'en ville les portes s'ouvrent rarement avant le jour. La porte de la cuisine était également ouverte; j'y entrai et n'y trouvai personne; la fille était dans les chambres. Je m'assis devant le feu, j'allumai ma pipe et la fumais lorsqu'elle revint. Je lui dis que la lune m'avait trompé à Bédée, que, l'ayant prise pour le jour, j'en étais parti plus tôt que je ne voulais, et lui demandai quelque chose à manger. Elle me servit du pain, du beurre et du cidre. Après m'être rafraîchi, je lui témoignai l'ennui que j'allais éprouver jusqu'à dix heures, ne pouvant voir les personnes à qui j'avais affaire avant ce temps,

et le désir de me reposer si elle avait un lit disponible. « Je vais vous conduire, me dit-elle, dans celui d'un courrier qui est parti ce matin, me dit elle. »

Cette fille me jugeant sur mon accoutrement, ne m'offrit ni de mettre des draps propres, ni de refaire le lit; un homme de ma condition ne doit pas être difficile. Je me couchai après avoir remercié Dieu de m'avoir conservé jusque-là, et je m'endormis. Quand la maîtresse de la maison descendit, elle demanda à la fille s'il n'était venu personne; il n'est venu qu'un bonhomme d'assez mauvaise mine, mal habillé et crotté à faire peur, répondit-elle; il a pris telle chose, m'a demandé à se coucher, et je l'ai conduit à tel N°.

Il pouvait être onze heures lorsqu'un certain bruit dans les escaliers me réveilla, j'écoutai, je reconnus que c'étaient les enfans de cette auberge avec leur mère; je sautai par terre, (j'étais couché tout habillé, comme d'usage, depuis le 1er novembre, époque de ma déroute), j'ouvris la porte, madame Noël était en face, me fixa un instant, et fit un mouvement en arrière, en disant: « O mon Dieu! est-il possible? est-ce bien vous, M. Alexandre? — Oui, madame, lui répondis-je, c'est moi-même; ne parlez pas si fort, et donnez-vous la peine d'entrer, je vous expliquerai mon embarras. » Elle entra, et je lui ren-

dis succinctement le déplorable état où je me trouvais. « J'en suis plus fâchée que surprise, me répondit-elle, je l'avais pressenti, d'après ce que vous m'en dites à votre passage ici, au mois d'août dernier. Soyez tranquille, ajouta-t-elle, je ne vous laisserai pas dans cette chambre, je vais vous conduire dans un endroit plus sûr, » et de suite elle me fit passer dans une autre, plus propre et moins fréquentée ; elle ne voulut pas mettre son mari dans la confidence, j'en respectai le motif sans chercher à le pénétrer ; mais elle ne put se dispenser d'y mettre la servante ; 1° pour qu'elle n'amenât personne dans cet appartement, qu'elle en prît la clé, et 2° qu'elle pût avoir soin de moi sans donner de soupçon. Je passai la journée, et le lendemain (mercredi 17), je me remis en marche pour Fougères, avec un guide aussi sûr qu'intelligent que me procura madame Noël.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié que la bonne et charitable sœur Calmet avait apporté ma caisse avec les siennes jusque dans cette ville, qu'elle l'avait confiée aux soins généreux de la respectable sœur Marianne (née Bardou) ; il m'était intéressant d'avoir des nouvelles de la sœur Calmet, de savoir si mon aventure de Morlaix n'avait éveillé aucun soupçon sur son compte ou celui de sa maison ; j'engageai donc madame Noël de la prier de venir me voir, ne pouvant aller chez elle.

Cette bonne sœur, toujours la même, c'est-à-dire toujours charitable et compatissante, voulut bien se rendre à mon invitation. J'en avais fait la connaissance à la prison de Rennes, nommée la Tour-le-Bal, en 1795, quand elle en dirigeait l'infirmerie : elle m'apprit qu'aucun soupçon n'avait plané sur son amie, qu'elle était passée et arrivée saine et sauve ; que ma caisse était également partie, et vraisemblablement arrivée à sa destination. Ce fut encore elle qui m'apprit que le sieur Robiou (dit Chartier), avait été envoyé dans l'Ouest par M. de Blackas, pour engager les habitans à s'insurger contre le gouvernement du jour (août ou septembre 1813), qu'il était venu jusqu'à Rennes, qu'il n'avait pas franchi ; qu'il l'avait fait demander, mais qu'elle n'avait pas voulu le voir ; preuve du cas qu'elle en faisait.

Madame Noël me fit remettre des clous à mes souliers, et m'acheta un gilet de tricot. J'aurais tort de dire l'avoir payé ; car, en vérité, elle me prit à peine son déboursé pour ne pas paraître me faire remise de ma dépense.

Le guide qu'elle m'avait procuré était un jeune homme discret autant qu'intelligent, et le commissionnaire de toute la ville de Rennes. Il ne vint point me prendre à domicile, je fus le rejoindre au lieu que madame Noël lui avait indiqué ; elle m'y conduisit elle-même, portant mon petit paquet sous son manteau. Là, je pris congé

de cette respectable amie (17 novembre 1815), et, m'abandonnant de nouveau à mon étoile, je pris la route de Fougères, par Siffray et saint-Aubin-du-Cormier. Il y avait residence de gendarmerie dans chacun de ces deux endroits, et, comme par une attention de la Providence, la pluie semblait se multiplier chaque fois que nous y arrivions, si bien que nous ne rencontrâmes pas une âme dans les rues en les traversant, ce qui fut remarpué de mon guide, qui me donnait presqu'à entendre qu'il me prenait pour un prédestiné; j'avais de fortes raisons pour ne pas penser si favorablement de moi-même, nonobstant tous les dangers auxquels j'avais échappé durant nos guerres par terre et par mer, dans l'un et l'autre hémisphère; mais il est constant qu'un grand nombre de victimes, *aussi sages que je l'ai été peu*, ont succombé dans des circonstances moins difficiles, et beaucoup moins multipliées que celles dont je me suis tiré, à la vérité souvent comme Polichinel, témoin mon existence depuis la restauration.

Je passai et revis ce malheureux bourg de Romagné, qui avait failli terminer toutes mes peines en 1795, et là, par une circonstance sympathique avec mon arrestation de cette année (je fus déshabillé pour être fusillé), mon pauvre guide perdit entièrement courage et manqua de tomber en faiblesse, tant il était fatigué: nous étions

encore éloignés de Fougères d'environ une lieue ; je fus encore obligé de le décharger de mon petit paquet comme je l'avais été dans la nuit du 7 au 8, et, de plus, lui donner le bras jusqu'à notre destination, où nous arrivâmes avec le jour chez un ancien maréchal ferrant d'un régiment de cuirassiers, qui tenait une auberge dans cette ville. (Si j'avais voyagé en voiture comme M. de Bruslard, quand sa tête était à prix à cinq cent mille francs par le premier consul, en réponse à la lettre foudroyante qu'il lui avait écrite en 1800, rapport de son ami Paris, dans la rue Louis-le-Grand, février 1815, dont j'ai donné quelques détails dans ces mémoires, j'aurais eu plus d'agrément et bien moins de traverses.)

Mon jeune homme connaissait le maître de la maison pour avoir logé chez lui une fois seulement. Il avait oublié son passe-port, il lui en fit la confidence, à ce dont il répondit : « Soyez tranquille, les gendarmes ne vous verront pas ; » il compta sur la même bienveillance pour moi, et ne se trompa point. Dès en arrivant il le mit dans le secret de ma position, de suite l'on nous conduisit dans un lieu sûr et propre. L'on nous servit un déjeûner, dont nous avions grand besoin ; après quoi nous nous mîmes au lit jusqu'au soir. L'on nous avait préparé un bon dîné, que notre hôte partagea, comme de droit ; dans le courant duquel je lui demandai fort civilement s'il avait

pensé à moi pour un nouveau guide, à cause de la ville d'Ernée, que je ne connaissais pas assez pour oser la traverser seul. « Non, me répondit-il, c'est moi qui vais vous conduire; j'ai un cheval, et, moyennant que j'en vais louer un pour vous, nous serons tous les deux à cheval, nous irons plus vite, plus sûrement (en cela il avait raison) et vous serez moins fatigué.

Avant de me mettre en marche pour Mayenne, dont je ne suis plus éloigné que de dix lieues, je donne ici copie d'une lettre de madame Noël:

« Rennes, ce 28 décembre 1814.

» Monsieur,

» Je ne vous dissimulerai pas toute l'inquié-
» tude que j'ai eue sur votre compte depuis votre
» départ de Rennes, surtout vous sachant en
» route la nuit par d'aussi mauvais temps et
» d'aussi mauvais chemins. A la vérité, votre
» guide est venu me dire que votre route, d'ici
» à Fougères, s'était bien passée, à la fatigue
» près, mais que vous aviez loin encore pour
» vous rendre à votre destination, et c'était l'ob-
» jet de mes soucis lorsque j'ai reçu la vôtre du 6
» de ce mois, qui m'est parvenue par la poste.
» (J'en avais chargé le jeune Guilmot, qui s'en
» retournait dans le Morbihan par Rennes.) Ju-
» gez, monsieur, du plaisir qu'elle m'a fait, en
» m'apprenant qu'après tant de tourmens et de

» fatigues, vous étiez enfin arrivé à bon port, » libre et sans crainte.

« Vous avez la bonté, monsieur, de me témoi- » gner votre reconnaissance pour un léger service » que je vous ai rendu; que cet article soit rayé de » vos tablettes: vous ne me devez rien, ayant eu un » bien grand plaisir à vous obliger; M. Noël m'a » même grondée de ne pas lui en avoir fait parta- » ger la jouissance de suite, par le plaisir qu'il » aurait eu à vous être utile à quelque chose.

Quant à l'offre de vos services, je l'accepte volon- » tiers pour le temps à venir. (Hélas! je n'avais déjà à cette époque que trop d'expérience de l'homme et des choses pour penser à offrir plus que mon obligeance pour quelques démarches indifférentes ou quelques commissions dans la capitale, que j'habitais alors, comme gage de ma reconnaissance. César, en distribuant des terres à trente-deux légions qui avaient partagé ses travaux, n'était qu'un mince capitaine, qu'un homme d'état aussi au-dessous de l'illustre Louis XVIII (diverses routes conduisent à la célébrité) qu'il en était éloigné d'époque.)

» Je n'ai point de fortune et j'ai une nombreuse » famille qui, un jour, peu éloigné peut-être, aura » besoin de votre protection; je la sollicite d'avan- » ce en vous priant de ne pas m'épargner ici, si » je puis vous y être bonne à quelque chose. (Ma protection, grand Dieu! je n'existe encore aujour-

d'hui et ma nombreuse famille que par la protection de gens qui auraient sollicité la mienne, si l'homme dont je parle eût été plus juste et tant soit peu digne d'occuper le trône de France. Mme Noël, comme tous les hommes susceptibles de la réflexion la plus ordinaire ou la politique la plus commune, jugeait Louis XVIII d'après elle. Voit-on un enfant se remettre dans les bras de celui qui l'a frappé, de préférence à ceux qui l'ont secouru. En vain on m'objecterait la politique; elle ne se juge que par les résultats; Dieu seul connaît l'avenir de ceux de la sienne; mais il n'y a pas un homme de bon sens qui ne l'ait jugée depuis long-temps, quelles qu'aient été ses opinions politiques, ses principes ou même ses crimes. Quel vaste champ pour l'historien! En vain m'objectera-t-on encore la religion de ce monarque, peu fait pour son siècle; suivant moi, il n'en eut aucune près de ceux qui l'ont pénétré. Le premier attribut de cette religion est la justice et l'acquittement de ses dettes; la suite de ces mémoires prouvera comment il administra l'une et comment il parya les autres.

Ce que je dis ici de Louis XVIII doit beaucoup moins porter sur ce pauvre chef de l'état que sur son ministre, le fameux Blackas, dont la première syllabe du nom, traduite de l'anglais (signifie noir), est l'emblème de l'âme, du cœur et de la politique d'une manière frappante; qu'on le prenne en Angleterre, à Paris ou à Gand.)

« Veuillez, je vous prie, agréer les vœux sin-
» cères que nous formons ma famille et moi au
» renouvellement de l'année pour votre parfait
» bonheur, et laissez vous convaincre que per-
» sonne plus que moi ne peut se dire,

Monsieur,

Votre toute dévouée et très humble servante,

Femme Noël, née Loppez,

Hôtesse de la Corne-de-Cerf, à Rennes. »

Je payai mon guide suivant son intelligence et les services qu'il m'avait rendus, après quoi nous nous mîmes en route, mon hôte et moi, pour Ernée, où nous prîmes quelque chose pendant que nos chevaux mangeaient l'avoine, ensuite nous continuâmes notre route sur Mayenne sans le moindre accident. Nous y arrivâmes sur les trois heures du matin et nous séparâmes à la jonction de la route d'Ernée avec le chemin d'Oisseau (après lui avoir donné trente francs, prix convenu, pour m'avoir conduit jusque là), que je montai jusqu'à la Mauditière. Là je pris sur ma droite, à travers un champ qui sépare ce village de l'abominable route d'Ambrières, mon lieu de naissance. Que d'actions de grâces n'avais-je pas à rendre à la providence de m'avoir conservé jusque là, où je croyais, sous peu de mois, trouver le terme de mes maux et de mes souf-

frances! Grâces à la courte vue de Louis XVIII, je n'en étais encore qu'à moitié, tout au plus!

Mon embarras était de trouver une maison de connaissance encore existante, je n'avais pas revu ce pays depuis 1796, et tout le monde connaît le changement qu'opère dix-huit ans d'absence dans la société. Le dernier de mes proches était mort le 14 décembre 1808; un nouveau fermier exploitait la terre de Veaux, mais je ne le connaissais pas; je préférai m'adresser à un ancien voisin. Je frappai à la porte, l'on me demanda, comme d'usage, qui j'étais et ce que je demandais. « N'est-ce pas ici que demeure un nommé Bourgouin? répondis-je. — Non, il est mort il y a long-temps, me dit-on. » Ne sachant trop de quel côté tourner mes pas, je me dirigeai sur un autre hameau nommé la Trébaudière, et, en passant devant la porte d'un fermier que j'avais connu autre fois, j'entrai sous prétexte d'allumer ma pipe. Il pouvait être six heures; la maîtresse de la maison faisait la soupe et son mari donnait à déjeûner à ses bestiaux. « Comment nommez-vous le fermier qui demeure ici? lui demandai-je encore — le Marié, me répondit-elle. — Le même qui y demeurait il y a vingt ans? — Oui, me répondit-elle. — Etes vous son épouse? — Oui, répondit-elle. — Me reconnaissez-vous? lui demandai-je. — Non. — Comment, Marie, vous ne reconnaissez pas Alexandre? Le malheur l'a donc bien changé, puis-

qu'une amie de l'enfance ne le reconnaît plus! » En s'approchant de moi et en me fixant, elle se jeta à mon cou et m'embrassa en fondant en larmes et en disant : « Est-ce bien vous? tout le monde vous croit mort dans le pays : il y a si long-tems que l'on n'a eu de vos nouvelles! (c'était le vendredi 19 novembre 1813). Peu après son mari entra, qui ne me reconnut pas plus qu'elle; mais, quand elle lui eut dit qui j'étais, nous nous embrassâmes tous les deux avec un plaisir réciproque. Ces anciens amis me donnèrent des détails sur mon infortunée famille, sur mes anciennes connaissances, dont un grand nombre n'existait plus. Je leur fis un recit succinct d'une partie de mes aventures et de l'embarras où je me trouvais de nouveau. J'aurais passé la journée chez eux, si une voisine, des plus bavardes, n'eût eu l'habitude de venir filer le jour avec la maîtresse de cette maison, souvent jusqu'à dix heures du soir. Ils m'apprirent que l'estimable meunière de l'Isle vivait encore et qu'un de ses fils s'occupait du moulin; ils me donnèrent de leur soupe et je m'acheminai ensuite vers Saint-Brimbault-de-Prières, en traversant le hameau nommé la Haye-Traversaine. La Mayenne me séparait du moulin en question; on la passe en batteau; j'appelai, et Jean Pacory vint me chercher. Il n'en fut pas de même avec lui comme dans la maison précédente : il me reconnut de suite, me témoigna du plaisir à me revoir, et ce

plaisir eût été réciproque, si j'eusse été dans une situation moins affligeante. Je ne décrirai point l'accueil que me fit la famille Pacory ; il se suppose entre d'anciens amis compagnons d'infortunes et d'opinions. C'est de cette respectable veuve qu'il est parlé à l'article des émigrés bas-manceaux. Je passai la journée du 19 avec ces bons amis, dont je pris congé le lendemain 20, pour me diriger sur la Normandie (canton de Juvigny, arrondissement de Domfront). En arrivant au Pont-Landry, sur la Mayenne, je rencontrai M. Benoist Desmessières ; il me reconnut, dit à plusieurs personnes m'avoir vu ; dès lors plus de secrets, et le bruit se répandit aussitôt que les chouans allaient reprendre les armes, tant ma réputation était faite sous ce rapport !

Mon premier gîte fut à Loré, où j'avais été caché dans un moulin (1793), travesti sous le costume de valet de meunier, et d'où j'avais rejoint l'armée vendéenne. A mon arrivée dans ce pays, il y avait un grand nombre de déserteurs et de conscrits réfractaires. Ma première recrue fut un nommé Jean Garnier (dit Fabiot), retenu dans le pays par opinion royaliste. Quelques autres se réunirent à moi ; ce n'étaient pas les hommes qui manquaient, mais les moyens ; la Mayenne, l'Orne, la Manche, le Calvados, etc., en un mot, tous les départemens de l'Ouest, regorgeaient de proscrits et de mécontents, et je n'ai donc pas tort de dire

que, si M. de Blackas eût envoyé tout autre qu'un Rubiou dans ce pays, tant soit peu connu, un peu plus exercé et plus brave, il eût mieux servi son prince; mais, je le répète, M. de Blackas, à le juger par ses œuvres, n'était pas plus propre à la circonstance que ses envoyés ne l'étaient aux missions dont il les chargeait; le moindre obstacle les arrêtait : je ne sais pas combien il avait de cuisiniers, mais je sais, et tout l'a prouvé, qu'il n'avait pas un espion : qui diable lui avait indiqué Rubiou.

L'hiver suivant, S. A R. Mgr. le duc de Berry envoya le chevalier de Bruslard et Moulin en Normandie (novembre 1813); le dernier, mieux intentionné et plus capable que le premier, dont il recevait les ordres, n'osa franchir les limites du département de la Manche, m'a t-il dit à Paris en 1815, pour ne pas lui déplaire. Je lui reprochais de n'être pas venu jusque dans l'Orne, son pays; «j'avais des instructions à suivre, me répondit-il.»

Il n'y avait pas trois jours que j'étais arrivé dans ce canton, que les autorités impériales en étaient déjà informées, et que ma tête fut de suite mise à prix de nouveau (secrètement), dix mille francs, la croix d'honneur et de l'avancement furent promis au militaire qui la livrerait morte ou vive, et le congé au déserteur ou réfractaire; je pourrais citer plusieurs personnes à qui l'on a réitéré cette offre.

J'avais été passer quelques jours chez M. Achard des Hautes-Noës, royaliste le plus dévoué et le plus prononcé de la Normandie, peut-être de tout l'Ouest; je ne lui cachai rien de ma situation, non plus que de mon projet de vendre ma vie le plus cher possible et de m'entourer, autant que mes moyens me le permettraient, de jeunes gens disposés à partager ma fortune et mes dangers. Il approuva mon projet, me témoigna son étonnement sur le silence impolitique des princes français, je pris congé de lui et je revins dans la division. Je n'y fus pas plus tôt de retour, que j'appris de Bernard Papouin même (Martin) que le maire de Lassay (Lavergée alors) l'avait fait appeler pour avoir des renseignemens sur mon compte; (c'était chez les parens de ce Papouin que je m'étais réfugié et caché quand ma tête avait été mise à prix à douze cents fr. en 1793. Ce fut delà que je me réunis à l'armée vendéenne, et ce fut encore dans cette maison que je me retirai après la déroute du Mans. Ce Papouin, appelé par la réquisition et refractaire, se cacha avec moi, fut un des trois qui m'aidèrent à insurger ce canton, et devint par la suite chef de bataillon dans la division.) Conformément aux ordres du gouvernement, la gendarmerie se mit de rechef à ma poursuite; de ce moment plus de repos, plus de trève; j'étais chassé le jour et la nuit exactement comme une bête fauve. Les

maisons où je serais trouvé furent menacées d'être brûlées, les maîtres emprisonnés et mis à une amende considérable; dès-lors plus de repos, plus de refuge, tout le monde était glacé de peur et d'effroi; le ciel me servit souvent de toit et la terre de lit, nonobstant la neige et le froid de cette année 1813 à 1814. Plusieurs personnes dignes de foi m'ont assuré avoir vu rôtir un bœuf sur la Tamise glacée, et la distance d'Angleterre en Normandie est trop rapprochée pour que la température ne fût pas la même.

Les appels continuels que l'on faisait des conscrits et des cohortes me fournissaient des hommes en quantité, mais ces malheureux, sans ressources de leurs parens la pluspart, éprouvaient des besoins en tous genres : vêtemens, souliers, chapeaux, etc., et l'on doit se rappeler qu'à Bédée, le 15 novembre, il ne me restait plus que cinq pièces de 24 liv. Je n'étais pas plus heureux qu'eux sous ce rapport. Une veste de chasse faite d'une vieille redingote avait remplacé mon gilet de matelot, un pantalon de drap bien râpé, sans caleçon, et les mêmes petites guêtres qui avaient fait ma route depuis Morlaix, sans bas dans mes souliers, que j'avais été obligé de remplacer; voilà le costume avec lequel je passai cet hiver rigoureux. Heureusement qu'un fermier de ce pays, ancien ami, me prêta sa veste de peau de chèvre, pendant le temps le plus rigoureux, ce

qui m'était particulièrement utile dans le temps le plus dur du froid pour coucher dehors. Il se nommait Jacques Lecoq, et occupait la ferme de la Huberdière, paroisse de la Baroche-Lucé, sous Domfront. Chaque fois que j'allais chez lui ou qu'il me rencontrait..., prenez garde de faire percer ma bique, me disait-il. J'avais ordinairement avec moi quatre hommes bien déterminés, que j'avais provisoirement armés de fusils de chasse, empruntés comme j'avais emprunté le mien, qui était double, d'un nommé Barbier, fermier au bourg de Melleray-sous-Lassay. Si j'avais été l'homme de la police, ainsi que le débitaient ses amis secrets, aurais-je été dans un tel état de pénurie? Etait-elle donc si dénuée de moyens pour manquer de ceux de me faire passer les choses nécessaires? Branche-d'Or et tant d'autres dont je m'occuperai plus tard étaient-ils dans le même dénuement? non, je le répète et le répéterai jusqu'à satiété, en dépit de ce qu'en a écrit l'intrigant, le lâche, l'impolitique et le méprisable Clausel-de-Coussergues, je ne sus jamais m'avilir, mon opinion n'a point varié à ce sujet. Je n'ai ni trahi les Bourbons *pour en trahir d'autres*, ni manqué à l'honneur; je suis toujours resté fidèle à mes principes nonobstant la conduite, les mauvais procédés et l'injustice de leurs ministres ou de leurs agens; les hommes n'ont jamais rien été pour moi, la cause était tout. Si

Si j'ai résisté aux instances des hommes de la police impériale ou royale, c'était autant par estime pour eux que pour moi; je connaissais depuis long-temps ce que disait Frédéric II, roi de Prusse, de la trahison et des traîtes. Que l'on me suive dans ma carrière insurrectionnelle, j'en donne la facilité par la citation exacte, quelquefois minutieuse, des hommes avec lesquels j'ai été en rapport, des pays et des routes que j'ai parcourus; qu'ils en fassent autant et avec la même véracité. Les jeunes gens du pays que l'on cherchait moins que moi n'en étaient pas moins tourmentés, puisqu'en me poursuivant on les aurait également arrêtés si on les avait rencontrés. Avant mon arrivée dans ce canton, on mettait des garnisaires chez les parens des conscrits réfractaires; plusieurs avaient été entièrement ruinés. Je citerai entre tous ces malheureux les veuves Coignard de Loré (Orne) et Chambrin du bourg de Ceaucé (Mayenne); et quand tout fut épuisé chez ces deux veuves, leurs fils furent obligés de rejoindre, pour sauver leurs mères de tourmens ultérieurs. Quelle différence du sort de ces deux veuves, chargées de familles, à celui de M. de Lozé, dont le fils unique ne rejoignit jamais, qui n'eut jamais un garnisaire, nonobstant sa belle fortune, son titre de garde-du-corps de Louis XVI et d'émigré! On se rappelle que c'était chez lui qu'était descendu le fameux Jam (Cerisier), au mois de

janvier 1814; que ce fut encore lui qui le conduisit au château de l'Ile, où l'on fit appeler la veuve Pacory au dessert pour être témoin de l'opinion que l'on émit sur mon compte. Quelle foi ajouter au rapport de tels hommes!

Mon existence ne fut pas plus tôt connue dans le pays, que l'on n'y vit plus de garnisaires; remarque faite par les habitans, qui m'en félicitent encore aujourd'hui. Si j'avais donc été l'homme de la police, pourquoi cette cessation vexatoire de mesures et de poursuites? Les témoins ne me manquent pas; j'en appelle à tout le pays. Dira-t-on que je les ai remplacées? que l'on prouve. C'est à vous, de Lient, de Gletigny et compagnie que s'adresse ce défi.

Pendant que l'on tourmentait la veuve Coignard pour son fils Victor, François, plus jeune, fut atteint par la conscription. Pour ne pas ajouter au malheur de sa mère, il partit et n'est point revenu. L'on croira peut-être que le départ de ce jeune homme fléchit les autorités; abus: Victor ne fut pas moins obligé de rejoindre. Blessé au bras dans la retraite de Moscou, il était de retour chez sa mère quand je revins dans le pays; il est établi à Ambrières (Mayenne), où il exerce l'état d'huissier. L'opiniâtreté de Chambria ne lui fut pas plus favorable: il fut obligé d'imiter Coignard et était sergent d'artillerie à Alençon; je parlerai de lui plus bas, et il me sera une preuve de plus

du prix que l'on attachait à ma perte comme des moyens que l'on employa pour la consommer.

Pendant le séjour que je fis chez M. des Hautes-Noës, je témoignai l'embarras où j'étais de me procurer des armes devant le fils, que je suis loin de confondre avec son respectable père. Ce dernier m'indiqua M. Doisnel de Torchamp, soldat ou officier au régiment des gardes-d'honneur, dont le dépôt était à Versailles, en m'assurant qu'il ne demanderait pas mieux que de me prêter les siennes, pendant qu'il était au service, alléguant qu'elles seraient mieux à servir qu'à rouiller au râtelier. Dans ce moment, ajouta-t-il, M. Doisnel est chez lui en permission; à votre place, je les lui demanderais à lui-même. Je suis persuadé qu'il vous les prêterait d'autant plus volontiers que vous êtes amis, et qu'il ne les conservera pas; il voulait que j'y fusse le jour même. Pensait-il ce qu'il disait ou ne voulait-il que se défaire de moi? Ce jour même, M. Doisnel donnait à dîner aux autorités et aux principaux habitans de Domfront. Effectivement, le bruit courait dans ce temps qu'on allait désarmer les campagnes pour en nantir le gouvernement, qui manquait de ces objets indispensables aux hommes de toutes les conditions qu'il appelait sous les drapeaux. Quoique je n'eusse aucune raison alors de craindre M. Doisnel, émigré avec son père, et depuis ce-

pitaine de chouans à l'armée de Normandie, je ne fus pas assez fou néanmoins pour aller lui faire une pareille proposition devant une compagnie nombreuse et dévouée au gouvernement du jour. Quelques jours après, je me rendis à Torchamp, croyant encore y trouver le maître de la maison; il était reparti la veille, et je n'y rencontrai que son homme d'affaires, qui faisait également celles de M. le prince de Broglie en ce qui concernait ses terres de la Béraudière et de la Bunache, situées sur la paroisse de Ceaucé.

Ménagé était dans la cour lorsque j'arrivai avec deux hommes seulement, qui avaient plutôt l'air, ainsi que moi, de chasseurs que de mécontens. Par délicatesse autant que par prudence, je ne voulus pas entrer dans la maison; je lui expliquai à la porte de la cour l'objet de ma visite, en le priant de ne pas s'en effrayer, non plus que des deux hommes qui m'accompagnaient. Il pouvait être quatre heures du soir, la neige tombait à flocons, par conséquent peu d'hommes étaient dehors par ce temps: aussi ne rencontrâmes-nous âmes qui vivent, et je n'avais pas choisi ce jour sans intention, par égard pour M. Doisnel. » Je prendrai à ce sujet les ordres de M. Doisnel, me répondit cet homme d'affaires, et je vous les transmettrai où vous m'indiquerez, pour vous éviter la peine de revenir et ne pas compromettre

cette maison. » Je lui indiquai une veuve, fermière de M. Amédée de Broglie, à la Bunache, et me retirai.

Dès le lendemain, ce Ménagé fut me dénoncer au sous-préfet de Domfront, et fit à son maître le rapport le plus faux et le plus exagéré de ma conduite, selon toute apparence, puisque ce dernier, en partant pour Paris en 1814, où il venait recueillir le fruit de ses services, ne se cacha pas de dire : « Je vais recommander Alexandre au gouvernement ! » Sa recommandation a eu son effet : avis au lecteur. La cause de la légitimité n'était-elle pas celle de la noblesse et des émigrés? Quelle leçon pour vous, mes enfans ! profitez-en ; et puisse-t-elle vous garantir des malheurs qui ont poursuivi votre père jusqu'au-delà du port qu'il désirait si ardemment, et où il croyait être à l'abri de toutes les tempêtes qu'il éprouvait depuis si long-temps !

Conformément à la dénonciation de cet homme d'affaires, et pensant sans doute que je reviendrais à la charge, on plaça secrètement des gendarmes dans le château de Torchamp, à la disposition de ce Ménagé, pendant un temps assez long, dont je ne puis déterminer la durée, nouvelle preuve de l'opinion du gouvernement et de ses autorités sur mon compte. Pour la véracité de ce fait, j'en appelle aux gendar-

mes de la lieutenance de Domfront à cette époque.

Ce Ménagé, serrurier à Argentan (Orne), avait été membre du comité de surveillance de cette ville sous le règne de Robespierre : tout le monde sait ce qu'étaient ces comités, et dans quelle classe ils étaient pris au temps de la terreur.

Après l'affaire de Torchamp (octobre 1795), qui faillit coûter la vie au comte de Frotté et à son état-major, ainsi que je l'ai expliqué dans le rapport des événemens de 1795, madame Doisnel, craignant le ressentiment de ce général, se réfugia à Argentan, où elle ne voyait aucun des honnêtes gens de cette ville; sa fille, devenue depuis madame d'Angleville, ne demeurait point avec elle. Les respectables hôtes de Tertu la reçurent, la traitèrent comme leur propre fille, et la marièrent en 1802. Comme il n'est pas parvenu jusqu'à moi comment madame Doisnel avait fait la connaissance de ce serrurier, homme très ordinaire sous les rapports physiques et moraux, je l'attribue à l'isolement dans lequel elle vivait alors. Cette intimité fut souvent l'objet de la critique du pays, et je ne conçois pas encore aujourd'hui, avec bon nombre d'autres, comment MM. de Broglie et Doisnel avaient confié la direction de leurs intérêts à un homme aussi taré!

Je m'attendais toujours que quelque bon vent

du Nord m'amènerait quelque envoyé des princes français, et j'entretenais mes amis de cette idée trompeuse; je préparais les voies; il ne me manquait que des moyens pécuniaires, tous les autres étaient à ma disposition, et je ne sus qu'à Paris, l'année suivante, que le chevalier de Bruslard et Moulin eussent été envoyés en Normandie par Mgr. le duc de Berri. Quelle différence pour la cause et pour moi, s'ils avaient pénétré jusqu'à ma division! S. A. R. n'eût pas dit aux Normands, en 1814 : « Vous m'avez laissé entrer en France comme un capucin. »

M. de Kermingay, gentilhomme breton, était sous-préfet de Domfront à cette époque; trouvant ses mesures infructueuses, il eut recours à d'autres stratagèmes. Il affecta de suspecter les prêtres du pays de me protéger ainsi que Bernard Papouin (Martin), les fit appeler à la sous-préfecture, leur parla fort haut en public et très bas en particulier. Après avoir pris les renseignemens qu'il jugea nécessaires sur mon compte, il essaya de les corrompre par promesses, s'ils voulaient le servir contre moi. Deux de ces curés s'en excusèrent en disant la vérité : « Qu'ils ne m'avaient pas vu, depuis mon retour, et que je leur étais devenu entièrement étranger. » L'autre, connu par son avidité, accéda aux propositions de ce fonctionnaire, lui fit des agens dans sa paroisse, et le seconda de son mieux tant en public qu'en

particulier. Cette démarche ne put m'être cachée; l'expérience m'en fit pénétrer le but; quand je n'en aurais pas été informé par l'un des deux récalcitrans, mon ancien ami et compagnon de bouteille (de cache), qui, par principe de charité, ne me fit rien dire de la facilité de son confrère, le curé de..... Par respect pour son caractère, j'en laisse le nom en blanc, et ne l'écrirai qu'en cas de contredit.

Quand à Bernard Papouin, moyennant quelques pièces de cinq francs il se prêta à tout ce que le sous-préfet exigea de lui. Il feignit de craindre les mesures de sûreté générale, et se cacha pour m'être moins suspect et mieux pénétrer mes secrets. Trop de précautions décèlent les hommes. Chaque battue sérieuse sur le pays, ce qui arrivait fréquemment, par les gendarmes de Mayenne et de Domfront, renforcés par la garde du préfet du Calvados, de celui de l'Orne et de la Mayenne, de gendarmes tirés des départemens voisins, l'Eure, la Sarthe, la Seine-Inférieure, etc.; personne ne voyait Papouin ni ne savait où il avait passé son temps durant ces jours de crises.

Le père de ce Papouin était le plus riche meunier du pays, nonobstant les pertes énormes que lui avait fait éprouver la révolution. Son fils aîné, parfaitement étranger à nos mouvemens insurrectionnels, avait été égorgé par le cantonnement de bleus de Chantrigué, le lendemain de la Qua-

simodo. Il revenait de voir quelques parens, et, passant par ce malheureux bourg, un habitant le dénonça à cette troupe. Quoique muni d'un bon passeport et d'une carte civique telle qu'on l'exigeait dans ce temps, il n'en fut pas moins arrêté; on le mena au corps-de-garde, où il passa la nuit, jouet des sarcasmes d'une troupe effrénée; et le lendemain, en le conduisant de cet endroit à Mayenne, on l'assassina à une demi-lieue de ce cantonnement; on le dépouilla de ce qu'il avait, au mépris de la suspension d'armes (1795). La mère Papouin et trois de ses filles furent incarcérées le 7 de janvier suivant, et ne recouvrèrent leur liberté qu'à la paix de cette année (juillet 1796). Entre ces deux époques, le moulin et la maison furent absolument abandonnés. Le père Papouin s'était sauvé au moulin de Brive, près Mayenne, chez un de ses neveux.

En 1798, ce même Bernard Papouin, pris pour la deuxième fois avec deux de ses camarades, conduit dans les prisons de Laval, de Rennes et de Tours successivement, ne dut sa vie et sa liberté qu'à l'avénement de Bonaparte au consulat. Une de ses sœurs s'était rendue près de lui à Laval, pour intercéder en sa faveur près du commissaire du gouvernement; elle y fut arrêtée, atteinte et convaincue d'avoir été blessée au sein dans une affaire meurtrière entre les chouans et les républicains; des témoins déposèrent l'y

avoir reconnue. O lâcheté ! ô perfidie ! elle était en prison à Domfront ; elle produisit son écrou ; il ne fit pas foi, et elle fut déportée à l'île d'Oleron avec mon père et un de mes frères ; elle y périt victime de sa piété filiale.

Papouin était généralement regardé comme le plus brave soldat de la division, peut-être même de l'armée, mais il manquait de conduite.

A la paix de 1800 il fit un excellent mariage ; il avait succédé à son père au moulin du Gué-de-Loré, le mieux achalandé du pays ; son peu de conduite eut bientôt dissipé son avoir : sa pauvre femme en mourut de chagrin.

Il lui restait un fils unique ; la plus jeune de ses sœurs, non mariée, s'en chargea et le fit instruire, de sorte qu'au moment de recevoir les ordres du sous-diaconat, ce pauvre jeune homme, excellent sujet d'ailleurs, est devenu fou.

Papouin, livré à lui-même, ne mit plus de bornes à ses dérèglemens ; l'ivrognerie, le jeu, etc., tout devint passion chez lui, et, pour l'assouvir, le métal fut sa divinité. C'est ici le cas de citer le sermon du bon curé de Courteille, dans les environs d'Argentan : « Prions le bon Dieu de nous donner de l'argent ; pas trop, mais pas trop peu non plus ; car misère engendre tricherie. »

Non content d'avoir gagné Papouin, le sous-préfet de Domfront lui fournit encore des auxiliaires dans certains jeunes gens réfractaires, et

qui se cachaient comme lui et moi ; j'en pourrais citer plusieurs, les Poussier, les Lorgerie, etc. On lui envoya encore ce Chambrin, ce réfractaire si mutin les années précédentes, et parvenu au grade de sergent d'artillerie. Malgré les poursuites et les ruses de la gendarmerie, ce Chambrin n'avait jamais été pris ; il s'était rendu de lui-même : il était expert en faux-fuyans comme en faux en écriture privée.

Le général Merlin, commandant alors à Alençon, lui donna non seulement une permission pour venir passer quelque temps chez sa mère, au bourg de Ceaucé, mais encore un certificat d'espion, selon toute vraisemblance. D'après une lettre que j'ai vue à Paris en 1814, jointe à une pétition assez curieuse, adressée à Louis XVIII, il est dit : « Appuyez surtout sur le certificat du général Merlin et de Bernard Papouin. » Je donnerai cette pièce et quelques autres quand j'aurai fini ma digression sur ce Papouin, ou que je serai arrivé à 1814. A mon début dans la division, il m'avait prié de lui prêter de quoi avoir du tabac ; n'ayant pas d'autre monnaie, je lui donnai six francs ; je dis donnai.... : je ne les ai jamais revus, ni redemandés par conséquent.

Ce prêt était donc pour moi une preuve évidente du peu de ressources de Papouin, qui me répondait, quand je lui parlais de se réunir à moi : « Vous voulez que nous prenions encore les

armes pour les nobles ; quand ils ont besoin de nous, ils nous baiseraient bien le c.., et quand ils n'en ont plus besoin, ils ne nous regardent pas. Peccate (Caillard, aujourd'hui maire de Saint-Denis-de-Villenette, sous Domfront) fut à Monceaux, il n'y a pas long-temps, chercher des simples, qu'il ne pouvait trouver ailleurs, pour un bœuf malade. Il y a trois lieues de Saint-Denis à Monceaux; M. Henri ne lui offrit pas seulement un verre d'eau. (Ce Peccate avait servi pendant plusieurs années sous les ordres immédiats de M. Henri; il en était d'autant mieux connu, que c'était un officier tres distingué, et souvent en rapport avec cet émigré, commandant alors cette division.) François Liber, ajouta-t-il encore, eut affaire à Monceaux; vous savez qu'il en était l'homme de confiance autrefois, ainsi que de M. Henri (depuis comte de Saint-Paul.) Ce dernier descendit à la cuisine, pour moudre du café. François, auquel il n'avait pas daigné adresser la parole, lui offrit de le moudre. — Comme vous voudrez, répondit-il avec son ton de voix rauque. Et voilà les hommes pour qui vous voudriez que nous compromissions de nouveau la fortune, le repos, l'existence de nos familles et la nôtre, pour être encore l'objet de leurs dédains, après leur avoir servi de marche-pied pour arriver aux emplois sur lesquels l'ambition les dirige! » Il ne me fut pas difficile de m'aperce-

voir que cette dernière réflexion n'était pas de lui. Sa société habituelle, depuis son isolement, était un nommé Mariel, habitant de Lassay, très connu par son républicanisme, celui de son père, acquéreur de biens d'émigrés, entre autres de la terre de la Motte-de-Madré, et du fils de Grosse-du-Rocher, également acquéreur de biens d'émigrés et de plus régicide. Ce dernier avait commandé la colonne mobile de Lassay contre nous, et son père avait été notre dénonciateur à l'un et à l'autre, en 1797, ainsi que je l'ai rapporté plus haut. Preuve irrécusable du chemin qu'avait fait l'opinion publique en France, sous l'égide de Bonaparte, et grâce à la politique de ses ministres de la police. Comment Paponin y aurait-il résisté? sans instruction, sans éducation, sans aucun principe religieux, et par conséquent sans raisonnement comme sans délicatesse. Dans son commerce de grains il avait contracté des dettes personnelles; il mourra sans les acquitter. J'ai connu plusieurs de ses créanciers, royalistes très recommandables; rien ne doit surprendre d'un tel homme.

Personne ne sera étonné de cette métamorphose, après celle de tant d'autres, tels que des Maury, des Bernier, celui-ci l'âme de la Vendée au temps de ses succès, mort évêque d'Orléans, grâce au crédit du premier consul, et de tant d'autres qu'il n'est pas prudent de nommer, à cause de la haute

faveur dont ils jouissent près d'un prince trop crédule, quoique réputé homme de cabinet. J'ai connu des personnes des deux sexes, des émigrés et des prêtres, en un mot de toutes les classes et de toutes les conditions, victimes malheureuses de la révolution et ses ennemis les plus prononcés, être devenus les plus zélés partisans du premier consul et de l'empereur successivement; aussi m'en tenais-je à une grande distance, et je les craignais plus que de certains jacobins.

Ces conversations avec Papouin, ses sociétés et ses orgies m'ouvrirent bientôt les yeux sur son compte; je feignais ne pas m'en apercevoir, mais je ne le perdais pas de vue, et je tâchais, autant que possible, de ne pas me trouver avec lui, de lui dérober mes démarches et de me garer de ses amis. Je ne tardai pas à découvrir le lieu de ses retraites dans les jours critiques de battues : tantôt chez le sieur du Rocher, à Cheviers, tantôt chez Marial, quelquefois chez le maire de Lassay, et d'autres à Domfront, chez le sous-préfet ou le lieutenant de gendarmerie, suivant l'occurrence : tel est le protégé de MM. de Bruslard et de Saint-Paul en 1814, et du fils des Hautes-Noës plus tard. Le maire de Saint-Denis-de-Villenette alors était devenu la bête noire de ses administrés, tant par son dévouement au gouvernement impérial que par la part qu'on lui attribuait dans la sentence de mort prononcée contre son prédécesseur, ac-

cusé d'avoir mutilé les registres des actes civils pour protéger des conscrits. Le bonhomme Poirier, n'ayant point été pris, fut condamné à mort par contumace, et était obligé de se cacher très scrupuleusement. Je désarmai ce maire et lui imposai une contribution équivalente aux revenus nationaux qu'il avait acquis du gouvernement révolutionnaire. Ce fut alors que les espions se multiplièrent auprès de moi; plusieurs proscrits, en apparence, couraient continuellement la nuit, d'une maison à une autre, où ils croyaient pouvoir me rencontrer. Sans leur supposer ces sentimens de perfidie, dont j'ai été informé depuis, j'avais toujours pour habitude de quitter la maison avec eux, et de me diriger, tant qu'ils me voyaient, du côté opposé à celui où j'avais intention de me rendre; quelquefois je revenais sur mes pas; de cette manière il n'était pas facile de me traquer: observation faite par Papouin, au colonel de la gendarmerie d'Alençon (Cavalier), à Domfront, le premier lundi de carême, 28 février 1814. Cette précaution, dictée par la prudence, est indispensable à tout chef de parti, autrement il est au-dessous de son entreprise. Habitués à cette précaution de ma part, ces misérables se bornaient à écouter aux portes ou aux fenêtres s'ils ne m'entendraient pas parler, et à regarder par quelques ouvertures s'ils ne pourraient pas me voir; ce qui me porte à croire que

quelques gendarmes ou autres étaient cachés dans le pays, et disposés dans quelques maisons, de manière à fondre sur moi au premier signal de ces tartuffes. Je pourrais citer plusieurs maisons et plusieurs témoins.

Si les espions se multiplièrent près de moi, les poursuites se multiplièrent également : quelquefois le même village voyait plusieurs colonnes de troupes dans le même jour, venant et allant dans un sens opposé. Je n'avais de repos que la nuit, parce que, craignant de me rencontrer et de tomber dans quelqu'embuscade, elles n'osaient s'aventurer sur le pays, dans des chemins impraticables, à moins de renseignemens particuliers, ainsi qu'on le verra plus bas.

J'appris qu'un soldat de cohorte, en marche de Brest pour l'armée, avait obtenu à Mayenne la permission de venir voir ses parens avec armes et bagages, ainsi qu'un camarade de la même paroisse (Chantrigné), mais demeurant dans un village éloigné. Quoique je n'eusse dans ce moment qu'un homme à ma disposition, je ne balançai pas à aller désarmer ces deux hommes successivement et en plein jour, prévenu qu'ils ne couchaient pas chez eux. Je commençai par le premier, et ce ne fut pas sans quelques difficultés que j'obtins son fusil, dont j'avais grand besoin. Il prétendait n'en avoir point; je savais le contraire, il fallut menacer. Il était caché chez

un voisin ; on fut le chercher et on me le remit.

Malheureusement je ne connaissais ni la route ni le village où demeurait l'autre soldat. J'engageai celui-ci à m'accompagner jusqu'aux limites du sien ; une fois dehors, je le priai de m'y conduire. Je ne sais s'il était informé de ce qui m'attendait dans le bourg de Chantrigué, où je ne me reconnus qu'au milieu. En passant devant une auberge, il entra brusquement dedans, avec son fusil (vide à la vérité), que j'avais eu l'imprudence de lui laisser porter jusque-là. J'étais derrière lui ; armer mon fusil et lui dire : « Halte-là ou tu es mort ! » en le couchant en joue, fut l'affaire d'un instant ; il s'arrêta dans la porte même. Je montai l'escalier, et, au moment où je lui arrachais le fusil, j'aperçus cinq autres soldats qui se levèrent aussitôt pour fondre sur moi. J'eus bientôt redescendu l'escalier, ou plutôt sauté, avec mes deux fusils. Mon camarade m'attendait au bas ; nous nous retirâmes au pignon de la maison, et là nous les attendimes. Au lieu de sortir, ils se barricadèrent, comme si, à deux, nous eussions été assez imprudens pour entreprendre le siége de cette maison, dans un bourg aussi mal famé que Chantrigué. C'étaient des soldats de la même cohorte que le désarmé, qui, comme lui, étaient venus voir leurs parens et rejoignaient. L'on m'assura, dans le temps, qu'ils n'avaient osé continuer leur route que le lende-

main. Quoique fusils de remparts et fort lourds, j'aurais bien désiré avoir ces cinq armes de plus.

Les jours suivans, le sous-préfet de Mayenne, de concert avec le maire, engagea deux hommes, les plus tarés du département (Cherau, de Chantrigué, et Renouard, dit Pistolet, de la paroisse d'Ambrières), pour passer avec moi, avec injonction de m'assassiner. J'en fus prévenu. Ils ne vinrent point et agirent prudemment. Voilà l'homme de la police impériale, des ex-émigrés bas-manceaux et *du pauvre méchant bonhomme Clausel de Coussergues!*

A quelques jours de là, je proposai un rassemblement au village de la Jottière, paroisse de Loré; on ne devait y arriver que sur les huit heures du soir. Je m'y rendis avec mes quatre hommes d'élite, vers sept heures et demie. Déjà Papouin, qui n'en devait pas faire partie, y était arrivé, feignant de passer par-là, en allant au château de Cheviers, chez le citoyen Grosse-du-Rocher fils, dont il est parlé ci-dessus.

Je ne sais si j'étais assis quand Poussier, domestique du maire, surnommé le Grand-Juliot, à cause de sa belle taille et de sa force peu commune, y arriva et m'engagea à manger, ce soir même, ma part d'un civet de lièvre qui m'attendait, me dit-il, chez le père Lorgerie, à un village presque contigu, nommé La Guyardière.

« Puis-je y mener mes camarades? lui demandai-je politiquement. —Non, me répondit-il. — Dans ce cas, lui dis-je, remerciez le père Lorgerie pour moi : je ne vais pas où ceux qui partagent mes périls sont de trop. — Ce n'est pas le père Lorgerie qui vous l'offre, ce sont ses fils et moi. » Il est bon d'observer ici que ces derniers, réfractaires comme ce Poussier, se cachaient ou feignaient se cacher. Ce n'était pas la première fois de ma vie que j'avais été engagé à de telles parties, que j'avais refusées, et dont je m'étais toujours bien trouvé. Tout chef de parti ne doit jamais s'y fier, j'en donnerai des exemples. Je n'avais nul envie de manger du civet, quoique mon régime habituel ne fût pas succulent; et nous en étions là quand deux coups de fusil, décochés du côté de ce village de la Guyardière, m'avertirent que mon rassemblement était dénoncé. En fait d'insurrection, quand l'ennemi vous cherche, il a pris ses mesures; évitez-le, si vous ne voulez vous exposer au repentir; tâchez de le joindre quand il ne vous attend pas; c'est une maxime dont j'ai toujours eu à m'applaudir. En conséquence, nous nous retirâmes, mes quatre hommes et moi, en bon ordre et sans nous démunir. Il n'en fut pas de même du grand Juliot; une fois passé la porte, je ne le revis plus. Papouin aurait pu nous imiter; il continua de fumer sa pipe au coin du feu, et se laissa

prendre dans cette attitude une demi-heure après notre départ.

Cette déroute eut lieu le samedi 5 mars 1814, et pour l'intelligence de cette vendition, il est nécessaire que je rétrograde. Huit jours avant, j'avais signifié au maire que son fils, appelé à l'armée impériale, eût à se tenir prêt à grossir ma petite troupe au premier ordre ; il était déjà remplacé, sous les drapeaux de Napoléon, comme conscrit, par un déserteur dont le nom avait été changé en celui de Julien Poussier, le même dont je parle ci-dessus, et dont il avait emprunté l'acte de naissance, d'accord avec le maire. Ce Julien Poussier, travesti, blessé à l'armée, a été amputé, et habite les Invalides; son vrai nom est Mathieu Papouin. Cette intrigue était trop publique pour être ignorée des autorités supérieures, telles que le sous-préfet, le lieutenant de gendarmerie, etc.; s'ils la tolérèrent, ce ne put être qu'à des conditions. Un homme aussi avide et aussi ambitieux que M. de Kerminguy ne donnait rien pour rien.

Ce maire, ennemi prononcé de la révolution, et chaud partisan de la légitimité, comme tant d'autres, n'avait pu se préserver de la contagion. Au résumé, rien d'étonnant que M. Jamois, son épouse et sa famille, ne conspirassent ma perte et celle de mes amis ; leur haine a survécu au régime impérial, j'en donnerai des preuves. Pa-

pouin feignait de se cacher depuis assez long-temps, lorsque, mu par un motif que je pénétrai de suite, il se rendit au sous-préfet de Domfront, sous prétexte de faire sa paix. Cette démarche, très incohérente avec les miennes, avait un double but; 1° d'engager les réfractaires du pays à l'imiter. Effectivement, il leur promit, à son retour, au nom du préfet de l'Orne, au nom du colonel de gendarmerie, et à celui de l'empereur, qu'ils seraient libres de rester dans leurs foyers, s'ils ne préféraient servir dans quelques corps ou gardes urbaines uniquement destinés au service du département, en leur citant Chambrin, qui était présent chez sa mère pour cet objet peut-être et pour un autre encore.

Soit que le colonel Cavalier eût besoin de connaître Papouin, soit que celui-ci eût quelques rapports particuliers à lui faire, toujours est-il vrai qu'il fallait informer le sous-préfet que son agent devait se rendre près de lui le 1er lundi de carême, 28 février suivant, pour qu'il en informât à son tour le colonel, qui se rendit à Domfront pour ce jour. L'embarras était de faire connaître ce projet au sous-préfet sans inconvénient. Par lettre, c'en était un grand: outre que je savais lire, *verba volant, scripta manent.* Cet écrit pouvait me tomber dans les mains. Tout délibéré, il fut arrêté qu'il était plus prudent d'envoyer quelqu'un faire ce message; mais

qui? M. Jamois ne pouvait pas s'en charger : j'avais les yeux sur lui, au moins le supposait-il. On jeta les yeux sur Grosse-du-Rocher, mais celui-ci encore réfléchit qu'étant fermier et en rapports directs avec M. Le Mercier; dont j'avais séquestré la fortune, située dans ma division, comme étant sénateur de l'empereur, il n'était rien moins que prudent pour lui de faire cette démarche ; il trouva un expédient. Il se rendit chez M. du Perron de la Rivière, son voisin, qu'il engagea à faire cette démarche pour lui, et lui expliqua sa mission. Papouin, de retour de Domfront, le même jour, se rendit dans une maison où il ne me savait pas couché sur un lit, enveloppé dans des rideaux. On le fit jaser; je sus tout ce que je désirais savoir, sans qu'il s'en doutât. La politique exigeait peut-être que je le fisse fusiller ; cette mesure de rigueur me répugna envers un ancien camarade, un vieil ami. J'eus tort et j'eus raison. J'eus tort, parce que ma générosité a failli me coûter bien cher dans ce temps, et que, depuis la restauration, ce monstre m'a mis à sa place dans toutes les occasions. J'eus raison, parce qu'aux yeux de quelques royalistes il m'eût été difficile de les convaincre de sa perfidie, nonobstant les preuves, et qu'à la restauration, ses parens, ses amis et ses protecteurs, tout puissans, m'auraient infailliblement poursuivi comme assassin, ainsi que

l'on poursuivait, en 1819, à Laval, les frères Corbin, pour avoir tué, à leur corps défendant, durant les cent-jours, un homme armé contre eux dans l'intérêt de Napoléon. Ils étaient encore dans la prison de Laval au mois de mai 1819. M'aurait-on plus soutenu que l'on n'a soutenu ces malheureux Corbin agissant par l'ordre de leurs chefs? Se fût-on plus intéressé à moi que l'on ne s'était intéressé au marquis de Favras, en 1789, alors que l'on avait encore tout pouvoir? Non. Papouin sorti, je me levai et l'épiai si bien qu'enfin je le rejoignis sur son chemin. Sans paraître le soupçonner de mauvaise foi, je m'entretins avec lui comme à l'ordinaire; cependant je ne pus m'empêcher de lui reprocher avec un peu de sérieux sa fausse démarche du jour. Il fut déconcerté, et m'avoua avoir vu le colonel de la gendarmerie, le sous-préfet, etc.; que l'un et l'autre l'avaient beaucoup questionné sur mon compte, sur mes moyens moraux et sur mes intelligences dans le pays et au delà; qu'ils l'avaient comblé de politesse et lui avaient promis une bonne somme d'argent s'il voulait leur aider à me prendre. Cet entretien avait lieu dans un jardin; il regardait sans cesse autour de lui si on ne le voyait pas avec moi. Dans ce moment parut, à une certaine distance de nous, le jeune du Buisson, se dirigeant vers sa maison avec un faix de feuilles. Il eut tellement peur dès qu'il nous

aperçut, qu'il fallut absolument nous cacher dans les choux; pourtant ce du Buisson avait servi avec nous durant toute la guerre, et était son ami et le mien. Il m'avoua, entre autres, que le colonel lui avait dit d'observer le lieu où je couchais. « Il couche souvent dehors, répondit-il, et quand il n'y couche pas, il suffit de le voir se diriger sur un point pour qu'il aille sur un autre, soit dans la Mayenne, soit sur ce département. » On pense bien que j'en fis mon profit et que je redoublai de précautions. Par la crainte apparente que Papouin témoigna ce jour-là d'être aperçu avec moi, comment se laissa-t-il prendre, pouvant faire autrement, le samedi suivant, au lieu dénoncé pour être mon rassemblement? *In omnibus respice finem.* J'étais si bien dénoncé, le sous-préfet de Domfront croyait être tellement sûr de me tenir, qu'il partit de cette ville à la brune, à la tête d'un détachement de gendarmerie et de soldats; il suivit la route ordinaire jusqu'à une lieue du village indiqué; alors il ne suivit plus le chemin; il traversa les champs et sauta peut-être mille haies pour éviter toute rencontre et tous les hameaux.

On se rappelle sans doute que j'étais invité à manger ma part d'un civet chez le père Lorgerie, à la Guyardière; cette invitation était-elle concertée? Le sous-préfet confondit-il la Guyardière avec la Jottière? Je laisse au lecteur à prononcer; ce

qu'il y a de certain, c'est que l'on se porta directement sur le premier; que la troupe était embusquée autour, et que Jean Garnier (Fabiot) venant d'un autre village, nommé Montcébert, avec trois camarades, vers le rassemblement, essuya les deux coups de fusil dont j'ai parlé plus haut, et qui peut-être me sauvèrent. Quelle occasion pour un lâche! il ne tenait qu'à moi de partager la sécurité de Papouin, et de livrer mes camarades, suivant le plan de ce misérable.

En sortant de Montcébert, Fabiot avait sa chienne avec lui. Cette bête fut attaquer Poussier, fils du fermier de Beauvais, et cousin germain du grand Juliot, qui se tenait caché derrière un arbre, et qui, mécontent d'être découvert, dit à Fabiot : « Pourquoi mènes-tu ta chienne avec toi? » Que faisait-il là? Je pense qu'il avait conduit le sous-préfet et sa troupe jusque-là; autrement, comment ce dernier, étranger au pays, aurait-il pu se reconnaître, à travers les champs, depuis le village de Bois-Gonthier? J'ai su, dans le temps, que ce Poussier avait été à cheval, la nuit précédente, à Domfront : un de ses frères et lui se cachaient. Mon premier soin, une fois sorti du village de la Jottière, fut de faire avertir, dans toutes les maisons où je pouvais soupçonner des fuyards, que la troupe était sur le pays. Les fils Rallu furent à la Gâlière prévenir la famille Taillis (le Tourneur) de ce qui se passait. La

mère était à l'extrémité, puisqu'elle mourut dans la nuit ; ses enfans étaient réunis autour d'elle, pour recueillir son dernier soupir et lui fermer les yeux. Les deux jeunes, Pierre et François, étaient réfractaires ; ils profitèrent de l'avertissement, et firent bien, car le matin, de bonne heure, le sous-préfet et sa troupe vinrent y faire une perquisition des plus sévères, jusque dans le lit et à côté des restes inanimés de cette pauvre mère ; et M. de Kerminguy dit : « Elle est bien heureuse d'être morte, car je l'aurais emmenée en prison jusqu'à ce que ses fils fussent venus l'en dégager. »

En entrant dans la maison du rassemblement, le sous-préfet trouva le sieur Papouin fumant tranquillement sa pipe. « Est-ce là ce que tu nous avais promis, quand nous t'avons amnistié de t'être réuni à Alexandre? Tu nous en as dit mille horreurs; tu nous as trompé, il est toujours ton ami, puisque nous te trouvons au lieu de son rassemblement; tu mériterais que je te fisse fusiller de suite. » Et on lia fortement mon Papouin.

Le détachement, non plus que le chef, n'était pas tranquille, personne ne se coucha et l'on fit de fréquentes patrouilles, dans l'une desquelles deux jeunes conscrits tombèrent en se rendant au rassemblement. On les réunit à Papouin, et le lendemain, après les avoir traînés dans toutes

les maisons où ce traître les conduisit (chez tous mes amis)... à la Huberdière, aux Etraits, à la Bouinnière et aux Quincés, et de là en prison, d'où on les dirigea sur l'armée jusqu'à la restauration, qui les rendit à leurs familles. En traversant le bourg de Loré, l'on eut grand soin de dire à tout le monde : « Vous pouvez faire vos adieux à Papouin : vous ne le reverrez plus. » En entrant chez le maire, son épouse dit au sous-préfet, avec un serrement de cœur assez apparent pour être remarqué par un témoin : « Ah, Monsieur, quel malheur que vous n'ayez pas mieux réussi ! nous sommes perdus. » Le sous-préfet lui serra affectueusement la main et lui dit à voix basse : « Ne parlez pas si fort. »

C'était un dimanche, l'on eut particulièrement soin de faire remarquer Papouin, bien garrotté, aux personnes qui venaient à la messe ; mais la foule ne fut pas plus tôt passée et le bourg franchi, qu'à l'étang qui se trouve à l'extrémité, on le délia sans détacher ses deux compagnons, de sorte qu'il les guida, libre, jusqu'aux villages ci-dessus désignés. L'on m'objectera peut-être qu'il rencontra à la Huberdière un petit conscrit réfractaire, domestique dans cette ferme ; qu'il le connaissait très bien et ne le fit pas prendre. Ceci ne conclut pas grand chose : ce n'était pas à lui que l'on en voulait ; c'était à moi. Huit jours avant, j'avais passé la journée chez un nommé

Bois-Gonthier (la Grandeur), au village des Etraits; ce la Grandeur ayant fait toutes les guerres précédentes avec nous, sous les ordres immédiats de Papouin, et le rencontrant au bourg de Sept-Forges, ne crut pas commettre une indiscrétion en lui disant : « Alexandre est à la maison. » Aussi conduisit-il le sous-préfet chez ce Bois-Gonthier, qu'il fit fouiller très scrupuleusement, dans les granges, dans les greniers, etc., etc., en un mot partout. Bois-Gonthier, à son retour de Sept-Forges, m'avoua la confidence qu'il avait faite à Papouin; je le quittai de suite, sous prétexte d'affaires.

La jeune sœur de Papouin (Michelle), l'entremetteuse de cette intrigue et de plusieurs autres, accompagna le sous-préfet depuis le bourg de Loré jusqu'à un endroit nommé la Butte-de-Loré, près le village de Haut-Frainay (un quart de lieue), qui, en la quittant fut assez naïf pour lui dire : « Votre frère va me conduire à une lieue d'ici et s'en retourner delà, soyez en bien assurée. » Effectivement, ils arrivèrent aux Quincés, après avoir visité les autres villages, avec les trois prisonniers. Là, le sous-préfet et toute la troupe se débanda, pour fouiller dans les étables, granges, écuries, etc., à l'exception d'un gendarme, resté seul avec les prisonniers bien attachés, sinon Papouin. Je vais laisser parler la femme Liber elle-même, lorsque, curieux

de connaître plus particulièrement Papouin, je fus prendre des renseignemens sur sa conduite dans cette ferme.

« Le sous-préfet et toute sa troupe arriva entre une et deux heures de l'après midi; sans entrer à la maison, chacun se débanda, fouillant, l'un d'un côté et l'autre de l'autre; Bernard (Papouin) et ses deux camarades entrèrent et vinrent se mettre au feu, les deux petits au coin, bien liés et bien garottés (ils me firent grand pitié), avec un vieux gendarme seulement. Ce dernier parla tous bas à Bernard, et lui dit haut ensuite: « N'aviez vous pas besoin de gâter de l'eau? — Oui, répondit Bernard. — Si vous voulez je vais sortir avec vous. » Ils sortirent tous les deux; un moment après le gendarme rentra seul, et dit: « Nous croyions avoir fait une belle capture en prenant Papouin, le voilà qui s'en va; il court comme un lièvre. Le sous-préfet entra et toute la troupe; ils ne s'en haussèrent ni ne s'en baissèrent; ventiers (peut-être) qu'ils étaient de moitié. » Pourtant, cette bonne et brave femme Liber n'y entendait certainement pas malice.

Papouin existe encore; que le lecteur curieux de savoir la vérité lui rappelle ces circonstances et le fixe avec ce regard qui interroge l'âme; il aura bientôt la mesure de sa bonne foi et celle de ma véracité.

Ces citations, minutieuses aux yeux de certains

lecteurs, cesseront de l'être pour ceux qui connaissent le pays, qui l'habitent et qui désirent prendre des renseignemens sur les faits et sur les hommes.

Pour comble d'inquiétude et d'embarras, j'avais appris ce soir même (5 mars 1814), qu'un détachement de troupes avait parcouru, à la brune, les paroisses de Brétignole et du Housseau, se dirigeant sur le moulin de Boulay, où on l'avait perdu de vue, par conséquent suivant la rive gauche de la Mayenne. L'alerte que j'eus ce soir même me porta naturellement à croire que, vendu comme je l'étais, l'on s'était emparé de tous les passages de cette rivière, dans la supposition que j'essaierais de la franchir et de la mettre entre les agresseurs et l'agressé. Le village de la Jottière, à l'extrémité sud de la paroisse de Loré, est situé sur la droite de la Mayenne, et la manière dont j'étais attaqué me mettait absolument entre l'ennemi et cette rivière, non guéable à cet endroit. Ne doutant plus que je fusse trahi, je supposai que toutes les issues étaient bloquées et qu'indépendamment, des patrouilles parcouraient tous les chemins ou y étaient embusquées. En conséquences de ces réflexions, que le danger grossit toujours, nous ne tînmes aucune route ni sentier; nous prîmes à travers les champs, et avec de telles précautions, qu'il eût été difficile de nous entendre à cent pas de

distance, nonobstant le silence de la nuit. Quand il se rencontrait quelque chemin à traverser, un de nous y descendait seul, et les autres ne les suivaient qu'après qu'il l'avait bien éclairé dans ses deux directions. Ce fut de cette manière que nous arrivâmes à la ferme de la Picannière, à laquelle nous ne heurtâmes qu'après un examen scrupuleux de la situation des choses. Ce fut de là que j'envoyai avertir les fils Taillis, qui, selon toute apparence, auraient été pris le matin. Un ruisseau assez fort baigne cette ferme et sert de limite aux paroisses de Loré et de Ceaucé; nous le gayâmes plutôt que d'user de la planche qui le traverse au-dessus, dans la crainte d'y faire quelques fâcheuses rencontres.

Nous nous portâmes sur le village de Bouard, chez quelqu'un de la connaissance d'un de nos camarades. Ce bon et sensible Chenu nous fit du feu et nous traita de son mieux; nous étions glacés de froid et d'indignation. De toutes les nuits que j'ai passées dehors cet hiver, c'était la plus dure, et la sécheresse de mon costume y ajoutait encore. Preuve de mon aisance, je n'avais point de rechange; ayant attrapé de la vermine (ce qui n'étonnera personne), j'avais donné mon linge à blanchir, bandages, gilets de peau et de tricot. Pour tenir les compresses sur mes blessures, situées, comme je l'ai dit plus haut, à la hanche droite, il m'était indispensable d'avoir un

bandage autour du corps, et, pour le tenir fixé, deux cordons me passaient en forme de bretelle par-dessus les épaules et deux autres entre les cuisses, sans quoi le mouvement le faisait monter trop haut ou tomber trop bas, de sorte que la charpie et les compresses me devenaient inutiles. Les fréquentes battues me tinrent assez longtemps éloigné de l'endroit où j'avais déposé ces objets pour que je m'accoutumasse insensiblement à m'en passer; d'ailleurs, ils étaient tellement usés, qu'ils tombèrent en lambeaux quand ils furent lavés. A quelque chose malheur est bon; je n'en ai jamais remis depuis, et je suis bien moins gêné à marcher; j'en suis quitte en changeant plus souvent de chemises; mes deux gilets me manquaient beaucoup.

Comme ce village de Bouard était écarté des autres et presque inaccessible, à cause des chemins impraticables qui y conduisent, les proscrits s'y rendirent de toutes parts cette nuit-là. Fabiot, sur lequel on avait tiré, vint nous y rejoindre; il nous donna les détails que j'ai rapportés ci-dessus, en nous assurant que personne n'était blessé ni pris; il nous assura encore avoir entendu une voix dire : « Le coup est manqué. » Les jours suivans, j'eus l'assurance que c'était celle du sous-préfet. Je n'ai pas besoin de dire que je passai le reste de la nuit plutôt dehors qu'à me chauffer. Le jour nous menaçant de paraître et ne pouvant

le passer en si grand nombre dans cette maison, nous gagnâmes la ferme des Vieux-Mortiers, dont le propriétaire (Betton) avait été mon camarade de petites écoles, et était le beau-frère des fils Taillis, que nous trouvâmes chez lui. Nous y passâmes la journée et y apprîmes toutes les circonstances relatives à l'incursion du sous-préfet, et la prise de Bernard Papouin et des deux conscrits. Ce fut l'objet de la conversation de tous ces jeunes gens, d'autant plus étrangers à la ruse qu'ils étaient de bonne foi. Tous s'accordaient à dire : « Quel malheur, quelle perte ! que Bernard soit pris : cinquante autres ne feraient pas compensation ! » (C'était la vérité, s'il avait été de bonne foi.) A ce dont je leur répondais : « Vous seriez donc bien étonnés s'il était rendu sur Loré avant vous? » Sans en dire davantage, je disais la vérité : il y était arrivé le soir même. Cette réflexion m'a été rapportée depuis par plusieurs des proscrits de ce temps.

Je consigne encore ici deux alertes dont je n'avais pas cru devoir parler à cause de leur peu d'importance par les résultats.

Le samedi-gras au soir (19 février 1814), je ne sais qui répandit le bruit qu'une battue devait avoir lieu le lendemain sur cette même paroisse de Loré. En conséquence, je ramassai ce que je pus trouver de réfractaires, moins pour me bat-

tre (nous n'étions pas en mesure) que pour n'être pas pris, et je m'acheminai, à la nuit, du côté de la Baroche-Lucé. Nous passâmes au village de Beauvais, que je ne soupçonnais pas à cette époque contenir une famille de traîtres, pour prévenir le père Poussier de ce dont nous étions menacés. Son fils aîné, réfractaire à la cohorte, était chez lui; sans aucune obligation, il nous suivit jusqu'à la Huberdière, où l'on nous donna des débris de cochon nouvellement tué, en quantité, suivant l'usage; il en mangea étonnemment; et, quand la prudence nous indiqua le moment de nous mettre en sûreté, le lâche nous quitta pour se rendre directement à Domfront, informer l'autorité de ce qu'il avait pu recueillir. La battue se fit, ainsi qu'on l'avait annoncée; nous en fûmes quittes pour bivouaquer le reste de la nuit et la journée jusqu'au soir; mais nous étions si bien placés, et l'on veillait tellement à notre sûreté autour de nous, que j'étais sans inquiétude. A la Huberdière, on nous avait indiqué un champ rempli de joncs marins très fourré; la neige couvrait la terre depuis plusieurs jours, mais la tige de cette plante la tenait suspendue, depuis surtout qu'elle était gelée, de sorte qu'il y en avait fort peu aux pieds. Nous étions une douzaine; nous nous coulâmes dessous : nous étions à l'abri du vent. Je m'y endormis et plusieurs autres. On

nous apporta à manger et à boire des villages voisins, et nous fîmes un très bon dimanche gras, à cela près d'un peu de froid.

Le mercredi suivant (23 février), j'étais couché dans le village de la Bouinnière, lorsqu'au milieu de la nuit un proscrit vint brusquement avertir qu'un détachement de gendarmerie était arrivé à la Peccatière, village voisin, à dix heures du soir. J'étais toujours habillé, et, suivant l'usage, mon fusil toujours à côté de moi; je sautai promptement par terre, et suivis ce conscrit dans un champ de genêts où nous restâmes encore jusqu'au soir.

Les fêtes de Noël précédent, il fut commis un vol à main armée chez un M. Lafosse, à Saint-Frimbault-de-Sulpice, acquéreur de biens nationaux. Cette troupe était composée d'environ une douzaine d'hommes, et vola une somme de douze à quinze cents francs à ce M. Lafosse. Ce qui surprit beaucoup de monde, et ce qui étonne encore aujourd'hui ceux qui en ont eu connaissance quand ils y pensent, c'est qu'à l'exemple de l'assassinat de la garde nationale d'Ambrières, en 1799, dont j'ai rendu compte précédemment, on n'a jamais su quels étaient ces hommes, d'où ils étaient venus ni ce qu'ils étaient devenus après. En sortant de chez M. Lafosse, ils traversèrent la Grette au Pont-des-Planches, et vinrent se fourrer dans la grange du Bois-

Besin, paroisse de Ceaucé, à l'insu du fermier et de qui que ce fût, ce qui suppose naturellement qu'il y avait des gens du pays avec eux. On n'aurait pas eu le moindre indice qu'ils eussent couché dans cette grange, si un domestique ne les eût trouvés lorsqu'il alla le matin panser les bestiaux. Ils se dirigèrent sur Sept-Forges sans demander la route à personne, évitèrent le bourg, et, passant la Mayenne au Batteau, furent déjeûner à un village sur la rive gauche de cette rivière, après quoi ils se dispersèrent sans que l'on n'ait jamais entendu dire qui ils étaient, ni ce qu'ils étaient devenus. Le chef de cette bande avait tant de rapport avec moi, pour la taille, la manière de parler, etc., etc., enfin jusqu'à un chapeau couvert d'une toile cirée verte, comme était la mienne, à la différence peut-être que le chapeau n'était pas de paille, que toutes les personnes qui me connaissaient jugèrent unanimement que c'était moi, sur le signalement que l'on en fit. Les maîtres de la maison où j'étais ces fêtes de Noël (la Trébaudière, commune de Ceaucé), m'ont dit dans le temps et répété depuis, que, si je n'avais pas été chez eux, rien au monde n'aurait été capable de les dissuader que c'était moi. Je nomme la maison aujourd'hui, persuadé qu'il n'y a plus de danger, et que d'ailleurs le maître de cette maison est mort.

Vers la fin de 1798, ou au commencement de

1799, un nommé Leroi, riche propriétaire, habitant les environs de Saint-Pierre-sur-Dives (pays d'Auge), département du Calvados, reçut la visite de quatre particuliers travestis. Un d'eux, lui présentant un paquet cacheté, demanda à lui parler en particulier. Tandis qu'ils passent dans un appartement voisin, les trois autres s'assurent des personnes de la maison. Au moment où Leroi se met en devoir d'ouvrir le paquet, celui qui le lui présente, à l'exemple de Jacques Clément envers Henri III, lui plonge un poignard dans le sein; il tombe mort. Ses trois compagnons alors font passer la veuve, les enfans et les domestiques dans un réduit à côté de la cuisine, les y enferment, et volent argent, couverts d'argent et montre; ce dernier objet fut cassé et fondu à Vimoutier (Orne), par un horloger nommé.....; en un mot, tout ce qui leur convint fut emporté par eux et pour leur compte particulier. (Pour plus amples renseignemens, voir les journaux du temps et le procès-verbal déposé au greffe du commissariat du gouvernement de Saint-Pierre.) L'année suivante, au mois d'octobre, un transfuge à la division du pays d'Auge, surpris au château du Renouard, fut traduit devant le tribunal criminel de Caen, ou devant la commission militaire de cette division, accusé de l'assassinat de Leroi, jugé à la peine de mort et exécuté dans cette ville, nonobstant ses protestations multipliées d'inno-

cence ; il était peut-être à plus de cent lieues du pays au moment de l'assassinat de Leroi.

Le pauvre Marche-à-Terre (je ne lui ai pas connu d'autre nom) fut exécuté à Caen pendant la suspension d'armes de novembre et décembre 1799. Les vrais assassins de Leroi étaient peut-être dans cette ville le jour et au moment de l'exécution. Il serait encore possible qu'ils aient fait un sujet de plaisanterie de la méprise des juges ; mais il est constant qu'ils ne dirent pas un mot pour le disculper, quoiqu'ils l'eussent pu en confessant leur crime au général comte de Frotté. Je les ai connus tous quatre ; je ne les nomme point ; je dis et affirme seulement que deux étaient émigrés, de condition ; que deux ont été placés avantageusement dans l'armée à la restauration ; l'autre, transfuge, était dans les douanes impériales, et a eu de l'avancement en 1814. Le quatrième, de qui je tiens ces détails, n'a rien demandé, je crois, et rien obtenu : ils ne me forceront pas d'en dire davantage. Ces sortes d'hommes ont trouvé, à la restauration, des protecteurs cachés, que d'autres, honnêtes gens et seulement royalistes dévoués, n'ont point rencontrés. Plus je pense à ce temps d'anarchie (1798 et 1799), plus je me confirme dans l'opinion que le ministre de la police de ce temps, qui ne cherchait qu'à susciter des ennemis et de l'embarras au directoire, dont il ne se souciait pas plus que de

Bonaparte et des Bourbons, n'était étranger ni aux crimes ni aux intrigues d'alors.

Quoi qu'il en soit, si j'avais été pris après le vol commis chez M. de Lafosse, il y a bien de l'apparence que l'on m'aurait chargé de ce crime, ne pouvant m'en trouver d'autres; et, comme ces voleurs étaient armés, à ce titre on m'aurait appliqué le dernier supplice, comme à Marche-à-Terre, bien convaincu de mon innocence, et j'aurais subi mon sort, ne pouvant ou ne voulant, par prudence, prouver mon alibi, qui d'ailleurs n'aurait point été reçu. Je crois même encore aujourd'hui que le chef de cette bande de voleurs n'avait été choisi que par le rapport frappant entre sa taille avec la mienne, et qu'on ne lui avait donné mon costume que pour tromper plus facilement les témoins que l'on n'aurait pas manqué d'appeler, pour la forme seulement.

Le massacre de la garde nationale d'Ambrières, mon lieu de naissance, en 1799, servit de prétexte à l'arrestation de toute ma famille, prétendant qu'il n'y avait que moi, aidé de mes frères et de quelques autres, qui eût pu faire ce coup de main. Il est vrai que cette nuit même j'étais couché au village de Launay (Saint-Denis-de-Villenette, (Orne), arrivant des environs du Pont-Écrépin, où j'étais compagnon tanneur, moins pour recommencer la guerre que pour soustraire deux camarades à l'état horrible où ils

étaient réduits ; l'un était caché chez ses parens, dans un trou ménagé dans deux cordes de bois, et l'autre dans un fenil, d'où il ne pouvait sortir, pas même la nuit. Ce fut mademoiselle Gabrielle Bonnet qui m'apprit le matin, en m'apportant à déjeûner, l'événement survenu dans la nuit à Ambrières, dont j'étais à quatre lieues de distance.

Au mois de décembre 1813, l'on vit surgir, comme de sous terre, le nommé Tranquille, dont on n'avait point entendu parler depuis la paix de 1800. Je n'ai jamais pu découvrir le véritable pays natal de ce partisan, si préconisé alors et avant. Les uns l'ont dit de Cholet, les autres d'ailleurs ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est ni de la Sarthe ni de la Mayenne. Quelques personnes ont prétendu qu'il était garçon d'écurie dans son origine ; ce ne serait pas une raison d'en conclure contre ses principes : le brave et illustre Cathélineau n'était pas né prince, non plus que Stoflet ; mais, ce qui étonnera le lecteur, tant soit peu exercé, c'est que ce Tranquille, si célèbre, d'après la police, sous le consulat, sans avoir quitté la France, sans qu'il ait été question de lui dans aucune conjuration, ni dans la machine infernale, ni dans la conjuration de Georges Cadoudal et de Pichegru, proscrit pour proscrit, ait pu se dérober à l'œil perçant et à l'astuce de la police pendant tant d'années,

quand tant d'autres, plus recommandables par leur naissance, par leurs parens ou amis; enfin par leurs moyens physiques ou moraux, ont succombé quand cette même police a voulu sonner leur agonie. Il avait donc de la fortune pour pourvoir à son existence, et offrir à ses hôtes un équivalent du malheur qui leur serait infailliblement arrivé s'il avait été pris chez eux? Pourtant je n'ai jamais entendu dire qu'il fût riche, et la manière dont il parlait sa langue en 1814 ne prouve pas en faveur de son éducation. On m'a assuré qu'il ne savait pas écrire, et qu'il savait à peine signer son nom. Ce qu'il y a de positif, c'est que le nom de Tranquille était absolument ignoré dans l'insurrection de l'Ouest avant 1799, et que je n'en avais jamais entendu parler à âme qui vive avant la paix de 1800. Je suis originaire du diocèse du Mans, le plus ancien insurgé de ce pays, et doué d'une mémoire assez locale pour me rappeler les hommes qui ont figuré dans ces contrées. Je connais l'histoire de Saint-Paul, chef de chouans au camp de la Vache-Noire, dans les environs de Saint-James-le-Robert (Mayenne), tué en 1795; du comte de Rochecot, fusillé à Paris en 1798; des frères Lucas, etc. De ces trois je n'ai connu personnellement que le comte de Rochecot; mais je n'ai pu ignorer l'existence des autres : comment celle de Tranquille m'aurait-elle échappé? C'est un phénomène pour moi!

Suivant ce que j'ai pu recueillir sur le compte de ce Tranquille, son début dans le parti royaliste ne daterait que de l'avénement du comte de Bourmont au commandement de l'armée précédemment commandée par le vicomte de Scépeaux, qui d'évêque voulut bien devenir meunier en recevant les ordres de celui à qui il en donnait avant la paix de 1796. On pourra me rétorquer avec justice que cette dernière paix l'avait furieusement compromis aux yeux des royalistes. Je répondrai modestement que c'est une vérité; mais qui l'avait destituë? Il n'en est pas d'un chef de parti comme d'un officier de l'armée dans un temps ordinaire; le premier peut être destitué; mais remplacé..... c'est autre chose. La confiance qui lui a fait des partisans ne lègue pas toujours ceux-ci à son successeur. Le parti de Normandie, depuis la mort du comte de Frotté, est une preuve irrécusable de ce que j'avance ici. Qu'a-t-il fait dans les cent-jours? Qu'on le demande au chevalier de Bruslard. D'ailleurs, le bon naturel de Louis XVIII nous est trop connu pour ne pas savoir qu'il ne sut destituer personne. Il n'aimait certainement point le comte de Puisaye; il reçut sa démission en 1798, et ne le destitua pas. Une autre cause prévalut dans la métamorphose du vicomte de Scépeaux comme dans l'avancement du comte de Bourmont. Que Fouché et Réal auraient pu nous apprendre de

choses, si M. de Blackas, plus roi que son maître, eût su les y intéresser! Il n'avait pas cela à faire. Au surplus encore, Tranquille ne fut pas le seul étranger au pays qui vint grossir ou former le parti de M. de Bourmont: Paris, Bordeaux, etc., fournirent des recrues à son armée et à celle de M. d'Autichamp. J'ai rencontré à Paris, en 1814, un nommé Ernest, qui était employé fort honorablement au ministère de la marine depuis la paix de 1800; j'ai vu et lu son brevet, *imprimé*, de lieutenant de cavalerie dans l'armée de M. le comte de Bourmont, et daté de l'époque de son autorité à la tête des royalistes d'Anjou et du Maine. J'ai encore connu, brigadier de gendarmerie à Lassay (Mayenne), en 1817 et 1818, un nommé Jarry, des environs de Sablé (Sarthe), qui m'a dit avoir déserté une colonne mobile où il avait été blessé, pour se ranger sous les ordres de M. de Bourmont; tout me porte à croire que ce dernier avait un talisman qui avait la vertu d'attirer à lui les hommes de tous les partis pour grossir le sien. Le premier qui m'ait fait connaître qu'il existait un M. comte de Bourmont fut le nommé Mérille, de Domfront (Orne), connu depuis sous les noms de Jean-Bon-Bougre et de Beauregard par dérision, car il avait le plus vilain regard que j'aie jamais connu, hors les louches. Il fut guillotiné à Paris avec Georges Cadoudal et camarades en 1804, lors de la reprise

d'armes en 1799. Dans nos momens de gaieté, les hommes du parti de Normandie criaient : *Vive le comte de Frotté !* et Mérille de répondre : *Vive le comte de Bourmont !* que je suis loin de croire qu'il connût alors. Mérille était plus avancé que je ne le supposais dans ce temps ; ce dernier est un grand maître.

Le lecteur se rappelle, sans doute, de la manœuvre absurde du directoire, après le 18 fructidor, pour se débarrasser des chouans incorrigibles par les prétendus royalistes Sotano, Branche-d'Or et autres. Il avait donné l'impulsion et réveillé l'insurrection, seulement assoupie, grâce à sa politique. Le branle était donné dans tout l'Ouest, et les proscriptions grossissaient chaque jour les partis au lieu de les comprimer. Fouché, ne pouvant maîtriser les circonstances, sut en tirer parti en mettant à la tête de chaque pays, autant qu'il put, des hommes dévoués à ses principes ou à ses vues plutôt qu'à son gouvernement. De là la promotion de tant d'officiers supérieurs et subalternes jusqu'alors inconnus. MM. de Bourmont, de Malartic, de Chapdelaine et compagnie, pourraient nous en dire quelque chose, et qu'un nommé Brel, gentilhomme breton, déserta le commandement de la colonne mobile de Ceaucé (Mayenne) pour remplacer Châteauneuf, fait brigadier des armées du roi par M. de Bourmont, à la tête de la division de Gorron, qui,

ne voulant pas recevoir les ordres du plébéien Georges Cadoudal, avait reconnu son autorité. L'un et l'autre ont été victimes du gouvernement consulaire. Hommage à la politique du temps.

Mérille, à son retour de l'armée républicaine, en 1795, avait commencé sa carrière royaliste sous les ordres du comte de Frotté. Il fut d'abord lieutenant à la compagnie de la Grenade, division d'Ambrières (j'ai donc eu occasion de le connaître particulièrement? Je ne l'ai bien et vraiment connu que depuis qu'il n'est plus), et capitaine à la mort de ce la Grenade (Graindorge), arrivée en mai 1796. Comment Mérille abandonna-t-il le comte de Frotté et le sol qui l'avait vu naître, pour suivre le comte de Bourmont, qu'il n'avait jamais vu? me demandera-t-on. Il avait des raisons que je soupçonne depuis longtemps, et que je n'ose encore dire. Ce que je puis assurer avec connaissance de cause, c'est qu'il était l'homme le plus démoralisé que j'aie rencontré dans mes voyages, et que son épouse, ma chère cousine, ne valait pas mieux que lui. Je le prouverai s'il est nécessaire.

J'ai encore rencontré en 1821, à Paris, un M. de la Cauve, originaire de la capitale, qui avait été officier (supérieur, sans doute) dans l'armée de M. d'Autichamp en 1799, et honoré de sa confiance, suivant toute apparence, puisqu'il a cru m'avoir vu en Angleterre dans ce temps.

Je n'y avais pas été alors ; mais lui, qu'y avait-il été faire? Je le demande. En 1814, il fut placé officier à la suite de madame la Dauphine. Était-ce ses services de deux jours qui lui avaient mérité cet honneur ? Je le demande encore. Il a été dégommé depuis. Je n'en ai pas connu la cause.

Tous les généraux vendéens ne parurent ostensiblement à la tête de leurs partis respectifs que dans le courant d'octobre. Jusque-là, ceux qui, comme moi, avaient été forcés de prendre les armes pour leur propre sûreté, se bornaient à la défensive, faute de moyens pécuniaires. Le comte de Frotté, toujours le premier *au feu* et le dernier à table, ne débarqua sur les côtes de la Manche qu'au commencement d'octobre, et certes je ne pense pas qu'il ait été le dernier arrivé à son poste ; et le premier consul prouva qu'il le connaissait bien en le faisant fusiller à Verneuil. La guerre changea donc de caractère par les secours venus d'Angleterre avec ces messieurs. Le comte de Bourmont, que je vis en Portugal pour la première fois de ma vie, après son évasion de la citadelle de Besançon, m'a assuré plusieurs fois qu'il n'avait reçu pendant son commandement que 36,000 fr. Pourtant, dans l'espace d'un mois et avec d'aussi faibles moyens, il se fit une superbe armée, battit la 4o^e^ division militaire, surnommée l'Invincible, prit la ville du Mans, etc., avec moins de 1,200 hommes,

m'a-t-il encore assuré en Portugal. Il avait une cavalerie organisée, une compagnie de hussards, en un mot, tout ce qui lui était nécessaire.

Le comte de Frotté, piqué d'émulation, voulant rivaliser de gloire avec le comte de Bourmont, forme le projet d'envahir le département de la Manche, déjà travaillé en partie par le comte de Ruais. Il s'avance sans coup-férir jusqu'au-delà de la route de Saint-Lô à Coutances. Une force supérieure l'attaque à la Phosse; il résiste; on se bat avec une égale fureur de part et d'autre; mais enfin il est culbuté, et ne cède néanmoins à la force qu'en laissant la grande route de Saint-Lô à Coutances jonchée de morts. En me sauvant de Caen à Grandville avec ma famille au 20 mars 1815, le conducteur nous fit remarquer un endroit où trente royalistes étaient enterrés. On n'a jamais connu le nombre des tués ou blessés dans cette campagne, où j'aurais peut-être figuré, si je n'avais été retenu au lit par mes blessures. Le major-général vicomte de Williamson y reçut une blessure qui fut cause de sa mort quelques jours après. Un Brigadier des armées du roi (le chevalier de la Pivardière) y perdit la vie avec 21 autres officiers distingués, sans parler des soldats. Quelle différence de succès entre le comte de Bourmont et le comte de Frotté! Le premier prend la ville du Mans, forte de 16

à 20,000 âmes, indépendamment de la garnison, retranchée dans des églises crénelées, etc. (cent vingt hommes renfermés dans celle de Saint-Julien disparaissent à l'insu du vainqueur), sans perdre un seul homme que j'aie entendu dire, et n'a qu'un officier blessé (le Généreux). L'un avait des amis que l'autre n'avait pas.

Nantes, devant laquelle toutes les forces vendéennes réunies échouèrent le samedi 29 de juin (jour St.-Pierre 1793), est prise dans le même temps, de la même manière, par six cents hommes. (Voir les journaux du temps.) Oh! Rollin, Rollin, que tu nous apprends de choses dans la conduite de Tarquin-le-superbe et de son fils Sextus, envers la ville de Gabie. *Histoire Romaine*, tome 1^er^ pag. 218. Saint-Brieuc est pris dans le même temps. Le soleil du 18 brumaire avait éclairé la France, et quelques jours après le comte de Bourmont s'achemine des bords de la Loire vers la Normandie, suivi de Mérille seulement; il traverse le Maine, vient coucher chez M. Michel, au Rocher, commune de Sigué, près Ambrières, (Mayenne) et de là se rend près du comte de Frotté, dans les environs de Vire. Je ne rapporterai point le sujet de cette démarche imprudente (s'il y eut imprudence) de la part du voyageur dans un pays insurgé, hérissé de troupes et qu'il ne connaissait pas.

Comme je n'ai point revu le comte de Frotté

depuis 96, je ne puis dire de quoi il fut question dans cette entrevue ; mais le sujet s'en explique par la suspension d'armes qui suivit la conférence. Pouancé, en Anjou, fut choisi comme centre de l'insurrection de l'Ouest pour la réunion des chefs vendéens, et des plénipotentiaires consulaires, à la tête desquels figurait le général Hédouville. Chaque chef se rendit à ce congrès (dit les pourparlers de Pouancé), avec une escorte plus ou moins brillante; mais, d'après le rapport de ceux qui faisaient partie de la suite du chef des Normands, celles de MM. d'Autichamp et de Bourmont l'emportaient de beaucoup sur celle de M. de Frotté, tant par la beauté des hommes, leur tenue, que par les chevaux et leurs harnachemens. Pourtant on connaît partout la belle stature des Normands et leurs élèves en chevaux, et M. de Bourmont m'a entretenu cent fois en Portugal de son état de dénuement et de celui de M. d'Autichamp « qui n'avait pas une cartouche à mettre dans le fusil du factionnaire qui était à sa porte.... » disait-il. Il est vrai qu'il ne me faisait cette remarque qu'en réponse à mes questions sur la manière subite et facile dont ils avaient l'un et l'autre déposé les armes, sans en donner le moindre avis à leurs compagnons d'armes.

Ceux qui accompagnèrent le comte de Frotté à ce congrès m'ont unanimement assuré que

les escortes précitées d'Autichamp, et de Bourmont les tournaient en ridicule dans toutes les occasions, qu'en un mot, ils étaient continuellement à couteau tiré, preuve de la bonne intelligence et de la composition de ces troupes.

Ils délibérèrent, ou plutot délirèrent, pendant environ deux mois sans rien conclure, comme il arrive toujours dans ces circonstances, où le plus fort ne propose d'armistice que pour tendre un piége au plus faible, qui se regarde très heureux d'avoir reculé sa perte de quelques jours. M. d'Autichamp s'emporta contre Georges Cadoudal, disait encore M. de Bourmont, parce qu'une frégate anglaise avait apporté des armes et des munitions sur les côtes du Morbihan. Il est vrai que, si un prince du sang, comme le demandaient tous les insurgés, et comme on les en berça pendant toute cette guerre de massacre, eût été à la tête du parti, ces choses ne seraient point arrivées. S'il s'était vraiment occupé de son affaire, il aurait pourvu au besoin de chacun, et tout aurait été dans l'ordre; malheureuse la famille à la tête de la qu'elle il n'y a point de chef: tous les enfans veulent être maîtres, point d'harmonie, adieu le salut de la société.

Un prince y eût il été en sûreté? je n'en sais rien à cette époque (il y avait bien du véreux); mais en 1793 et 1795, je répondrai oui, et que sa famille était rétablie; surtout s'il y était venu

sans son conseil, usé plus par une fausse routine du préjugé que par l'âge encore, et auquel il a toujours manqué une tête et des bras, chose essentielle dans une pareille circonstance. M. le marquis de la Rosière, émigré, avait passé en Portugal avec le maréchal de Viauménil, chargé du commandement des quatre régimens à cocardes blanches, soldés par l'Angleterre pour défendre ce pays de l'invasion des Français. La paix s'étant conclue, comme d'usage, dans ce pays, avant le commencement des hostilités, le renvoi du duc de Coigny et du maréchal fut un des premiers articles du traité, dans lequel le marquis de la Rosière ne fut point compris, nonobstant son titre de conseiller de S. A. R. Monsieur le comte d'Artois à Quiberon. Il fut géographe attaché au gouvernement portugais, rétribué proportionnellement à ses services et à ses talens. Son fils aîné eut de l'emploi, fut décoré par le prince du Brésil, et le général Lannes n'en dit rien non plus que le général Junot, son successeur à l'ambassade de Lisbonne; en un mot, l'existence de la famille la Rosière en Portugal ne laissait apercevoir aucune trace de proscription: vivent les gens d'esprits! Monsieur le marquis, dans ses momens d'abandon, aimait à se rappeler ses prouesses et les conseils prudens qu'il avait donnés autrefois à ceux qui l'avaient honoré de leur confiance. Il rappelait avec complaisance et

une espèce de joie ceux qu'il avait donnés à S. A. R. à l'Ile-Dieu, en 1795. Je vais le laisser parler lui-même :

« A cette époque, M. d'Autichamp fut envoyé par Charette et les autres chefs vendéens à l'Ile-Dieu, près de S. A. R., pour la conjurer de débarquer et d'aller se mettre à leur tête. Je fus délégué par ce prince, ainsi que le comte de La Chapelle, pour aviser, avec l'envoyé, aux moyens de prendre terre et nous assurer des ressources qu'offrait le pays au personnage demandé; en conséquence, j'adressai les questions suivantes à M. d'Autichamp : « Dans quelle situation est votre armée? où est son centre? où est son aile droite, sa gauche? où sont vos arsenaux, vos hôpitaux et vos magasins? etc., etc. (On devine d'avance quelles durent être les réponses du questionné à d'aussi sottes demandes en matière de guerre civile.) — Dans celle d'un corps de partisans, obligé d'éviter son ennemi quand il n'est pas le plus fort, son centre comme ses ailes embrassent telles contrées; nos arsenaux sont ceux de notre ennemi; ses caissons, ses gibernes sont nos magasins; nos hôpitaux sont les bois, les souterrains, etc. »

» — Les réponses de M. d'Autichamp entendues, je dis à S. A. R. : « Monseigneur, n'allez pas là, V. A. serait compromise (avec la voix sonore et rauque qu'on lui connaît). » Bonaparte ira à Vienne, disait-il à l'ouverture de la campagne de

1805 : je lui en ai donné le plan. » Dans ce rapport du marquis de la Rosière, il n'est pas question du séjour de quarante-huit heures de M. d'Autichamp à l'Ile-Dieu, et sous le même toit qu'habitait le prince, sans en pouvoir obtenir d'audience, par conséquent de solution, qu'il s'était peut-être flatté d'obtenir en deux heures.

M. de Bourmont m'a encore assuré à Lisbonne que M. d'Autichamp, outré d'avoir perdu deux jours, ayant entendu du bruit dans un appartement, en avait ouvert la porte et trouvé S. A. R. jouant aux cartes, qui lui protesta de son ignorance qu'il fût dans l'île. Tout autre qu'un aussi bon prince aurait puni le gentilhomme de service d'un tel oubli de ses devoirs : l'histoire n'en a rien dit.

En Angleterre, je ne sais à quelle époque, me trouvant en tête à tête avec le comte de La Chapelle, à sa maison de campagne à Hamsteadt, je lui rapportais la réflexion de M. de la Rosière, relative à la mission de M. d'Autichamp, lorsqu'il me la confirma en me disant : « Nous fûmes chargés, M de la Rosière et moi, d'examiner M. d'Autichamp, etc. » Ce mot, examiner M. d'Autichamp, que je ne connaissais alors que pour l'avoir vu très brave à l'armée vendéenne, me fit de la peine.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que S. A. R. ne débarqua point ; ce qui put donner lieu à une lettre

de Charette à Louis XVIII, que j'ai lue à Londres dans un ouvrage intitulé : *Correspondance secrète de Hoche et Charette.*

LETTRE DE CHARETTE.

« Sire,

» La lâcheté de votre frère a creusé le tombeau » des Vendéens; S. A. R. ne devait pas se présen- » ter sur les côtes de France, si elle ne voulait pas » y débarquer.

» CHARETTE. »

Effectivement, cette démarche attira l'attention du gouvernement, et Hoche, par une politique mieux entendue que celle de la Convention, trouva le moyen de séparer le peuple vendéen de la cause, en lui accordant la liberté de rentrer dans ses foyers. Ceux des chefs qu'il ne put corrompre furent victimes de leur loyauté. Stofflet fut pris par trahison et fusillé à Angers cette même année 1795, et Charette à Nantes l'année suivante.

Mais qui a pu fournir cette lettre de Charette au roi à l'auteur de cette correspondance secrète, imprimée à Paris, si elle ne fut pas interceptée? quelques initiés, très répandus dans ce temps.

Après ces considérations, posées vaguement à la vérité, est-il étonnant que Bonaparte ait fait fusiller le comte de Frotté? Ce dernier n'avait point de fortune sous le séquestre; en eût-il eu,

il était incorruptible. Le premier consul le savait, il faut le croire; et devait-il se priver de services futurs qu'il attendait de quelques autres, que le comte de Frotté aurait rendu nuls en les démasquant, soit en se rendant près de Louis XVIII, soit en publiant leur conduite?

Depuis que l'expérience m'a fait connaître certains hommes, j'ai pensé que le comte de Frotté en savait peut-être trop pour qu'il fût politique de le laisser repasser la Manche, et un homme de l'antiquité (Octave) nous dit qu'un assassinat n'est point un crime quand il est politique.

Le comte d'Artesse, gentilhomme champenois, émigré et capitaine de cavalerie au service de Portugal, avait la Biographie des hommes marquans, pour ou contre la révolution; mais les lettres B et C étaient enlevées, et je n'ai pu y trouver, de ma connaissance, que le comte de Frotté, auquel un grenadier de ceux qui devaient le fusiller dit, en l'escortant au supplice: « Tu n'es pas au pas. — Tu as raison, répondit la victime, » et il s'y mit.

Ce comte d'Artesse était intimement lié avec le comte de Bourmont, et faisait une cour assidue aux autorités françaises à Lisbonne. En 1807, il venait en France par permission, lorsqu'il rencontra, dans les environs de Madrid, l'armée française sous les ordres du général Junot. Il revint sur ses pas, et arriva assez à temps à Lisbonne pour

en porter les clés au général français à quelques lieues de cette ville. Lors du débarquement des Anglais à....., il les combattit dans les rangs des Français, comme tous ceux de cette nation, quoique émigrés et comblés des bienfaits du gouvernement portugais, à l'exception du brave du Repaire, d'un M. de Monpésat et de son beau-frère; il partagea le sort des vaincus et revint en France avec eux et le comte de Bourmont et sa famille, son épouse et ses enfans, qui l'avaient rejoint dans ce pays quelque temps auparavant, sans penser, j'en suis convaincu, faire un aussi long voyage pour si peu de temps. A son arrivée en France, il fut mis sous la surveillance spéciale de la police, suivant une lettre qu'il m'écrivait à Paris en 1810, en réponse à une que je lui adressai pour le prier de m'aider à obtenir du service. Si la mémoire me sert bien, en voici ci-dessous la substance:

« Je pensais, monsieur, que vous pouviez bien » être allé à la Chine sur quelque bâtiment de » commerce, et je suis charmé d'apprendre vo- » tre retour en France, dont j'avais regretté » que vous vous éloignassiez. (Cette phrase sent » un peu la satire.) Il y a long-temps que j'avais » engagé vous et M. de la Blairie à revenir et à » solliciter un emploi au service de S. M. J'ai fait » moi-même ce que je vous conseillais alors, et » je l'ai fait le plus tôt que je l'ai pu; mais j'ai été,

» malgré mes services à l'armée de Portugal,
» moins bien accueilli; on m'a mis en prison (je
» ne le fus point par des raisons contraires) à mon
» arrivée en France, et je suis encore en surveil-
» lance spéciale, ce qui est incommode pour mes
» affaires, et m'engage à n'avoir de relations qu'a-
» vec mes plus proches parens et quelques gens
» de loi. M. Desmarets est peut-être la meilleure
» protection que vous puissiez avoir, tant pour
» assurer votre repos que pour vous obtenir un
» bon emploi. Son crédit et l'ancienne amitié qui
» le lie à S. Exc. Mgr. le ministre de la police
» (Fouché, alors), le doit mettre à même de faire
» pour vous obliger à peu près ce qu'il voudra.

» Je souhaiterais assurément pouvoir vous être
» utile, mais je n'écris à Paris qu'à mon beau-
» frère, qui y passe deux ou trois mois chaque
» année, s'y occupe de fêtes, de bals, et ne connaît,
» que je sache, aucune des personnes en mesure
» d'accorder des emplois. J'ai bien d'autres pa-
» rens et d'anciennes connaissances à Paris; mais,
» ainsi que je viens de vous le dire, il y a près de
» dix ans que je ne leur écris plus, et il y a dix
» ans que je ne les ai vus; de sorte que j'ignore
» si quelqu'un d'entre eux serait à même de vous
» rendre service, et que je ne sais si personne vou-
» drait réellement le faire à ma recommandation,
» car rien ne discrédite davantage que dix ans
» d'absence et de malheurs. Madame de Bour-

» mont, qui vient de se rendre à Vezins tandis que » je suis le garde-malade de mon second fils, avait » bien à Paris quelques bonnes connaissances avec » lesquelles elle n'a plus de relations ; et, depuis » une heure que j'y pense, je n'aperçois pas com- » ment je pourrais vous obliger : car un de mes » oncles, M. de la Roche-Saint-André, sollicitait » depuis plusieurs années un emploi dans les » droits-réunis ou toute autre administration, et » c'est seulement depuis trois semaines qu'il a pu » en obtenir un à Chartres.

» Je vous remercie, monsieur, d'avoir remis de » ma part à ma mère les trois portugaises ; je vous « serai obligé de m'en envoyer le reçu (ce que je fis.)

. . . . . .

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très » humble serviteur,

» L. DE BOURMONT.

» Si vous me faites le plaisir de m'écrire, adres- » sez vos lettres à Vezins, département de Maine- » et-Loire, car c'est là que je suis en surveil- » lance, et j'y retourne sous quatre jours, c'est- » à-dire dès que mon fils sera en état d'y être trans- » porté. »

Certains hommes naissent vraiment heureux, et M. le comte de Bourmont est certainement de ce nombre. Il est arrêté par ordre du premier consul,

le seul homme, depuis et d'ici plusieurs siècles, qui ait le mieux jugé la nation française; il est renfermé à la citadelle de Besançon; son épouse l'y rejoint, entre et sort à volonté; elle y a un enfant. Il lui est encore permis d'avoir son domestique avec lui (le même qui le rejoignit en Portugal avec madame de Bourmont et ses enfans). Toutes les personnes qui désirent le voir sont admises et mangent avec lui, s'il les y engage. Un de mes parens, qui avait déserté la colonne mobile de Mayenne pour grossir son parti, est informé que son père, capitaine à l'ancien régiment de Piémont, rentre de son émigration par la Suisse et la Franche-Comté; il va au-devant de lui jusqu'à Besançon, où il apprend que quiconque veut voir M. de Bourmont n'a qu'à se présenter; le gouverneur ne refuse cette faveur à personne. Il va trouver ce dernier, qui l'introduit près du prisonnier d'État. Celui-ci, après avoir renouvelé connaissance avec le jeune de Guibert, l'invite à dîner avec lui, et pendant le repas, ou au dessert, il lui dit: « M. de Guibert, je dois être gouverneur de l'Isle-de-France; si vous voulez venir avec moi, il ne tiendra qu'à vous. »

Je ne doute pas que M. de Bourmont n'ait beaucoup d'esprit; il en a fait preuve dans plus d'une circonstance; mais il faut avoir plus que de l'esprit pour jouir d'une telle latitude dans les fers de deux hommes tels que le premier consul et

son ministre de la police, Fouché. Je ne suis qu'un atome auprès de ce diplomate, et certes jamais la même liberté ne m'a été accordée en prison, pas même dans les fers de Louis XVIII, comme on le verra dans le temps : il est vrai que tous les hommes ne peuvent pas aller à Corinthe.

Je tiens cette anecdote du père de Guibert, qui me la raconta en novembre 1810, dans un petit voyage que je fis avec lui de Saint-Georges-le-Gauthier à Mayenne, et qui ne savait encore à cette époque, tout émigré qu'il était, comment expliquer cette proposition de M. de Bourmont à son fils. Je n'ai pas besoin de rapporter que je me gardai bien de lui dire ce que j'en pensais : dans la situation où j'étais, je devais me méfier de mon ombre même.

La campagne de M. de Bourmont, en 1799, fut partout marquée au coin du triomphe. Il s'approche de Laval, les troupes consulaires (il n'était plus question de république alors) l'attaquent à Louvernay, le combat s'engage et est très meurtrier ; suivant les journaux du temps, environ cinquante pères de famille de Laval, indépendamment des célibataires et des soldats, restèrent sur le champ de bataille. Je suis du pays, j'ai parlé de cette affaire avec beaucoup de royalistes et de républicains qui y étaient ; tous sont convenus ne rien comprendre au rapport des journaux ; le rédacteur avait sans doute des

instructions, et celui qui les lui donna des motifs. Après l'affaire de Louvernay, M. de Bourmont demanda à Mérille : « Beauregard, où sont vos prisonniers? — Général, je n'en fais point, répondit-il, » dit la chronique du temps, qui pensait sans doute dès-lors à lui préparer un rôle pour l'avenir. Peu de jours après, M. de Bourmont, victorieux partout, fait sa paix avec le premier consul; de là la débâcle du parti royaliste de l'Ouest. Dans le même temps eut lieu l'affaire du Mesle-sur-Sarthe, commandée par Chandellier, et que les journaux d'alors firent sonner fort haut, ainsi que je l'ai dit ci-dessus : ce dernier était subordonné au comte de Bourmont, sans que j'aie jamais pu savoir ni où ni comment ils s'étaient connus. Il n'en était pas de même du comte de Frotté, je n'ai vu nulle part que les journaux en aient rien dit dans ce temps (1799), si ce n'est de son arrestation, de son jugement, et de sa mort, qui eut lieu dans le temps même que tous les autres chefs insurgés, à l'exception de Georges Cadoudal, étaient à Paris auprès du premier consul dans la meilleure intelligence. Le bonhomme de Placène m'a souvent répété et à beaucoup d'autres, en 1814, que M. de Bourmont mangeait fort souvent avec le ministre de la police Fouché; que, connaissant son crédit près de lui, il l'avait prié, mais inutilement, d'intercéder en sa faveur et d'obtenir de ce chef de la police

qu'il ne fût point en surveillance en Bourgogne. M. de Saint-Paul racontait encore l'observation suivante faite par lui à Mérille (Beauregard). « Mais, Mérille, dites-moi, je vous prie, qui fournit au train que vous menez ici (à Paris)? vous avez un cheval, un cabriolet, un domestique, etc. Pourtant j'ai connu votre famille, je n'ai pu ignorer que vous êtes sept enfans, et que la fortune de votre père n'est point assez grande pour fournir à un tel luxe. — Il ne vous est pas difficile d'en faire autant, répond Mérille, avec son accent indépendant, allez trouver Bourmont. Après cette digression, le lecteur s'étonnera peut-être qu'il ait été guillotiné avec Georges Cadoudal; qu'il apprenne, s'il ne le sait pas, qu'à un homme vraiment homme d'état les promesses ne coûtent rien, et la vie d'un sujet ne tient qu'à un fil, si sa mort devient politique.

Un bon ministre de police, en révolution surtout, ne doit pas être avare de promesses, s'il n'y a que ce moyen qui puisse le conduire à son but; soit pour pénétrer quelque secret, soit pour connaître ou déjouer quelque conjuration, etc., et quand vient le moment de réaliser les promesses, la perte de sa dupe devient politique; par ce moyen, il atteint deux buts : 1° celui de gagner la récompense promise, 2° et celui de s'assurer du secret, car il a été obligé de faire quelque confidence à sa victime, soit en lui désignant des

refuges de sûreté, pour se soustraire aux recherches ou battues dont la troupe ne peut pas être dans le secret, soit en lui indiquant des intermédiaires pour correspondre avec lui, ne jugeant pas prudent de confier à la poste de telles missives, la voiture pouvant être arrêtée par quelque parti. On m'objectera peut-être les lettres en chiffres; ces chiffres peuvent être connus, et d'ailleurs l'écriture peut décéler l'auteur; ne peut-on pas les expliquer, on les commente. Par exemple, un espion ou agent diplomate, comme on voudra l'appeler, qui se serait trouvé en Bretagne et qui aurait connu la retraite de quelqu'un à la prise duquel la police aurait attaché du prix, aurait-il écrit à Paris pour en donner connaissance? non: le temps qu'aurait emporté l'avis et l'ordre aurait infailliblement fait échapper la victime. S'il en eût été ainsi, il y a toute apparence que Boishardi, surpris, en juin 1795, dans un souterrain pratiqué dans un champ dans les environs de Lambale, n'eût pas été pris et sa tête n'aurait point été promenée dans les rues de cette ville. Il en est de même de Stofflet, de la Roque-Cahan, surpris dans les environs de Tinchebray (Orne) et égorgé dans sa route, de cet endroit à Domfront, etc. Je veux encore admettre que ces fléaux de tous les partis eussent des noms de convenance, mais leur écriture, telle contrefaite qu'elle pût être, ne les aurait-elle pas trahis? il leur

était donc indispensable d'avoir des intermédiaires qui fissent passer leurs rapports à qui de droit et se chargeassent de transmettre les réponses ou les ordres. Il leur était encore indispensable d'être connus des autorités locales, civiles ou militaires, sous peine de subir le sort des Boishardi, des la Roque, etc., etc. Chandellier n'eût-il pas été traité comme Tranche-Montagne, et la Geslinière (Branche-d'Or) comme Charles Tessier et combien d'autres? Ensuite on leur procurait les moyens de s'échapper, si on ne les faisait délivrer par quelque parti à soi. Il est vrai que toutes ces évasions ou délivrances avaient leur pendant, pour fasciner les yeux des pauvres gobemouches, du nombre desquels j'ai été moi-même pendant assez longtemps. La délivrance de Chandellier, dans le département de l'Eure, eut pour pendant celle du vicomte de Chambray, dans la forêt de Moulinot. L'évasion du comte de Bourmont, de la citadelle de Besançon, eut pour pendant celles du jeune de Frotté, Moulin, du Moutier et Giraud (officier anglais) du Château-de-Joux; il est encore vrai qu'un détachement de troupes françaises recourut après ces derniers jusqu'à Neuchâtel en Suisse, et que, sans madame Fauche-Borel, qui leur procura un guide, ils auraient probablement été repris; l'évasion avait eu lieu, c'en était assez. Je n'ai jamais entendu dire que l'on ait recouru après M. de Bourmont, pas même à lui, dont

je ne comprends pas aujourd'hui cette omission; d'ailleurs il n'eût pas été plus en sûreté à Lisbonne qu'à Paris : on arrêta en 1805, par ordre du gouvernement impérial, un Français dans cette ville, dont on n'a jamais entendu parler depuis.

Le sénateur Clément-de-Ris est enlevé de chez lui, en Touraine; le premier consul dit au comte de Bourmont (m'a répété celui-ci en Portugal toutes les fois qu'il en a été question) : « Bourmont, ce ne peut être que des hommes de votre parti qui aient fait ce coup de main, je ne m'en prends qu'à vous, et j'espère que vous me le ferez retrouver. »

Châteauneuf, chef d'une division attachée à l'armée de Bretagne, en 1796, et qui avait passé sous les ordres du comte de Bourmont, ainsi que ses hommes et le pays qu'ils occupaient, est mis à la poursuite des ravisseurs; il les découvre, le sénateur est rendu à la liberté et à sa famille; mais les coupables...., que l'on n'aurait vraisemblablement jamais connus, si un ancien ami ne les eût fait connaître. Châteauneuf avait émigré et servi dans les hussards de Choiseul avec les chevaliers de Mandat, la Pivardière et MM. de la Pallu et Lepinay. Ce dernier était domestique de M. de Lient de Chambelay; il suivit son maître à l'émigration, et le quitta, suivant toute apparence, puisqu'il ne fit pas naufrage

avec lui sur les côtes de Calais ; il passa en Angleterre et de là dans l'Ouest, en 1796, où il fut employé dans le parti de Normandie, en qualité de second d'une division que l'on essaya en vain de former dans les environs de Villers-Bocage, grâce à ma discrétion. J'étais le seul officier de l'armée qui le connût (nous avions été aux petites écoles ensemble, et nos lieux de naissance n'étaient éloignés que d'une demi-lieue) ; je fus aussi celui qui le reçut. Après m'avoir rappelé notre enfance et décliné son nom, il me fut facile de le reconnaître. Il exigea ma parole d'honneur que je ne dirais à personne qui il était, et j'y fus fidèle, même envers le général, auquel il avait dit qu'il était de l'Ile (sous entendu fils du fermier de la basse-cour du château de l'Ile, dans les environs de Mayenne, et domestique du propriétaire). Le général, le prenant pour ce dernier, le plaça sur les confins du Calvados, conformément à la prière qu'il lui fit de ne pas l'employer dans son pays natal, où, d'ailleurs, les places étaient prises, et un émigré ne pouvait pas être simple soldat, quelle que fût son ignorance.

A la paix qui se conclut un mois après son arrivée (1796), il revint chez son père, et s'y laissa prendre après le 18 fructidor, ainsi que beaucoup d'autres, qui, comme lui, outre leur peu d'expérience en révolution, avaient peu d'espoir d'arriver aux grades où l'ambition les portait ; de

ce nombre se trouvaient (en Normandie) MM. Eudes de la Faverie, maire de Briouse (Orne), depuis la restauration, Hesnard et Deisnel, originaire de la Ferrière, et protégé du prince de Broglie, qui lui a fait obtenir une pension sous Louis XVIII. Il fut déporté à l'île d'Oléron avec mon père, un de mes frères, M. de la Pallu (émigré sortant du même régiment), et plusieurs autres du même pays. Ses services dans l'Ouest n'ont donc été ni longs ni marquans. A la seconde restauration, il a été fait geôlier de la prison de Mayenne, à la recommandation de son ancien maître, sans doute. En 1824, il reçut un fusil d'honneur, pour récompense de ses services..... domestiques, et quelque temps plus tard, chevalier de Saint-Louis, par les mêmes causes : Caligula fit bien recevoir son cheval consul! Le sénateur rendu à la liberté, les ravisseurs ne pouvaient être cachés ni au premier consul ni à son ministre de la police; ils furent livrés à la justice, furent jugés et guillotinés en foire de Saint-Martin d'Angers, au mois de novembre 1801. Entre ces malheureux (je fais acception de ce mot à tous les patiens, coupables ou innocens), on distinguait deux beaux-frères des environs de Nogent-le-Rotrou, dont l'un était émigré. Avec eux périt Charles Godin, des environs de Mortain (Manche), transfuge du seizième régiment de dragons. Il avait été arrêté à Caen, et je ne com-

prends pas encore aujourd'hui comment il se trouva complice de ce rapt. Je n'ai pas connu le nom des autres, ni su ce qu'était devenu le receleur, qui était chirurgien.

Cette digression ne coïncide guère avec le rapport que nous fait le duc de Rovigo dans ses Mémoires, de l'enlèvement du sénateur Clément-de-Ris. Si ce n'a été par respect pour son ancien caractère; il a peut-être eu quelques autres raisons.

Cet enlèvement d'un homme aussi marquant dans le gouvernement et son retour dans la société avaient fait trop de bruit et trop occupé les esprits pour n'être pas commentés par quelques uns. Pour prévenir le résultat de tant de réflexions, qui auraient infailliblement altéré, sinon détruit, le crédit de l'homme dont on pouvait espérer des services futurs importans, un coup d'état était indispensable.

Le comte de Bourmont fut donc arrêté et renfermé dans la citadelle de Besançon, où il jouit, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, d'une liberté peu commune à aucun prisonnier d'état sous aucun gouvernement. La même année (1801) Châteauneuf tombe dans un piége, et entraîne avec lui plusieurs hommes de bonne foi dont la police croyait avoir intérêt de se défaire.

Une diligence est arrêtée à main armée dans les environs d'Evreux; quatre des coupables prennent

aussitôt la route de Paris dans un cabriolet qu'ils avaient eu la précaution de se procurer, et qui les attendait à une certaine distance du lieu où ils avaient dévalisé cette voiture ; l'éveil est donné, la gendarmerie est à leur poursuite sur différens points, deux gendarmes rejoignent le cabriolet dans les environs de Mantes, et suffisent pour arrêter quatre hommes armés d'espingoles, de pistolets et de poignards, et que l'on eût placés à côté des Achille de l'antiquité, avant cette expédition. Châteauneuf s'était surnommé Achille-le-Blond, pour se distinguer de la Nougared (surnommé Achille-le-Brun), si célèbre depuis au service du roi de Naples (Murat).

A la sommation des gendarmes de montrer leurs papiers, Châteauneuf produit un diplôme du ministre de la police, observant aux gendarmes qu'ils ne devaient pas l'arrêter. « Nous vous arrêtons, repartirent ceux-ci, mais nous ne vous jugeons pas. » Cette pièce fut reproduite aux débats, et doit être jointe à celles relatives à cette affaire, au greffe du tribunal d'Évreux. Les trois autres : Gilbert (d'Avranches ou des environs), Hyver (de Bayeux), et ....., surnommé Dindé, originaire d'Exmes (Orne), descendirent du cabriolet sans faire d'observation, et se laissèrent attacher sans résistance. Les deux derniers, accouplés ensemble, demandèrent à mettre bouton bas, et profitèrent de cette occasion pour

laisser glisser sous leur redingotte un ou plusieurs sacs d'argent ; les gendarmes s'en saisirent et y trouvèrent encore l'étiquette.. .. Saint-Lô, qu'ils avaient eu l'imprudence de ne pas enlever. A défaut d'autres preuves, ce dut être une pièce de conviction. Voir les journaux de mai 1801.

L'entremetteur de cette intrigue était un nommé Chevalier, propriétaire d'une ferme dans la commune de Saint-Ernoul, dans les environs d'Exmes ; on le nommait donc le Chevalier de Saint-Ernoul, ce qui faisait croire à la multitude qu'il était gentilhomme ; il ne le démentait ni par son ton, ni par sa dépense, bien au-dessus de ses moyens, non plus que par son affectation, quelquefois ridicule. Comme il doit jouer un grand rôle dans cette expédition et dans quelques autres futures, je vais reprendre son histoire de plus haut. Son père, originaire de Rasne (Orne), était un républicain très prononcé, visant de loin à l'élévation de son fils. Il n'avait rien négligé pour son éducation, et ce dernier en avait profité ; tous les maîtres lui avaient été donnés, tant pour les sciences que pour les beaux-arts et les langues étrangères. Il quitta Paris en 1799, lors de la reprise d'armes, pour venir dans la terre de Saint-Ernoul, où Picot, chef de la division du pays d'Auge, le fit prendre (octobre 1799) par un émigré nommé de Clairvaux, pour en faire un officier royaliste. Quelques personnes

ont prétendu que Chevalier n'avait quitté la capitale pour l'Ouest qu'à dessein de s'introduire dans le parti royaliste, et que Picot n'était pas étranger à ce projet : le lecteur en décidera.

En faisant une patrouille dans les environs du haras du Pin, il fait rencontre d'un ami, converse avec lui et place nonchalamment son espingole sous son bras; le coup part, et dix-neuf balles lui brisent l'aisselle. On l'emporte dans une maison de confiance, pour soigner cette grave blessure, fruit de l'imprudence et de l'inexpérience; il y est surpris et traîné dans la prison d'Exmes, d'où il s'évade quelques jours après sans que l'on ait su comment. Il se réfugie à Argentan, y est traité par l'excellent et brave M. Lesage, célèbre chirurgien de cette ville, le même qui a aussi traité depuis mes blessures. La paix suit (en Normandie) l'assassinat du comte de Frotté; Chevalier en profite, se rend à Caen; mais, avant de partir, il vient me faire une visite, uniquement pour faire connaissance avec moi; et force ma garde d'accepter de l'argent de sa poche (il n'en a jamais reçu du parti). Là il reprend maîtres d'anglais, de mathématiques, d'armes (quoique estropié), etc., etc. Il s'entoure et prend à sa charge les royalistes sans fortune ou sans aveu de tous les partis, les nourrit, les loge, les entretient, etc. Je lui en ai connu plus d'une douzaine à Caen même. Son patrimoine,

débarrassé de ses charges, n'allait pas à mille écus de rentes, et certes il menait un train qui affichait plus de quinze mille francs de fortune.

Il m'écrivit tant et tant, qu'un commerce de lettres s'établit entre nous (à cette époque je n'avais encore vu que la fumée des chaumières de l'Ouest, et j'étais aussi novice qu'étranger aux intrigues dont j'ai été victime depuis, malgré moi). On ne prévoyait pas encore ma convalescence, encore moins mon rétablissement, qu'il me fit promettre d'aller passer quelque temps avec lui quand je pourrais voyager. Je cédai à ses instances, et me rendis à Caen dans le temps de la foire franche. Je trouvai le café Hervieux, à la porte des Prés, entièrement occupé par lui et par sa suite. Outre un grand nombre de royalistes de Normandie qui formaient comme une espèce de cour autour de lui, j'y trouvai encore le célèbre Gilbert, dont j'ai parlé plus haut, arrivé de Paris depuis quelques jours, avec une demoiselle du Palais-royal, qu'il entretenait de promesses de mariage; et toute cette dépense était au compte de Chevalier.

Mon projet était de profiter de l'obligeance de cet homme, que je regardais comme mon ami, et qui m'en donnait de telles preuves qu'il me conduisait au spectacle, avec beaucoup d'autres, toutes les fois que je le désirais.

Je ne savais plus un mot d'arithmétique. N'ayant l'espoir d'aucune fortune, la révolution ayant détruit toutes mes espérances, je n'avais donc d'autres ressources que le commerce, et, pour y parvenir, il fallait me remettre la main à écrire et rapprendre ce que j'avais oublié. Chevalier pouvait me procurer tous ces avantages sans se gêner, puisqu'il avait tous ses maîtres, et je préférais lui devoir, le croyant fort riche, plutôt qu'à des étrangers.

Le troisième jour que j'étais chez lui, nous rentrions ensemble de ville, lorsque son domestique lui remit un billet si symétriquement cacheté et donné, d'un conducteur de diligence à ce dernier, et de celui-ci à Chevalier, que j'en fus vivement frappé ; mais ce qui redoubla mon étonnement furent les questions que fit Chevalier à son domestique sur ce conducteur, et l'empressement qu'il mit à courir après. Malgré mon inexpérience, il ne me fut pas difficile de m'apercevoir, au mystère de l'un et de l'autre, qu'il y avait quelque dessous de carte qui ne manquerait pas d'être funeste à quelqu'un. En conséquence, mon départ de Caen fut résolu pour le lendemain.

Un faux frère m'avait dit que M. le chevalier de la Porte, ancien garde-du-corps de Louis XVI, et émigré, avait tenu des propos sur moi. Je fus, clopin clopant, lui en demander raison et exiger

qu'il se battît avec moi au pistolet, ne pouvant me servir d'autres armes à cause de mon état, qui me permettait à peine de me tenir debout. Le chevalier de la Porte était un brave homme, il me donna sa parole d'honneur qu'il n'avait jamais tenu que des propos honorables de moi. On m'avait monté la tête, et je persistai à exiger une satisfaction que la pitié le porta à m'accorder pour le lendemain matin, après m'avoir demandé le lieu du cartel, et si nous prendrions des témoins. Je le laissai absolument le maître sur l'un et l'autre point, lui observant qu'avec un homme comme lui je n'avais nullement besoin de témoins. Il en avait besoin lui, à cause de mon état déplorable, et il fut arrêté que nous en prendrions. Le lendemain, à l'heure indiquée, je me trouvai au lieu désigné avec mon témoin. Mon adversaire y arriva en même temps, ainsi que le chevalier de Saint-Amour, auquel je n'avais point confié cette aventure. Son apparition me surprit, je ne savais à quoi l'attribuer. Je me déshabillai comme d'usage, et me disposais à me battre, lorsqu'il se plaça devant moi et me somma de m'expliquer sur les griefs que j'avais contre ma partie. « Qu'elle vous les explique elle-même, lui dis-je; quant à moi, je ne suis venu jusqu'ici que pour en tirer vengeance. » Se retournant vers le chevalier de la Porte, il lui fit la même sommation, et celui-ci lui donna les motifs de notre

démarche, ajoutant qu'il n'avait jamais tenu de moi les propos que je lui attribuais, qu'il m'en avait donné sa parole d'honneur la veille, qu'il me la renouvelait; mais que, si elle ne me suffisait pas, il était prêt à tout ce que je voudrais. En conséquence, Chevalier et les deux témoins nous rapprochèrent; nous nous serrâmes la main, et nous en retournâmes comme nous étions venus.

Ce rapport, d'un homme de Chevalier, et dont la fausseté s'est confirmée depuis, m'était un énigme dont je cherchais inutilement le mot, et plusieurs leçons ont à peine suffi pour me l'expliquer. Lors de mon premier voyage à Londres, pareille aventure m'arriva encore sans la chercher. J'étais très bien avec le père de Frotté; il m'appelait son fils (par l'attachement qu'il me connaissait à la mémoire de notre infortuné général), et je l'appelais mon père. Cette bonne intelligence, entre le père d'une victime de sa bonne foi et de sa crédulité, et un royaliste comme moi, déplut à quelqu'un qui craignait qu'il n'en résultât des conséquences nuisibles à son ambition. Il dit à ce pauvre bonhomme que je n'étais pas tant son ami *qu'il se l'imaginait*; celui-ci me communiqua ce propos sans vouloir me nommer l'auteur, nonobstant mes instances; ce qui m'obligea de lui dire que, puisqu'il ne voulait pas me faire connaître le lâche rapporteur, il avait plus de confiance en lui qu'en moi, et croyait cette

absurdité (c'en était une) ; qu'en conséquence je mettrais un terme à mes assiduités, qui ne pouvaient lui être que désagréables. Je tins parole. Si le père Frotté eût eu autant d'expérience des hommes, en révolution surtout, qu'il avait de facilité à croire, il nous eût été facile de réduire ce propos à sa juste valeur, en me nommant l'auteur, que nous avons eu occasion de connaître depuis l'un et l'autre, et il ne serait pas tombé dans une nouvelle aventure avec moi, qui ne mit pas les rieurs de son côté ; j'en donnerai les détails plus tard. Je reviens à Chevalier, qui ne m'avait fait faire ce rapport que pour m'éloigner du conseil de la défunte armée de Normandie, avec lequel il avait entièrement rompu (s'il l'avait quelquefois vu), et dont le chevalier de la Porte faisait encore partie secrètement.

Cette affaire, dont j'étais sérieusement fâché, jointe à la crainte de me trouver dans de nouveaux embarras, me fit quitter Caen ce jour même avec madame de Bras-de-fer, d'Argentan, qui avait accompagé mademoiselle Doisnel, venue dans cette ville pour y acheter ses affaires de noce, et revins à Tertu, où je n'entendais parler ni d'intrigues, ni de complots.

Dans la voiture, ces deux dames me parlèrent de la peine qu'avait ressentie Chevalier de mon départ précipité, n'en pouvant pénétrer le motif. Comme je parlais tout haut avec ces deux

dames, aussi dignes de mon respect que de ma confiance, sans m'étendre sur mon pressentiment, je leur dis laconiquement que, d'après l'opinion que j'emportais de quelques royalistes de Caen, j'étais persuadé qu'il s'y tramait quelque complot, et que sous peu il y aurait quelque catastrophe dont j'aurais à me féliciter de m'être éloigné. Mademoiselle Doisnel me plaisanta sur mes craintes, qu'elle traitait de puérilité. Madame de Bras-de-Fer, plus réservée, ne se prononça point, et nous achevâmes notre route.

Les préparatifs de la noce de mademoiselle Doisnel achevés, la cérémonie de son mariage et un splendide dîner se firent au château de Tertu, et le surlendemain j'eus l'honneur d'accompagner les nouveaux époux à leur ménage, avec mademoiselle de Tertu, MM. Céleste de Tertu et Doisnel, frère de la nouvelle mariée, à la terre de Saint-Germain de Clairfeuil, entre Exmes et Gacé. Deux jours après notre arrivée à cette campagne, nous apprîmes le vol de la diligence dont j'ai parlé plus haut, avec toutes ses conséquences. Ce fut alors que mademoiselle Doisnel, devenue madame d'Angleville, me rappela ma fuite de Caen, et me questionna beaucoup sur la manière dont j'avais pénétré cette trame. Son frère, émigré et en surveillance à Caen, s'empressa de partir, pour prouver aux autorités l'ignorance où il était de cette affaire. Il fit passer secrètement

colonne mobile de la Ferté-Macé (Orne), et Chauvin, dit Fierville, évadé de la prison de Caen avec Picot, en 1797, quand ce dernier se fit ou se laissa prendre avec mille livres sterlings (24,000 fr. de France) qui lui avaient été adressés par le comte de Frotté pour le parti ; mais, ô fortune ennemie ! à peine sont-ils à table, que le café Hervieux est investi par la force armée, qui trouve et se saisit du fatal porte-manteau encore plein. Chevalier et ses trois convives sont emmenés en prison, et de Caen conduits à Évreux, pour être confrontés avec les autres marchands de diligence. Il fallait que la police fût bien informée pour suivre ce pauvre Dauplé à la piste et le prendre au moment même de son arrivée, me dira-t-on ; c'est pourtant l'exacte vérité, et je réclame l'attention du lecteur pendant le cours et jusqu'à la fin de la procédure, qui se termina par la peine de mort appliquée à Châteauneuf, Gilbert, Hyver, Dauplé et..... Chevalier essaya envain de partager le sort de ses amis par un long discours (il parlait bien facilement et avec le ton du barreau), dans lequel il déploya vraiment l'éloquence de l'amitié la plus pure et la plus héroïque. Au lieu de se défendre du vol de cette diligence, il s'en avoua complice (il avait pourtant fait venir de Caen plusieurs témoins pour prouver son alibi, moyens de défense rarement admis en matières crimi-

nelles, entre lesquels on distinguait la famille Hervieux et le pauvre Marchand, maître de l'auberge de la Levrette, et victime plus tard de sa confiance dans Chevalier) en confessant ses liaisons, particulièrement avec Gilbert. Tout fut inutile; il fut seulement condamné à quelque temps de réclusion, ainsi que Ménilcourt et Chauvin, et reconduits tous à Caen, où ils firent leur séminaire, qui ne fut pas aussi long que le juge peut-être le lecteur par la gravité du sujet. Ils furent mis en liberté dès le mois d'août suivant, ainsi que l'atteste une lettre de Chevalier, qu'il m'adressa à Argentan, le 15 septembre, en réponse à une que je lui écrivais le mois précédent.

« Caen, 15 septembre 1801.

» La lettre que vous m'écriviez en félicitation » de mon élargissement, je l'ai reçue hier en pri- » son. Elle m'a procuré un peu de consolation. » Je ne savais à quoi attribuer votre oubli; je » vous avoue que j'attache quelque prix à votre » estime. Ah, mon bon camarade! était-ce une » lettre de félicitations qu'il fallait m'écrire! Mon » cœur vous est-il si peu connu, et ne savez-vous » pas combien je chérissais Gilbert?.... Oui, mon » cher Alexandre, le bonheur de mes jours est à » jamais détruit; rien ne peut remplir le vide de » mon cœur. J'ai vécu..... ah! bien trop..... Une

» mort honorable est le seul objet digne de mon » envie et le seul espoir qui me console.

» Ne croyez pas que ma détention augmente ma » douleur : non ; elle m'irrite sans m'affliger ; elle » me contrarie par l'obstacle qu'elle met à l'ac- » quit de quelques devoirs sacrés, pénibles, mais » indestructibles liens qui jusqu'ici m'ont retenu » à la vie..... O devoirs divins de l'amitié et de » l'honneur, que mon cœur brûle de vous satis- » faire ! ô moment de l'anéantissement ou de l'é- » ternité, que vous me semblerez doux lorsque » je les aurai remplis !.... Pardon, mon cher ca- » marade, si je vous afflige de mes malheurs ! » mais je ne suis pas plus le maître de les taire » que de les affaiblir..... Il faut en finir cepen- » dant, et vous parler d'un objet qui m'intéresse » beaucoup aussi : c'est de vous ; oui, Alexandre, » vous m'avez fait connaître que mon cœur est » encore susceptible d'impressions étrangères, » mais ce n'est plus que celles de la douleur. » Quoi, mon camarade, vous relevez encore d'une » nouvelle maladie ! (un nouveau dépôt survenu à mes blessures) Ah ! que je plains, mais » que j'envie vos souffrances ! elles ne sont que » physiques, au moins ; et moi....

» Surtout, mon cher de Veaux, ne parlez à » personne de ce que je vous dis de ma peine : » le secret du malheureux est le plus inviolable » de tous.

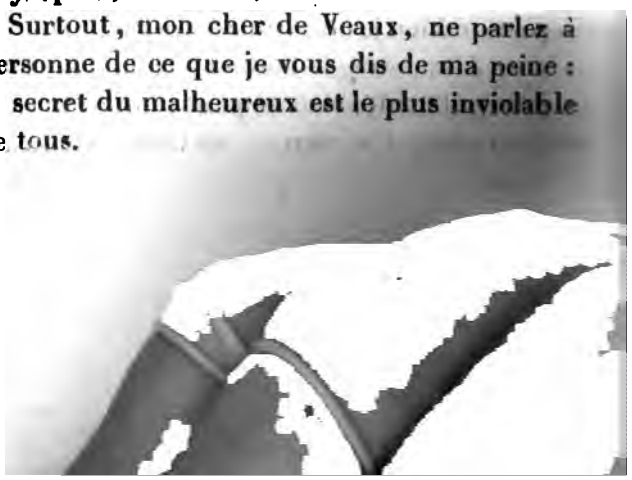

» Dites-moi donc chez qui vous êtes, com-
» ment vous vous trouvez, et de votre position;
» je vous jure que cela m'intéresse.

» Adieu. Je vous assure de mon estime, et
» suis votre dévoué camarade.

» Le Chevalier. »

Pendant le séjour des détenus à Évreux, et durant l'instruction du procès, on fit beaucoup de démarches inutiles de Caen à Évreux, de cette ville à l'autre, etc., pour délivrer les prisonniers. Mon état m'empêcha d'y prendre part, et je ne m'y serais certainement pas refusé, tant j'étais vierge en intrigues; mais je prêtai mon manteau à l'agent principal de ces tentatives, que je ne pouvais m'empêcher de comparer à un eunuque qui s'efforce de commettre un viol. Quelque temps après, il tomba dans un piége, et paya de sa tête, sur la place Saint-Sauveur de Caen, le dévouement qu'il avait déployé dans l'entreprise d'Évreux.

« *P, S.* L'homme dont vous me parlez pour
» votre manteau est ici en prison, mais je ne lui
» parle point; c'est un scélérat, et il est arrêté pour
» vol à main armée chez de très honnêtes gens.
» Je tâcherai néanmoins de savoir où est votre
» manteau. »

Chevalier était le premier par qui j'entendisse accuser ce malheureux, et s'il se rendit aussi

coupable qu'il me le peint, il n'est pas difficile d'en deviner l'auteur : c'était Chevalier, qui le soutenait à Caen ainsi que sa femme, qui n'était venue s'y fixer qu'à sa sollicitation. Soit ignorance, ambition ou autre chose, il est constant que Chevalier dépeupla furieusement le Calvados des royalistes qui eurent le malheur de s'attacher à lui. Mais ce n'est pas tout, lecteur : *In omnibus respice finem*, attendez la fin pour juger.

Pendant mon court séjour chez cet ami durant la foire franche, j'avais remarqué que tout ce qui l'approchait (le nombre en était grand) se faisait un mérite d'avoir servi le parti des mécontens, que le gouvernement d'alors semblait vraiment considérer, puisque des émigrés (parfaitement neutres) conjurèrent quelques chefs de chouans de les porter sur le contrôle de leurs divisions pour réclamer, avec ce titre, leur radiation d'émigrés, la levée du séquestre de leurs biens, ou solliciter de l'emploi.

Entre les habitués de Chevalier à cette époque (mai 1801), il y avait un jeune homme nommé Leroi, de Lisieux ou des environs, appartenant à une famille respectable et aisée. Peu de mois étaient écoulés, que ce malheureux jeune homme fut arrêté et atteint d'avoir chouanné, d'avoir fait contribuer 300 fr. à quelqu'un de ses environs. Il se trouva des témoins qui le reconnurent ou

crurent le reconnaître, car, jusqu'au dernier moment, il protesta de son innocence, même à sa pauvre mère en pleurs à ses pieds, le conjurant de lui dire la vérité, et lui offrant de remettre les 300 fr., même plus si on l'exigeait. « Je suis innocent » fut toujours sa réponse. Il fut condamné à la peine de mort et exécuté. Qui avait donc pu dénoncer ce malheureux? Quelqu'un à qui il avait eu la vaine confiance de se targuer de ce crime.

L'arrestation de Powe et sa réclusion, que l'on verra plus bas, est encore un nouveau problème que je soumets à la sagacité du lecteur. L'ambition conduit à tous les crimes : j'en appelle à l'expérience du comte de Bourmont, et Chevalier en était rempli.

« J'oubliais de vous dire que c'est par ordre » du ministre de la police générale que Chauvin, » Ménicourt et moi sommes arrêtés. Je n'ai pas le » temps de vous détailler la manière dont nous » l'avons été, Chauvin et moi ; elle est aussi lâche » et aussi adroite qu'injuste et tyrannique. La » peur de nous manquer ou de trouver de la ré- » sistance a fait employer une ruse digne des sol- » dats de Cartouche pour arrêter un voyageur. »

Il est à remarquer que, dans toutes les circonstances où il fut arrêté, il ne fit aucune résistance. Pourtant, si j'avais resté à Caen chez Chevalier, n'aurais-je pas été arrêté comme lui

et les autres? M'en serais-je tiré comme eux, et aurais-je été employé, à la restauration, comme Chauvin? aurais-je eu une pension de 800 francs comme Ménicourt? Grande question. Tous les malheureux d'Évreux, à l'exception de Châteauneuf, qui montra une âme attendrie, qui pleura, moururent avec un courage digne d'un meilleur sort et d'une mort plus glorieuse. Ils ne montèrent pas sur l'échafaud, ils y sautèrent. Le supplice de ces malheureux délivra la police de quelques royalistes inquiétans, lui gagna une récompense promise, et lui assura des secrets importans.

J'avais connu particulièrement Châteauneuf quand il commandait une division adjacente à celle d'Ambrières; je connaissais également l'étendue de ses relations outre-mer et ses ressources pécuniaires. Je l'avais toujours vu dans le dénuement, et je n'avais pas lieu de m'en étonner, puisque j'étais dans le même état. Dans le temps du 18 fructidor, je me trouvai caché avec lui chez madame veuve Durand, dont le mari, excellent royaliste, avait été tué par les Vendéens lors de leur entrée à Laval. Cette dame était la royaliste la plus prononcée de Mayenne alors. C'était lui qui m'y avait appelé pour me communiquer quelque chose, ou plutôt pour savoir quelque chose, car il ne me communiqua rien. Châteauneuf était superbe cavalier; sa taille, de

5 pieds 7 pouces, avec une tournure leste, l'avait rendu la coqueluche (si je puis me servir de l'expression) des dames du pays. On aurait pu dire de lui ce que l'on dit de quelques autres..... que c'était une fameuse mâchoire. Je l'ai vu plusieurs fois prendre une chaise ordinaire de campagne, la balancer avec la bouche, l'enlever pardessus sa tête, et la jeter vingt-quatre pieds derrière lui. Il pouvait avoir 34 à 36 ans en 1801. Il était très recherché dans sa toilette. Je fus frappé de son élégance ce jour plus que je ne l'avais été avant. Les bretelles étaient encore inconnues alors dans nos pays ; ce fut sur lui que je vis les premières. Si sa mise me frappa, son aisance ne me frappa pas moins : il avait des louis d'or en quantité; il m'en offrit ; le besoin m'en fit accepter vingt-cinq, que je lui remis depuis. J'étais si jeune encore, que je ne cherchai point à pénétrer d'où pouvait lui venir tant d'argent, quand nous autres, pauvres diables, nous en avions si peu. Je nai pu en soupçonner la source que par le rapprochement de bien des circonstances et la certitude acquise en Angleterre que le comte de Puisaye n'avait fait passer aucuns fonds dans ces parages, qu'il ne connaissait pas, depuis qu'il avait abandonné le pays en 1796 pour se rendre en Angleterre, qu'il n'a quittée depuis que pour emmener plusieurs officiers royalistes de l'Ouest au Canada.

Cet épisode m'a bien éloigné de M. de Bourmont; j'y reviendrai avant qu'il s'échappe de la citadelle de Besançon. Je ne m'y suis appesanti que parce que je l'ai cru nécessaire à l'intelligence des ruses de la politique du gouvernement consulaire, pour se débarrasser, par des royalistes mêmes, de ceux qu'il pensait les plus opiniâtrément attachés à la légitimité : l'on ne polit le diamant qu'avec la poudre de diamant. Quoique dénué de toute expérience, je prévis pourtant que c'en était fait de la restauration de la maison de Bourbon; que toute tentative ne produirait que des victimes sans conduire au but. Les insurgés les plus déterminés de la classe distinguée avaient cessé de vivre, et les autres, irrités de promesses multipliées et toujours violées, s'étaient rangés du côté du soleil levant. Les royalistes passifs, tourmentés depuis si long-temps, entrevoyaient avec plaisir le terme de leurs longues souffrances, et ne voyaient pas indifféremment le repos dont ils étaient privés depuis tant d'années.

L'avénement d'un homme environné d'une grande gloire au timon des affaires avait été précédé d'une loi vexatoire, tyrannique et révoltante (celle des ôtages). Les prisons regorgeaient de victimes dans tous les départemens. Le 18 brumaire proclama le général Bonaparte premier consul de la république française. A sa voix, les

prisons sont ouvertes, les fers sont brisés, et tous les détenus crient : *Vive le libérateur !* Il ne pouvait en être autrement : quel que soit celui à qui nous devons la vie ou la liberté, il est notre bienfaiteur ; par conséquent notre reconnaissance doit être son partage. En conséquence, chaque prisonnier rendu à sa famille, à ses amis et à ses foyers, fut une preuve parlante des vues pacifiques du nouveau chef de la nation française et le coup de mort du parti des Bourbons : parti trop négligé dans un temps où il offrait des chances indubitables de succès, quoi qu'en disent certains philosophes beaux-esprits qui n'ont vu la révolution française qu'au-delà des frontières, et n'en raisonnent encore aujourd'hui que d'une manière fort erronée. Il n'était pas plus difficile de détruire la révolution par la Vendée, depuis 1793 jusqu'en 1795, qu'il n'était difficile d'arrêter la marche de Napoléon au mois de mars 1815, si le système de M. de Blackas n'eût prévalu dans le conseil quelques mois avant, au préjudice des victimes de leur dévouement ou de leur opinion. « Mon cher Alexandre, il faut aimer ce que nous avons, puisque nous ne pouvons avoir ce que nous aimons, » me disait un sincère ami des Bourbons sous le consulat.

Fatigué de l'oisiveté où me tenaient mes blessures, confus des bontés de la très respectable

maison de Tertu, qui me comblait d'attentions, même de petits soins, depuis que j'étais en convalescence, et prévoyant d'ailleurs qu'un royaliste, père de l'insurrection de son pays comme je l'étais, n'avait ni sûreté ni protection à espérer d'un gouvernement qui ne donnait rien pour rien, à moins d'acheter cette faveur par d'éminens services, souvent au prix de l'honneur. (Un M. Scourjon, chef d'un bataillon de Cambray, me disait en 1796: « Pour expier vos torts et mériter la bienveillance du gouvernement, il faut lui rendre des services essentiels et non équivoques, sans quoi vous lui serez toujours suspect.) Tout considéré, et après de longues réflexions, je me déterminai à m'éloigner d'un pays qui ne me rappelait que le spectacle de souvenirs malheureux, et ne m'offrait aucune garantie pour l'avenir. Je confiai mon projet à Chevalier, qui l'approuva, parce qu'il me connaissait assez pour savoir qu'il n'aurait rien gagné à le combattre; il ajouta même qu'il pensait depuis long-temps à vendre sa fortune en France et à la remplacer aux États-Unis d'Amérique; qu'il était enchanté de mes dispositions, et fâché que je l'eusse prévenu; que, si je voulais attendre sa délivrance, nous partirions ensemble; que son ambition de se livrer à l'agriculture étant devenue sa passion dominante, il se trouverait très heureux d'avoir un ami comme

moi pour compagnon de ses travaux; il me dit encore beaucoup d'autres choses obligeantes à ce sujet, dont j'étais ravi.

On se rappelle, sans doute, que j'avais obtenu par des amis, du maire d'Argentan, et pour me rendre dans mon pays, un passeport où il n'était point question que j'eusse été ni chouan ni Vendéen; il m'était intéressant de ne pas laisser périmer cette pièce, que je ne pouvais remplacer par une autre que dans un pays où je ne serais pas connu. Je me rendis donc à la Ferté-Bernard (Sarthe), chez M. Georget, mon parent, et victime aussi de son opinion, trop imprudemment émise quelquefois, qui était maître tanneur dans cette ville. Je n'y faisais rien ou peu de chose, mais j'étais censé compagnon tanneur dans cette maison. Le maire pensait bien, et était ami intime de mon cousin. Il n'était pas dupe; mais il feignit de l'être, et me donna un nouveau passeport sur mon vieux, au bout de six semaines ou deux mois de séjour. Au comble de la joie de pouvoir voyager impunément pendant un an, je revins trouver Chevalier, qui n'était pas plus avancé dans ses affaires que lors de mon départ. Il était toujours en prison, sans savoir (ou feignant de l'ignorer) quand il en sortirait. La manière dont il y était traité, la dépense excessive qu'il y faisait: car, outre les repas qu'il y donnait

fréquemment à qui il lui faisait plaisir, il y soutenait encore plusieurs prisonniers, du nombre desquels étaient Chauvin et Ménicourt; enfin le train qu'il y menait, la liberté dont il y jouissait, m'ont souvent fait faire cette réflexion; le Calvados et la Mayenne ne sont-ils pas soumis au même gouvernement? Pourquoi cette différence entre les prisonniers de l'un et de l'autre département, détenus pour les mêmes causes? En un mot, je n'en reviendrais pas encore aujourd'hui, si je ne croyais en avoir déviné les motifs. J'ai plus d'une fois assisté à ces banquets, qui se prolongeaient souvent jusqu'après minuit; il avait encore des fleurets et faisait des armes quand il lui venait quelques amis et qu'il en avait la fantaisie. Au bout de quelque temps de séjour dans la chambre de Chevalier, qu'il conservait toujours chez M. Hervieux, sans pénétrer son secret, il ne me fut pas difficile de mesurer la confiance que je devais avoir dans les promesses d'un homme que je rangeais dans la classe des hommes plutôt légers et inconséquens que méchans. Ma résolution était toujours la même; mais, pour l'accomplissement de mon projet, l'essentiel me manquait, l'argent nécessaire pour payer mon passage. Je m'avisai d'un expédient qui me réussit; c'était de m'engager pour Saint-Domingue. Je communiquai mon idée au che-

valier de la Porte, avec lequel on m'avait suscité cette affaire de propos quelque temps avant, et dont j'ai rendu compte plus haut; il l'approuva et en parla au commissaire des guerres de Caen, qu'il connaissait assez pour le mettre dans la confidence. Celui-ci dit que, puisque j'avais des blessures encore purulentes, il ne pouvait me recevoir sans me faire visiter et qu'alors ma démarche serait inutile près de lui; mais que, s'il voulait s'adresser au maire de telle commune, qu'il lui indiqua et qu'il connaissait également, il pouvait me rendre ce service sans difficulté, n'étant pas soumis aux mêmes formes. Il se retourna donc du côté de ce maire, dont je crois que la commune s'appelait Fierville ou Francheville, dans les environs et à une lieue et demie de Caen. Mon engagement rempli pour rejoindre la légion Nantaise, à Saint-Domingue, je me présentai chez le commissaire des guerres, qui l'enregistra ainsi qu'il en était convenu.

Je ne fis aucun mystère à Chevalier du parti que j'avais pris; il me fit de grands reproches, fondés sur l'intérêt qu'il me portait, et m'observa judicieusement que, dans l'état où étaient mes blessures, je n'arriverais jamais à ma destination. Je pensais exactement comme lui à cet égard; mais ma situation, l'affreux avenir qui m'attendait (sans penser à la restauration), tout m'imposait le devoir de périr ou de me procurer une exis-

tence indépendante. J'étais seul à cette époque ; rien ne m'attachait à la vie, je n'avais ni femme ni enfants : plut à Dieu que je l'eusse perdue dans ce temps ! que de peines et de chagrins d'épargnés !

Avant de nous quitter, il essaya de me leurrer encore, en voulant me faire partager une espérance qu'il n'avait pas lui-même. « Dans quinze jours je serai libre, dit-il, attendez-moi et nous irons ensemble aux Etats-Unis d'Amérique ; j'ai des amis, il nous sera facile de vous dégager par vos blessures. » Il devait me rejoindre à Rennes ou à Brest. J'y consentis, parce que cela n'entravait ni ma marche, ni mes projets, devant revenir à Tertu et delà à la Ferté-Bernard, reprendre ma malle, que j'y avais laissée. Arrivé à Tertu, je fis part à mes respectables bienfaiteurs de ma résolution, qu'ils traitèrent de désespérée, il y avait bien quelque chose de vrai ; me firent des reproches flatteurs, ajoutant que je devais assez les connaître pour être persuadé qu'ils ne m'auraient point abandonné. Le bon et généreux Céleste y mêla aussi ses reproches et me dit, les larmes aux yeux : « Alexandre, vous avez manqué de confiance en moi ; vous savez qu'à la mort de mon grand père, Tertu m'appartiendra, indépendamment de ce que j'ai à espérer de mes autres parens ; pourquoi ne m'avez vous pas confié vos projets ? je vous en aurais détourné. » Je lui ré-

pondis d'après mon cœur, en l'assurant de ma persuasion et de ma gratitude. La vertueuse et charitable madame de Tertu poussa encore ses réflexions plus loin : « La paix générale est faite et assure le repos de la France et de l'Europe pour long-temps; l'esprit de parti disparaîtra à mesure que nous nous éloignerons de la révolution, et les passions feront place à des sentimens bannis jusqu'à ce jour du sol de notre pays.—Vous pouvez avoir raison, madame, lui répondis-je, avec un sincère attendrissement, mais un homme qui a pris une part aussi active que moi à une guerre de massacre comme la nôtre ne sera jamais vu de bon œil, et ne pourra jamais goûter de repos, s'il ne l'achète au prix de son honneur; et si l'on ne trouve pas moyen de s'en débarrasser juridiquement, on le fera tomber dans quelques piéges; je suis convaincu que dans dix ans il n'y aura plus aucuns royalistes en France, s'ils n'ont expié leurs torts par des services éminens et peut-être par de grands crimes dont je me crois incapable. » M. Tertu termina cette conversation en me disant : « Alexandre, souvenez-vous toujours que je ne vous ai point donné ce conseil. — Monsieur, lui répondis-je en pleurant, je ne vous l'ai pas demandé, par délicatesse et par respect pour vous et pour madame, dont j'éprouve depuis dix-huit mois les effets de la bienfaisance la plus touchante.

Pendant le long temps que me retinrent mes blessures à Argentan, j'y fus traité, je puis dire, en enfant gâté par tous les honnêtes gens de la ville et des environs, de tous les partis. La maison d'Orglande, comblée de faveurs depuis la restauration, fut la seule qui se montra étrangère à mon existence, et je n'ai jamais entendu parler à aucun royaliste actif ou passif, à aucun émigré ou victime de la révolution, qu'elle ait rendu le plus léger service à personne, ni donné l'hospitalité à qui que ce soit, si ce n'est à M. Tellot, ancien employé au haras du Pin et destitué à la révolution pour cause d'opinions; il allait y dîner quelquefois, et achetait les chevaux dont elle avait besoin : le dévouement de ce dernier à la cause de la légitimité se bornait à bien penser et aux vœux... *nec plus ultrà*. M. Dorglande était scrupuleux observateur des fêtes de la république, même quand elle n'existait plus. En 1800, un de ses domestiques eut un doigt emporté par une arme à feu qui lui creva dans les mains en célébrant une de ses fêtes, et M. le Sage le traita de cette blessure; je serais curieux de savoir s'il n'a pas eu la croix d'honneur ou quelque récompense pour ce malheur.

On se rappelle peut-être qu'en arrivant à Argentan, je n'avais ni vêtement, ni linge, ni argent; j'avais une jument, parce qu'elle m'était indispensable pour me transporter d'une retraite

à une autre dans les momens d'alerte. A Argentan elle me devenait inutile, puisque je n'étais plus assujetti aux mêmes déroutes et que je n'avais pas les moyens de la nourrir; je voulus la faire vendre; la respectable madame de Marescot, de Fontenay-sur-Orne, s'y opposa, par l'attachement qu'elle savait que j'avais pour cette bête, qui m'avait rendu de si grands services; elle s'en chargea et la fit soigner avec et comme ses chevaux mêmes. Cette pauvre bête devint aveugle quelque temps après ma convalescence; il fallut la vendre, et le prix que j'en retirai ne suffisait pour la remplacer. M. le Sage dit qu'il m'était nécessaire de monter à cheval, parce que cet exercice procurait un écoulement à mes blessures, devenues fistuleuses : eh bien madame de Tertu m'en fit acheter un à ses frais. Comment oublier de tels bienfaits, comment en oublier les auteurs! Madame de Marescot ne s'arrêta pas à cet acte, elle s'arrangea avec un boulanger de la ville, qui me fournissait du pain à discrétion pour ma garde et pour moi, et quand la taille était pleine, elle la payait en grain.

Elle se chargea encore de faire blanchir mon linge sale, dont j'avais une telle quantité, que chaque semaine on en venait chercher deux sommes. Tous les royalistes étaient bien acccueillis dans cette maison; mais je puis m'honorer d'avoir été le seul qui en ait possédé la confiance, et je m'en rendis

toujours digne. Picot, chef de ce pays, voulut s'y introduire; il n'y fut pas reçu, sans doute à cause de sa réputation galante : un chef de parti, quelle que soit sa cause, ne peut-être trop réservé sur ce point.

Madame de Marescot avait une demoiselle jeune, aimable, très instruite et un ange de vertu; elle avait donc raison de veiller à ce que rien ne portât atteinte aux sentimens de respect et d'estime qu'inspirait sa belle âme.

Picot vint un jour me demander dans cette maison, quoique sachant que je n'y étais pas; on lui répondit que j'étais parti, sans l'engager à descendre de cheval; il s'en retourna furieux.

Pendant que j'étais caché dans le 2e régiment de chasseurs à cheval (1798), en garnison à Argentan, tous les matins, après le pansement, je régalais mon maréchal-des-logis d'un petit verre d'eau-de-vie, en lui disant : « Maréchal, si je n'étais pas arrivé exactement pour l'appel, ne me portez pas absent. » Alors je me rendais à Fontenay, d'où je repartais après dîné pour la caserne. Le pansement du soir achevé, je retournais à Fontenay, j'y couchais, regagnais le matin la garnison, et pendant tout le temps que ce corps resta à Argentan, ce fut la même manœuvre de ma part, de sorte que je ne me rappelle pas avoir couché une seule nuit à la caserne, si ce n'est quand j'étais garde d'écurie : je n'étais pas officier.

Depuis 1796 jusqu'en 1802, j'ai été dans cette maison, vêtu en bourgeois, en domestique laboureur, en militaire et en compagnon tanneur successivement; j'y restais quelque fois six semaines de suite, sans y être caché et sans que personne des voisins ait jamais fait la moindre question sur l'homme aux mille costumes, tant la vertu en impose dans tous les temps et dans toutes les circonstances.

Madame de Marescot n'existe plus depuis plusieurs années; monsieur son fils et sa demoiselle existent; j'ai toujours été en commerce de lettres avec eux jusqu'à la restauration; mais la honte d'avoir été si mal traité en 1814 et 1815, etc., m'a fait rompre avec tous mes anciens amis, sans effleurer les sentimens d'attachement et de reconnaissance que je leur conserverai jusqu'à mon dernier souffle, nonobstant mon silence : l'incognito doit être la retraite du malheureux, et sa conscience, le meilleur ami ou le plus cruel des accusateurs, doit le consoler de l'injustice des hommes.

Lorsqu'une plainte importune
Ne naît pas chez moi du remords,
Je ris des coups de la fortune,
Je la brave en chantant ses torts.

Madame d'Ocagne, autre dame d'Argentan, s'était accommodée avec un restaurateur qui

m'apportait tous les jours à manger ce que je désirais, et me fournissait du vin bien au-delà de mes besoins.

Tertu, cette maison si pieuse et si chère à mes souvenirs, me fournissait de bois, et s'informait souvent de l'état de mes finances, qu'elle avait toujours soin de ne pas laisser s'épuiser.

Mademoiselle de Bailleul, la maison du Renouard, madame la baronne de Goulé et l'estimable maison Desligneries (dans ses environs), se disputaient le plaisir d'avoir pitié de moi, en prévenant tous mes caprices ou mes besoins.

Le bon et estimable abbé Goupil (aujourd'hui curé de Gacé, au diocèse de Seez) me fournissait de cidre, etc.; en un mot, je ne sais si Louis XVIII eût été traité avec plus d'égards que je ne l'ai été par les habitans de ce généreux pays.

M. de la Garonne, propriétaire d'une seule maison, m'y avait donné deux chambres et un cabinet à choisir. Les demoiselles Guyon-de-Cordey, surnommées les trois Grâces, à cause de leur beauté, occupaient le rez-de-chaussée. Leurs attentions pour moi, leurs sentimens de compassion, contribuèrent souvent à me faire supporter les cruelles souffrances que me causaient mes blessures. Puissent-elles trouver ici, ainsi que leurs compatriotes, l'expression d'une reconnaissance qui ne m'abandonnera qu'au tombeau!

M. Lesage, aussi recommandable par ses talens

que par son désintéressement (la sœur Leroi lui tricotta une paire de bas de fil gris superbe, et qui jouait la soie; je le priai, suppliai de l'accepter, et je ne pus jamais y parvenir, tant il mettait de délicatesse dans ses procédés), venait m'y traiter, souvent quatre fois par jour, suivant le besoin; et le sort qui m'attendait au port après tant de bourrasques et de tempêtes ne m'a permis d'offrir à ces amis peu communs qu'une reconnaissance sèche, mais aussi vive qu'inviolable et bien sentie, et que ces écrits transmettront à mes enfans d'âge en âge, jusqu'à extinction de la famille.

Je suis loin d'oublier les respectables demoiselles Guyon-de-Cordey, dont j'ai parlé plus haut, et qu'il ne faut pas confondre avec Charlotte de Corday, l'assassin de Marat : elles ne seraient pas flattées d'une telle parenté. Elles ne pouvaient m'offrir que des consolations et un vif intérêt à mes malheurs et à mes souffrances; puisse ma reconnaissance éternelle m'acquitter envers elles et mes autres amis, que le défaut d'espace et de temps ne me permettent pas de nommer!

Depuis la restauration, j'ai passé deux fois dans cette ville incognito, et autant de fois devant Fontenay, sans entrer : que l'on apprécie ce qu'il m'en a coûté, si l'on juge bien mon cœur.

D'après l'intérêt dont tant de respectables personnes m'avaient donné des preuves si touchan-

tes, je ne pouvais ni ne devais partir sans leur dire adieu, et les assurer de ma reconnaissance éternelle, quelle que fût ma destinée. Chacune voulut encore me donner une marque de son estime en me faisant accepter de l'argent, plus ou moins, suivant ses moyens; et mademoiselle de Bailleul, ne pouvant m'offrir d'appartement chez elle par bienséance, quoique âgée alors de plus de soixante ans, voulait m'en louer un dans son voisinage; cela n'étant pas praticable, je la remerciai. Une aventure m'attendait encore dans ce pays avant mon départ.

Pendant mon séjour au lit dans cette ville, j'avais prêté de l'argent à M. Camille de Caulincourt, qui plaidait alors avec sa mère; la somme se montait à deux cent cinquante-deux francs, prêtée à trois époques différentes. Depuis plus d'un an qu'il était mon débiteur, il ne m'en avait jamais parlé, si ce n'est dans une lettre qu'il m'écrivait à la Ferté-Bernard, où il me disait: « Je suis fâché de ne vous avoir pas encore remis les dix louis dont je vous suis redevable, etc. »

Dans la situation où je me trouvais, dix louis de plus étaient un objet important. Je fus donc forcé de rompre un silence que j'avais respecté jusqu'alors par amitié, et par égard pour le très respectable M. de Tertu, qui était un de ses tuteurs. M. de Caulincourt habitait ordinairement Versailles, qu'il quitta brusquement en juin 1799

(il était employé dans les télégraphes, *ad honores* seulement, pour se sauver de la conscription), et vint me rejoindre le mois suivant dans les environs d'Écouché, le jour même de la foire d'Argentan, appelée la foire aux Merises. Il y servit jusqu'au 4 août, jour que je reçus des blessures qui coulent encore, ensuite il reprit la route de Paris après avoir commis une action infâme sur un royaliste armé, dont ma plume se refuse à retracer les horreurs, jusqu'à ce que l'on me force à les détailler. « Sans le demander, ajoutait-il, il fut fait chevalier de Saint-Louis à la première restauration, et ne jouit pas long-temps de cette faveur. A peine était-il de retour à sa terre du Jardin (Orne), qu'il mourut de mort violente, que quelques personnes ont prétendu être la conséquence d'une affaire suscitée par sa décoration. Si j'étais sûr du fait, je dirais comme ceux-là: Qui vient au son de la flûte s'en retourne au son du tambour. Que cela soit ou non, je ne prends rien sur mon compte, observant seulement que, si je n'avais pas été fait chevalier de St.-Louis en 1796, je ne l'aurais été ni dans ce temps ni depuis; il est encore vrai que je n'avais pas l'avantage d'être parent de M. le duc de Vicence.

Quoique M. de Caulincourt connût ma position et mon départ, il ne me parlait de rien, et je fus forcé de lui rappeler cette dette, qu'il ne nia pas, mais qu'il ne portait qu'à soixante-treize

francs. Surpris d'une telle erreur, j'en conférai avec M. de Tertu, qui ne condamna point mon exigence, et me conseilla de faire contrôler ma lettre, que le débiteur ne croyait pas conservée. Je lui écrivis que j'allais le traduire devant la justice de paix; il me défia, et j'exécutai ma menace; mais le juge de paix m'ayant demandé la permission de l'en prévenir, et y ayant déféré, il m'écrivit pour me donner rendez-vous chez son procureur (M. Germain), à Argentan. Là il m'accabla de reproches sur ce que ma démarche à Putonge avait appris à ce juge et au public, ce que l'un et l'autre ignorait, qu'il avait des dettes. On devine ma réponse à ce reproche; mais la sienne fut que je lui donnerais satisfaction. « Tant qu'il vous plaira, lui répondis-je; mais avant il faut payer, parce que, si je vous tuais ou que je le fusse, la dette serait acquittée. »

Il persistait toujours à dire qu'il ne me devait que soixante-treize francs, jusqu'à ce que, outré de son entêtement, etc., je tirai sa lettre de mon portefeuille, et la remis au procureur, qui ne put s'empêcher de lui témoigner son étonnement; alors, un peu confus, il se radoucit, me donna sa parole d'*honneur* qu'il n'avait que soixante-treize francs à sa disposition, et je m'en contentai par amour pour la paix. Il me parut tellement revenu à des sentimens pacifiques, qu'il me proposa d'aller dîner avec lui chez sa tante, madame

de Caulincourt; je le remerciai, et, en nous quittant, il me dit: « A quatre heures, je vous attends sur le cours, où nous choisirons notre terrain. — Comment! lui dis-je, y pensez-vous encore? — Oui, certainement. — Réfléchissez, lui observai-je, à ce que vous faites. Si j'étais bien attaché à la vie, je ne ferais pas la démarche que j'entreprends; et, si je vous tue, au lieu de partir demain, je partirai de suite. » Toutes mes réflexions furent inutiles. Il me demanda ensuite si je prendrais un témoin. « Si vous n'en prenez point, je n'en ai pas besoin, répondis-je. — Je prendrai Lonlay (d'Écouché), repartit-il. — Et moi je ne sais qui. » Comme il ne m'était permis de tirer que le pistolet, je lui fis remarquer que, n'en ayant point, je le chargeais d'en apporter pour nous deux; il me répondit qu'il apporterait les siens, mais qu'après avoir tiré chacun deux coups, nous tirerions le sabre. Il n'ignorait pas qu'il m'était expressément défendu de faire des armes, parce que, outre le danger de me fendre, à cause de mes blessures, je ne pouvais me relever. Cependant j'en convins et me trouvai au rendez-vous avec M. le chevalier de Malherbe, qui voulut bien m'y accompagner. M. le Prévost de la Moissonnière, aujourd'hui chef de bataillon dans le 26e régiment de ligne, qui arrivait en ville à l'instant, s'y trouva aussi, et ne contribua pas peu, avec les deux autres témoins, à désar-

mer le courroux de mon adversaire. Quant à moi, quoique partie lésée, il ne fut pas difficile de me calmer ; j'étais aussi fâché que je le suis aujourd'hui (vingt ans après). Nous nous donnâmes la main, nous nous quittâmes bons amis, et le lendemain matin je partis pour Brest par la Ferté-Bernard, le Mans et Laval. Le plaisir de revoir quelques amis dans cette dernière m'y fit rester quelques jours, et j'y trouvai encore une lettre de Chevalier, outre une que j'avais reçue au Mans, dont je donne copie avant de passer à celle de Laval.

« Pour M. Billard de Veaux.

» Enfin je peux écrire et je vous écris. J'arrive » du tombeau où la douleur a failli me plonger » par maladie. O mon ami ! que de malheurs de- » puis deux mois. Si j'étais sûr que ma lettre vous » parvînt, je les déposerais dans votre sein. Mais, » pendant ma maladie, j'ai fait brûler tous mes » papiers ; je n'ai donc plus votre adresse, et ma » mémoire l'a oubliée. J'en tremble quand je re- » lis votre lettre. Ne partez pas ; répondez-moi, et » donnez-moi une adresse certaine. Je vous écris à » celle-ci au hasard, croyant confusément me la » rappeler.

» Le Ch..... »

AUTRE SOUS LA MÊME ENVELOPPE.

« Je ne sais si cette lettre vous parviendra ; si

» j'en étais sûr, qu'elle serait longue et dure! La » vôtre m'a surpris, je ne m'attendais pas à une » réponse pareille, qui partage mon âme entre le » chagrin, la crainte et la colère.

» Votre lettre du 26 février ne m'est parvenue » que le 8 mars ; ce que vous m'y écrivez me fait » juger que ce jour même vous étiez peut-être » parti du Mans, pour aller à la mort, et que je » vous ai perdu pour toujours.....

» Ah! si je suis assez heureux pour que cette » lettre vous parvienne, lisez-y ces mots : Au nom » sacré de votre honneur, que vous m'avez engagé, » je vous défends de partir et vous ordonne de » venir avec moi. Alexandre! votre résolution est » celle d'une âme ardente; vous l'avez prise pour » de la vertu.... de la vertu!.... Quelle vertu que » celle qui nous fait violer notre parole que nous » engageâmes à l'amitié. Je finis, tant je suis » pressé de voir ma lettre partie, c'est demain, » 10 mars, qu'elle partira. Oh! si vous la rece- » vez, vous ne partirez pas; mais la recevrez- » vous.....

» Réponse sur le champ, faite cesser ma cruelle » incertitude. »

« A M. Billard de Veaux, à son passage à Laval, » ou à la personne par qui il la fera prendre.

» Caen, 3 ou 4 mai 1802.

» Il y a deux jours, mon cher camarade, que

» j'ai reçu votre lettre du 26 avril, et je crains » bien que ma paresse à y répondre n'empêche » que vous receviez la mienne au jour que vous » m'avez indiqué.

» Vous me demandez où en sont mes affaires. Si » j'en croyais l'opinion générale, j'aurais la ferme » persuasion de les voir bientôt terminées, mais » à peine en ai-je l'espoir. Dans tous les cas, pour- » tant, elles se termineront de l'une ou de l'autre » manière; je n'ai point oublié ma promesse; » mais il me semble que vous avez oublié qu'il » était inutile de me la rappeler.

» Je ne doute point de votre fidélité à l'exécu- » tion de la vôtre; et vous en serez de même à » mon égard, si vous songez que mes engage- » mens avec vous ne sont autre chose que l'expres- » sion d'une résolution immuable, nourrie dans » mon âme avec la douleur, mais qui n'a point » diminué avec elle.

» Comment se fait-il que vous ne m'ayez point » écrit l'état de votre santé? c'est un article qu'il » ne faut jamais oublier dans vos lettres. Vous » ne m'avez pas dit, non plus, comment vous » vous êtes arrangé avec Camille (Caulincourt): » je serais bien aise de le savoir.

» Bon jour, mon ami, ne manquez pas de m'é- » crire sitôt que vous serez arrivé à votre desti- » nation.

» Votre camarade Le Chevalier. »

Je remplirais un volume de ses lettres, toutes aussi inconséquentes les unes que les autres. Il est certain qu'il y déploie bien de l'amitié et de l'intérêt à un homme qu'il ne connaît que depuis deux ans : dans une, il me disait : « Je nose m'abandonner aux sentimens qui me portent vers vous : je crains que mon amitié ne vous tue. » Quel épanchement ! A la paix de 1800, il prit chez lui, et entièrement à sa charge, un transfuge d'un bataillon des Vosges, nommé Brétet (Cœur-de-Lion), qui avait déserté, en 1795, de la ville de Lassay (Mayenne), avec quatre autres, aux chouans de la division d'Ambrières. Ce Brétet avait suivi Picot au pays d'Auge, et ne s'était point rendu en 1796, grâces aux dames Derville, des environs de Gacé (Orne), qui l'avaient recueilli chez elles par pur royalisme ; elles n'étaient pas riches, mais elles réunissaient toutes les qualités qui constituent la vertu la plus rare et elles connaissaient les principes religieux de Cœur-de-Lion, aussi délicat que réservé ; ses camarades et lui avaient apporté de leur pays leurs livres de piété, ce qui prouve leur opinion.

A mon départ de Caen, en 1801, il était encore chez Chevalier ; peu après il le quitta sans que j'en aie pu savoir la cause. Camille Caulincourt le reçut chez lui, le garda quelque temps, au bout duquel il disparut si bien, qu'à mon

retour de l'Amérique, en 1804, j'en demandai des nouvelles à Camille, qui me dit l'avoir placé domestique chez un de ses beaux-frères. Il n'existait plus à la restauration, suivant toute apparence, car bien certainement il serait venu à Paris, persuadé d'y retrouver quelques uns de nous. Il en fut de même d'un chouan intrépide de ma division, qu'il avait pris en qualité de garde de ses bois. Ce malheureux jeune homme m'était tellement attaché, qu'avant mon départ de France, il avait voulu me faire accepter le produit de ses gages, et j'eus quelque peine à m'en défendre. Cet attachement, généralement commun à ceux qui avaient servi sous mes ordres, était déjà un crime capital pour eux et pour moi.

Arrivé à Brest, je trouvai quelques lettres (poste restant), toutes dans le même sens et aussi inconséquentes les unes que les autres.

En arrivant dans cette ville (commandée alors par le général Monier ou Meunier), je me présentai à l'état-major, conformément aux ordres de ce général, qui me donna un billet pour un officier de santé chargé de visiter ceux qui devaient embarquer comme militaires. Avant de me présenter à cet officier, j'avais eu la précaution d'ôter mon bandage, les compresses, etc., et de bien laver mes blessures. Heureusement il était engagé pour une partie de plaisir à Recouvrance;

on l'attendait, de sorte qu'il ne me fit point déshabiller suivant l'usage, et, se bornant à me faire quelques questions sur ma conduite, auxquelles je répondis de mon mieux, il me porta *bon pour embarquer*. L'on me mit en subsistance dans une compagnie de canonniers du 6e régiment de terre.

Au bout de 39 jours d'une traversée assez heureuse, nous mouillâmes en rade du Port-au-Prince. Contre mon attente, je n'éprouvai pas même la maladie commune à ceux qui naviguaient pour la première fois.

J'avais plusieurs lettres de recommandation qui me faisaient espérer de trouver quelque place de gérant ou autre, et mes graves blessures m'étaient garant d'obtenir facilement mon congé; mais l'état présent des malheureux habitans de cette colonie et l'affreuse situation de l'armée en décidèrent autrement; il fallut encore faire la guerre, et je n'avais évité Carybde que pour tomber en Scylla. L'on me plaça dans une compagnie d'artillerie de terre, et, avant d'en connaître la manœuvre, il fallut aller au feu. Personne n'était exempt de porter les armes : habitans, marchands, tous étaient soldats, quoiqu'étrangers à la colonie.

Au bout de six semaines de fatigue et de privations en tous genres, mes blessures devinrent telles que je ne pus continuer le service; il

fallut aller à l'hôpital. J'avais apporté de France une lettre du très respectable M. de Tertu, pour M. de Firemoy, son parent, officier d'artillerie, dans laquelle il me recommandait à sa bienveillance d'une manière toute particulière. Je n'avais encore pu la lui remettre, parce qu'il était détaché du côté de Géremy, dans la partie du sud. Le bon M. de Firemoy revint au Port-au-Prince, et un jour qu'il était de visite à l'hôpital, je lui remis ma lettre, qu'il lut avec intérêt. Il vint me voir plusieurs fois, et me prouva le cas qu'il faisait de la recommandation de son parent, en me faisant évacuer sur la Gouadeloupe quelques jours après; je lui devrais de la reconnaissance pour les jours qu'il me conserva alors, s'ils étaient moins malheureux.

Arrivé à la Guadeloupe, je fis une maladie sérieuse et extraordinaire par son caractère. Je ne ressentais aucune douleur physique, mais je dormais toujours, et plus je dormais, plus les forces me manquaient; j'étais tombé dans une espèce de marasme qui dura à peu près deux mois, et que je n'attribue encore aujourd'hui qu'à la fatigue et aux privations que j'avais éprouvées au Port-au-Prince. Mes blessures coulaient abondamment et ne contribuaient pas peu à m'affaiblir; mais ce qui me faisait plus croire à ma fin prochaine et inévitable était l'abandon de toutes mes habitudes. Je fumais beaucoup avant de

sortir de France; cette habitude était devenue un besoin en mer et aux colonies, et, tant que je fus malade, l'odeur du tabac me devint tellement insupportable, que c'était un supplice pour moi de la sentir, ce que mes camarades traitaient quelquefois de caprice, et cette répugnance accompagna ma convalescence, pendant laquelle je fus tourmenté de coliques très aiguës et de maux d'estomac insupportables, semblables à ceux d'un homme qui a une indigestion. Un jour enfin, je me trouvai avec un ami qui fumait, et je lui dis, quand il eut fini: « Prêtez-moi donc votre pipe. » A peine ai-je tiré deux ou trois bouffées de tabac, que mes coliques et mes maux d'estomac disparurent pour toujours, ce qui me fit croire que la pipe m'était utile, et j'ai toujours continué, malgré mon désir de m'en déshabituer. En France, et notamment à Argentan, les dames me tourmentaient continuellement pour ma malheureuse pipe, et j'étais toujours obligé de quitter l'appartement pour aller fumer, surtout après avoir mangé; par exemple, je n'étais point assujetti à cette contrainte à Tertu, parce que le maître de la maison fumait aussi, seulement quatre pipes chaque jour, et que la bonne madame de Tertu était habituée à l'odeur du tabac, de sorte que, placés dans chacun notre coin, auprès du feu, nous fumions confortablement nos pipes. Les affaires de Saint-Domingue (il

n'est pas de mon sujet d'en retracer les horreurs de part et d'autre, c'est le domaine de l'histoire) tombant chaque jour de mal en pire, il ne me restait donc aucun espoir de ce côté, et la paix entre la France et l'Angleterre, courant vivement à sa fin, ne laissait aucun doute sur les résultats d'une expédition qui, loin de délivrer cette malheureuse colonie, ne fit qu'en avancer la perte.

Je n'étais pas encore parfaitement rétabli, que je profitai de l'occasion d'un bâtiment américain qui faisait voile pour la France. Cette traversée ne fut ni si heureuse ni si courte que la première. Nous étions expédiés pour Lorient ; les vents contraires nous forcèrent d'entrer dans la rivière de Nantes, où le bâtiment répara ses avaries à Paimbœuf, ce qui me força de le quitter dans ce port. Je vins à Nantes, où commandait alors le général du Muy, solliciter mon congé. Un M. Rapatel, de Rennes, visita mes blessures et me porta pour la réforme. La guerre n'était pas officiellement déclarée entre le roi Georges III et le premier consul; mais plusieurs centaines de bâtimens de l'État ou marchands capturés n'attestaient que trop la rupture du fameux traité d'Amiens. Le moment n'était pas favorable pour obtenir mon congé ; en attendant, on me plaça dans une compagnie de canonniers gardes-côtes. J'y fus fait sergent-major : ce grade n'annonce pas une grande faveur du gouvernement. Je restai

dans cette compagnie jusqu'au printemps suivant, où je fus obligé d'apprendre la manœuvre des pièces de siége, après avoir manœuvré celles de campagne. Enfin mes blessures ne s'accommodant nullement de ce genre de vie, mon congé me fut délivré, et je crois que je fus un des premiers qui aient obtenu un congé revêtu du sceau impérial.

Sur mon congé, on me délivra un passeport à Nantes, où, ne me connaissant que par mon congé, il n'était question ni de chouannerie ni de Vendée. Mon unique ressource, pour n'être à charge à personne, était la mer, mes blessures ne pouvant s'accommoder du service de terre; encore si j'avais pu en obtenir à cheval, elles auraient été moins rebelles; mais, pour cela, il m'eût fallu des protecteurs ou des amis dans le gouvernement, et je n'avais ni les uns ni les autres. Force à moi était donc de tenter la fortune d'un autre côté. *Fabricando fit faber.* Ayant survécu à deux voyages, je me figurai que je pouvais en braver un troisième. Je résolus de passer à l'Ile-de-France; mais, comme ce pouvait être mon dernier voyage, je vins revoir mes parens et mes anciens bienfaiteurs de Normandie. Les uns et les autres me revirent avec plaisir. Ma famille, ruinée par nos guerres et par ses emprisonnemens, ne pouvait m'être utile en rien. Je quittai ma mère au lit, d'où elle ne releva point; j'en appris la mort lors de mon retour à Nantes.

Le Chevalier n'eut pas plus tôt connaissance de mon existence à Argentan, qu'il me poursuivit de nouveau. Ma réponse fut toujours la même. « Si vous êtes prêt avec moi, j'y consens; pour ce qu'il en est de toute autre entreprise, je ne veux point m'attirer de nouveaux reproches en faisant de nouvelles victimes. » Il me promettait tout ce que je voulais; mais, au préalable, il fallait dévaliser quelque diligence et nous en aller avec le produit. Cela n'était jamais entré dans mes vues, même quand je faisais la guerre au gouvernement. En 1798, j'étais caché sur la paroisse de Cumenbert (pays d'Auge), lorsque deux proscrits vinrent m'engager à participer au vol de la recette républicaine que l'on devait transporter de Vimoutiers à Argentan. Non seulement je m'y refusai, mais encore je leur fis abandonner un projet aussi peu en harmonie avec la cause que nous défendions, en leur observant à quels dangers ils exposaient les autres proscrits, prêtres, émigrés, etc., qui n'étaient pas prévenus de cette circonstance, qui, indubitablement, serait suivie de battues et de perquisitions. Mais, me dirent-ils, nous ne connaissons pas la route pour rejoindre ceux qui nous attendent où le coup doit se faire (dans un endroit voisin de la Bruyère de Croûte); il faut que vous veniez nous y conduire.

J'y consentis, et, arrivé au rendez-vous, je re-

nouvelai mes réflexions aux conjurés, qui m'observèrent qu'il n'y avait pas le moindre danger, parce que le percepteur et son escorte étaient dans le secret ; que l'on tirerait seulement quelques coups de fusil ou de pistolet pour simuler une attaque. Renouvelant et persistant dans mes réflexions, quelques uns les goûtèrent (sinon le chef du complot, émigré, et fait chef de bataillon, à la restauration, dans la légion du Morbihan, passé ensuite au 26e de ligne), et tout le monde s'en fut chacun de son côté. Je tais le nom de cet intrigant ; s'il dit le moindre mot, je le nommerai et donnerai des détails circonstanciés sur la salle aventure qui se passa quelque temps après chez madame de Guerpel, dans la paroisse de Survy ou les environs, dans l'hiver de 1798 à 99. Voilà les protégés du chevalier de Bruslard et de la commission de la rue de Varennes, dite des anciens Officiers. Avis au lecteur.

Je tenais trop à ma réputation et à l'estime de mes amis d'Argentan, que j'avais entendu cent fois s'exprimer sur le compte de ces marchands de voitures publiques, pour m'avilir à leurs yeux et me mettre dans le cas de ne plus oser y reparaître. Je lui observai encore qu'abstraction faite de la honte de s'assimiler aux voleurs des grandes routes, il n'était pas si facile de s'échapper de France qu'il le pensait ; que l'expérience du passé (l'affaire d'Évreux) devait lui

en être la preuve. Toutes mes réflexions furent vaines ; je partis, il resta et succomba. Nonobstant mon opinion sur tous ses projets insensés, il ne m'accabla pas moins de lettres jusque dans le port même où j'embarquai. Dans l'une, il me disait : « B... (Bruslard), après sa honteuse banqueroute, fait des efforts incroyables pour remonter sa maison, mais il n'en viendra pas à bout si vous vous réunissez à moi. » Dans une autre, il disait : « Appelez à vous tout ce que vous trouverez, blancs ou noirs, pourvu qu'ils sachent frapper, tout est bon, etc. » Dans une troisième : « Venez à moi, ou je vais à vous ; il faut nous voir pour nous concerter, et nous réunir pour agir, etc. », toujours dans le même sens. On pense d'avance avec quel soin je détruisais ces lettres à mesure qu'elles m'arrivaient, autant par intérêt pour Chevalier, dont je ne pouvais alors expliquer l'imprudence, que pour moi. Enfin, je partis pour l'Ile-de-France ; mais, avant de mettre à la voile, je vais rapporter un fait qui atteste le malheur de ceux qui s'attachaient à lui, ou le sien propre.

Je connaissais à Nantes plusieurs anciens royalistes, entre autres le comte de Ruais, qui avait servi à l'armée de Normandie en qualité de chef de la division de Coutance. J'y rencontrai aussi un ancien compagnon d'infortune, transfuge du régiment de Champagne, si je ne

me trompe, à la division de l'immortel Charette; il se nommait Ponce. Ce pauvre Ponce était, comme moi et beaucoup d'autres, sans fortune et sans état. Il était à la charge des âmes royalistes de cette ville, et notamment des dames Charette, qui connaissaient son attachement à la mémoire du héros de ce nom, son ancien général. Ponce ne savait faire autre chose que se battre, il m'en avait plusieurs fois témoigné le désir, si bien qu'un jour je lui parlai de Chevalier et de ses grands projets. « Je ne demande pas mieux que de me réunir à lui, si vous croyez qu'il veuille me recevoir. » J'en écrivis de suite à Chevalier, qui me répondit, poste pour poste, de lui envoyer cet homme, auquel il attachait d'autant plus de prix, qu'il avait été le compagnon d'armes d'un grand homme dont il chérissait toujours la mémoire, ajoutant qu'il espérait bien que je l'accompagnerais. Point du tout, je lui remis seulement la lettre de Chevalier, dans laquelle j'écrivis un mot pour lui prouver que le porteur était bien l'homme dont je lui avais parlé. Avant d'en venir là, j'avais cru devoir prévenir Ponce des projets gigantesques de Chevalier, que j'approuvais d'autant moins que je les croyais impraticables. Quand l'homme a tout perdu et qu'il n'a plus d'espoir, etc., telle était absolument la position où se trouvait le malheureux Ponce, qui, déjà d'un âge avancé, n'était d'ailleurs propre

à rien, ne sachant ni lire et écrire. Toutes mes réflexions ne purent l'arrêter; il partit et arriva à Caen, où il resta quelque temps chez Chevalier; mais, soit que les projets de celui-ci ne fussent pas assez mûris, ou que ses mesures ne fussent pas prises, il le logea dans une maison des environs de Caen, où ce pauvre diable fut arrêté et traîné dans les prisons de cette ville, soupçonné de n'être venu sur les côtes de la Manche que pour correspondre plus directement avec les Anglais : il ne savait pas écrire. Ce qu'il y a de plus étonnant dans cette affaire, suivant moi, c'est que les habitans de cette maison n'aient pas été questionnés sur l'homme qui avait placé chez eux un pareil hôte, et que les uns et les autres n'aient été compromis. Chevalier était sorti de prison depuis long-temps, et jouissait de la liberté, chez Hervieux, à peu près comme le préfet du Calvados, à en juger par ses fréquens voyages dans l'Orne, etc. D'après ce que j'ai recueilli sur l'infortuné Ponce, il fut arrêté en 1804, et n'était pas délibéré en 1810. Je le croyais mort en 1807, avec les autres exécutés à Rouen; car, dans mes interrogatoires subis au ministère de la police cette même année, le délégué de M. Desmarets, qui m'interrogeait après m'avoir beaucoup parlé de Chevalier, me parla aussi de ce Ponce, en me demandant si je l'avais connu. « Oui, lui dis-je, à Nantes », sans m'é-

tendre davantage sur son compte. « Mais, m'ajouta-t-il, il n'était venu dans le Calvados que pour correspondre plus facilement avec l'Angleterre. —Cela n'est guère supposable, répondis-je : il ne sait pas écrire. » Quelque temps après il fut mis en liberté, et je ne serais pas étonné d'avoir contribué à cet acte de justice sans m'en douter ni savoir qu'il fût détenu. Ce fut Ludovic Charette qui m'apprit à Tours, en 1813, son séminaire en Normandie et son retour à Nantes. Ce trait prouve encore, avec les précédens et le suivant, dont je rendrai compte dans son temps, combien l'amitié de cet homme était dangereuse. Dans mon voyage à Argentan, et pendant mon séjour dans ce pays, j'avais eu la sage précaution de faire viser mon passeport par le maire de cette ville (M. du Saussay), qui me défendit de me présenter à la Mairie, parce que, me dit-il, il m'est défendu de viser le passeport d'un amnistié. Je le fis également viser à Laval, à Angers et à Nantes, ou plutôt on me l'échangea dans cette dernière ville contre un autre pour l'Ile-de-France. Le préfet donnant alors ces passeports pour l'étranger, on pourrait, au besoin, le trouver sur les registres de la préfecture ainsi que sur ceux de la douane de Paimbœuf, où il fut également visé en partant. Avant de quitter Nantes, je fus encore arrêté dans ma chambre par le commissaire général de police de cette

ville (Dubois. Je ne sais si c'est ce même Dubois qui a été depuis préfet de police de la Seine.) Je n'ai jamais pu deviner à qui j'avais dû cette arrestation, si ce n'est peut-être à mon état sédentaire et à mon application continuelle d'écrire et de chiffrer, dont je sentais que j'avais plus besoin que jamais, puisqu'il n'y avait que ce moyen qui pût me tirer d'embarras. J'étais logé chez un émigré rentré sous le consulat, qui tenait une pension bourgeoise à Nantes, et logeait en garni. Il serait possible que ce particulier, voulant faire sa cour à ce commissaire de police, en admettant qu'il n'eût pas d'instructions particulières (tous les maîtres d'hôtel, dans la capitale comme en province, m'a-t-on assuré depuis, avaient des instructions ou des ordres de la police de surveiller leurs locataires ou pensionnaires, et d'en rendre compte), ait profité de cette occasion pour lui prouver son zèle. Quoi qu'il en puisse être, M. Dubois, accompagné du commissaire de police du quartier, et de deux alguazils, vint m'arrêter au moment que j'y pensais le moins. Il me trouva écrivant à mon frère, curé en Bavière. Je lui faisais mes adieux, convaincu que je ne le reverrais plus. Il trouva encore plusieurs autres lettres à des amis et à mon malheureux père. Elles étaient cachetées, et une demi-heure plus tard elles auraient été mises à la poste.

Les hommes d'esprit sont aussi indiscrets que les sots : en voyant ces lettres, il lui échappa de de dire : « Voilà la correspondance » ; ce qui me porte à croire qu'il pensa que je rédigeais quelques mémoires résultant de mes observations. M. le commissaire-général exigea l'ouverture de mes malles, fit un paquet de tous les papiers qu'il y trouva, lettres, cahiers d'écritures ou autres, et le remit à un de ses alguazils, qui le porta au commissariat. Pourtant M. Dubois mit quelques formes dans son procédé : il ne m'emmena point avec lui (chose digne de remarque, il savait que mon arrestation n'avait pas besoin d'apparat comme quelques autres), il s'en fut, et me laissa sous la garde du commissaire de police du quartier de Saint-Pierre, avec lequel je fus au commissariat, libre et sans que personne pût se douter que je fusse son prisonnier. Quand nous arrivâmes, l'on était déjà occupé à examiner mes paperasses et mes lettres, que l'on avait ouvertes sans forme de procès. Heureusement que j'avais déposé ma correspondance royaliste dans des mains sûres, et que j'avais détruit les lettres de Chevalier à mesure qu'elles m'etaient parvenues ; l'on ne trouva donc rien digne d'attention ; cependant l'examen de tout ce fatras ne s'en prolongea pas moins jusqu'après-midi, où, ne trouvant rien, on me remit le paquet et on me permit de m'en retourner

avec mon hôte, qui, absent de chez lui au moment de la visite de M. Dubois, était venu pour me réclamer, dit-il, parce qu'il était peut-être informé qu'il n'y avait rien contre moi : trop de précautions décèlent le crime. Avant de partir, ce fonctionnaire me fit passer dans son cabinet, et m'adressa les questions suivantes : « Pourquoi quittez-vous la France? avez-vous été menacé par quelqu'un? — Non, monsieur, lui répondis-je, je n'ai été menacé par personne ; mais la révolution m'ayant tout enlevé, et mes blessures m'interdissant tout état tant soit peu fatiguant, je me trouve dans l'obligation de tenter de nouveau la fortune pour trouver une existence indépendante ou la mort. — N'avez-vous point l'intention de passer en Angleterre? m'observa-t-il encore. — Si c'eût été mon projet, répondis-je, je ne serais pas venu ici ; il m'était plus facile d'y passer de Normandie » ; trouvant mes réponses conformes à la vérité, il me permit de me retirer.

Avant mon premier départ d'Argentan, l'on m'avait proposé de passer en Angleterre avec de bonnes recommandations; mais l'expédition de Quiberon et les rapports exagérés, pour ne pas dire mensongers, des journaux français du temps et de la plupart de nos émigrés, m'avaient prévenu contre cette nation, chez laquelle il m'a fallu vivre pour être désabusé, et tout ce que

j'ai pu recueillir des bons et mauvais Français employés à cette tentative, bien conçue et mal exécutée, m'a prouvé jusqu'à l'évidence que ses désastres n'étaient attribuables qu'à l'inexpérience ou au défaut de connaissances de notre révolution, de ceux qui l'avaient dirigée. MM. les émigrés sans exception, et tous ceux qui ne l'ont vue que par sur la Manche ou les frontières, y compris les gouvernemens mêmes, n'ont jamais pu se mettre à la hauteur de ce monstre non plus que de ses adeptes; j'en vais donner quelques preuves.

Le comte de Frotté, repassé en Angleterre à la paix de 1796, écrivait à M. Henri : « Surtout qu'Alexandre fasse manœuvrer tous les jours sa compagnie de grenadiers. » Elle avait été obligée de mettre bas les armes comme tous les autres insurgés, et les hommes qui la composaient, disséminés à plusieurs lieux des uns des autres, et obligés de se livrer au travail, chacun selon sa profession. En admettant qu'elle n'eût pas été forcée de se soumettre, eût-elle pu rester en rassemblement, etc.? M. Henri me communiqua cette lettre au château de Monceau, à laquelle je ne répondis que par un sentiment de pitié. Pourtant le général avait vu d'assez près cette révolution et ses apôtres pendant dix-huit mois, pour avoir pu mieux juger l'une et les autres.

Après le 18 fructidor, on nous chassait par

toute la France, ainsi que les émigrés, exactement comme une bête fauve ; l'on en voulait plus encore à ces derniers qu'à nous, mais on nous craignait plus qu'eux. (Voir les rapports du général Hoche au comité de salut public sur la chouannerie, qu'il regarde comme beaucoup plus dangereux pour la république que la Vendée.)

J'étais domestique laboureur, ou plutôt caché sous ce costume, dans les environs de Falaise (à Neuvy), lorsque le vicomte de Williamson, ancien lieutenant-colonel de carabiniers, et alors notre lieutenant-général ; le chevalier de la Pivardière, ancien capitaine de cavalerie légère, et le baron de Commarque, aussi émigré, étaient cachés au château du Tertre, chez madame de Vanembras, à une demi-lieue de Falaise. On vint le soir avertir que la troupe viendra le lendemain, à trois heures du matin, faire perquisition dans ce château, soupçonnée de receler des émigrés. « Oh ! dirent ces messieurs, puisque l'on ne doit venir qu'à trois heures, nous pouvons nous coucher et dormir tranquillement jusqu'à deux ; alors nous irons dans le bois jusqu'au jour. Ils se couchèrent effectivement ; et avaient dormi, suivant toute apparence, quand le chevalier de la Pivardière, touchant sa montre, qui était un peu dure, l'entendit sonner trois heures ; il se leva précipitamment, éveilla ses compagnons, en

leur disant : « Dépêchons-nous, il est trois heures » ; ces messieurs sortirent, furent dans le bois en question, où le désœuvrement, l'ennui, et peut-être le froid (c'était en février) engagèrent le chevalier à toucher sa montre de nouveau, qui sonna minuit. « Oh ! dit-il, messieurs, que je suis fâché de ma méprise, je vous ai fait perdre deux heures de repos pour vous faire morfondre. — Eh bien ! dit l'un d'eux, retournons nous chauffer au château jusqu'à deux heures, et alors nous reviendrons. » Les voilà partis ; mais à peine sont-ils en vue de la maison, qu'ils aperçoivent les bivouacs et les feux de la troupe établis autour, en attendant le jour. Dès qu'il parut, elle entra, et fit une fouille très sévère depuis les caves jusqu'aux greniers, et je n'ai jamais entendu dire qu'il y eut de cache dans ce château ; supposant qu'il y en eut, quelle différence entre la clé des champs et les chances d'une cache ! Le dernier des chouans que l'on eût prévenu le soir d'une pareille visite pour le matin serait parti de suite. Je dois pourtant à la vérité de dire qu'il n'y eut jamais dans le parti de l'Ouest d'hommes plus braves ni plus dévoués que ces messieurs ; mais ces qualités seules ne constituent pas un bon chef de parti ; aussi sont-ils tous les trois morts victimes de leur imprudente confiance.

Au commencement des hostilités de 1799, je me trouvai avec le baron de Commarque à Mainville, près Falaise, chez madame de Bras-de-Fer, belle-mère, depuis, de Picot; ce pauvre baron voulait absolument que je vinsse dans la Mayenne chercher ce que je pourrais trouver de chouans, et ensuite attaquer Falaise du côté de Bazoche, sans d'autre concert que les coups de fusils tirés sur cette place, sous les murs de laquelle il m'attendrait (peut-être un mois) avec quinze cents hommes, et attaquerait en même temps du côté opposé. Si j'avais moins connu le baron, qui savait mieux faire les vers que notre guerre, je l'aurais cru fou, si je ne l'avais pensé traître.

Hé bien, à l'arrivée du général, au mois d'octobre suivant, ce chef de parti, qui comptait avoir au moins deux mille hommes dans le pays de Falaise, ne réunit pas vingt-cinq soldats : voilà les hommes, et surtout nos émigrés.

Le marquis de Montecot ou de Lévaray vint d'outre-mer, en 1795, commander les chouans de la division de Goron (Mayenne). Dès son premier début, il se laissa surprendre à Saint-Siméon, eut plusieurs hommes tués sans tirer un coup de fusil, entre autres un émigré de sa suite, nommé La Chapelle. Il ne parvint à s'échapper lui-même qu'en recevant deux coups de feu, dont l'un lui passait sur les deux épaules, heureuse-

ment entre la peau et les os, et l'autre dans un côté. Il n'en demanda pas davantage, et nous ne l'avons plus revu depuis.

Il était venu se faire mettre le premier appareil chez un de mes oncles à Ambrières; nous fûmes lui faire une visite, M. Henri et moi; la manière dont il nous reçut nous dispensa d'une seconde. Il avait avec lui un émigré des environs de Lisieux, nommé le chevalier du Saussay ou du Haussay, si bête, si bête, ou tellement charlatan, qu'il voulut parier avec moi qu'à dater de ce jour même, dans trois semaines, Louis XVIII serait sur son trône. Mais, lui observai-je, à la distance où est le roi, quand aucun obstacle ne s'opposerait à sa restauration, il lui faudrait plus que ce temps pour se rendre à Paris; tout fut inutile, et je le plantai là. Voilà pourtant les hommes, quelques uns exceptés, que l'on envoyait pour nous commander, et avec lesquels on croyait opérer la contre-révolution!

Je ferais un volume de toutes les turpitudes dont j'ai été témoin en France et à l'étranger. Je reviens à Nantes, où, d'après ce qui vient de m'y arriver, je n'aspire qu'après le moment de quitter la France. Enfin j'embarque, et je bénis la Providence de perdre de vue les côtes d'un pays qui m'avait coûté tant de sang et de larmes; mais je n'étais pas encore au terme de mes malheurs;

de nouveaux m'attendaient, indépendamment de ceux que me réservait la restauration.

Notre bâtiment se perd corps et biens; de soixante-neuf, nous nous sauvons trois, et me voilà revenu au premier point où j'étais quelques années plus tôt, réduit à opter entre l'Angleterre et le Portugal. Ce dernier l'emporta; j'y débarquai dans le plus parfait dénuement d'argent et de linge. J'étais logé chez Latour, restaurateur français à Lisbonne. On me parla des capucins français; je fus les voir, et ce fut le père provincial qui m'apprit l'existence de M. de Bourmont dans cette ville (je le croyais encore à la citadelle de Besançon). Il me donna son adresse; je fus le voir chez deux demoiselles dont j'ai oublié le nom; elles restaient Caës de Sodré, Ribera-Nova. Il m'accueillit fort bien quand je me fus fait connaître, et me dit : « C'est vous que Frotté envoya à Rouen en 1795, et qui lui amenâtes des dragons. »

La pension de Latour était trop chère pour ma bourse; M. de Bourmont, à ma seconde ou troisième visite, après m'avoir offert de l'argent, que je refusai avec toute la reconnaissance possible, parce que je ne prévoyais pas pouvoir le lui rendre au moins de long-temps, m'indiqua une autre maison moins chère, chez les nommés Prieur et Monier, anciens domestiques du duc

de Coigny, ambassadeur de Louis XVI près le gouvernement portugais, et qui y avait passé la révolution.

A quelques jours de là, il vint me voir et me dit : « J'ai parlé de vous dans une maison ici, et on vous y offre l'hospitalité jusqu'à ce que l'on vous ait trouvé une place comme vous la désirez. » Mon unique ambition était d'être employé dans une maison de commerce, n'importe en quelle qualité, persuadé que ma conduite et mon zèle, une fois connus, me mériteraient bientôt la confiance et l'estime.

Je n'ai pas besoin d'exprimer la reconnaissance et le plaisir avec lesquels je reçus l'offre d'un pareil bienfait. Nous y fûmes dîner dès le jour même ; j'y reçus l'accueil le plus flatteur, et mon installation fut arrêtée pour le lendemain, parce que la chambre que l'on voulait bien me donner n'était pas nettoyée. Avant cette heureuse découverte, M. de Bourmont m'avait fait déjeûner avec lui, et avait eu l'extrême bonté de me présenter à plusieurs émigrés français, entre autres à M. le comte d'Olone, neveu, je crois, du maréchal de Viauménil, et le même que l'on a vu, en 1816, employé au ministère de la guerre en qualité de chef de la division de gendarmerie.

Je ne fus pas plus tôt entré dans cette maison que je sus l'apprécier. Les bontés que l'on eut pour moi, les attentions et les égards dont on

me combla, me rappelaient mon cher pays d'Argentan. Je manquais de vêtemens; on m'en donna et de la manière la plus délicate. Un jour, en rentrant de ville, je trouvai sur la table de ma chambre deux pièces de nankin et de quoi me faire un habit. En vain j'essayai d'en témoigner ma reconnaissance à mes respectables hôtes, ils ne voulurent jamais convenir en avoir aucune connaissance. En rendant toutes sortes d'hommages à M. de Bourmont, que je regardais comme mon ange tutélaire, je remerciais aussi de tout mon cœur la Providence d'une aussi heureuse rencontre, qui me procurait des amis si précieux. Mes nouveaux hôtes étaient M. le commandeur de Malthe de Drucourt, M. le vicomte de Roquefeuille, l'âme la plus pieuse et la plus charitable que l'émigration ait produite; tous les deux capitaines de frégate au service du gouvernement portugais; et madame la vicomtesse de Roquefeuille, sœur de ce dernier, femme d'une piété rare et de connaissances étendues. M. le commandeur de Drucourt avait remplacé le duc de Coigny près le prince du Brésil, c'est-à-dire qu'il était chargé secrètement des affaires de Louis XVIII, connu alors sous la dénomination de comte de Lille.

On ne se borna pas seulement à me vêtir. Je n'avais point de montre; on m'en prêta une pour me mettre au niveau des émigrés français dans ce pays.

Toutes les attentions, toutes les prévenances et même les promesses que l'on me prodiguait de me procurer une place dans quelque maison de commerce n'aboutissaient à rien, sans doute par la crainte qu'une existence indépendante ne me détachât du parti que j'avais contribué à former pour la cause de la légitimité, et que j'avais défendu avec un zèle si mal apprécié de nos jours. J'étais toujours dans la pénurie ; j'avais, comme aujourd'hui, la mauvaise habitude de fumer, et je fus plus de deux mois dans la privation de cette jouissance (toute habitude en est une, et l'impossibilité de la satisfaire la rend plus sensible) ; par conséquent le cadeau que l'on m'avait fait me devenait absolument inutile, puisque je n'avais pas d'argent pour payer le tailleur, pas même de quoi acheter une pipe de tabac. Pour être vrai et juste, je ne dois pas omettre de dire que mes bons hôtes ignoraient que j'en fusse réduit là ; ils ne me pardonneraient pas encore aujourd'hui cette délicatesse ; mais ne leur devais-je pas déjà trop, sans ajouter à leurs sacrifices ? Un jour, il m'était arrivé une lettre de France ; le bon et généreux Aimard, comte de Gestas, fils du colonel du régiment de la vieille marine, guillotiné dans la révolution, neveu de madame de Roquefeuille et dans ce moment consul-général français au Brésil, avait été chercher les dépêches au bureau, suivant l'usage de ce vieux pays, toujours neuf,

et m'avait remis celle qui m'était adressée. Le soir, en rendant compte de ses commissions à madame sa tante, il porta en compte, comme de droit, le port de ma lettre. Je ne puis dire l'effet que produisit sur moi l'article de cette dépense, que je ne pouvais acquitter; il fut tel que je n'eus pas la force d'avouer ma détresse; enfin, n'y pouvant plus tenir, et me souvenant des offres bien des fois réitérées de M. de Bourmont, je me permis de les lui rappeler, en lui observant l'impossibilité où j'étais de préciser le temps où je pourrais le remplir. « Que cela ne vous inquiète pas, me répondit-il; si vous pouvez, vous vous acquitterez; et, s'il en est autrement, n'y pensez pas plus que moi : je vous le donne »; et il me fit accepter cinq portugaises (environ deux cent trente francs de notre argent). Ce sont trois de ces portugaises dont je lui étais resté comptable, et qu'il m'avait chargé de remettre à madame sa mère à Londres, dont il est question dans sa lettre de 1810, et dont il me demande le reçu.

Avec cet argent j'achetai quelques chemises, des bas, des souliers, etc., et je fis employer le nankin et l'étoffe qu'une fée bienfaisante avait placés, trois mois avant, sur ma table; mais, au préalable, je fus acheter une pipe et du tabac.

Dans ces entrefaites, l'ambassadeur d'Angleterre en Portugal fit un voyage à Londres; il était très lié avec M. le commandeur de Drucourt, et telle-

ment, que ce dernier le chargea d'un mémoire pour moi, tendant à obtenir un traitement de son gouvernement, conformément aux diverses proclamations du roi d'Angleterre concernant les Français qui voudraient quitter leur patrie ou qui y seraient forcés par suite de leurs opinions politiques ou par leurs actions anti-révolutionnaires. Il paraît que lord Robert Fitz-Gérard s'occupa de mon mémoire; du moins il écrivit à M. le commandeur que le gouvernement n'accordait de secours qu'à ceux qui résidaient dans son pays, et que, si je voulais m'y rendre, il était assuré que mes services et mes blessures feraient une impression favorable sur les personnes chargées d'accorder ces pensions.

Déterminé à ne pas rentrer en France, surtout d'après ce qui s'y était passé récemment (la mort du duc d'Enghien, la conjuration de Georges Cadoudal, et notamment la disposition des esprits à mon départ), je me déterminai à passer en Angleterre. M. de Bourmont m'y engageait, quand mes respectables hôtes, prévenus contre ce pays, cherchaient à m'en détourner; cependant ma position m'en imposait le devoir : j'y cédai.

J'étais porteur de lettres de recommandations pour le duc de Coigny, pour le beau-frère de M. de Bourmont, pour l'évêque de Saint-Pol, etc. Le bon prince du Brésil m'honora d'une petite pro-

vision, à la prière du commandeur de Drucourt, qu'il estimait beaucoup. Cette provision me servit à acquitter diverses dettes, comme celle de mon logement à Nantes, pour laquelle M. l'abbé de Hercé, grand-vicaire dans cette ville, avait bien voulu se rendre caution ; ce fut encore M. de Bourmont qui se chargea de l'envoi de ces fonds, et sa confiance en moi ne répondit point à la mienne : il me demanda le reçu de madame sa mère, et je ne lui parlai jamais de ceux de Nantes. J'avais eu l'honneur d'être son secrétaire pendant mon séjour à Lisbonne ; c'est-à-dire que, quand il avait besoin de mon ministère, il me disait le soir : « M. de Veaux, voulez-vous venir déjeûner avec moi demain? » Pénétré de la plus vive reconnaissance, et vraiment attaché à lui, je ne manquais jamais de m'y rendre. Je le trouvais toujours au lit, souvent dormant, et sa théorie ou son superbe atlas de Cassigny, in-folio, sur sa table de nuit. Je n'y faisais pas la moindre attention alors, parce que, de bonne foi, je ne réfléchis pas à la difficulté de transporter avec soi des meubles aussi précieux et aussi embarrassans; mais l'expérience m'a appris qu'il n'avait pas perdu l'espoir de commander un jour une armée..... de chouans? Je ne m'explique pas. Sa conversation ordinaire, en se réveillant, était les manœuvres, l'ordre double précédé de l'ordre simple, etc. Outre les meubles dont je viens de

parler, il avait encore son fusil et une magnifique toilette de campagne que madame sa belle-mère lui avait donnée, me disait-il, comme présent de noces. (Tout le monde sait qu'il s'était marié sous le consulat, et que son mariage fut annoncé à la France et à l'Europe par la voie des journaux. Je ne sais même si son contrat de mariage ne fut pas signé par le premier consul.) Il l'évaluait à plus de 2,000 fr., et il m'a dit plusieurs fois que cette toilette avait partagé sa captivité dans la capitale de la Franche-Comté. Je lui en fais mon sincère compliment; je ne suis qu'un atôme auprès de lui: en 1819, le concierge de la prison de Laval, ancien chouan, ne voulut pas me laisser mes rasoirs, quoique je fusse dans une chambre particulière.

Il annonça son évasion prochaine de la citadelle de Besançon au jeune de Frotté, en l'invitant à l'imiter, m'a dit Moulin à Londres. Je ne sais quelle route il prit en se sauvant de cette forteresse. Je lui ai entendu dire maintes fois qu'il s'était rendu chez le fameux baron de Cormatin, célèbre par la pacification ou suspension d'armes en 1795, dite de la Mabilais, aussi opposée à la politique que funeste à la cause de la légitimité; il oubliait rarement d'ajouter qu'il était absolument fou. Je ne sais pas le pays qu'habitait alors ce pauvre chef de parti, dont on n'a encore expliqué ni la mission, ni l'autorité qui

l'avait envoyé dans l'Ouest. Le comte de Puisaye, dans ses mémoires, paraît dans le même doute, et ne sait à qui attribuer sa faveur du jour; mais il est constaté que son père était propriétaire d'une maison à Orbais, dans l'arrondissement d'Épernay (Marne). S'il habitait ce pays, quelle route aurait donc pris M. de Bourmont pour se rendre de Besançon en Portugal? Il aurait donc passé par Paris. Méhée de la Touche avait bien été de l'île d'Oléron à Londres par cette capitale. Voir son *Alliance des jacobins de France avec le ministère anglais*, publiée à Paris au mois de germinal an XII.

Quand j'arrivai en Portugal, il était initié dans les bonnes grâces de la colonie émigrée française; son évasion, publiée dans tous les journaux, l'avait devancée dans ce pays. Il voyait quelques Américains, entre autres, le consul général des États-Unis, avec qui il paraissait fort lié. Il voyait peu de Portugais, parce qu'ils ne lui convenaient pas, mais il s'attacha au marquis d'Alorna, dont les malheurs doivent occuper une place dans ces mémoires.

Le marquis d'Alorna commandait une légion portugaise; en 1805 il fut nommé gouverneur ou vice-roi du Brésil, par le prince régent. Il était au comble de ses vœux; il n'était pas sans quelque ambition, et la campagne dite des Pyrénées, qu'il avait faite au commencement de la

révolution, contre les Français, y ajoutait encore, parce qu'elle lui faisait supposer plus de services et plus d'expérience qu'à aucun de ses compatriotes de la même classe. Les préparatifs de son départ étaient achevés, il allait partir; mais, au moment de mettre à la voile, l'expédition fut suspendue et n'eut point lieu. J'ai toujours pensé que la disgrâce du marquis dans cette circonstance ne fut qu'un tour de politique de la part de la France, qui, suivant toute apparence, avait des vues sur le Portugal, et qui comptait peut-être beaucoup sur son assistance dans le succès de ses projets. Quoi qu'il en puisse être, le marquis d'Alorna s'attacha plus que jamais aux Français, surtout aux nouveaux venus de France, tels que M. de Valabré, marié depuis à madame Catalani, célèbre cantatrice. Outre un médecin français qui demeurait chez lui, avec madame son épouse, nouvellement venue d'au-delà des Pyrénées, il accueillait parfaitement tous les autres, et notamment ceux qui n'avaient pris aucun parti contre la révolution; à ce titre, je fus exclus de ses bonnes grâces, et ne me suis jamais trouvé avec lui que dans la maison où j'étais, qu'il visitait assez fréquemment, et comme voisin et comme parent. M. de Bourmont et lui ne se voyaient pas souvent, au moins en public; mais ils n'en étaient pas moins liés, puisqu'en 1807, quand l'autorité française quitta le Portu-

gal, il se réfugia près de lui, dans la province d'Alentéjo, dont il était toujours resté gouverneur. Pourquoi M. de Bourmont avait-il quitté Lisbonne? Craignait-il personnellement quelque chose? Je ne le pense pas (au moins du côté de la France), à en juger par la bonne intelligence qui régnait entre lui et le chargé des affaires de ce pays, qui avait récemment tenu un de ses enfans sur les fonts de baptême, et auquel le nonce du pape avait administré ce sacrement. Les deux derniers mois que ce diplomate passa à Lisbonne, on allait le trouver chez M. de Bourmont quand on avait besoin de lui, ce qui faisait dire à quelques uns qu'il était autant le chargé des affaires de France que M. de Rayneval.

Je ne juge ni ne condamne personne; mais je demande dans quelles vues M. de Bourmont s'était rendu en Portugal plutôt qu'en Allemagne, etc.? Comment y était-il en sûreté? Comment et pourquoi l'empereur dit-il, en apprenant son évasion de Besançon: « Qu'il se rende en Portugal » où il n'avait voulu souffrir ni le duc de Coigny ni le maréchal de Viauménil? les gens d'esprit s'oublient comme les sots.

Peut-être me demandera-t-on: et vous, son secrétaire, que vous dictait-il? S'il m'avait mis dans le secret de sa correspondance, je serais incapable de le trahir; mais ce qu'il me dictait était en chiffres, et n'en ayant pas la clé, je n'y voyais

que du papier et de l'encre. Je ne dois pas omettre de dire que je n'ai jamais mis une adresse. *Eram non dignus.*

Il est positif que je lui ai entendu rapporter des choses si étranges et si nouvelles pour moi, que mon courage en fut ébranlé plus d'une fois. Par exemple, il racontait que l'empereur Alexandre avait fait remettre une note à la diète de Ratisbonne, à l'ouverture de la campagne de 1805, par laquelle ce monarque déclarait « qu'en prenant les armes contre la France, il n'avait nulle » intention de rien changer à la forme de son gouvernement. » Un autre jour il disait que Bonaparte (il ne lui donnait jamais d'autre titre), la veille de la bataille d'Austerlitz, avait dit à ses officiers : « C'est donc demain que cette grande » question sera jugée, laquelle de l'infanterie fran» çaise ou russe est la première de l'Europe. » Le lecteur présume d'avance l'impression que devaient produire de pareils contes, même sur les esprits les mieux disposés. Je dis contes, parce que je n'en ai entendu parler qu'à lui. Le premier pouvait jeter du découragement, et le second prévenait malgré soi en faveur de celui qui savait électriser si merveilleusement les hommes et si à propos. Il fut encore le premier et le seul qui m'ait parlé d'une prétendue proclamation du premier consul, lors de son avénement au timon des affaires de la république, adressée aux insur-

gés de l'Ouest, et conçue en ces termes : .....
« Braves insurgés ! pour qui vous battez-vous
» maintenant, que l'anarchie a cessé d'être ? Pour
» deux hommes..... dois-je achever, qui n'ont
» jamais su illustrer leur malheur par aucun acte
» de courage ni de vertu..... » Dans quel esprit m'entretenait-il de ces choses et de beaucoup d'autres semblables ? sinon dans celui de me détacher d'un parti dont j'avais défendu les intérêts bien moins pour les hommes que pour la cause. J'en pourrais rapporter beaucoup d'autres ; mais en voilà suffisamment pour le juger, et je puis ajouter que toutes ces histoires ne produisirent aucun effet sur mes opinions ; il y avait long-temps que je connaissais Louis XVIII par nos émigrés, et je n'en avais pas moins servi sa cause avec peut-être trop de zèle, à en juger par le sort que me réservait la restauration. Tel est l'empire des principes sur des hommes qu'aucun intérêt vénal ne dirige ; ils se sacrifient sans considération de famille, de fortune ni d'avenir : la fin de Georges Cadoudal nous en offre un exemple frappant. On en peut juger par ce qu'il disait souvent à Londres ; à des amis qui me l'ont répété : « Si j'étais assez heureux pour rétablir les » Bourbons dans leurs droits, je suis sûr d'être » pendu six mois après ; » et pourtant cette perspective ne l'a pas empêché de venir recevoir le prix de son dévouement sur la place de Grève, en

1804. Georges connaissait son Corneille; dans Surena, en parlant des grands services :

« Un service au-dessus de toute récompense
» A force d'obliger tient presque lieu d'offense,
» Il reproche en secret tout ce qu'il a d'éclat,
» Et livre tout un cœur au dépit d'être ingrat.
» Plus on sert des ingrats, plus on s'en fait haïr;
» Tout ce qu'on fait pour eux ne fait que nous trahir. »

Ne sachant plus de quel bois faire flèche, et ne voulant être à charge à personne, nonobstant l'obligeance de mes nouveaux hôtes, je me rendis en Angleterre à bord d'un mauvais transport anglais, qui faisait son dernier voyage; il fut condamné dans la rade de Porsmouth, et n'en est jamais ressorti. Notre traversée fut longue et pénible; notre convoi, composé d'environ deux cents voiles, reçut plusieurs coups de vent; il était convoyé par trois frégates, le premier en dispersa une partie avec une frégate, et brisa deux de nos mâts; le deuxième en dispersa une autre partie, nous démâta de nouveau, et le troisième nous força de quitter le convoi expédié pour Londres, et d'entrer à Portsmouth dans l'impossibilité de tenir la mer plus long-temps. Outre nos nombreuses avaries, nous coulions bas d'eau par plusieurs voies considérables, et les pompes suffisaient à peine quelquefois.

Plus heureux que les jeunes Cadoudal et le

Theies, que l'on avait retenus pendant cinq semaines à bord des pontons, je débarquai sans aucune difficulté, grâce au passe-port de l'autorité anglaise à Lisbonne, délivré sur le vu du mien, de France, que madame la vicomtesse de Roquefeuille m'avait conseillé de faire viser par le consul français dans cette capitale (M. Serrurier, je crois).

Le lendemain, je me mis en route pour Londres, accompagné de MM. Tartarolly, cousin, disait-il, de Napoléon Bonaparte, et comme lui originaire de l'île de Corse, et Loiseau, le même que le gouvernement britannique fit rejeter depuis sur les côtes de France, et qui figure dans la correspondance du temps sous le titre d'espion. Ce Loiseau était originaire de la Vendée, et n'en avait point fait les guerres; il habitait Paris durant ce temps désastreux. Il avait été compromis, disait-il, dans la conjuration du général Danican et de la garde nationale parisienne contre les troupes de la république, commandée par le général Bonaparte. Nous avions embarqué sur le même bâtiment à Lisbonne, ainsi que M. Tartarolly et un Napolitain dont je n'ai jamais connu le nom, et qui passait pour le domestique de ce dernier. Arrivé à terre, celui-ci n'avait plus d'argent (il l'avait distribué aux matelots du bord pendant la traversée, et ce n'était que sur le pont, en présence de nom-

breux témoins, qu'il faisait ses largesses) et il fallut que je lui en prêtasse pour sortir de Portsmouth et se rendre à Londres avec son prétendu domestique et M. Loiseau, dont il payait aussi la dépense; la somme se montait à environ quatre portugaises (184 fr.). Je ne pus en obtenir la remise qu'en menaçant M. Tartarolly de poursuites judiciaires. En arrivant à Londres, le hasard voulut que nous nous trouvassions loger dans la même maison, M. Loiseau et moi, dans East-Manchester street, rue de l'Est, quartier de Manchester. Ce M. Loiseau, que je n'avais jamais vu avant d'embarquer, disait connaître beaucoup d'émigrés de distinction à Londres, entre autres M. le marquis de Beauveau; ils se trouvèrent ensemble et ne se reconnurent ni l'un ni l'autre, *indè suspiciones*.

Il venait en Angleterre pour solliciter du gouvernement une somme à dessein d'acheter une maison à Paris sur la route que tenait ordinairement Bonaparte pour se rendre des Tuileries à la maison de ville. Il devait miner la rue, l'emplir de poudre et y mettre le feu au moment qu'il passerait. Peut-être que M. Fox, devenu ministre, ne fut pas fâché de saisir cette occasion de renouer quelques pourparlers avec la France, qu'il avait à cœur de ramener à des vues pacifiques avec son pays; en conséquence, Loiseau fut rejeté sur les côtes de France, d'où on

le conduisit au château de Vincennes; et où il resta, ou à Saumur, jusqu'à la restauration. Je le rencontrai en 1814 chez le chevalier du Peyrat. Loiseau a pensé que c'était moi qui avais causé son malheur; comment l'aurais-je pu? je ne connaissais encore personne; en supposant que j'en eusse eu l'intention, il était dans l'erreur, il y est peut-être encore. Quoique je n'approuvasse nullement son projet, à cause des victimes inséparables d'une pareille entreprise dans Paris, je fus parfaitement étranger à son sort, je le proteste à la face du ciel et des hommes; ce n'était ni la première, ni la seule extravagance dont j'eusse eu connaissance alors, et jamais je n'en ai déclaré aucune : j'ai toujours eu trop d'horreur pour les dénonciateurs, n'importe la couleur, pour vouloir m'assimiler à de pareils monstres. Je savais que les Tuileries sont minées et qu'elles doivent sauter dans vingt-quatre heures, comme citoyen je n'en dirais pas un mot, moins encore s'il fallait désigner quelqu'un. D'ailleurs, Loiseau parlait trop légèrement de son projet pour qu'il fût tenu secret.

En arrivant à Londres, je me présentai chez M. Lambert, beau-frère de M. de Bourmont; il était sorti. Je remis mes lettres à madame, qui eut l'extrême bonté de me conduire chez le père Frotté; il me reconnut de suite, m'accueillit assez bien, et me conduisit chez le duc de Coigny,

auquel il me présenta comme un jeune homme qui *ne trouvait rien impossible;* ce sont ses propres expressions. Je remis à celui-ci les lettres dont j'étais porteur pour lui; il me connaissait, avant de m'avoir vu, par nos amis communs de Lisbonne; il me reçut assez bien, en m'observant néanmoins que j'étais arrivé trop tôt. Dans quel temps fallait-il arriver? Ce dernier me présenta le jour même à S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, qui daigna m'accueillir avec sa bonté ordinaire, me dit des choses fort obligeantes selon son usage.... et rien de plus. Le duc l'ayant entretenu de mes services, de mes blessures et de l'utilité que je pouvais encore être sous le rapport de la facilité avec laquelle je pouvais revenir en France, à l'ombre du passe-port dont j'étais porteur, et que j'avais maintenu en règle en le faisant enregistrer au consulat français à Lisbonne, moyennant quelques précautions, et surtout que l'on ne m'affichât pas. S. A. me dit: « Je vous exempte de mes levés, » (ils avaient lieu tous les quinze jours, le mardi, et il s'y trouvait beaucoup de monde; le plus petit nombre par respect et par dévouement, le reste par curiosité et pour tirer parti de ce qu'il pourrait recueillir;) « quand j'aurai quelque chose à vous dire, M. le duc, vous informera du jour et de l'heure où je pourrai vous recevoir: il en sera de même à votre égard, quand vous au-

rez quelque chose à me communiquer. » De cette manière, et conformément aux ordres de S. A. R. quand je désirais lui faire la cour, je m'adressais à M. le duc, qui, après en avoir parlé au prince, m'indiquait le jour et l'heure où je devais me présenter, de sorte que, pendant mon séjour à Londres, je ne vis jamais S. A. R. qu'en tête à tête, et depuis la restauration, je n'ai jamais pu obtenir la grâce de lui être présenté une fois, ainsi qu'on le verra dans son temps.

S. A. R. daigna me parler de M. de Bourmont, que j'avais laissé à Lisbonne, mais M. le duc lui ayant observé que mon opinion sur son compte était à son avantage, S. A. répondit avec l'accent d'un homme mieux instruit que je ne l'étais alors : « C'est possible ; » et la conversation changea.

En quittant M. le comte d'Artois, nous nous rendîmes chez M. le comte d'Escars, alors ministre de S. M. Louis XVIII, près la cour de Saint-James. Il me reçut avec un flegme que je ne connaissais pas encore, et qui ne me prévint pas plus en sa faveur qu'il ne me parut prévenu en faveur *des brigands vendéens*. Entre autres choses obligeantes que M. le duc lui dit de moi, il lui fit encore remarquer l'avantage d'un homme aussi sûr que j'étais et doué d'autant d'expérience, dans le cas où l'on aurait besoin d'envoyer quelqu'un en France, qu'en prenant un détour par le Portugal, où j'étais assuré d'avoir

une, même plusieurs commissions de commerce, j'arriverais en France sans difficulté. « Pourquoi prendre un tel détour quand nous avons la correspondance de Jersey? répondit-il. » J'avoue que cette réponse me confondit. Quelle différence de voyager librement et clandestinement dans un pays où, depuis la république romaine, aucun gouvernement n'offre ni la même rigueur, ni la même activité dans sa police; en voyageant librement on ne compromet personne, et en voyageant clandestinement, on compromet et sa mission et ceux qui donnent l'hospitalité. A l'appui de ce que j'avance, j'invoque l'ombre des victimes de toutes les conjurations, sans excepter celles de Georges Cadoudal et de Pichegru.

A mon arrivée à Londres, le père Frotté était dans l'engouement de Chandellier et de *sa chaste épouse*, mademoiselle Caroline de Rougemont. Il avait tenu mademoiselle Chandellier sur les fonts de baptême avec madame la duchesse de Sommerie. Ce pauvre bonhomme, prenant les hommes et les choses comme la nature les lui présentait, ne mettait aucune différence entre le verbiage ou la jactance et le vrai mérite; il était trop courtisan pour ne pas être souvent dupe de la flatterie, et Chandellier était trop pénétré de son rôle pour avoir une opinion à lui: aussi réalisait-il parfaitement la morale du bon La Fontaine, dans la fable du corbeau et du renard.

Quoique le père Frotté vit Chandelier depuis plusieurs années, il ne le connaissait pas plus que moi, qui ne l'avais jamais vu alors; il ne cherchait pas à deviner comment ce chef de la division de Mortagne-au-Perche, ayant été arrêté à Alençon en même temps que son fils, le général, et par les mêmes hommes... Chamberlac et Guidal, s'était échappé quand l'autre avait été fusillé ainsi que son état-major. Le lecteur, moins intéressé que lui à trouver le mot de cette énigme, le saisira sans peine. Ce fut lui qui m'en fit faire la connaissance en me mettant dans les mains de Moulin, qui m'y conduisit.

Chandellier était très officieux, surtout pour les nouveaux arrivés de France; cela devait être, puisque ce n'était que par l'obligeance qu'il pouvait en obtenir la confiance et le motif qui les amenait. Sa conversation ordinaire était la politique et notamment le gouvernement français et son chef. Quand Allègre n'était pas chez le comte de Puisaye, il passait toutes ses soirées chez Chandellier, dont la chambre n'était qu'à trois numéros de distance, dans lower eaton st, Pimlico. Lorsqu'un Français arrivait du continent, ces messieurs s'en emparaient de telle manière qu'il lui était impossible de leur échapper; s'il gardait le silence, ils disaient qu'il faisait le profond ou qu'il était envoyé par la France pour observer, et dans ce dernier cas, l'éloignement

de l'Angleterre était infailliblement son partage, plus par l'influence qu'exerçait le comte de Puisaye (toujours à leurs ordres) sur l'esprit des ministres anglais, que par leur crédit.

J'avais pensé que le ministre de Louis XVIII ferait les démarches nécessaires auprès du gouvernement pour m'obtenir un traitement et comme Vendéen et comme Français. Il me le promit; mais je ne tardai pas à m'apercevoir de son peu de crédit près des ministres du roi Georges, qui n'avaient en général ni confiance ni égards pour messieurs les émigrés, qu'ils regardaient comme des intrigans toujours altérés de banquenotes (d'argent), à l'exemple de M. Bertrand-de-Malleville envers Méhée de La Touche, et beaucoup d'autres. Un curé de Basse-Normandie, prêchant un jour, disait : « Il faut prier le bon Dieu de nous donner de l'argent; pas trop, mais pas trop peu non plus, car misère engendre tricherie. »

Il est certain que la colonie française émigrée était une vraie pétaudière, si je puis me servir de l'expression; ce qui faisait dire aux Anglais : « Ils ne sont qu'une poignée de Français ici, encore sont-ils à couteau tiré. »

Quand je n'aurais pas été prévenu du peu de confiance que je devais avoir en M. le comte d'Escars, il ne m'eût pas été difficile de m'apercevoir de l'intérêt qu'il portait aux insurgés, plé-

béiens surtout, et cette opinion était commune à MM. les émigrés, et les a suivis jusqu'en France à la restauration : j'en donnerai des preuves plus tard.

Je ne passai qu'un mois dans ma première pension ; j'y étais trop mal. Dans ces entrefaites, j'eus une petite difficulté avec le père Frotté, que je traitais comme mon père et que je considérais réellement comme tel ; j'en rendrai compte plus bas, ainsi que je l'ai déjà promis, en parlant de la malveillance d'un intrigant qui, jaloux de la bonne intelligence qui régnait parmi nous, la troubla par une calomnie.

Je m'étais trouvé plusieurs fois chez le sieur Allègre avec Chandellier ; il me fit retrouver un ami que j'avais connu en prison à Rennes, et, successivement, au quartier-général de Cormatin en 1795. C'était le fameux Préjean, si célèbre par sa lâcheté quand il fut pris en 1807. Celui-ci me fit faire la connaissance des frères Cadoudal, de Braich (la Bonté), en un mot, de tous les Bretons de bonne foi, et je n'aurais jamais connu ces bons amis sans lui. Le père Frotté les connaissait ; mais, comme tous les autres émigrés, il n'était pas prodigue de ses connaissances, et c'était particulièrement en égoïsme de cette nature que ces messieurs excellaient. Un compatriote de leur parti (s'ils en avaient) aurait perdu la vie cent fois plutôt que de lui procurer la connaissance d'un de leurs amis, qui aurait pu la lui con-

server : il ne me serait pas difficile de prouver ce que j'avance.

Le père Frotté se trouvant un jour chez moi lorsque Chandellier y entra, la conversation commença, comme d'usage, sur la politique et les moyens de rétablir Louis XVIII sur son trône. Il y avait trop peu de temps que j'étais arrivé, et j'étais encore trop ignorant des hommes et des choses pour prendre une part très active à la conversation de ces deux messieurs. Le père Frotté mit en avant qu'il n'y avait que les grands du gouvernement de la France actuelle qui pussent opérer le changement désiré, et rétablir la famille régnante sur le trône de ses pères, et, parmi ces grands, il désigna ceux qui exerçaient une influence plus marquée dans les affaires, tels que Talleyrand, Fouché, les maréchaux, etc.

Cette réflexion, de la part d'un septuagénaire, me surprit et m'arracha à mon silence. Je lui dis : « Monsieur, dans la nomenclature de ceux auxquels vous accordez le pouvoir de changer ou de briser ce qu'ils ont fait, vous avez oublié d'y comprendre la population ; cela serait plus prompt et plus sûr encore (personne n'ignore que la force des princes ne gît dans la volonté de leurs sujets) ; mais vous avez encore oublié une circonstance importante : la volonté. Supposez, monsieur, que je sois un de ces personnages, et que j'aie tous les moyens de Monk, que m'offririez-

vous pour équivalent de la fortune et des honneurs que j'aventurerai en cas de malheur? et, en cas de succès, que me donnerez-vous pour récompense? — Mon cher, répondit-il avec emphase, je vous ferais premier connétable de mon royaume; une fois connétable..... — Il n'y en a plus depuis long-temps; vous recréerez cette charge pour moi. Quel rôle jouerai-je au milieu d'une cour que j'éclipserai, qui ne manquera pas d'être jalouse de mes honneurs, qui se rappellera sans cesse de mon extraction et de la part que j'ai eue à ses malheurs? Qui me garantira de l'intrigue et des calomnies de mes envieux? — Je vous dirais : Mon cher, tirez dix, douze coups d'épée par jour; tout le monde tremblera devant vous, et personne n'osera vous attaquer. — Séduisante perspective, répartis-je en riant, à en juger par l'aventure du lendemain. » Le jour suivant, sur les dix heures du matin, je vis entrer chez moi le père Frotté avec la moitié de la figure toute d'un côté. Après les complimens d'usage, il débuta ainsi : « Je vous ai surpris hier un sourire sardonique, et je viens vous en demander raison. » Que l'on juge de mon étonnement, ne m'attendant à rien moins qu'à un pareil compliment; ce qui me força de lui demander à quelle occasion? « Quand j'ai dit que je vous conseillerais de tirer dix ou douze coups d'épée par jour.... » Un peu piqué de la démarche de ce pauvre bon

homme, je lui dis : « Convenez, monsieur, que, si j'ai ri, ce dont je ne me rappelle pas, la pitié y a eu plus de part que l'admiration. »

Cette répartie le piqua au vif. « Vous ajoutez encore à l'insulte d'hier, dit-il; nous nous battrons. — Tant qu'il vous plaira, repris-je; mais à quelle arme? — Au pistolet, répondit-il. — Quand? — Demain matin. — Tout à l'heure, si vous voulez; mais je vous observe que je n'ai aucune arme ici. — Je vous en fournirai; prendrez-vous un témoin? — Cela n'est pas nécessaire, si vous voulez. — Mais vous vous battriez donc avec le premier venu? — Non pas, si je ne le connaissais pas, à moins qu'on ne me dît que ma figure déplaît et qu'on veut la faire disparaître du monde. — Eh bien, me dit-il, je vous attends demain matin. — Vous vous trompez, Monsieur, c'est moi qui vous attends, comme agresseur, et je vous prie seulement de réfléchir sur la différence de nos âges, parce que, de quelque côté que soit la fortune dans ce combat, j'aurai toujours tort à cause de la différence. — Comment, reprit-il, ce n'est donc pas vous qui me provoquez. » L'impatience m'emportant : « S. nom de d..., répondis-je, lequel de nous va chercher l'autre? Suis-je chez vous, ou êtes-vous chez moi? » Cette vivacité de ma part le calma. Il me dit : « Eh bien, restons-en là, je vous reconnais pour un brave, et les choses ne

furent pas plus loin. Nous parlâmes, comme auparavant, de choses indifférentes ; mais en le reconduisant jusqu'à la porte, j'eus le malheur de lui dire que le dénouement de notre affaire ne me surprenait nullement, que je connaissais trop sa répugnance à répandre le sang pour craindre une autre issue. « Cette arrière réflexion m'est plus injurieuse que l'insulte même ; demain matin, à huit heures, je serai chez vous avec deux pistolets, m'assura-t-il. — Pourquoi pas ce soir, lui ripostai-je ? » Voyant que je ne fléchissais pas, il me dit : « Donnez-moi la main, et qu'il n'en soit plus question. » Comme je n'avais pas plus envie de le tuer que de l'être moi-même, je lui donnai la main, et nous nous séparâmes après m'avoir bien recommandé de n'en parler à personne. « Soyez aussi discret que moi, lui observai-je, et personne n'en saura rien. » Le lendemain, il vint m'apporter 10 livres sterlings (10 louis), soi-disant de la part de son fils, officier dans le régiment de Dilon, depuis son retour du château de Joux. J'acceptai cette somme sans difficulté ; j'en avais bien sacrifié d'autres pour le parti, par ordre de son fils, le général, et pour lesquels je n'ai éprouvé que dédains et mépris. Grande leçon pour mes enfans ! Le chevalier de Bruslard, que je n'avais jamais vu sur *aucun champ de bataille*, que j'avais rencontré à Caen, une fois seulement, chez l'abbé la Grimace,

et qui m'avait fait défendre par lui de lui parler, était devenu l'objet de ma curiosité, à un tel point qu'il me serait difficile de l'expliquer; et cette curiosité était encore excitée par tout ce que m'en avait dit M. de Bourmont à Lisbonne. « Dans le temps du siége de Thionville, par nos » émigrés, il avait été seul se pendre aux portes » de la citadelle. » Après l'assassinat du comte de Frotté, en 1800, il avait osé se jeter dans les bras du premier consul, et par ce dévouement, rare dans de pareilles circonstances, il avait frayé le chemin aux insurgés de Normandie, que la crainte d'être traités comme leur général retenait dans les caches et réduisait au désespoir de préférer mourir les armes à la main. Malgré le bon accueil qu'il reçut à Paris, aucun insurgé ne l'imitait encore; il fallut les acheter, et cette acquisition commença par MM. les émigrés. Le comte de Ruais eut 6000 francs; M. de Saint-Paul (Henri) eut 3000 francs; Picot, 3600; M. de Monceaux, 3000 francs. Ce dernier abandonna sa part pour payer les dettes de sa division. Il n'en fut pas de même des autres; le comte de Ruais acheta un cabriolet pour faire sa cour à une riche héritière de la Manche, et en fut pour ses démarches. Son nouveau luxe ne fit aucune impression sur la jeune et belle Normande. Picot eut bientôt mangé les 3600 francs; le commerce en profita. M. de Saint-Paul, meilleur barême que tous

garda ses 3000 francs pour faire le voyage de Paris ; pourtant il m'apporta 100 francs à Argentan, et l'assurance d'une pension annuelle de.... Je fis si peu d'attention à cette absurdité, que je ne me souviens plus de la somme, si je l'ai jamais su. Ces 100 francs sortaient-ils de sa poche? Je ne le pense pas du tout ; la fourmi n'est pas prêteuse. On promit une pension à tous les officiers, proportionnée à leurs grades, et la paix fut faite. Mais, une fois rendus, au lieu d'une pension on leur assigna une surveillance, en Bourgogne, pour la plupart. Le premier consul, tranquille sur le compte de ces récalcitrans, s'occupa activement de son camp de Dijon, et le chevalier de Bruslard retourna en Angleterre, et de là à Mittau, auprès de Louis XVIII. J'ai rapporté plus haut sa lettre foudroyante au premier consul (expression du bonhomme Paris), dont la réponse fut un prix de cinq centmille francs pour celui qui le livrerait ; et il se sauva en poste jusqu'au château de Vaubadon, près Bayeux, ayant bien soin de répandre sur sa route copie de sa lettre au premier consul, et sa réponse.

Avant l'envoi de cette lettre, et durant son séjour à Paris, le chevalier de Bruslard avait été à un bal paré et masqué que donnait le général Murat, beau-frère du premier consul ; et, profitant de l'avantage de son déguisement, il avait dit à ce général : « Je te connais, je te couperai

les oreilles quelque jour. — Démasque-toi, beau masque, lui dit Murat. — Non, non, c'est inutile, tu me connaîtras plus tard, quand je te couperai les oreilles. » Rapport de M. de Bourmont, à Lisbonne, qui m'assurait être avec lui lors de cette aventure, qui serait plutôt regardée comme une extravagance qu'autrement, si quelque contemporain du gouvernement de ce temps était assez simple pour y ajouter foi. M. de Bourmont était trop lié avec le chevalier de Bruslard pour qu'ils n'eussent pas un intérêt réciproque à se préconiser l'un et l'autre, et j'ai remarqué que les hommes de ce caractère se connaissaient et se soutenaient mutuellement sur tous les points du continent et au delà, aussi bien qu'en Angleterre. Ils avaient sans doute un mot de reconnaissance comme les francs-maçons.

Pourtant, quelles que soient mes doutes sur l'existence réelle de ces faits, bien propres à piquer ma curiosité et le désir de connaître un tel homme, je ne les trouve pas plus impossibles que le trait suivant, rapporté par M. Eugène Genoude, chevalier de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, dans un ouvrage intitulé : *Voyage dans la Vendée, en* 1819, et publié à Paris en 1821. M. Colomb d'Arcine, alors major du 4e, qui s'exposa à tous les dangers pour conserver son régiment au roi, vint aux Tuileries pour assurer Bonaparte de son amour pour les Bourbons,

et courut chercher de nouveaux périls auprès de M. de Polignac. (Pages 314 et 315.) Suivant la procédure du maréchal Ney, M. de Bourmont quitta cet officier général après la lecture de la proclamation aux troupes de sa division, et se rendit à Paris avec M. le baron Clouet, premier aide-de-camp de ce maréchal. Qu'y venait-il faire ? Assurer Bonaparte qu'il le trahirait à Waterloo. (Voir le 2e volume, pag. 157 et suiv. de l'*Histoire complète du procès du marchal Ney.*) Bonaparte se montra bien plus sévère envers le chevalier de Gouault et M. le marquis de Widrange, en 1814. Ils furent tous les deux condamnés à mort, à Troyes, pour avoir porté la croix de Saint-Louis lors de la première invasion de cette ville par les alliés. Le chevalier de Gouault fut seul exécuté, parce que M. de Widrange s'échappa.

Quoi qu'il en puisse être des complimens prodigués à tout le monde par M. Genoude, souvent aux dépens de la vérité, un homme aussi imprudent que ces Messieurs m'inspirerait plus de crainte que d'admiration.

> Ce n'est point à mourir que la gloire convie,
> C'est à rendre sa mort utile à sa patrie.

Enfin, M. de Bruslard prévint l'envie que j'avais de le connaître, en écrivant à M. Lambert :

« Si Alexandre veut me voir, je vous engage à dîner tous les deux le jour qui vous conviendra, en me prévenant à l'avance pour que je ne m'absente pas. » M. Lambert me communiqua sa lettre, et nous prîmes jour. M. Lambert l'en informa, il nous attendit et nous reçut bien. Après dîner, nous revînmes à Londres. Cette première entrevue fut trop courte pour que j'eusse aucune opinion d'un homme aussi extraordinaire. Les grands hommes ne se laissent pas pénétrer au premier abord. Il eut l'extrême bonté de m'engager à venir lui demander un lit. J'acceptai son offre, et je passai trois jours avec lui à trois époques différentes, pendant lesquels il fut arrêté entre nous que je fumerais une pipe dans la chambre, et l'autre dehors, alternativement, parce que l'odeur du tabac l'incommodait, et il avait une superbe pipe en écume de mer, pendue en trophée à sa cheminée. J'accédai à ces conditions, et, quelque temps qu'il fît, je remplissais les articles du traité, par la raison qu'il n'est point de roses sans épines : aussi, en le quittant la troisième fois, je le savais par cœur. Il n'est point de grand homme pour un valet de chambre, nous dit Frédéric II. Quelque temps après ma troisième visite, je me trouvai au dépourvu, quand je voulus quitter mon logement. Je lui fis part de la détresse où je me trouvais ; il m'envoya deux louis, qu'il n'a pas rougi

de me reprocher, en 1814, chez le prince de la Trémouille, quand je fus mis sur la sellette *pour avoir repris les armes sans ordre en* 1799. Que l'on se rappelle ce temps, sans égard aux dix schellings par jour que le gouvernement anglais avait mis à sa disposition pour venir au secours des royalistes de sa prétendue armée, qui pouvaient venir dans ce pays d'un moment à l'autre. Il a fait tel usage qu'il lui a plu de ces douze francs par jour, sans que j'aie entendu dire que personne lui ait jamais demandé compte de l'emploi de ces fonds, qui, réunis à son traitement de général vendéen, une guinée (25 fr. 20 cent.) par jour, n'ont pas laissé que de former un certaine somme pendant quatorze ans. Au service de certains maîtres, on fait sa fortune promptement. Bruslard, mécontent du peu d'estime que je faisais du nouveau général, ou du général neuf des royalistes de Normandie, se permit quelques propos sur mon compte à quelqu'un qui me les rapporta. Il en avait également tenu sur le compte de cet individu; il s'ensuivit une explication. Bruslard promit de se trouver chez M. le comte Dandigné, à Somners-Town, où nous devions nous entendre sur cette affaire. Je m'y rendis, et l'y attendis une heure et demie; point de Bruslard. Delà je fus le chercher chez l'abbé Duval (Bayard), chez lequel il ne manquait jamais d'aller toutes les fois qu'il venait en

ville. Je l'y attendis encore une heure et demie, en vain; point de Bruslard. Enfin, il ne parut point, et je ne l'ai revu depuis qu'à Paris, en 1814. Toujours attaché à M. de Bourmont par un sentiment de reconnaissance, je lui fis part de ces deux difficultés, telles qu'elles avaient eu lieu. Il me répondit que, si je ne faisais pas mes excuses à M. de Frotté, il me priait de ne plus lui écrire; et que, quant au chevalier de Bruslard, s'il avait un modèle de bravoure, d'honneur, de délicatesse et de vertu à offrir à quelqu'un, il présenterait le chevalier de Bruslard. Le lecteur exercé trouvera sans doute la cause de tant de complimens, mieux exprimés que sentis. Passez-moi la rhubarbe, et je vous passerai le séné.

Si, par inadvertance, je manquais à un enfant, je me mettrais à genoux pour lui en demander pardon, s'il l'exigeait; mais aussi quand je n'ai rien à me reprocher, je ne fléchirais pas devant une batterie de trente-six. Je n'avais eu aucun tort envers M. de Frotté, sinon celui d'avoir si involontairement d'une absurdité; est-on toujours maître de ses sentimens?

La conduite de M. de Frotté, dans notre démêlé, m'avait moins piqué que le faux rapport qu'il avait fait le jour même de ma faiblesse. Il m'avait engagé à ne point nous colporter, et le lendemain plusieurs personnes m'en parlèrent et d'une manière opposée à la vérité; j'avais dû

lui demander pardon de la manière la plus basse et la plus rampante. Ce qui m'engagea à écrire la scène tout comme elle s'était passée, et au bas j'avais ajouté : « Si ce n'est pas ainsi, Alexandre est un j... f.....; à la distance où nous sommes, M. de Frotté et moi, une demi-heure suffit pour nous expliquer. » Je ne sais s'il eut connaissance de cette note, mais je n'en entendis plus parler, et je ne songeai plus qu'à m'éloigner de gens à qui il fallait moins des hommes que des flatteurs.

Le bon Chandellier me procura une pension dans son quartier, et c'était la même où logeait le fameux Allègre, célèbre par la haine qu'il portait à tout homme dévoué à la légitimité. Aussi novice que je l'étais, il n'est pas étonnant que j'aie été dupe de ces deux hommes, que je n'ai connus que long-temps après en avoir fait la funeste expérience. Quoi qu'il en soit, ils m'apprirent bien des choses que j'ignorais. Allègre parla de moi au comte de Puisaye; il lui peignit ma pénible situation et l'état de mes blessures, au nombre de cinq, ainsi que l'inutilité de mes démarches près du gouvernement pour en obtenir une pension. Celui-ci, charmé de trouver l'occasion de se prévaloir de son avantage sur MM. les émigrés près du gouvernement, la saisit avidement et en écrivit à M. Windham, qui, dans trois jours m'obtint un secours provisoire

de trois schellings par jour, et la permission de me retirer en Portugal pour y soigner mes blessures.

Je n'ai jamais su à quoi attribuer la dernière partie de cette faveur, car, malgré mon ennui d'être avec tant d'intrigans, je n'avais jamais entretenu son homme de confiance (Allègre) de mon désir de retourner dans ce pays. Les mêmes motifs qui l'avaient porté à emmener au Canada les crédules insurgés de l'Ouest, qui l'y avaient suivi après le 18 fructidor, furent peut-être la base de cette demande et celle des propositions que me fit plus tard son ami Allègre, de traverser l'Atlantique et de grossir le nombre des proscrits royalistes, par l'Angleterre, sur les bords du fleuve Saint-Laurent.

« Extract of M. W^for^ Letter.

» M. Alexandre Billard may have a small sum » of money to carry him to Lisbon as addition » to his pay, et leave to reside in Portugal. »

. . . . . .

En francais : «M. Alexandre Billard peut avoir une petite somme d'argent pour se rendre à Lisbonne, comme addition à sa paye et la permission de demeurer en Portugal. »

Au-dessous est écrit : « M. Alexandre Billard, » d'après cette même lettre, peut aller trouver

» M. Green, qui lui communiquera ce qui est » nécessaire. »

Cette note avait été remise au comte de Puisaye, qui l'avait donnée à son confident Allègre, pour me la communiquer, et qui vint avec moi chez M. Green, dont je ne connaissais ni la personne, ni la demeure.

Celui-ci me compta trois mois à raison de trois schellings par jour, ce qui formait la somme de trois cent vingt-quatre livres tournois, et voulut bien voir mes blessures, devant lesquelles il fit un mouvement d'horreur et de pitié, en disant en anglais : « Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'émigrés ici dans ce cas-là. » La différence que les Anglais mettaient entre MM. les émigrés et les insurgés rendait les premiers jaloux des derniers ; ceux-ci regardaient les autres comme des intrigans qui n'avaient émigré, la plus grande partie, que par ambition, de sorte qu'ils se regardaient les uns et les autres comme des étrangers, si plus il n'y avait; et ce qui venait encore ajouter à la mésintelligence, c'est qu'un grand nombre d'émigrés avait assuré M. Otto, ambassadeur du premier consul à Londres, de leur soumission et de leur dévouement au gouvernement français, et que celui-ci leur avait ordonné de rester à Londres, en leur donnant les moyens de correspondre avec Paris, par des intermédiaires stationnés sur divers points du continent

et qui avaient un chiffre. Depuis que j'ai acquis plus d'expérience, à mes dépens, j'ai pensé qu'il n'eût pas été difficile de les démasquer, si, à l'instar de la police de France, on s'était assuré de leurs moyens d'existence; mais ils avaient des amis et des protecteurs dans les bureaux de celle de Londres. Le commissaire de police de Morlaix me disait un jour : « C'est nous qui faisons la police à Londres. » Il avait raison, et ce qui aurait lieu d'étonner, c'est que c'était précisément ceux-là qui étaient préférés, tant des Anglais que de ceux qui étaient le plus intéressés à les écarter; ils étaient toujours mieux instruits de ce qui se passait à Paris que les autres, et à la restauration, eux et leurs correspondans ont été les premiers et les mieux pourvus. Plusieurs sont restés en Angleterre comme pierre d'attentes, si l'on me passe l'expression, qui leur convient d'autant mieux qu'elle est triviale. Quand la France avait besoin de faire passer quelques nouveaux ordres, elle employait quelques parens de ces émigrés, qui, sous prétexte d'affaires de famille, arrivaient à Londres sans coup férir, et y étaient mieux traités que de vrais amis, parce qu'ils étaient toujours porteurs de quelques nouvelles, souvent à la main, et surtout que les Français de bonne foi abhorraient Bonaparte. Combien n'ai-je pas vu de ces braves

gens passer à Morlaix, pendant les dix-huit mois que j'y restai ! Une dame que j'avais vue chez le commissaire de police, en 1813, y fut surprise par le 31 mars de l'année suivante; elle ne savait trop comment revenir en France, elle s'accola à un officier vendéen, bon comme le pain, qui fut son chevalier jusqu'à Paris, où elle le fit dîner chez elle, avec le chevalier de Piis et le commissaire de police de Morlaix. C'est de cet officier même que je tiens cette anecdote, qui ne lui fournit pas les mêmes réflexions qu'à moi. Quoique cette dame eût dépassé les époques de la première jeunesse, elle était encore belle et portait un très beau nom, surtout en Normandie; il avait aussi figuré dans l'émigration sous des rapports très honorables : ce n'est qu'avec la poudre de diamant que l'on polit le diamant même.

Ces 324 francs que m'avait donnés M. Green ne devaient pas me conduire loin (quand ils ne m'auraient pas été dus), dans une ville où une banquenote d'une livre sterling travestie en vingt pièces de vingt-quatre sous ne dure pas plus long-temps qu'une pièce de cinq francs, à Paris, changée en décimes. Personne ne venant à mon secours, je pris le parti de me soustraire à la honte de tendre la main à des hommes qui attachaient tant de prix à ce qu'ils donnaient; je me mis dans une pension, où je vendais ce que

je n'avais pas, le talent de parler français ; j'étais logé, nourri, et l'on me donnait quarante livres sterling par an (quarante louis).

Pressentant, dès le premier abord, ce que j'avais à attendre de pareilles gens, mes idées se reportèrent de nouveau sur le commerce : j'économisai, j'appris la langue anglaise, je connaissais et parlais le portugais, et j'entendais assez bien l'espagnol, de sorte qu'il ne me manquait plus qu'un moyen pour réaliser mon projet, c'était de l'argent ; j'avais compté sur l'acquittement des avances que j'avais faites au parti durant les guerres de l'Ouest, conformément aux ordres de Louis XVIII. Je me permis d'en écrire à S. M. ; on peut voir ma lettre et sa réponse à la fin de ces mémoires.

La petite somme promise par M. Windham pour me rendre en Portugal étant toujours restée dans le porte-feuille du gouvernement, j'écrivis à ce ministre, qui ne daigna pas m'honorer d'une réponse. Son silence et le spleen, qui me travaillait fortement à mesure que j'avançais dans la connaissance de certains hommes et des intrigues dont les pauvres insurgés avaient été dupes et victimes, m'arrachèrent une deuxième lettre à ce fonctionnaire, et je ne sais pourquoi j'eus la fantaisie de lui écrire en anglais, sans doute pour qu'il me comprît mieux.

« To the right hon^ble W. Windham, etc. etc.

» Sir,

» When M. the count of Puisaye informed me by M. Allègre, the order which your excellency had obtained from the government in my favour, I did not think (notwithstanding my experience) that the execution of it should have been differed so long particularly when this favour was not sollicited but by reason of the pain which my wounds occasion during the winter in a country so subject to damps as England; and where my circumstances do not permit me to procure those things which are of the greatest necessity.

» Your Excellency also knows how long I have been in England, in a state of penury and sufferings which has not been allayed until this time but by barren promises. It is not however what I had reason to hope from the government which notwithstanding the declarations of his Britannic Majesty, on the 29^th. 8^ber 1793, on june 1795, and 1804. (Tout Français que ses opinions politiques porteraient à quitter sa patrie, et qui voudra venir en Angleterre, y trouvera sûreté, protection et existence honorable.) Concerning the royalists of France, shewed itself so generous even to those who were not comprised in these declarations. My woands attesting my services made me

expect a different fate, which makes me believe that Your Excellency has not been unacquainted whith the base calomnies which some mean persons may have thrown out against my conduct, of whatever nature they may have been it would not be difficult for me to confute (not by words, but by proofs) if Your Excellency had not been insensible to all the supplications which I have made.

» The last and only favour which I ask of Your Excellency, is the execution of the order, or that you will put an end to my miserable existance. I expect these orders in three days and I have the honour to be.

» Sir,

» Of Your Excellency,

» Most obedient and humble servant,

» Alex. Billard de Veaux. »

« Answer from M. W. Windham.

» Dowering street Jan 13th.

» Sir,

» Though the stile of your letter is not calculated to obtain a very favourable attention to its contents, I shall pass over the impropriety of it

in this instance, in consideration of the circumstances in which it may be written.

» The assistance which you sollicit does not depent immediately on me, but must be obtained from other departements, who cannot give at their pleasure; but must be guided by rules: and there is no rule by which a government can give relief to all who may stand in need of it.

» Notwithstanding the highly presumptuons; and improper tone of your address, I shall renew the application which I before made, resering to myself a right to withdraw it, should any new circumstances come to my knowledge lending me to change the opinions of your case which I have hitherto entertained I am,

» Sir,

» Your most obedient humble servant,

» W. Windham.

» M. Alex. Billard de Veaux. »

Cette réponse, adressée au comte de Puisaye, me fut remise par M. Allègre; elle prouve que M. Windham ne fut rien moins que satisfait de ma lettre; ma conscience, ce véritable ami de l'homme qui ne craint rien, me mettait au-dessus de toute appréhension; je l'ouvris, et la lus sans la moindre inquiétude; elle m'eût assigné l'endroit où j'aurais dû être fusillé, je m'y serais

rendu de sang-froid. Mais quel fut mon étonnement, en rompant le cachet, de trouver une banquenote de dix louis ; ce qui me rassura et me fit penser, après lecture faite,.... M. Windham m'écrit en ministre et me traite en homme.

Je demande maintenant au pauvre et méchant tartuffe Clausel de Coussergues si ma lettre est celle d'un agent de la police de France. Je savais peut-être que ce n'est pas de cette manière que l'on approche les hommes que l'on veut tromper, je connaissais les moyens qu'avaient employés Brutus et Cassius pour arriver au cœur de César ; je connaissais également ceux de Cinna, et de combien d'autres, pour trahir ou pour se défaire de ceux que l'on veut perdre.

Suivant cet intrigant, il n'est plus de Jean-Bart parce qu'il n'est plus de Louis XIV : je reviendrai à lui dans son temps, et j'attends sa réponse.

La réponse de M. Windham, loin de m'effrayer, me tranquillisa et me fit espérer que mon sort serait bientôt fixé; je ne me trompai pas, un ennemi n'écrit jamais dans ce style à un homme dont il aurait tout à craindre, s'il n'était pas homme, et je dirai, à la face de ma nation, et nonobstant ce qui m'est arrivé depuis dans ce pays, que je n'en ai vraiment rencontré qu'en Angleterre, où je n'aurais jamais éprouvé

des horreurs, si des Français ne s'en étaient mêlés pour me punir de mon dévouement, et en prévenir de nouvelles preuves.

Quelque temps après la lettre de M. Windham, on m'accorda définitivement six schellings par jour, et un rappel de deux ans indépendamment de 25 louis que l'on me donna, comme on me l'avait promis, pour quitter l'Angleterre. Je laissai ma procuration à un ami (M. Pierre Delaunay), marchand orfèvre et joaillier établi à Londres depuis nombre d'années avant la révolution. A chaque trimestre il se présentait au payeur, et touchait pour moi, sans tant de formalités qu'exigent nos hommes d'état français, puisque je ne lui envoyai pas un certificat de vie, jusqu'au mois de mai 1808, que je revins en Angleterre par la côte d'Afrique.

Ce rappel de deux ans, joint à mes économies, me mit en état d'entreprendre un petit commerce, et j'employai si bien le peu que j'avais, que M. de Launay me fit des avances sur ce qu'il devait recevoir pour moi.

Après une absence de deux ans, je revins en Portugal, dans le même temps que l'armée française marchait sur ce pays; démarche à laquelle je ne crus vraiment que quand je la vis à Lisbonne, tant j'avais une autre opinion de la politique de Bonaparte. Quand il désirait de l'argent de la Péninsule, et qu'elle n'en avait pas de

de disponible, l'Espagne comme le Portugal payaient en lingots ou en pierreries; c'est une vérité connue de tout le monde. Ce qui m'a fait croire qu'il n'y fut porté que par les rapports exagérés de ses émissaires dans ces contrées, et dont Lisbonne fourmillait à mon arrivée. M. de Bourmont, à cette époque, était entouré d'un si grand nombre de Français, qui m'étaient inconnus avant mon départ, que je ne le vis qu'à son retour de l'Alentéjo, avec une division de l'armée française; ce qui prouve évidemment que la crainte des Français n'avait pas été le motif de sa retraite dans l'Alentéjo, près du marquis d'Alorna, qui y formait l'avant-garde de l'armée portugaise, et par laquelle on est obligé de passer pour venir d'Espagne à Lisbonne; le lecteur en devinera peut-être la cause mieux que moi. Encore ne fut-ce que chez madame la vicomtesse de Roquefeuille; les excuses qu'il exigeait que je fisse à MM. de Frotté et Bruslard nous avaient refroidis.

Parmi ses habitués, on distinguait, entre autres, un petit homme marqué de petite vérole, et fort laid, se faisant appeler Antony; se disant aide-de-camp du général Moreau, et enveloppé dans sa proscription. Chaque fois qu'il parlait de M. de Bourmont, avec qui il paraissait intimement lié, il n'employait jamais le mot de monsieur, et toujours c'était Bourmont par ici, Bour-

mont par là. Quelques personnes de bonne foi m'ont assuré dans ce temps, à Lisbonne, qu'il avait honte de ces nouveaux amis; ce qui ferait supposer qu'ils n'étaient pas de son choix. On les rencontrait surtout dans les pensions bourgeoises. Ce fut chez Casanova, où j'étais en pension, que je fis connaissance, sans le vouloir, avec cet Antony, qui dressait les chevaux du chargé des affaires de France, nous disait-il; ce qui me paraissait bien peu en harmonie avec le caractère irascible de cet homme étonnant (Bonaparte), qui pardonnait rarement, et ne se servait des hommes qu'après s'être bien assuré de leurs principes ou de leur abnégation, s'ils étaient amnistiés, encore fallait-il en produire des preuves plutôt physiques que verbales. Je me suis trouvé aux Etats-Unis d'Amérique avec un véritable aide-de-camp du général Moreau (M. Rapatel), je lui ai parlé de cet Antony, il m'a affirmé n'avoir jamais connu personne de ce nom ni de ce signalement auprès du général.

Un M. Charpentier, hussard d'ordonnance du général Moreau, dès sa promotion à ce grade, son homme de confiance dans sa retraite à Gros-Bois, son compagnon de prison dans le temps de son jugement, son ami dans son exil, et avec lequel je suis revenu de Philadelphie en France, m'a fait la même protestation que M. Rapatel. Après quelque temps de séjour parmi les Fran-

çais, M. de Bourmont fit entrer cet Antony au service de Russie, sous prétexte qu'il craignait d'être inquiété pour ses antécédentes opinions politiques. Il y avait à cette époque une escadre russe dans le Tage, et Antony était plus à terre qu'à bord. En réfléchissant sur ce protégé de M. de Bourmont, j'ai pensé que sa mission était terminée, et qu'il allait en remplir une nouvelle sous d'autres couleurs.

Pour m'échapper de Lisbonne, où je ne prévoyais pas être en sûreté, je me présentai chez le chargé d'affaires de Russie; je sollicitai de lui la même faveur que M. Antony et ne fus pas aussi heureux : je n'avais ni le même protecteur, ni le même mérite. Un émigré français, parfaitement traité par le gouvernement portugais et dans les bonnes grâces du général en chef de l'armée française, chez lequel son couvert était mis tous les jours, me donna des nouvelles de Normandie, qu'il tenait d'un aide-de-camp originaire de la ville de Caen, dont je n'ai point connu le nom. Il m'apprit qu'une diligence avait été volée à main armée dans le Calvados; que l'on qualifiait ce vol de conspiration, à la tête de laquelle on plaçait de nouveau Chevalier, dont j'ai déjà parlé, notamment à l'article d'un même événement arrivé dans l'Eure en 1801. Je n'ai connu les détails de cette affaire qu'en France, et voilà le plus vraisemblable.

Je ne sais par quel hasard ou pour quelle cause une diligence chargée d'argent passait, contre son ordinaire, sur la route de Caen à Falaise, lorsqu'elle fut attaquée et dévalisée par une troupe d'hommes armés et apostés sur la route, dans de petits bois, aux environs d'un endroit nommé l'Anganerie? Ces hommes savaient donc que cette voiture devait passer là tel jour? autrement comment auraient-ils pris leurs mesures à l'avance, ainsi que le racontaient M. et madame Bourreau-de-Placène, en 1814. Ils en savaient quelque chose; ils avaient été compromis l'un et l'autre et condamnés à une réclusion perpétuelle; mais, par un bonheur attaché à l'étoile de madame de Placène, elle fut mise en liberté en 1811 ou 12. (Voir, pour plus amples renseignemens, les registres de la maison d'arrêt de Rouen, où ils étaient détenus.) S'il est vrai que cette dame ait été mise en liberté à cette époque, comment a-t-elle fait pour exister à Rouen, sans fortune, jusqu'en 1814, qu'elle vint à Paris avec son mari? Certaines personnes trouvent des ressources où d'autres mourraient de faim. Plus heureuse que beaucoup d'autres honnêtes gens, elle a une pension de mille francs sur la liste civile du roi, quand des personnes vraiment émigrées et ruinées par la révolution, chargées de nombreuses familles, n'en ont pu obtenir qu'une très minime, et le plus grand nombre point du tout.

Ce vol de diligence produisit un grand nombre de victimes qui furent exécutées à Rouen, entre lesquelles on distinguait madame Aquet, qui prolongea sa vie de quelques jours en se disant enceinte; l'aubergiste de la Levrette de Caen (le Marchand), veuf et père de famille; un conducteur de voiture publique, nommé Boismalle, pour avoir reçu douze francs d'un des conjurés; un notaire du Calvados, nommé Lefèvre, et beaucoup d'autres dont je n'ai pas connu les noms, et Chevalier, considéré comme le chef de cette entreprise, ne fut condamné qu'à la réclusion. On le conduisit au Temple, à Paris, d'où on le laissa s'évader, pour avoir un motif, plausible ou non, de s'en défaire; il fut repris et fusillé. Je m'abstiens d'émettre ici mon opinion sur le compte de cet ancien ami; le lecteur en pensera ce qu'il voudra; mais, si j'avais cédé à ses instances des années précédentes, je n'écrirais pas aujourd'hui ces anecdotes, suivant toutes vraisemblances. Il n'y aurait pas grand malheur, répondront quelques orfèvres, de Molière; mais, qu'ils prennent patience jusqu'au bout, si je puis y arriver.

Comment Chevalier ne fut-il pas condamné, dans cette dernière affaire, comme récidive? se demandera-t-on; comment Ménicourt et Chauvin, pris déjeûnant chez Chevalier avec le pauvre Dauplé, et son porte-manteau plein d'argent,

ne furent-ils pas regardés comme complices, aussi bien que Chevalier, et comment ne subirent-ils pas le même sort que cet infortuné, à Evreux? Le seul crime que j'aie fait à Dauplé était sa confiance aveugle dans Chevalier, auquel il vint rendre compte de son expédition et en déposer le produit entre ses mains. Ce n'était donc pas pour son compte personnel qu'il avait commis cette action? A mon tour, je demanderai comment Chauvin, qui n'a servi que quelques semaines dans le parti royaliste, a-t-il été fait capitaine, à la restauration, quand moi, couvert de blessures, mais en état de servir encore, honoré du titre de proscrit dès 1792, fort de toutes les guerres de l'Ouest (chouannerie ou vendée), depuis le commencement jusqu'à la fin, je n'ai pu obtenir aucun emploi, tel petit qu'il fût, ni civil ni militaire? Comment Ménicourt, dont les services dans le parti ne dépassent pas quelques jours, a-t-il été fait chevalier de Saint-Louis, et gratifié d'une pension de huit cents francs, et tant d'autres, quand moi, père d'une nombreuse famille, je n'ai rien pu obtenir, et que je ne serais pas décoré si je ne l'avais été sur le champ du carnage, en 1796? ils avaient, sans nul doute, des protecteurs que je n'avais pas, et que, depuis la restauration, on a tout mis en usage pour faire repentir les purs vendéens de leur dévouement, et le prévenir, en cas d'événement *prévu*. Et

Louis XVIII, ce grand homme d'état, si éclairé, si profond dans son cabinet obscur, a souffert tant d'injustice, tant de passe-droits si préjudiciables aux intérêts de sa cause comme à ceux de sa famille! Trop heureux si l'on s'était borné là: la calomnie a encore ajouté à l'oubli. Chevalier, dont j'ai donné l'historique plus haut, avait un fils âgé de dix à onze ans à l'époque de la restauration, M. de Bruslard le présenta à S. M., qui l'adopta en lui assurant une pension (V. les journaux du temps), et je ne sache pas qu'il ait fait la même démarche pour aucun autre vendéen, quels qu'aient été les services des siens, pas même pour Moulin, qu'il avait attiré près de lui, à Wanstead, résidence ordinaire du prince de Condé après son évasion du château de Joux.

Chevalier paraissait fort religieux, et personne ne parlait de la religion avec plus de respect que lui, et notamment quand il peignait les consolations qu'il y avait puisées dans ses malheurs; un missionnaire n'eût pas été plus éloquent.

Je reviens à M. de Bourmont, que j'ai laissé s'égayer à Lisbonne, avec le général Junot, les officiers de son état-major, ses généraux et M. Herman, chargé de la partie diplomatique ou administrative. Depuis que l'expérience m'a fait connaître tant d'hommes dont j'ai été si complètement la dupe, je ne pus me défendre de penser que M. de Bourmont ne croyait guère à un

aussi court séjour en Portugal, quand il faisait venir de France son épouse et ses enfans; qu'il montait sa maison, et avait une voiture attelée de deux jolis chevaux pairs, ce qui est plus rare à Lisbonne que dans aucune autre partie de l'Europe, à cause de la pénurie et de la cherté des fourrages. Je n'ai jamais vu de foin ni d'avoine dans ce pays, et les Anglais étaient obligés d'en envoyer de leur île pour leur cavalerie.

J'ai dédaigné et je dédaigne encore aujourd'hui de rapporter tout ce que je lui ai entendu raconter de singulier et d'extraordinaire sur le compte des princes français, sur celui des Anglais, de la France, etc. Entre mille, je me bornerai à en citer quelques uns. Un jour, il faisait débarquer une armée anglaise dans l'Ille-et-Vilaine, remonter une frégate à la Roche-Bernard (je ne sais si on le pourrait même aujourd'hui, quoique en paix), prendre Nantes, et pénétrer jusque dans la Vendée avec trente mille hommes seulement, dans cinq jours, à dater de son apparition à la côte. En vain je voulus lui faire entendre raison, en lui observant la facilité qu'a la France de pouvoir réunir les troupes des divisions réparties en assez grand nombre dans les provinces adjacentes et sur les côtes, indépendamment des gardes nationales, et que le débarquement des troupes et de tous les accessoires demandait, suivant moi, plus de temps

qu'il n'en accordait. Tout fut inutile ; j'eus tort à ses yeux et à ceux de la compagnie, composée d'émigrés ou de.....

M. de Bourmont avait, dans ce temps comme aujourd'hui, trop d'esprit pour ne pas savoir que son projet était impraticable à cette époque, où il n'y avait plus d'insurgés armés dans aucune partie de la France ; mais il aspirait à deux buts en même temps : 1° de représenter les Anglais, aux yeux de ceux qui espéraient encore, comme ne voulant point le rétablissement des Bourbons ; de là haine à cette nation et vœux pour son ennemi, moins par intérêt peut-être pour ce dernier que par désir de voir humilier la première. De l'indifférence à la haine il n'y a qu'un pas ; et combien de gens ne se sont-ils pas laissés entraîner par ce dernier sentiment, et devenus les vils agens de la police de celui qu'ils regardaient naguère comme indigne de leur bienveillance! Voir une lettre interceptée par un bâtiment anglais à bord d'un français, adressée par un émigré français, d'un très beau nom et traité fort honorablement en Angleterre, à son frère, aux îles de la Guadeloupe ou de la Martinique. « Nous avons » frotté les Autrichiens et les Russes à Austerlitz ; » il ne nous reste plus que les Anglais, chez les- » quels l'empereur ira signer la paix avant le prin- » temps prochain. » (Extrait des journaux anglais.) Pourtant, quelle nation en Europe s'est

montrée plus compatissante au malheur des victimes de la révolution que ces insulaires que l'on a tant vilipendés? Un émigré pouvait écrire et recevoir des nouvelles de tous les points, en remettant ses lettres au gouvernement, qui les mettait sous le couvert de son ambassadeur ou chargé d'affaires, et celui-ci les faisait parvenir à leur destination sans bourse déliée. Si un proscrit était malade, et qu'il fît appeler un docteur anglais, il était encore traité *gratis*. Cette justice de ma part ne doit pas paraître suspecte, quand on aura lu ce que j'ai souffert à Londres; mais je n'aurais jamais éprouvé ces horreurs, si j'avais eu affaire à d'autres hommes, et si des Français, furieux de mon dévouement, n'avaient influencé contre moi un ministre faible et un subalterne corrompu. Je ne fus ni le premier ni le dernier tyrannisé par ces misérables : l'abbé de la Marre et plusieurs autres m'ont devancé; Fauche-Borel, de Bar et compagnons m'ont suivi, et toujours par les mêmes voies.

Retiré à Londres pendant les cent-jours avec ma famille, je voulus écrire à Paris par l'autorité française, au mois d'octobre; on ne voulut pas recevoir ma lettre : avis au lecteur. Pendant la révolution, ces messieurs auraient décrotté nos souliers; à la restauration, ils nous auraient craché au visage : telle est certaine caste.

Le second but auquel M. de Bourmont visait

par son apparente capacité était de devenir l'arbitre de toutes les entreprises royalistes ou insurrectionnelles, comme il l'avait été de la suspension d'armes et des pourparlers de Pouancé, en 1799, démarche qui précipita le parti de la légitimité, la perte de l'incorruptible comte de Frotté et de son état-major à Verneuil. « Bourmont, me disait un de ses parens à Nantes, en 1813, est personnellement brave; mais son ambition est telle, qu'il sacrifierait père, mère, femme et enfans pour la satisfaire. » On peut conclure de là que le bâton de maréchal de France n'est peut-être pas la seule dignité qu'il ambitionne; il y arrivera, trop heureux s'il s'y arrête !

Une autre fois, il avait été envoyé, je ne sais dans quel temps, par Charette et les autres chefs vendéens, près du prince de Condé pour en obtenir des canonniers, et que S. A. lui avait répondu : « Je ne pardonnerais jamais à qui m'enlèverait un seul homme. » Ce qui me fit un jour lui demander comment il faisait pour aller et venir ainsi impunément de France à l'étranger, et de l'étranger en France? « Oh! me répondit-il, mon âge me favorisait. » On en pensera ce que l'on voudra; j'étais plus jeune que lui, et mon âge ne m'a pas empêché d'être arrêté plusieurs fois sans franchir les frontières. Je ne finirais pas si je rapportais tout ce que j'ai entendu de lui ou par lui.

Madame la comtesse de Roquefeuille avait autant d'esprit que d'instruction; elle connaissait le physionomiste Lawater par cœur, et souvent elle s'amusait à tirer l'horoscope sur les traits de la figure ou d'après la physionomie; elle m'a bien des fois signalé d'après ce système. M. de Bourmont lui a demandé vingt fois, en ma présence, qu'elle tirât le sien, et toujours inutilement. « Non, monsieur, répondait-elle : vous avez la lèvre supérieure trop indiscrète »; ensuite elle se mettait à rire. Le neveu de cette dame (le comte de Gestas, aujourd'hui consul-général français au Brésil) vint à Paris il y a deux ans. En lui rappelant ces diverses anecdotes, je lui demandai si madame sa tante le connaissait. « Oui, me répondit-il; elle était prévenue du rôle qu'il venait y jouer avant qu'il y fût arrivé. On se rappelle que l'empereur, en apprenant son évasion de la citadelle de Besançon, avait dit : « Qu'il se rende en Portugal, et je verrai plus tard ce que j'en ferai. » Les journaux l'avaient répété et lui avaient applani bien des difficultés. La sœur de madame de Roquefeuille, avec qui je m'en suis quelquefois entretenu à Paris, m'a dit, sans m'en demander le secret, avoir averti sa famille à Lisbonne que M. le comte de Bourmont s'y rendait par ordre de l'empereur.

« Mais, ripostai-je au comte de Gestas, comment ne me prévenait-on pas, moi qui y allais de si bonne foi? » Il garda le silence.

On racontait un jour, chez madame de Roquefeuille, qu'un certain abbé portugais, nommé Calvet, s'étant rencontré dans une maison à Lisbonne avec M. de Rayneval, secrétaire d'ambassade et nouvellement arrivé, et que ce dernier s'étant informé d'un petit Français qu'il avait vu la veille à l'Opéra, et qui riait d'une manière si extraordinaire, on lui avait répondu que c'était M. le comte de Bourmont. « Ah! c'est ce M. de Bourmont évadé de la citadelle de Besançon; qu'il prenne garde à lui, répondit-il: on pourrait bien lui faire reprendre la route de Paris. »

Depuis que le temps, ce grand maître, m'a dessillé les yeux, j'ai pensé que ce n'était qu'une ruse de guerre de la part du diplomate ostensible, pour ajouter aux moyens du diplomate caché. Comment pourrait-il en être autrement, en rapprochant l'intimité étroite qui s'établit depuis entre ces deux personnages si opposés de principes et d'opinions? M. de Rayneval devient le parrain d'un des enfans de M. de Bourmont, et enfin cette intimité est telle, qu'on se demande à Lisbonne lequel des deux est le chargé des affaires de France, lequel des deux est subordonné à l'autre. La seule fois que je me sois trouvé avec madame de Bourmont, je lui entendis raconter une anecdote qui me prouve qu'on lui avait fait son thême comme à tant d'autres. Je ne me rappelle pas précisément de quoi il s'agissait; mais

il était question d'une grâce qu'elle avait à demander à l'empereur; elle se présentait à la portière de sa voiture pour lui remettre sa pétition, lorsque M. de Caulincourt (le duc de Vicence) survint et la força de s'éloigner; mais les spectateurs, indignés de la brutalité de ce dernier, lui procurèrent les moyens d'approcher et de remettre sa pétition; et les convives d'applaudir à son courage et à sa piété conjugale. Il n'est point de charlatan sans compère, et il est assez naturel qu'une épouse soit celui de son mari.

M. de Bourmont n'était pas le seul émigré à Lisbonne qui fût bien avec l'envoyé de France: MM. les comtes d'Olonne et le marquis de Bailly de la Fraisnaye, aujourd'hui député, n'étaient pas mal non plus. Avertis ou non, ils furent assez heureux pour prévenir les conséquences de la capitulation de Cintra, et de rentrer en France avant l'insurrection d'Espagne. A la restauration, l'un fut placé fort avantageusement au ministère de la guerre, et l'autre fut nommé président du collége électoral de la Mayenne et député : vivent les titres, et surtout l'esprit!

Quand M. de Rayneval ne dînait pas chez M. de Bourmont, et qu'il ne voulait pas dîner chez lui, il allait, sans cérémonie, demander à dîner à M. de Bailly. Je désirerais savoir si l'ambassadeur de France à Madrid ou à Londres allait ainsi demander à dîner aux généraux Moreau et Pioche-

gru proscrits, et ce qu'en aurait dit Napoléon?

Le comte d'Artesse, vraisemblablement au courant de la métamorphose qui devait s'opérer dans le gouvernement portugais, vendit à temps, et avantageusement, sa compagnie de cavalerie dans la légion d'Alorna, et le fidalgue (gentilhomme) portugais qui l'acheta l'aura probablement perdue. Vive encore la prévoyance!

Enfin le marquis d'Alorna, resté dans l'Alentejo, après s'être bien fait prier, se rendit aux instances du général Junot. Il arriva à Lisbonne sur la fin de janvier. Je le rencontrai chez madame de Roquefeuille, où il me fit un singulier compliment dont il n'était sans doute pas le compositeur.

Après une absence de deux ans et demi, ne pensant pas qu'il me reconnût, je lui en fis la question : « Très bien, me dit-il; vous êtes un ancien Vendéen..... quatre hommes pour six francs. » Un peu piqué de l'épigramme, je lui dis : « Vous êtes dans l'erreur, monsieur le marquis : les Vendéens ne vendent point leur sang; ils le donnent loyalement. » L'année de la défection de ce très malheureux marquis fut marquée au coin de l'infortune la plus saillante. Sa famille était composée de deux garçons âgés, l'un de treize ou quatorze ans, et l'autre d'un an de moins; ils faisaient son bonheur. Quand il passait la revue de sa légion, il les avait toujours à ses côtés, cha-

cun sur un cheval proportionné à leur âge, et c'était là qu'il triomphait, en considérant ces deux enfans comme ses deux aides-de-camp. L'aîné succomba, en assez peu de temps, d'une fièvre maligne, malgré les soins du docteur français que le père avait accueilli chez lui. Le cadet, jouant seul dans le jardin, est trouvé noyé dans un bassin, et la première chose qui frappe le malheureux père en rentrant, est le triste spectacle de son dernier fils inanimé et étendu sur une table.

Les Portugais, naturellement superstitieux, regardaient ces malheurs comme une punition de la Providence, quand ils connurent la conduite subséquente du marquis, et l'on attribuait sa défection à l'influence de M. de Bourmont, qui ne l'avait suivi dans l'Alentejo que pour ce motif, ou pour être plus en état de servir ses amis du temps, en cas de résistance de la part des Portugais, disait-on.

Voilà, en raccourci, la conduite de la majeure partie de MM. les émigrés. Le marquis de Chambord, fils du malheureux tué par inadvertance par le dauphin père de Louis XVI, était l'interprète de confiance du général français le baron de Viauménil, neveu du maréchal de ce nom; comblé, comme tous les autres émigrés, des faveurs du gouvernement portugais, il accepta du général Junot la mission de désarmer une pro-

vince de ce pays au nom de la France ; un autre baron (M. de Choudi), neveu aussi du même maréchal, se jeta dans les bras des Français dès leur arrivée. Son cousin, M. de Toustain, était repassé en France dès 1805 ; qu'y venait-il faire, s'il n'y avait plus de fortune ? de quoi y existait-il, et comment ? A la première restauration, il n'en obtint pas moins un grade honorable dans les gardes-du-corps du roi ; et à la deuxième, il fut fait colonel de cette légion dont il fut tant parlé en 1822, relativement à la conspiration dite de la Rochelle, et dont quatre sous-officiers furent guillotinés à Paris. Je ne finirais pas si je voulais passer en revue la conduite de ces émigrés, quand l'espoir du succès fut évanoui chez eux ; la reconnaissance de ces messieurs envers les pays qui les avaient accueillis ne serait pas avantageuse à ceux qui les suivraient en cas d'une nouvelle émigration. Le serpent de La Fontaine, M. le marquis d'Escragnoles, gentilhomme provençal, émigré à Lisbonne avec toute sa famille (six garçons), dont les deux aînés avaient servi à l'armée de Condé, où l'un d'eux avait été tué, fut fait quartier-maître de la légion de police. Son fils aîné, Auguste, revenu de l'armée de ce prince, après son licenciement, y fut fait officier. Outre cela, le père avait encore une pension de l'Angleterre. Le cadet (Maxime), à la recommandation du gouvernement portugais,

fut attaché à l'ambassade de ce pays en Espagne. Alexandre avait suivi le prince régent au Brésil, quand un autre, nommé Louis, s'attacha à l'armée française, et fut blessé à la prise de la ville d'Evora, dirigée par le général Loison, en faisant des prodiges de valeur (Voir l'*Histoire de la guerre de la Péninsule*, par le général Foy, tom. 4, pag. 271.) contre ce même peuple dont le gouvernement avait comblé sa famille et lui-même de bienfaits, et massacré ensuite par ce même peuple, entre les mains duquel il tomba; il avait été promu au grade d'aide-de-camp du général Solignac. Le reste de la famille repassa en France avec le général Junot. Auguste fut fait aide-de-camp du maréchal Masséna; le jeune (Alphonse) fut employé en Hollande, et lors de l'évacuation de ce pays par les Français, il fut placé au ministère de la marine et des colonies, où il est peut-être encore. Que l'on juge la masse des émigrés par cette esquise.

Quelle différence entre eux et les Vendéens, moi particulièrement, à qui l'on ne veut pas permettre de se faire tuer pour l'empereur! Il est vrai que les uns étaient gentilshommes, par cela propres à tout, quand les autres ne savaient que se battre et mourir. Réponds, lâche Clausel de Coussergues, calomniateur impudent.

Cependant, pour rendre justice à la vérité, je ne dois pas omettre de rapporter ici la conduite

généreuse et peut-être unique d'un émigré français en Portugal; malheureusement j'ai oublié son nom, que j'avais mis sur les tablettes qui m'ont été prises à Londres par le lâche Brook, lors de mon arrestation.

Le général Avril, qui s'intéressait à lui par sa famille, à laquelle il avait de grandes obligations, lui écrivit dans la province où il était détaché avec son régiment, pour l'engager à se rallier aux drapeaux français. « Je ne transigerai » jamais avec le serment de fidélité que j'ai prêté » au gouvernement qui m'a donné l'hospitalité, » et j'ai trop d'estime pour vous, M. le général, » pour ne pas être persuadé qu'en désapprou- » vant peut-être ma conduite dans cette circon- » stance, vous rendrez justice à mes sentimens. » J'ai l'honneur d'être, etc. »

La légion d'Alorna fut arrachée à son pays, ainsi que son colonel; elle était déjà en France avant que l'insurrection n'éclatât en Espagne, et vraisemblablement réunie à la grande-armée; ce qu'il y a de certain, c'est que l'on m'a assuré que l'infortuné marquis d'Alorna était mort en Pologne, je ne sais dans quelle année, sa malheureuse épouse dégradée de tous ses titres, sans exception de celui de noblesse, renfermée dans une communauté, et condamnée à y finir ses jours.

A qui ces deux victimes ont-elles dû leurs

malheurs? je le demande au lecteur. Cependant la célérité était pour moi à l'ordre du jour, surtout depuis les dispositions du peuple portugais à secouer le joug des Français; je dis le peuple, parce que les fidalgues (les nobles) de ce pays, semblables à ceux des autres parties du monde, n'y avaient aucune part, du moins en apparence : l'homme qui calcule n'a ni courage ni opinion quand il s'agit d'aventurer sa fortune; on ne trouve d'exemples du contraire que chez les bêtes d'insurgés de l'Ouest et chez le peuple de la Péninsule; il est vrai que quelques pauvres gentilhommes se réunirent aux premiers, et que ceux de la Vendée comme ceux d'Espagne furent plutôt entraînés par la multitude qu'ils ne lui donnèrent l'impulsion.

Heureusement pour moi que madame de Roquefeuille et sa famille étaient dans le même embarras, et qu'ils avaient des amis près du général français, outre un parent qui était son premier aide-de-camp, M. de Grauseigne, et qu'à l'aide de ces amis ils obtinrent facilement des passeports pour se rendre à Madère, sous prétexte de santé. MM. le commandeur de Drucourt et le vicomte de Roquefeuille avaient la permission d'emmener avec eux chacun un domestique, et n'en avaient point, parce que celui qu'ils avaient à Lisbonne avait une telle frayeur de la mer, qu'il refusa de les suivre, quoiqu'il leur fût très

attaché. Néanmoins ils ne pouvaient s'en passer, et je leur procurai un Français du Hâvre-de-Grâce, que j'avais trouvé caché à bord d'un bâtiment américain, en cherchant une occasion de fuir. Ce Français, matelot de profession, fut le domestique de M. le vicomte, sous le nom de Pierre, et moi, celui supposé de M. le commandeur, sous le nom de François.

Un abbé Lalain, Provençal de naissance, était aussi de la partie, ainsi que sa vieille gouvernante. Outre cela, trois missionnaires des Indes, dont deux étaient Italiens, et l'autre Français des environs de Rennes. Madame de Roquefeuille avait encore avec elle sa femme de chambre, de sorte que notre société se composait de quatorze membres, deux chiens et un chat. Après de mûres délibérations sur la manière de traiter avec le capitaine américain qui nous emmenait, il fut arrêté que nous louerions, pour nous seulement, l'arrière du bâtiment, et que nous nous nourririons à bord; qu'il ne serait tenu de nous donner uniquement que de l'eau moyennant une somme totale, dont je ne me souviens plus du montant, et dont nous soldâmes la moitié en passant le compromis, par lequel il s'engageait à mettre à la voile tel jour, si le temps le permettait.

En conséquence de cet arrangement, chacun s'occupa de ses préparatifs de départ, et je ne

fus pas le dernier prêt. Mes malles étaient dans une maison en ville, ainsi que des marchandises dont j'avais une certaine quantité, et pour un assez grand prix. Je fis transporter ces effets sur le quai; mais, ô moment d'angoisse! comme je me disposais à les faire mettre dans le canot pour les conduire à bord du bâtiment américain, il se présenta un malheureux employé de la douane, qui me demanda mon permis d'embarquer. J'eus beau lui dire que j'allais seulement sur la rive opposée du Tage, il me répondit : « Il y en a beaucoup qui disent n'aller que de l'autre côté de l'eau, et qui partent pour ne plus revenir; vous n'embarquerez rien sans permission du quartier général. » Aller chercher une permission au quartier-général n'était pas du tout mon affaire; sans me déconcerter, je lui dis qu'il ne me serait pas difficile d'obtenir ce que je désirerais du quartier-général, que j'étais Français; mais que cela me ferait perdre du temps, vu que l'on m'attendait, et j'eus soin d'accompagner cette réponse de deux cruzades (6 liv. 10 s.), qu'il accepta en faisant son signe de croix; c'était sans doute son étrenne, et il me laissa embarquer mes malles et ma personne.

Quoique le jour fixé pour notre départ fût constaté par écrit avec le capitaine, il ne se pressait nullement de partir, soit que sa cargaison ne fût pas complète, soit une autre cause; pour-

tant il nous désigna le jour que nous devions nous rendre à bord. Chacun de nous brûlant du désir d'évacuer un pays dont il n'était pas difficile de juger l'état futur et prochain de désordre et d'anarchie, se trouva à son poste à l'heure indiquée; mais, pour nous leurrer plus facilement, on leva seulement les ancres pour les rejeter à deux portées de canon au-dessous, où nous restâmes encore deux jours. Notre capitaine restant toujours à terre, on nous dépêcha, le comte de Gestas et moi, près de lui (j'étais l'interprète), nous le trouvâmes au lit. Quoiqu'il ne fût pas plus malade que nous, qui pouvions l'être d'impatience et de crainte de quelque coup de Jarnac, il nous reçut assez froidement, nous lui rappelâmes sa parole écrite, il secoua la tête en disant : « Cela n'est rien, je suis capitaine et maître de mon navire. »

Ne pouvant rien objecter à une telle réponse, nous retournâmes à bord, un peu indignés de la conduite de notre Américain, rendre compte de notre message. Après une mûre délibération de la part de notre conseil, il fut arrêté qu'on lui donnerait encore la journée du lendemain, pensant que quelque bonne inspiration le ramènerait à ses promesses et à la justice. Le jour commence et se termine, point de capitaine. On nous dépêche de nouveau à terre, le comte de Gestas et moi, non plus près du capitaine, mais

gers quelqu'un qui lui avait vraisemblablement été signalé, quand vint le tour du commandeur de Drucourt, sur le passeport duquel je figurais comme son domestique, sous le nom de François. J'avais eu la précaution de ne pas faire ma barbe depuis plusieurs jours et de ne point changer de linge, afin de paraître plus conforme à ma condition du moment. Pierre m'avait prêté sa capote de matelot ainsi qu'un mauvais pantalon de toile, rempli de goudron; ce qui, joint à ma mauvaise mine habituelle, me donnait un air pendable. Il y avait à bord un jeune homme Irlandais, à peu près de mon âge et de ma taille; le sort tomba sur ce malheureux, qui fut pris, mis dans la chaloupe et conduit à terre; je ne sais ce qu'il y devint.

L'attention avec laquelle cet officier examinait les passagers, surtout les hommes, ne nous laissa aucun doute que quelqu'un lui avait été particulièrementre commandé, mais était-ce bien cet Irlandais qui était l'objet de ses recherches minutieuses (il est à remarquer qu'un renégat affiche plus de zèle et de dévouement dans l'exécution de ses ordres qu'un sujet légitime, voir Septime envers Pompée)? j'ai pensé avec quelques autres que non. Quoi qu'il en soit, j'en fus quitte pour la peur, et, après quelques heures de temps perdu, l'on nous laissa faire notre route pour Madère, où l'on ne pensait pas que nous trouverions une gar-

nison anglaise, ce qui eût peut-être entravé notre marche. Nous doublâmes la barre du Tage vers les trois heures de l'après-midi, le 3 février 1808, et arrivâmes à notre destination le 8.

La rade de Funchal est une rade foraine, c'est-à-dire formée par la nature; elle imite exactement le fer à cheval et fait face au sud; elle est d'autant plus dangereuse que l'on n'y peut jeter l'ancre, parce qu'il n'y a point de fond. Les bâtimens sont obligés d'être toujours sous voile et un peu au large, dans la crainte d'être surpris par un vent de sud, qui les jetterait indubitablement à la côte. S'ils ont quelques marchandises à débarquer, on les met dans une chaloupe, tirée de terre par des bœufs attelés à un câble; la chaloupe approche le plus près possible du rivage. La vague, toujours en mouvement, la balance plusieurs fois en la portant du large à la côte et de la côte au large, jusqu'à ce qu'une autre plus favorable arrive et puisse jeter la chaloupe à terre; alors les hommes chargés de ce service et qui connaissent leur métier, piquent les bœufs dans le même moment, de sorte qu'elle se trouve enlevée, comme sur une escarpolette, bien avant sur le rivage, d'où on à grand soin de la tirer promptement, pour qu'une autre vague ne vienne pas la reprendre ou la submerger.

Nous débarquâmes ainsi et fûmes bien ac-

cueillis par le général Beresford, qui y commandait les forces anglaises, au nom du prince du Brésil.

Il n'y a point d'auberge dans cette île, et les étrangers qui y débarquent sont obligés de se mettre à leur ménage, s'ils n'ont point de connaissance où descendre. Madame de Roquefeuille avait une lettre de recommandation, de la part de l'évêque, pour son intendant, qui nous reçut de son mieux à l'évêché; mais la garnison anglaise absorbait une partie des denrées, qui n'y sont jamais très abondantes et qui suffisent à peine aux besoins des insulaires, dans les temps ordinaires; nous étions tant de monde que nous n'y restâmes que le temps nécessaire pour nous pourvoir de logemens.

Nous avions perdu un de nos missionnaires, dans le trajet de Lisbonne à Funchal; il était malade lors du débarquement de notre navire, et, au moment qu'on signalait la terre que nous cherchions depuis vingt-quatre heures, il rendit le dernier soupir, d'une manière digne de sa profession. Il fut placé en grande cérémonie dans le caveau de la Cathédrale, destiné aux ecclésiastiques, suivant l'usage du pays. En qualité de compagnons de voyage, nous assistâmes à ses obsèques, qui se firent d'une manière fort pieuse et fort décente.

On le descendit à sa dernière demeure dans

ses habits de prêtre, avec son surplis, son étole et la figure découverte. Quelle différence de ces cérémonies à celles que j'avais vu pratiquer sur nos champs de carnage, dans la Vendée ou à bord des bâtimens marchands! on met l'homme dans un mauvais sac, si l'on en a, autrement dans une serpillière avec un boulet de canon aux pieds, pour le faire aller à fond; on lui dit un *de profundis* quand il est sur la planche, et au mot *amen* on lui fait faire la bascule; la mer est son cimetière et tout finit là.

Madame de Roquefeuille loua une petite maison, qui pouvait à peine suffire pour les quatre maîtres, les deux domestiques et leurs bagages; mais ce n'était qu'en attendant l'occasion de continuer sa route pour le Brésil.

Ne pouvant m'offrir d'asile à cause du défaut d'espace, je me retournai du côté du maréchal Beresford, qui me fit donner une chambre dans un ancien couvent de religieuses, qu'il avait réunies à une autre maison de dames, pour y caserner une partie de sa troupe. J'y restai jusqu'à ce qu'il se trouvât quelque bâtiment faisant voile pour l'Angleterre, ce qui n'eut lieu qu'au commencement d'avril; mais, avant de quitter Madère et son excellent vin, je prie le lecteur de se rappeler qu'au nombre de quatorze passagers nous avions loué l'arrière du bâtiment, qui devait nous porter à Funchal.

N'attendant rien du capitaine, madame de Roquefeuille, chargée de faire les provisions pour tous, n'avait rien épargné, tant en comestibles qu'en vins, liqueurs, etc.; outre ces provisions, elle emportait encore tout ce qu'elle avait pu trouver chez elles, telles que confitures de toutes espèces, poules, dindes, etc.; jusqu'à un énorme mouton, qu'elle donna au capitaine; nous avions au moins quatre douzaines de poules et de plus une grande barrique d'œufs, ointe de manière à les conserver deux ans.

A peine eûmes-nous doublé la barre du Tage et subi l'examen de la croisière anglaise, en travers l'embouchure de ce fleuve, que tout le monde tomba malade, à l'exception de Pierre et moi; personne ne buvait ni ne mangeait, et la cuisine n'en allait pas moins son train. Tous les matins Pierre prenait les ordres de madame de Roquefeuille, pour le dîner; elle consultait ensuite la colonie, qui répondait toujours : « Faites ce que vous voudrez. » Le dîner se faisait pour tout le monde, et quand venait l'heure de manger, personne ne se trouvant à table, j'étais en quelque sorte obligé de manger pour tout le monde, et les trois quarts de ce que l'on m'avait servi répassait à la table du cuisinier, qui donnait ses restes à d'autres passagers vivant avec le capitaine, et qui s'en trouvaient fort honorés.

Tous les matins j'avais à choisir entre le chocolat, le thé et le café; nous avions en outre des œufs frais tous les jours, en quantité; c'est le seul voyage que j'aie fait aussi heureusement.

Enfin il se trouva un bâtiment faisant voile pour l'Angleterre, et j'en profitai. Je trouvai à bord de ce bâtiment trois autres passagers, très bons enfans, 1° M. Cramer, officier au 3e régiment anglais, quoique Suisse; 2° un négociant écossais, nommé Scot; et 3e un cadet Irlandais, attaché à je ne sais quel régiment. Nous nous arrangeâmes entre nous pour l'approvisionnement du liquide, et chacun fournit une barrique de vin de l'île que nous quittions. Bien entendu que nous ne bûmes pas ces quatre pièces seuls: le capitaine et l'équipage en profitèrent si bien, qu'au bout d'un mois de traversée, lorsque nous quittâmes le bâtiment, expédié pour Londres, à la hauteur de Plymouth, il n'en restait plus ou fort peu.

Nous fîmes encore bourse commune entre nous quatre pour aller jusqu'à Londres, où nous arrivâmes le samedi 30 avril.

En descendant de voiture, je me rendis à mon ancienne pension, où toutes les chambres étant prises, l'on ne put m'y donner de logement, au moins de quelques jours, qu'une dame devait rendre son appartement pour aller à la campagne. Trop éloigné de mes vrais amis, qui demeu-

raient à Islingtown, pour aller leur demander l'hospitalité depuis Pimlico (les deux extrêmes de Londres), je me rendis chez le célèbre Chandellier, que je ne connaissais pas à fond à cette époque. Il me reçut fort bien, ou plutôt comme un homme toujours avide de nouvelles continentales; il me donna un lit pour la nuit seulement. Outre son habitué, Allègre, je trouvai encore mademoiselle Billaudaud, sa pupille adoptive, riche héritière et créole de Saint-Domingue, arrivant d'Ecosse, où elle avait fait l'éducation de quatre jeunes Irlandaises, nièces de lord Fingals, ce qui me dispense de dire qu'elles appartenaient à la plus ancienne famille et la plus distinguée de cette île. Née avec une fortune considérable, elle fut confiée par son père aux soins du sieur Allègre, son associé, qui repassait en France en 1789, pour se soustraire au sort, déjà trop manifeste, dont cette malheureuse colonie était menacée. Il emmenait avec lui son épouse, femme fort respectable, suivant le rapport unanime de ceux qui l'ont connue, et un fils encore à la mamelle. Quoique mademoiselle Billaudaud ne fût âgée que de quatre ans, on s'occupa de son éducation, suivant les intentions de son père, qui pourvut aux moyens, jusqu'à son assassinat en 1795. Alors la grand-mère maternelle le remplaça. Elle fut placée dans une des pensions les plus distinguées de Marseille; elle y avait un ap-

partement particulier, et je ne sais combien de négresses pour la servir. Elle était encore dans cette maison, lors de la reddition de Toulon, par ses habitans, à l'armée navale combinée d'Angleterre et d'Espagne. M. Allègre, originaire de Marseille, se trouva soi-disant compromis dans cette affaire, et obligé de s'émigrer. Quoiqu'il m'ait maintes fois entretenu de cette aventure et de sa fuite, je ne puis donner ici l'itinéraire de son voyage du fond de la Provence en Angleterre, parce que tantôt il avait été en Italie, et tantôt en Hollande; toujours est-il vrai qu'il s'y rendit peut-être, comme quelques autres, par Paris. Cet homme, dont il n'est mention nulle part dans l'aventure de Toulon, n'en fut pas moins poursuivi comme contre-révolutionnaire, les scellés mis chez lui, et tous ses meubles saisis et vendus, sans en excepter ceux de sa pupille, que les circonstances du temps avaient forcé de retirer de pension. Tant que les communications furent libres entre la France et Saint-Domingue, le père Billaudaud, en pourvoyant aux besoins de son enfant, pourvoyait également à ceux de l'épouse et du fils de son associé; mais dès que les neutres ne purent plus communiquer librement avec la France, cette malheureuse famille, plutôt victime, selon moi, de l'intrigue de son chef que de ses opinions royalistes, fut tellement en butte à toutes les hor-

reurs de la misère, que madame Allègre fut obligée de faire usage de ses talens de bien coudre et de tricoter pour vivre et faire exister son fils et mademoiselle Billaudaud, jusqu'à la mort de Robespierre. Les choses se calmant un peu, les bâtimens neutres reparurent, et le père Billaudaud, ayant renouvelé ses envois de Saint-Domingue, la misère fit place à l'aisance.

Après un séjour en Angleterre, dont je ne puis préciser la durée, Allègre rembarqua sur une frégate anglaise, expédiée pour Saint-Domingue, avec un nommé Dorléans, que j'ai rencontré à l'Amérique, qui m'a raconté cette anecdote et celles qui vont suivre, dont il paraît qu'Allègre n'a jamais parlé à personne, ni à mademoiselle Billaudaud, ni au comte de Puisaye, du moins n'en dit-il pas un mot dans ses mémoires. La frégate anglaise, à bord de laquelle étaient Allègre et le sieur Dorléans, fut capturée dans la Manche par la croisière française, et conduite à Brest. Cette capture a eu lieu sous le règne de Robespierre, et l'on doit savoir qu'à cette époque (1793 à 1714), comme long-temps après, tout émigré ou contre-révolutionnaire était fusillé où il était rencontré; Allègre est seulement mis en prison et si peu surveillé qu'il s'en échappe facilement, franchit les portes de cette ville de guerre, sans obstacle, emmenant avec lui Georges Cadoudal et Mercier (la Vendée) qu'il avait

trouvés dans ces prisons où ils étaient retenus, non pas comme ayant fait partie des brigands de la Vendée, mais comme réquisitionnaires réfractaires. C'est sous les auspices de ces deux royalistes qu'il s'introduisit dans le parti de l'Ouest, qu'il abandonna bientôt pour s'attacher au comte de Puisaye, dont il épousa ou partagea les principes, s'il ne les dépassa en haine pour les Bourbons. Il le suivit au Canada, et, de retour avec lui en Angleterre, il revint en France (à Paris même) après le 18 brumaire, sous prétexte d'emmener sa femme, son fils et mademoiselle Billaudaud, près du comte de Puisaye. Dès 1795, cette famille était venue de Marseille à Château-Gonthier (Mayenne), et avait été reçue en pension chez les parens de Mercier, occupant alors une auberge dans cette ville.

La réunion eut lieu chez madame de Pontchartrie, sœur de MM. de Puisaye, qui habitait le quartier du Marais, à Paris, d'où on se rendit au Hâvre-de-Grâce, après avoir visité tous les spectacles et tout ce qu'il y avait de curieux dans la capitale, preuve de sa bravoure ou de sa confiance. Mais qu'avait-il à craindre, d'après les services qu'il avait rendus au gouvernement de le débarrasser d'un assez bon nombre de royalistes dont le directoire avait demandé vainement l'expulsion d'Angleterre ou l'envoi au Canada? Entre ces victimes de leur crédulité,

l'on remarquait MM. de Châlus, Porel et Boitou. Il embarqua au Hâvre sans inconvénient, et se rendit delà en Angleterre. Avait-il franchi la Manche uniquement pour chercher sa famille? Quelques personnes ont prétendu qu'il y était venu, comme beaucoup d'autres, pour prendre de nouvelles instructions du nouveau gouvernement, et recueillir le fruit de ses services. Quoi qu'il en puisse être, quoiqu'il se fût fait naturaliser sujet de l'Angleterre, nonobstant ses protestations, après son patron, « que, quel que fût l'avenir des Bourbons, il mourrait sujet fidèle du roi Georges III », il n'en est pas moins rentré en France à la restauration, et sa qualité de transfuge, de renégat, etc., loin de lui être préjudiciable, a semblé au contraire lui être un titre à la munificence du roi Louis XVIII, ou plutôt à celle de son favori, plus roi que son maître, dont le nom (de Blackas) doit être voué à l'exécration de la postérité, par les Français de toutes les nuances et de toutes les opinions, vraiment amis de leur pays, puisque ce n'est qu'à sa sotte politique que la France a dû l'événement des cent-jours, les affreuses journées de Waterloo, etc. Allègre a été retraité comme colonel, avec une pension analogue sur l'État. On verra plus tard ses titres à de telles faveurs, au préjudice de tant d'autres qui non seulement n'avaient renié ni leur patrie, ni leur parti, mais

encore supporté le fardeau de toute la révolution, sans considération de famille, de fortune ni de malheurs, dont la somme effrayerait l'homme le plus insensible, s'il voulait descendre dans quelques détails, et qui n'ont trouvé à la restauration qu'humiliations, qu'ingratitude, et, pour le dire enfin, honte et regrets de s'être sacrifiés pour des égoïstes qui, au mépris de promesses mille fois répétées, les ont violées de la manière la plus outrageante, la plus injuste et la plus impolitique, quand ils ont pensé n'avoir plus besoin d'eux. Trop heureux s'ils s'en étaient tenus là; ils ont poussé l'infamie et la lâcheté jusqu'à la calomnie contre quelques royalistes dont ils n'ont pu égaler les services. (Voir le projet d'accusation contre M. le duc de Cazes, par le tartufe Clausel de Coussergues, député de l'Aveyron, en 1820.) A Dieu ne plaise que j'adresse ces reproches à Louis XVIII; il y a longtemps que je ne le considère à la tête de son gouvernement que comme la mouche du Coche de La Fontaine, et l'on conviendra avec moi qu'il est plutôt l'homme de ses conseils que ses membres ne sont vraiment ses hommes, quand on réfléchira sur les différentes nuances de son administration, suivant la circonstance; sur ses ministres destitués et rappelés tour à tour, selon l'opinion de ceux qui le dirigent; en un mot, sur l'oscillation de son gouvernement. Entre di-

verses preuves, j'en citerai quelques unes qui serviront à juger la pièce d'après l'échantillon.

1° La navette faite entre le duc de Feltre et le maréchal Gouvion Saint-Cyr au département de la guerre, jusqu'à la mort du premier.

Je ne crois pas qu'ils y aient resté plus de six mois de suite chaque fois qu'ils en ont eu la direction.

2° La disgrâce de M. de Châteaubriand, dégommé en 1817 pour avoir publié sa proposition, rejetée par la chambre des pairs, tendant à prier le roi d'ordonner l'examen des élections de cette année. Il fut rayé de la liste des conseillers d'État: le roi y consentit.

M. le duc de Cazes ayant cédé la présidence du conseil à un autre, M. de Châteaubriand fut réhabilité : Louis XVIII le voulut bien. Il fut envoyé en ambassade en Angleterre : Louis XVIII l'agréa. Il fut rappelé pour remplacer M. de Montmorency au ministère des affaires étrangères : Louis XVIII ne s'y opposa pas.

Il fut renvoyé six mois après : Louis XVIII l'approuva.

Le général Donadieu, en débutant à la chambre des députés, fit une sortie contre les ministres du temps; celui de la guerre le raya de la liste des lieutenans-généraux, et annula sa retraite, dit-on dans le temps : Louis XVIII y applaudit.

Il eut une difficulté avec le duc de Richelieu ; il fut mis à l'Abbaye ; Louis XVIII n'en dit rien.

Le duc de Bellune ayant remplacé M. de Latour-Maubourg au département de la guerre, réintégra le général Donadieu et lui restitua sa retraite et l'arriéré : Louis XVIII y adhéra.

Lors de la guerre d'Espagne, ce même général fut proposé pour présider le conseil de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême : Louis XVIII en fut ravi.

Après ces complaisances, que l'on dise donc encore que ce monarque n'est pas un très bon homme et un roi très commode?

Ayant habité la même maison que le sieur Allègre, à mon premier voyage à Londres, par lui je connaissais mademoiselle Billaudaud avant de l'avoir rencontrée.

La trouvant chez Chandellier, dont je n'étais éloigné que d'une portée de pistolet, notre connaissance fut bientôt faite. Des belles prétentions de cette jeune créole, il ne lui restait que l'espoir, bien éventuel, de recouvrer l'héritage de ses parens, et elle n'était passée en Angleterre que dans cette intention, si l'expédition du général Leclerc, à Saint-Domingue, n'y avait mis obstacle. En attendant l'issue de cette expédition, elle avait été placée chez le très respectable abbé Carron, à Sommerstown, pour y finir son éducation. La mémoire de ce digne ecclésiastique est

trop chère à ceux qui l'ont connu, ses vertus et les services en tous genres qu'il a rendus à ses compatriotes malheureux parlent trop haut, pour que je me permette d'en faire le panégyrique; cet hommage au plus vertueux des proscrits appartient à une plume plus exercée que la mienne.

La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, il n'y eut plus aucun doute sur les résultats d'une entreprise qui devait coûter la vie à tant de victimes, et ruiner tant de familles innocentes. L'abbé Carron, qui n'abandonnait jamais les siens, son éducation terminée, la plaça chez lady Theresa Dease, qui la traita plutôt comme l'amie de ses demoiselles que comme leur institutrice, et, au moment que j'écris, elle lui donne encore de nouvelles preuves de son estime.

L'éducation de ces demoiselles finie, elle revint à Londres près de son tuteur adoptif, qui, vaincu sans doute, par les remords ou par la crainte d'être démasqué, lui avoua qu'elle avait une pension de six schellings (7 fr. 4 sous) par jour, comme créole de Saint-Domingue, se gardant bien toutefois de lui dire depuis quel temps; de sorte que, jusqu'à l'époque de son mariage, le 22 novembre 1808, il toucha son traitement en sa qualité de tuteur que lui avait donné le comte de Puisaye sur sa demande, et duquel traitement il n'a rendu aucun compte, nonobstant

les riches propriétés dont le gouvernement anglais l'avait gratifié au Canada, en récompense des services qu'il lui avait rendus en le débarrassant de ces officiers chouans dont j'ai parlé plus haut. Comme cet Allègre était ou feignait toujours être à court d'argent (je l'ai vu en emprunter et en avoir, pour qu'on ne lui en demandât pas), on lui rappelait parfois ses habitations canadiennes : « Oh ! répondait-il, je n'y veux pas toucher ; à mesure qu'elles fructifient, le gérant emploie le produit à augmenter le revenu en bâtissant et en défrichant. »

A la restauration, le temps, ce grand maître, nous a appris qu'il n'avait ni terre ni maisons au Canada, non plus que le comte de Puisaye, qu'il disait bien autrement riche encore. Voyez plus haut sa lettre à Georges Cadoudal et Mercier. En effet, il me semble qu'il appartenait moins au gouvernement anglais de récompenser ces deux renégats, qu'au gouvernement français ; pourtant cet Allègre a été retraité comme colonel ; j'en puis fournir la preuve ; et cette faveur, aussi mal entendue qu'impolitique, est l'ouvrage du conseiller directeur de son maître.

Quoi qu'il en soit, je puis affirmer, avec beaucoup d'autres, avoir vu chez Allègre un superbe fusil et deux pistolets d'arçon d'un travail fini, sur la platine desquels était gravé LÉOPOLD. Il assurait tous ceux auxquels il faisait voir ces armes

que c'était une récompense décernée à son général. Il pouvait dire vrai ; mais, ne nommant point le donateur, dont je ne soupçonne l'existence que depuis que j'ai appris à connaître certains hommes, d'où pouvaient venir ces armes? des fédérés du Calvados? je ne le pense pas; de l'affaire de Quiberon, par les princes français ou anglais? peu de vraisemblance; et, ce qui fortifie mon opinion, c'est qu'il cherchait à les vendre en Angleterre; ce qu'il n'eût fait ni dû faire sous les yeux de ceux qui les lui avaient données. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne les ai plus revues à mon dernier voyage.

Mon retour de Madère à Londres n'étant qu'une spéculation de commerce, je n'avais apporté avec moi que le strict nécessaire pour un séjour de six semaines au plus, au bout desquelles je devais rejoindre la bonne et respectable famille de Roquefeuille au Brésil, avec des marchandises de diverses espèces pour ce pays; mais la connaissance de mademoiselle Billaudaud, en renversant mes projets de voyage, changea ma destination.

Il y avait à peine un mois que j'étais son voisin, lorsque je lui fis l'aveu de mes sentimens, auquel elle répondit par un non positif, parce que, m'a-t-elle avoué depuis, j'avais une tournure trop *dragoon* (trop crâne).

Je me disposais à remettre en mer, quand,

quelques jours après, elle eut besoin d'aller parler à M. l'abbé Carron, à Sommerstown. Quelques affaires m'y appelant aussi, je lui demandai la permission de l'y accompagner; elle y consentit. Quoiqu'un peu piqué de son refus, je ne voulus pas revenir à Pimlico sans elle, et je l'attendis. Elle me pria de passer avec elle par London street, pour y faire une commission à une dame française qui nous retint à prendre le thé avec elle. Celle-ci, naturellement commère, comme la plupart des vieilles qui s'autorisent de leur âge pour dire tout ce qui leur vient à l'idée, nous complimenta l'un et l'autre sur la future union que notre bonne intelligence (il n'y avait de ma part que de l'honnêteté) lui faisait envisager comme arrêtée. Je la remerciai de son compliment, et lui avouai, en franc marin, que j'avais eu la témérité d'en faire la proposition à mademoiselle Billaudaud, qui y avait répondu par un refus formel.

Entre tous les Français proscrits à Londres dans ce temps, j'étais sans contredit un des meilleurs partis sous le rapport de l'aisance; mon petit commerce avait prospéré; cette dame le fit envisager à mademoiselle Billaudaud, qui, après bien des si, des mais, etc., demanda quinze jours pour y réfléchir. Dès le lendemain, je fus trouver son tuteur adoptif, le sieur Allègre, qui restait dans mon voisinage, et l'informai de mes

sentimens pour sa pupille, en lui demandant son agrément. Sa réponse fut de se lever et de venir m'embrasser; preuve évidente de son assentiment, qui se tourna bientôt en haine quand j'eus le malheur d'adhérer aux propositions de l'infortuné Châteaubriand. Dès lors mon mariage fut arrêté, et je renonçai aux voyages de mer sans renoncer au commerce.

Dans ces entrefaites, le célèbre Préjean, envoyé en France par le comte de Puisaye, soi-disant pour l'intérêt de la légitimité et de l'Angleterre, venait d'être arrêté dans l'Ille-et-Vilaine (juin 1808).

Le bruit s'en étant répandu à Jersey avant d'avoir circulé à Londres, M. de Châteaubriand, cousin germain du pair de France, émigré et établi dans cette île, se rendit à Londres près du comte de Puisaye, pour en solliciter la survivance, c'est-à-dire être chargé comme lui de la correspondance entre la France et l'Angleterre. Si son domicile dans l'île de Jersey lui en facilitait les moyens, son lieu de naissance (Saint-Malo), les parens et les amis qu'il avait sur ces côtes y ajoutaient encore; au moins raisonnait-il ainsi.

Ma confiance en lui fit mon malheur, ainsi qu'on a dû le voir dans le rapport de sa mission.

Après avoir ébauché le vol de M. de Lafosse, commis par une douzaine d'hommes armés, les

fêtes de Noël précédent (1813), surgis comme dessous la terre, sans que j'aie pu découvrir d'où ils étaient venus, ni ce qu'ils étaient devenus depuis leur passage à Sept-Forges, et leur déjeûner sur la rive gauche de la Mayenne, je reviens à Tranquille, dont l'apparition subite dans le département de la Sarthe, après une mort civile de quatorze ans, m'est encore un problème que je prie le lecteur de résoudre, quand il saura que Tranquille, étranger au pays, sans moyens physiques ni moraux, se trouve tout-à-coup à la tête d'un parti, sans y être provoqué comme moi; en état de détrousser une diligence sur la route du Mans à La Flèche, et de se mesurer contre un détachement de troupe, dont cinq à six hommes mordent la poussière.

Je pourrais encore rappeler Sextus dans Gabies, l'affaire d'Ambrières en 1799, l'enlèvement de M. Robillard, de Baix, et la conduite des Branche-d'Or et des Sotano dans Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne, après le 18 fructidor.

Où Tranquille avait-il recruté ses premiers hommes, tels que cet Achille Biget (si bien signalé dans Goldsmith), un autre se disant le neveu de l'ancien évêque de Nantes (M. de La Lorency), etc.? ils vinrent tous avec lui à Paris en 1814; mais, par une considération qui n'est pas parvenue jusqu'à ma connaissance, Tranquille ne logea point dans le même hôtel qu'eux. Je ne sais

même s'il les voyait; mais un M. de Morand, des environs de La Flèche et émigré, m'a-t-il dit, le suppléait, et, assez vraisemblablement, pourvoyait à leurs besoins. Un d'eux, peu satisfait de son chef, me disait, en juillet 1814: « Si je pouvais ou voulais jaser, les égards que l'on témoigne aujourd'hui à Tranquille et à quelques autres se convertiraient bientôt en mépris, si plus il ne leur arrivait : on pense bien qu'il ne l'aurait pas osé.

Tranquille ne fut point présenté à Louis XVIII ni aux autres princes avec la fournée générale de brigands de l'Ouest de tous les départemens, de laquelle faisaient partie les de Sol-de-Grisol, Dupeyrat, Cadoudal, le Theies, les Charette, moi, etc., sans oublier le comte de Bourmont et autres, qui voulurent bien s'abaisser, ce jour-là, à faire corps avec des plébéiens de bonne foi. Il fut présenté isolément, en audience particulière (il méritait bien cette distinction), par M. le vicomte Victor de Vibray, qui avait fait une tournée dans nos départemens l'hiver précédent; dans l'intérêt de qui? Il était très lié avec le chevalier de Bruslard. Comment ne vint-il pas jusqu'à moi, m'apporter des ordres ou des moyens? Ce n'étaient pas des hommes comme moi qui lui convenaient.

Tranquille ne fut pas plus tôt en présence de S. M. T. C., que, la main droite sur son cœur, le

bras gauche tendu et les yeux fixés vers le ciel, il s'écria : « Sire ! » La voix lui manqua, il ne put achever (Talma en aurait bien fait autant). A quoi le pauvre bon roi répondit : « Je sens ce que votre cœur éprouve, et j'entends ce que vous ne pouvez me dire. » Je parle ici d'après les journaux du temps.

Il est constant que la bande qui vola M. de La-Fosse, comme celle qui égorgea la garde nationale d'Ambrières treize ans auparavant n'était point du pays, mais seulement conduite par quelqu'un qui connaissait les localités. J'ai parlé plus haut d'un certain Chambrin qui avait fait ruiner sa mère par sa résistance à rejoindre comme conscrit, et qui avait fini par se rendre quand elle n'avait plus rien. Il était sergent d'artillerie à Alençon, où le général Merlin, au mépris du besoin d'hommes dans ce temps, lui donna une permission de venir dans ses foyers passer quelque temps (l'hiver de 1813 ou 1814). Ce Chambrin était déjà sous le coup d'un jugement en faux en écriture privée, et l'effet en était suspendu je ne sais pour quelle raison ; mais il eut son exécution à la restauration.

On verra, par une requête qu'il présente au roi, de la prison de Laval, qu'il se met à ma place, et, par une lettre qu'il écrivit à un ami à Alencon, qu'il connaissait bien positivement le prix attaché à ma mauvaise tête par le gouvernement d'alors.

« Laval, 11 novembre 1814.

» Au Roi,

» Sire,

» Jean Chambrin, natif de la paroisse de Ceau-
» cé, arrondissement de Laval, département de
» la Mayenne, sergent au 1er régiment du corps
» royal d'artillerie de marine, maintenant détenu
» à la maison de justice de la ville de Laval,

» A l'honneur d'exposer respectueusement à
» Votre Majesté, Sire, que, depuis le commence-
» ment de la révolution, feu son père a non-
» seulement dépensé toute sa fortune pour le
» soutien de la cause royale, mais encore y a
» perdu la vie.

» L'exposant, son fils, voulant suivre l'exem-
» ple et les traces de son père, parvenu à l'âge
» de la conscription, fut contraint de rejoindre
» le régiment pour lequel il fut destiné, y fut fait
» sergent, et profita peu de temps après d'une
» convalescence qu'il obtint pour se rendre dans
» ses foyers, et y étant arrivé, ne voulant point
» rejoindre le corps dont il faisait partie, se mit
» à la tête d'une compagnie de l'armée royaliste
» de l'Ouest, qui avait servi précédemment sous
» les ordres de feu son père et autres déserteurs.

» Le réclamant fut bientôt connu comme chef
» de parti royaliste, sa tête fut mise à prix, et
» n'osa plus paraître dans le pays.

» Pour pouvoir se soutenir ainsi que sa troupe, » l'exposant fut obligé de souscrire deux billets » causés pour marchandises, mais toujours dans » l'intention et l'espoir d'y faire honneur, et de » les acquitter lorsque les affaires auraient chan- » gé de face, et qu'il pourrait rentrer librement » chez lui. Si ces mêmes effets ont été souscrits » sous des noms supposés, étant connu pour chef » de chouans, l'exposant aurait craint de ne pas » trouver par lui-même le crédit dont il avait be- » soin pour obtenir ces marchandises, absolument » nécessaires à la subsistance de la troupe sous ses » ordres, seuls effets qui n'ont pas été acquittés, » vu que toute autre espèce de marchandises, » toujours relatives aux besoins de sa troupe, » ont toutes été régulièrement payées, ainsi que » le constatent les certificats joints à l'appui du » présent.

» L'intention de l'exposant était, Sire, qu'en se » mettant à la tête d'une compagnie de chouans, » d'attirer du côté de l'Ouest des forces, à l'effet » d'aider les puissances alliées à entrer dans la » capitale. L'exposant réclame avec toute la con- » fiance possible votre humanité ordinaire et vo- » tre justice royale, à l'effet, Sire, de faire annu- » ler un jugement rendu contre lui par la cour » d'assises de Laval, département de la Mayenne, » le 5 octobre dernier, qui le condamne à cinq » années de travaux forcés, pour cause des billets

» dont est parlé, et ce, comme faussaire en écri-
» ture privée.

» Que Votre Majesté, Sire, daigne prendre le
» présent en considération, et regarder le récla-
» mant plus malheureux que coupable, ce fai-
» sant, faire annuler le jugement rendu contre
» lui, et dont est appel à la cour royale de cas-
» sation à Paris, aux obéissances d'acquitter les
» effets qui en sont la base, et le rendre à la li-
» berté.

» L'exposant n'a jamais cessé et ne cessera ja-
» mais d'adresser au Tout-Puissant des vœux
» pour la prospérité de votre règne et la conser-
» vation des jours précieux de votre auguste
» Majesté.

» Le réclamant a l'honneur d'être, avec le plus
» profond respect,

» De Votre Majesté,

» Sire,

» Le très humble et très obéissant
» serviteur et sujet.

» Par C^on^. Grayé. »

« Lettre adressée de Laval.

» Monsieur

» Monsieur Gauthier aubergiste place d'Armes
» à Alençon, département de l'Orne. Je ne peux

» vous procurer aucune pièce si l'on vous ques-
» tionne quel intention j'avais a faire ce parti
» vous pouvez dire que s'était au depend de ma
» fortune. Faite bien examiner le certificat de
» Bernard Papouin capitaine. Tout ceci est sur
» l'adresse. »

« De Laval le 9 novembre 1814.

» Mon ami Gautier, la présente est pour vous
» témoigner mes humble respect ainsi qua ma-
» dame votre épouse, et, à Magdelaine, ainsi
» pour faire reponse a votre lettre en datte du 6
» du present, qui me fait bien du plaisir d'ap-
» prendre que vous jouissez tous d'une bonne
» santé, ainsi de voir toujours votre bon cœur
» envers mon égale je vous envoye la copie de
» mon jugement, avec sept certificats qui sont
» dans la forme que je vous et envoye les copie,
» il y en a qui sont égalise, et d'autre qui ne le
» sont pas, mais cest faute de ceux qui me les
» sont aporte tant qu'a ceux de larrondissement
» de Domfront, il ne sont égalise que du maire
» mais cest asse, tan qu'aux autre je vous les
» envoye, comme il sont, vue que je puis pas les
» envoyer chez nous, car sa demandret quinze
» jours, il est bon de vous exposer, que je suis
» en rapel à Paris, mais sa ne servira de rien,
» cest pourquoi je vous supplie en grace de par-
» tir le plutost posible pour que mon jugement

» reviene conforme, et avoir la honte et la doul-
» leur de paraitre en public sur une place, être
» marque et flétrie, c'est pourquoi je vous prie
» de vous rendre en arrivant à Paris, aux greffe
» de la cour de cassation, pour avoir une copie
» du certificat de mon maire qui est jointe à
» mest piéce, à Paris ainsi celui du général Mer-
» lin (quel pouvait être ce certificat du général
commandant la force militaire du département
» de l'Orne? un certificat d'espion) et d'autre
» piece sil y en avait dutille, vous ausrez soin de
» faire marque dans votre pétition, que cest les
» bons procédé de feu mon perre qui mon fait
» faire des sacrifice comme je les et fait, et qu'il
» était un des premiers fournisseur des armés
» royal de l'Ouest, même qu'il a perdu la vie
» aux soutien de la juste cause, comme le cer-
» tificat de mon maire lateste, enfin je ne rien
» a vous dire à cette égard, vous en connaissez
» plus que moi envers cest faits la, même vous
» éxposerez que ma tête a été mise à prix à dix
» mil francs. Voilla un an, la croix et un congé
» pour celui qui m'atrapperoit, je ne rien autre
» chose à vous marque, si nom que je vous sup-
» plie, de mettre mes affairs en execution le
» plutost posible vue que je suis en rappelle et
» ne pargnez rien pour faire mouvoir vos pro-
» tecteur. Je vous prie, tachez dont de trouver
» ladrése de Billard Alexandre, qui est à Paris,

» qui était poursuivi comme moi et présente-
» ment a une place comme de général, il a con-
» naissance des poursuite (deux ans avant) qui
» ont été faite contre moi, ainsi de feu mon
» perre, et de la maniére que mon perre agit,
» je vous envoye son adrése sans étre bien sure,
» à monsieur Chevalier Billard Alexandre, rue
» Anjoux St. Honoré, hôtel de Laubriasque n° 9
» à Paris, (c'était bien mon adresse alors.) Vous
» trouverez aussi une lettre que le maire a en-
» voye aux grandt juge comme il lui marquet
» que je suis déserté, deux foi, cest la cause de
» mon malheur ainsi une autre que vous trou-
» verez, qu'il leur à envoye le jour de mon ju-
» gement, sous envelope, et je ne lui et pas re-
» mise cella appuie toujours de plus en plus,
» mais le plus nécessaire cest daller aux greffe
» de la cour de cassation pour avoir la copie
» du certificat de mon maire, qu'on ne peut
» vous refuser, je vous envoie dixhuit frans
» qui est tout ce que je posede pour le présent,
» mais sous peut je vous en ferrait passer d'au-
» tre, quant vous me ferrez reponce ne me parle
» point de largent que je vous envoye, je fini en
» vous embrasant mil fois ainsi que votre épouse,
» et Magdelaine, à qui je fait passer un petit sou-
» venir, ou je prie Dieu tous les jours de le voir
» entre ces mains chez vous, et comptez toujours
» sur mon zelle, car je ne sçait, jamais à quoi

» attribueur les titre de reconnaissance que je
» vous sçaurait redevable, je vous avez déjà mar-
» que, que ma mère ma écrit, quelle vous avait
» écrit, et que vous ne pargnez rien, quelle fera
» des sacrifice envers mon égard, quant elle
» sçaura un peu rétabli, mais comptez toujours
» sur ma personne, et sur elle, car je mappersoit
» quelle ne m'abandonne pas, je vous prie d'em-
» porter les copie aussi avec vous je fini et suis
» pour la vie

» Votre ami

» CHAMBRIN, avec paraphe.

» Mil choses honnete a M. Bourdon et a son
» épouse. »

Ces deux pièces sont d'autant plus conformes aux originaux que je n'ai changé ni ponctuation ni orthographe, pour prouver qu'ils ne sont pas sortis tous les deux de la même plume.

« Nous soussignés, tous conscrits de la com-
» mune de Loré, arrondissement de Domfront,
» département de l'Orne, certifions à qui il ap-
» partiendra que le nommé Jean Chambrin, ser-
» gent d'artillerie de marine, natif de la com-
» mune de Ceaucé, nous a fait défense de partir,
» pour servir la cause du dernier usurpateur,
» nous déclarant de se charger de nous procurer
» tous les moyens de secours et d'existence, de

» nous cacher ; qu'au premier jour il aurait l'hon-
» neur de se montrer à notre tête, comme il l'a
» fait plusieurs fois. (Où et quand?) Nous ayant
» entraînés dans sa bonne cause, nous a soute-
» nus de ses propres moyens l'espace de neuf
» mois, sans avoir fait aucun tort ni contribu-
» tion à personne, ne s'est point écarté, à notre
» connaissance, des principes de la plus exacte
» probité, en soutenant une aussi juste cause.

» En foi de quoi nous lui avons délivré le pré-
» sent certificat, auquel nous prions d'ajouter
» foi. A Loré, le 15 septembre 1814. — Signa-
» taires : Gabriel Morel ; Bernard Papouin, chef
» de canton ; Julien Poussier. — Vu à légalisation
» des signatures ci-dessus de Gabriel Morel, Ber-
» nard Papouin et Julien Poussier, tous de la
» commune de Loré. — A la mairie de Loré, le
» 16 septembre 1814. — JAMOIS, maire. »

Sans perdre le temps à faire observer les contre-sens et les absurdités contenues dans ces trois pièces, je ferai remarquer que ce Chambrin se met partout à ma place ; que comme conscrit de 1808, après avoir fait ruiner sa mère par les mesures usitées alors contre les parens des réfractaires, il s'était enfin rendu plusieurs années avant 1814. Il était revenu dans sa famille cet hiver, sous un nom supposé, prétend-il dans une lettre absurde qu'il m'écrit de Laval (elle est réunie aux pièces justificatives), comme si un nom

supposé pouvait changer les traits et en imposer à un voisin, à un compagnon d'enfance ou à une autorité locale.

Comme ancien réfractaire et assez mutin, il ne put donc obtenir d'autre certificat du général Merlin, commandant militaire du département de l'Orne, qu'après avoir bien promis de le servir contre moi. Quant aux trois signataires du certificat, ils avaient dépassé depuis long-temps l'âge de la conscription. Bernard Papouin (Martin), chef de bataillon à la division d'Ambrières, sous les ordres du général de Frotté, est né en 1770 ou 71; il satisfit à la levée des trois cent mille hommes, en 1793, et partit pour la réquisition quelques mois après.

Comment, me demandera-t-on, ce Papouin, ancien officier royaliste distingué par son extrême bravoure et son dévouement à la cause de la légitimité, a-t-il pu donner une attestation qui le rabaisse à recevoir les ordres d'un enfant, d'un subordonné de droit?

Ce Papouin, d'une conduite extraordinairement déréglée, joueur, coureur et ivrogne signalé, eut bientôt dissipé son bien et celui de sa femme, qui en mourut de chagrin. Chassé de son moulin, il ne mit plus de bornes à son dérèglement, non plus que dans le choix de ses compagnies.

Ces trois signataires, ainsi que le maire, se trouvèrent dans la situation d'un certain pre-

mier président du parlement de Paris, au temps de la régence du duc d'Orléans, pendant la minorité de Louis XV. Il avait trempé, ainsi que le duc et la duchesse du Maine, dans une conspiration ourdie contre la France par la cour d'Espagne, sous la direction du cardinal Alhéroni. La correspondance fut interceptée par les soins du cardinal Dubois; le duc et la duchesse arrêtés, le premier président, incertain de la connaissance qu'on pouvait avoir du rôle qu'il jouait dans cette intrigue, fit demander une audience au régent, et l'obtint par mademoiselle de la Chausseraye, son amie. Il fut introduit par une porte secrète dans le cabinet du régent, qui était avec mademoiselle la Chausseraye, entrée par la porte ordinaire. Le magistrat débuta par un grand étalage de respect et de dévouement inviolable; sentimens dont il était bien aise de renouveler l'assurance dans un temps où tant d'autres s'écartaient de leur devoir; il cherchait, en parlant, à lire dans les yeux du régent quelle impression faisait sur lui son discours; mais le prince s'observa si exactement, que le président, n'apercevant aucun danger, s'échauffa en nouvelles protestations, et allait se retirer fort content de lui-même, lorsque le régent, lui présentant sa propre lettre, saisie avec la correspondance, par laquelle il répondait du parlement au roi d'Espagne, et s'expliquait si clairement qu'il n'y avait

pas moyen de la commenter, lui dit : « Lisez. » Celui-ci, frappé comme du tonnerre, tomba prosterné aux pieds du régent, dont il embrassait les genoux, en protestant de ses remords et en implorant sa grâce. Ce prince, sans lui répondre, lui lança un regard d'indignation et passa dans une autre pièce.

Il voulait le faire arrêter, lorsque la Chausseraye lui dit en souriant : « Vous êtes trop habile pour cela ; vous n'en ferez rien ; cela sent trop l'homme pour vous. *En voilà un dont vous êtes sûr et dont vous ferez tout ce que vous voudrez dans le parlement. Vous avez quelquefois besoin de pareils coquins ; il suffit de le tenir entre la crainte et l'espérance.* »

Combien la restauration nous a reproduit de ces présidens ! J'en appelle au lecteur tant soi peu exercé. Mais ce qui a eu lieu de me surprendre, c'est que ce Papouin et beaucoup d'autres m'aient mis à leur place pour obtenir quelques faveurs d'un monarque dont ils n'avaient à attendre que la potence, s'il eût été plus politique, plus juste ou mieux servi. Que de fois le ministre Fouché a dû rire de ses succès et de l'ignorance d'un prince bel esprit, duquel on pourrait dire comme Frédéric disait du prince de Soubise, après la bataille de Rosbach : « Il a vingt cuisiniers ; il n'a pas un espion. » Ce Papouin vit encore ainsi que ses collègues (Il a une pension de trois cents francs

et je n'ai rien). En leur lisant cet écrit, qu'on les fixe avec ce regard qui interroge l'âme, et l'on aura bientôt la mesure de leur bonne foi et celle de ma véracité.

Quand on m'eut remis les papiers de Chambrin, j'entrai en commerce de lettres avec lui; l'on peut en juger par celles annexées à son dossier. Mais ce fut en vain que je demandai le certificat du général Merlin; il éluda toujours cette question et je ne le vis point. Chambrin fit ses cinq années de séminaire à Rochefort, d'où à peine sorti, il reprit ses anciennes habitudes; si bien qu'en 1826 (l'année dernière), il s'en est fait donner pour tous les jours de la semaine, c'est-à-dire pour toute la vie. C'était un jeune homme fort adroit pour un campagnard, même avant d'avoir quitté ses pénates, et qui profita merveilleusement de son cours à l'école du bagne de Rochefort pendant cinq ans.

Avec de telles dispositions, il n'y a donc pas à s'étonner s'il se rendit aux vœux de celui qui lui promit le plus d'argent. Je n'ai pu soupçonner d'autre guide que lui à la tête de la bande qui avait volé M. de la Fosse, et, ce qui confirme encore mes soupçons que ce vol ne fut commis que par ordre, s'il ne fut pas concerté, c'est que pendant trois mois les gendarmes, et notamment ceux de Possais, suivaient exactement le chemin qu'avait parcouru cette bande depuis le passage

de la Grotte jusqu'à Sept-Forges, au moins une fois toutes les semaines. Les habitans du pays expliquaient cette conduite au désavantage des gendarmes, en disant ; « Ces imbécilles pensent-ils qu'ils les attendent depuis le temps sur cette route? » Ils ne faisaient qu'exécuter les ordres supérieurs qui leur étaient donnés, et provoquer chez moi cette réflexion : Trop de précautions éveillent les soupçons et décèlent la ruse ou le crime. Enfin arriva ce fameux 31 mars 1814, après lequel aspiraient tant de Français depuis vingt-cinq ans, et que je regardais comme le terme de tous mes malheurs, ne pouvant me résoudre à confirmer la sentence que je portais depuis long-temps contre un homme auquel je n'attribuais tous les écarts politiques qu'à une force de caractère que je ne voulais pas confondre avec l'incapacité. quelle erreur de ma part ! il m'a fallu l'expérience de treize ans pour juger, en définitive, un monarque moins roi que ses ministres, n'importe la couleur, qui se croyait tout et qui au fond n'était rien. Qu'on le suive dans son administration, depuis son arrivée au timon des affaires jusqu'à sa mort, abstraction faite de la bonne part qu'il eut à notre révolution, et partout on le trouvera la mouche du coche et l'homme de son conseil plutôt que le chef; l'on en jugera par ses actes, que je rapporterai successivement, autant que la mémoire me le permettra, époque par époque.

Par un incident, ou accident, difficile à expliquer, ce fameux 31 mars ne fut connu que fort tard dans l'Ouest comme à Toulouse. (Quelle différence entre cet événement et celui du 18 brumaire, dont la France fut informée dans les vingt-quatre heures !) Le dimanche de Pâques, 10 avril, on se battait dans cette ville au nom de l'empereur, et on publiait dans nos pays, au nom du même chef, la levée en masse de tous les Français pour repousser les armées étrangères maîtresses de la capitale depuis dix jours, et l'on poursuivait le 13, plus tard encore, et enfin jusqu'au 20 mars suivant, au nom de Louis XVIII, des délits politiques commis sous le régime impérial. J'en vais fournir les preuves.

Le lendemain des fêtes de Pâques, deux proscrits, depuis long-temps, se présentèrent au marché de Lassay (Mayenne), et y furent arrêtés en vertu d'un mandat décerné l'année précédente, et conduits à Mayenne, bien garottés, pour être jugés conformément à ce mandat, uniquement basé sur leur désertion. Je les réclamai, comme ayant servi sous mes ordres : on me les renvoya.

Ne recevant d'ordres de personne, et n'osant moi-même me présenter nulle part, par les mêmes motifs de crainte, je ne savais à quoi me déterminer, lorsque le comte de Fiers, envoyé dans son ancien pays par MM. de Lanoë-Aubry et le comte..... pour y former une colonne

d'anciens chouans, soi-disant leurs soldats, d'aller avec elle au-devant de S. M. Louis XVIII, et de l'accompagner dans sa capitale (ils le connaissaient bien), m'envoya M. Létard, ancien officier de la compagnie de Dompierre, aujourd'hui simple gendarme à Domfront (Orne), pour m'engager à me rendre près de lui. Il était à son ancien château de Flers. Je fis la moitié du chemin, il fit l'autre avec l'abbé du Bourg, et le lendemain (lundi 25 avril), nous nous rencontrâmes au Plessis de Dompierre, chez le parent de l'abbé.

Le projet de ces Messieurs, en mettant cette colonne royale en mouvement par mon intermédiaire et à ses frais ou aux miens, était de la commander et de s'arroger le mérite de l'avoir dirigée, peut-être depuis la mort du comte de Frotté, dans l'intérêt de la monarchie, se gardant bien de dire qu'aucun d'eux trois n'ont vu brûler une amorce dans l'Ouest : leur maître d'arithmétique n'avait pas volé leur argent. J'entendis de très grand sang froid le comte de Flers me détailler l'avantage d'une pareille démarche, pour quelques uns, et deux observations de ma part suffirent pour lui prouver que la manie de servir de marche-pied à des intrigans était passée chez moi, si elle y avait eu place quelquefois. Pour un tel déplacement, lui dis-je, il faudrait beaucoup d'argent, et je n'en ai point; il faudrait

habiller ces hommes de pied en cap, leur procurer des armes et pourvoir aux frais de leur voyage. C'en fut assez ; les jours suivans il partit pour Paris, avec promesse de me faire passer des instructions.

M. de Kerminguy, sous-préfet de Domfront, qui avait tant couru après moi l'hiver précédent, pour gagner les dix mille francs promis pour ma tête, dépêcha à mes trousses un gendarme nommé le Breton. Ce gendarme témoigna à beaucoup de monde (entre autres à madame Tassin, maire du bourg de la Baroche) le désir d'avoir un entretien avec moi pour obtenir quelques renseignemens sur un prétendu oncle à lui qu'il disait émigré. Il n'en a jamais eu. Quoique fort éloigné de soupçonner la perfidie de ce fonctionnaire, je ne trouvai jamais l'occasion de me rencontrer avec ce gendarme, qui aurait bien pu se tromper dans son calcul, s'il me jugeait homme à me laisser assassiner sans résistance. J'avais toujours mon fusil avec moi, même au lit ; il ne pouvait être question dans ce temps de m'arrêter et de me traduire devant aucune cour royale.

J'attendais donc des nouvelles du comte de Flers au Plessis de Dompierre, lorsque onze gendarmes ou Espagnols de la garde du roi Joseph vinrent pour m'y surprendre le vendredi 6 de mai, cinq semaines après la reconnaissance de la

dynastie des Bourbons; voilà comment : Le curé de cette paroisse nous avait invités, monsieur, madame Duplessis et moi, à dîner ce jour-là. Ce bon curé dînait régulièrement à midi, et d'une manière plus frugale que splendide, de sorte qu'à deux heures nous étions rentrés au Plessis. Dans la campagne, chacun s'occupe de ses affaires domestiques; ainsi firent les maîtres de cette maison, qui me traitaient plutôt en ami qu'en homme de cérémonie. Pour répondre à leur manière amicale, je pris un livre et fus me jeter sur mon lit dans ma chambre.

Madame Duplessis se promenait dans son jardin attenant à sa maison, avec un enfant, lorsque deux hommes assez mal tournés se présentèrent à elle et lui demandèrent si M. Billard était à la maison. Leur air, leur tournure, et les avertissemens qu'on lui donnait tous les jours que je prisse garde à moi, lui inspirèrent l'idée de répondre que non; que j'étais parti la veille pour Paris. « Nous en sommes fâchés, reprit un d'eux : nous avions une lettre importante à lui communiquer. » Ils l'avaient à la main. « Remettes-la moi, leur dit-elle, et je la lui ferai parvenir. -- Nous ne devons la donner qu'à lui, repartit-il. » Pendant ce court dialogue, le camarade de celui-ci entra brusquement à la cuisine, croyant sans doute m'y trouver fumant ma pipe, et répéta la même question à M. Duplessis, qui était

à la porte, et qui avait heureusement entendu la réponse de Madame, et qui s'y conforma en disant que j'étais effectivement parti pour Paris. Sans attendre la réponse, cet Espagnol était entré à la cuisine, où, ne me trouvant pas, il prétexta d'avoir soif, et demanda à boire. Son compagnon l'avait rejoint; il se rafraîchit aussi, et renouvela ses regrets de ne pas pouvoir me remettre lui-même *la lettre intéressante* dont il était porteur. Même réponse du maître de la maison, et même refus de sa part. Un peu confus, et pour donner le change sur le but de leur voyage, cet homme pria M. Duplessis de lui indiquer la route de Domfront, qu'il connaissait aussi bien que lui.

Pendant ce temps, madame Duplessis monta doucement dans ma chambre pour me raconter cette aventure, ajoutant : ils ont si mauvaise mine, que je n'ai pas voulu leur dire que vous fussiez encore ici. Je ne savais si je devais m'applaudir ou être fâché de sa conduite, lorsqu'elle me fit remarquer qu'une preuve qu'ils n'étaient pas initiés dans les mystères chouaniques, c'est qu'ils m'avaient demandé sous le nom de Billard, et non sous celui d'Alexandre. Tenez, m'ajouta-t-elle encore, les voilà qui s'en vont, regardez-les. Du carré, je jetai un coup-d'œil sur ces deux hommes, dont l'un était un Espagnol réfugié à Domfront, et l'autre un gendarme haut de cinq pieds six à sept pouces, travesti dans l'accoutre-

ment d'un valet d'écurie de cette ville. Cette veste, ce pantalon et le chapeau rond de ce valet, n'ayant point été faits pour ce militaire, lui donnaient un air pendable, et décelaient visiblement son déguisement, si bien que je dis à cette dame : « Ils ont bien mauvaise tournure tous les deux, ce sont des soldats travestis. » Ils s'en furent, et M. Duplessis de les conduire jusqu'au bout du plant, plus loin qu'ils n'auraient désiré, pour pouvoir rejoindre leurs camarades cachés derrière une haie à soixante pas de la maison.

Je les suivis de l'œil, par une lucarne du grenier, autant qu'il me fut possible, ne sachant toujours que penser de cette visite. Il était tombé une petite pluie ; je descendis dans le jardin pour en examiner les pas, que je reconnus de suite pour être ceux de militaires, quand la forme des souliers ne me l'aurait pas indiqué, et j'en fis part à madame Duplessis, qui me dit à son tour : « Je vais demander à nos ouvriers qui travaillent au bout du jardin ce qu'ils leur ont dit. » Pendant ce temps, j'étais remonté dans ma chambre, et occupé à visiter une carabine, lorsqu'elle vint me dire : « Ne restez pas là, M. Alexandre : c'est un coup monté contre vous ; ils n'ont rien demandé aux ouvriers, et il y en a neuf autres, tant gendarmes qu'Espagnols, cachés derrière cette haie » qu'elle m'indiqua par la fenêtre.

Préférant de beaucoup le plein-chant à la musique, je sortis avec ma carabine et à peu près une trentaine de cartouches, bien déterminé à vendre ma vie le plus cher possible, et je n'en fus point aperçu, parce que la maison se trouvait entre nous.

Ennuyés d'attendre derrière cette haie le retour de leurs deux camarades, un d'eux se détacha, et vint à la maison demander si l'on n'avait pas vu deux hommes, dont il fit le signalement (il les croyait peut-être morts). M. Duplessis répondit à ce gendarme : « Il est venu deux hommes ici demander M. Billard, que je n'avais pas jugés être vos camarades, d'après leur mauvaise mine; —C'en est pourtant, répondit-il; par où ont-ils donc tourné, que nous ne les avons pas revus? — Ils m'ont prié de leur indiquer le chemin de Domfront, dans lequel je les ai conduits; ils doivent être bien près de cette ville maintenant. »

Quel était le but du sous-préfet d'envoyer ainsi cinq gendarmes et six Espagnols pour surprendre un royaliste sans défense, se reposant sur la foi de la paix et sur une restauration qui lui avait coûté tant de sang et de larmes? De lui apporter le bâton de maréchal de France? Nulle apparence, fortifiée par l'expérience du cas qu'ont fait les deux frères et famille des victimes de leur dévouement à leur cause. Durant le règne de Louis XVIII, on disait... : Il ne lui faut que des

habits retournés, deux fois 9 — 18 (neufs), pour être conséquent à son numéro, et son auguste cadet a marché sur ses traces; la planche était faite. En effet, qu'a-t-on vu près de ces deux rois successivement? Des hommes neufs revêtus de vieux noms; des adulateurs de l'empereur tant que la fortune lui sourit, prêtres, grands, valets de chambre (selon moi le chambellan d'un prince n'est que le valet de chambre d'un particulier) ou traîtres à leur parti. M. de Bourmont eût-il été fait lieutenant-général par Louis XVIII, s'il ne l'eût déjà été par Napoléon Ier? Et quand cet homme, tel que la France n'en reverra plus, devint le jouet de cette même fortune, ces lâches le calomnièrent, le traînèrent dans la boue à proportion de l'encens qu'ils lui avaient prodigué jusque dans la chaire de vérité; tel est l'homme. Dieu veuille que cette politique les conduise au port et assure leur dynastie sur le trône! le temps nous l'apprendra. Il n'y a pas long-temps, j'écrivais à madame la marquise de Raigecourt.... La conduite de Charles II prépara la chute de son successeur; à Dieu ne plaise que ma prophétie s'accomplisse!

Je reviens à mon détachement de gendarmes et d'Espagnols, conduit par un jeune homme de Champségré, nommé Masseron, que la crainte de perdre le clocher de sa paroisse de vue avait fait entrer dans cette arme. La nuit précédente,

trois malfaiteurs s'étaient échappés de la prison de Domfront, par ordre ou par permission, on prétexta à quelques personnes de chercher ces malfaiteurs; mais pourquoi cette lettre que l'on ne veut remettre qu'à moi? J'ai toujours cru que, si l'on m'avait abordé, un coup de stilet eût été le terme de tous mes malheurs, et on aurait tâché de persuader aux gens du pays qu'on m'avait pris pour un de ces hommes, et que c'était une méprise. Depuis long-temps je ne croyais plus avoir ni femme ni enfant; la vie m'était donc indifférente, mais je ne sais par quel instinct tous les animaux reculent devant la mort. Quoi qu'il en soit, ce détachement reprit la route de sa résidence, un peu désappointé de son mauvais succès. Pour témoin de ce fait, j'invoque tout le pays.

Le soir même, je partis pour Paris, où j'arrivai le 9.

Quel vaste champ s'ouvre à ma plume, que n'est-elle plus exercée! Mais à défaut de phrases, on trouvera des faits.

Je vais avoir à parler d'un roi rentrant dans ses droits après 25 ans d'absence, ou plutôt de mort civique, plus loin encore de l'esprit de son pays que le temps qu'il en avait été éloigné, et que la distance qui l'en avait séparé : il en était à un siècle; d'un roi auquel on donna le titre de *Désiré*, et qui ne put se maintenir sur le trône que dix mois, qu'il fut obligé d'abandonner ainsi

que toute sa famille, sans qu'il fût brûlé une amorce en sa faveur contre son puissant et habile compétiteur; qui ne rentra en France qu'en passant sur le ventre d'une armée anéantie contre son intérêt et dans celui de son concurrent, escorté par sept cent mille baïonnettes étrangères. Comment concilier ce titre de roi désiré avec la conduite des Français; je laisse ce soin à l'historien.

Il en est peut-être des noms d'*aimé* et *désiré* pour les têtes couronnées, comme pour le beau sexe : j'en ai peu connu à qui ces beaux noms n'aient été funestes; pourtant je ne suis pas fataliste. C'est sans doute moins à ces titres ou ces noms qu'ils ont dû leurs malheurs ou leurs écarts qu'à leurs destinées. Quoi qu'il en soit, quatre rois en France se sont succédé avec ce beau surnom sans pouvoir le faire cadrer avec le sort qui leur a été réservé par leurs propres sujets; Dieu veuille que Charles X soit plus heureux! je le désire sans y croire.

Je touche au moment de dire la vérité. Puissé-je avoir le courage de tout dire et de ne rien cacher. Je ne dissimulerai ni les vertus de Louis XVIII (cet article n'occupera pas une grande place dans mes écrits), ni les vices de ce monarque, ni les crimes, ni les forfaits politiques des esclaves, des roués, des courtisans, des ministres, des viles prostituées qui le dirigèrent,

pour le malheur de sa mémoire et celui de ses peuples.

Je n'aurai point la lâcheté d'assimiler Louis XVIII aux Sardanapale, aux Néron, ni aux Caligula ; je ne lui assignerai point dans le Tartare, comme le pensent quelques personnes, les travaux des Euménides, le supplice de Sisyphe et les tourmens de Tythie ; le juge suprême de la nature en fera ce qu'il voudra, ou ce qu'il pourra.

Le titre de désiré, les statues qui couvrent la France, les inscriptions dont elles sont chargées, les flagorneries des journaux; tous ces témoignages de l'amour le plus tendre et le moins mérité déposeraient à la postérité en faveur de ce monarque, si ses opinions politiques et religieuses à l'époque de la révolution, un amas d'iniquités, je tranche le mot, une suite de crimes (l'emprisonnement de M. de Balby pour avoir sa femme, la mort du marquis de Favras, etc.), de forfaits ; des familles ruinées par pur dévouement, et humiliées ensuite pour récompense, mille victimes des fureurs, des perfidies, des vengeances les plus noires de ses ministres, de ses courtisans, ne faisaient taire la voix de la flatterie, et n'étouffaient celle des panégyristes. Le roi, dit un auteur, est pour ses peuples ce qu'est un modèle au milieu d'une académie de dessinateurs. Chacun s'évertue à

faire son portrait, on le crayonne, on le représente sous toutes les faces ; et le plus souvent le portrait est manqué. Ceux qui sont éloignés ne voient que les principaux traits qu'apporte la renommée, dont le bruit est très vague. Ceux qui l'approchent voient l'extérieur de l'homme, et les traits fins échappent. Qu'on entende le chambellan qui le déshabille, l'intrigant qui le suit à la chasse, le soldat qui se bat pour lui, le magistrat qui fait des remontrances, l'homme de lettres qui le guette, le philosophe qui le plaint, le peuple qui le juge ; autant de portraits différens, suivant la faveur ou le dédain : personne n'a lu dans son âme ; c'est au temps que le portrait fidèle doit appartenir. Quel homme néanmoins est plus en vue, et paraît plus propre à être saisi! Le vrai caractère de Louis XVIII n'est-il pas encore pour nous une espèce d'énigme indéchiffrable? ... Ah ! non : Louis XVIII a été très bien déchiffré et jugé dès le commencement de son autorité ! la preuve s'en trouve dans les chansons, dans les épigrammes et dans les libelles qu'enfanta la restauration, tels que...

Le désiré de l'almanach
N'est pas le désiré de France ;
Il met tout dans le même sac,
Politique, équité, finance.

AUTRE.

Air : *De la pipe de tabac.*

Je vous revois peuple fidèle,
Qui m'avez donné mon congé;
Pardon si la goutte cruelle
M'ôte le peu d'esprit que j'ai. (*bis.*)
Les grands rois, les hommes de tête
Font le malheur de leur pays,

En chœur:

Pour être roi, faut être bête,
Vive Louis, vive Louis. (*bis.*)

Vous étiez las de la victoire,
Vous n'en aurez plus sous ma loi;
L'on vit bien plus long-temps sans gloire,
J'ai soixante ans, regardez-moi;
Je ne puis souffrir la vaillance,
Ni surtout voir couler le sang,
Je viens avec mon innocence,[1]
Mes vertus et mon ruban blanc. (*bis.*)

Venez ma charmante noblesse,
Qui jadis m'avez planté là;
A présent que le péril cesse,
Je vous reconnais, vous voilà;
Venez, fermes appuis du trône,
Recevez ce ruban de moi;[2]

En chœur:

Nous savons tous ce qu'en vaut l'aune,
Vive le roi, vive le roi.

[1] Ignorance.
[2] Un petit ruban blanc.

Cette chanson ne sortit pas d'une plume royaliste, il est aisé de le voir.

Ensuite et dans le même temps vinrent les calembourgs :

Combien d'abbés aux Tuileries ? Six.

L'abbé-*daine*. . . .	Louis XVIII.
L'abbé-*vue*.	le comte d'Artois.
L'abbé-*tise*.	le duc d'Angoulême.
L'abbé-*quille*. . . .	M. de Talleyrand-Périgord.
L'abbé-*case*. . . .	la duchesse d'Angoulême.
L'abbe-*gueule*. . .	sa dame d'honneur.
	le duc de Berri fut épargné.

Est-ce là le même peuple, se demandera-t-on, qui s'était montré si enthousiaste de ses princes à leur arrivée? Qu'avaient-ils fait pour mériter ces premiers transports? Qu'ont-ils fait pour mériter des sentimens si opposés? Qu'étaient-ils donc ces princes tour-à-tour adorés et traités avec tant d'indifférence?..... Ce qu'ils étaient? Que quiconque l'ignore les suive en France avant la révolution, à Coblentz dans l'émigration, dans le midi de l'Europe, en Russie et en Angleterre; qu'il lise et il l'apprendra : partout il les trouvera ce qu'ils ont été sur le trône, à la cour ou dans le conseil ; des hommes étourdis d'une fortune sur laquelle ils ne comptaient pas et qu'ils croient ne pouvoir leur échapper; poursuivant des chimères pour la réalité ; de là l'oubli et le

dédain de la plus saine partie de la nation, de celle qui serait encore disposée à faire de nouveaux sacrifices pour eux en cas d'événemens, s'ils n'avaient pris soin de le prévenir et d'étouffer tout futur élan (Dieu veuille qu'ils n'en aient plus besoin !) On en jugera par ce qui suit. Pour être conséquent, je suis forcé de rétrograder et de dire qu'à la première nouvelle de la restauration des Bourbons, tout était possible à Louis XVIII, absolument tout; tout le monde y comptait, et les préfets de l'Orne et de la Mayenne étaient si persuadés d'être recherchés pour leur conduite passée, qu'ils se cachèrent l'un et l'autre jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des nouvelles que *ces hommes dont ils avaient si peur étaient les meilleures gens du monde.* Tel alors aurait transigé pour la vie qui n'aurait pas transigé pour sa place un mois plus tard : et, avant la fin d'avril, on publiait dans les églises du département de l'Orne, sous l'autorité du préfet, « *défense de dire aucun mal du gouvernement renversé.* » Sans doute on pensait dès lors qu'il reviendrait.

Je reviens à Paris, où j'arrivai le 9 de mai, et ce même jour le capitaine de gendarmerie de Laval décernait un mandat d'arrêt contre moi pour délits politiques commis sour le régime impérial; on le trouvera parmi les originaux. Le lendemain de mon arrivée, je fus voir le comte François Descars, le même qui m'avait introduit

tant de fois auprès de S. A. R. Monsieur le comte d'Artois, dans mes différens tête-à-tête avec ce prince dans Santandly-Street, à Londres, etc. Il me reconnut très bien. Mais le rapport que j'avais à lui faire touchant l'arrestation de mes deux hommes à Lassay, le 13 avril, et la démarche des gendarmes de Domfront et Espagnols le 6 de mai, il y avait quatre jours, sortant de ses attributions, il me renvoya à M. le duc de Maillé, et celui ci à M. de Terrier-de-Montciel : les grands hommes pour les petites affaires!!! Ce dernier m'entendit pourtant ; mais, avant de me donner de solution, il voulut me connaître, et me demanda fort civilement à qui il pouvait s'adresser pour cet effet. Loin de m'en offenser, c'était une preuve que l'on voulait faire un choix des hommes, je lui indiquai Joseph Cadoudal, qui venait d'arriver du Morbihan à Paris. Le comte François Descars lui en écrivit. Son témoignage m'ayant été favorable, on entra en pourparlers avec moi sans pouvoir me satisfaire sur l'objet de mes demandes. M. de Montciel me pria de lui faire un rapport détaillé sur l'esprit de mon pays, sur les autorités civiles et militaires bonnes à conserver ou à renvoyer ; je le rédigeai de mon mieux et en homme d'honneur, et le lui remis le 12 au soir. Deux jours après, il m'écrivit pour m'engager à passer chez lui aux Tuileries sur les huit heures du soir. Je m'y rendis avec M. de

Lanoë-Aubry, qui m'avait prié de le lui présenter. (Il ne m'a pas présenté depuis à ses connaissances, lui qui en avait de si bonnes et qui avait fait si peu de choses, pour ne pas dire rien !) A peine fûmes-nous assis qu'il me dit : « Nous avons examiné votre rapport avec toute l'attention possible ; il cadre à merveille avec tous ceux que nous recevons de ces pays. Tous les jours nous disons au roi que S. M. est sur un volcan et nous aussi ; que peut-être le 10 août l'attend demain, et nous aussi. Elle nous répond : Vous êtes des alarmistes. » Je dois observer que le roi n'avait pas encore pris, à cette époque, les rênes du gouvernement. Pourtant il me donna un bon de quatre cents francs à prendre chez M. de Smalé, de l'Orne ou de la Sarthe, qui me renvoya chez un notaire, à la Croix-Rouge, en toucher le montant. Voilà comment je connus ce M. de Smalé, qui, quoique habitant de l'Ouest et gentilhomme, n'avait ni émigré ni pris aucune part aux guerres de ce pays, quoique jeune, puisqu'on m'a assuré qu'il était page de Louis XVI, et arrêté avec cet infortuné monarque et sa famille à Varennes en 1792. Les gens d'esprit et les calculateurs sont rares, et ce déterminé royaliste, à la restauration, nous en offre la preuve dans ce qui suit :

Pour couvrir la faute calculée de n'avoir rien fait pour les revenans de 1814, et pour pouvoir

en approcher, les convaincre de vœux auxquels on n'avait peut-être pas pensé et que l'on n'avait rien fait contre leur intérêt, il fallut avoir recours à quelque intrigue et donner l'apparence du dévouement à défaut de la réalité. M. de Smalé, Normand ou Bas-Manceau, trouva un expédient infaillible, en France plus que partout ailleurs : il se mit à la tête d'une souscription en faveur de Madame, duchesse d'Angoulême, et cet acte de générosité et de désintéressement eut son plein effet ; il lui ouvrit les portes royales et le chemin de la faveur. En France, une bourse bien garnie, une table bien servie, détruisent la prévention et donnent des amis ; que de preuves la restauration ne nous en offre-t-elle pas ! J'en appelle à M. de Blackas. On jugera du bourbonisme de M. de Smalé par l'anecdote suivante : Un jour de juin, me trouvant chez lui, il me retint à déjeûner avec un M. Cornullier de Lucinière, son intime ami, gentilhomme vendéen, revenu de l'émigration dans ce pays après le danger. Nous finissions à peine, que l'on annonça un M. Fourcade ou Forcade, venant prendre congé de M. de Smalé, avec lequel il paraissait fort lié et depuis long-temps. Il nous apprit sans difficulté et sans se faire prier le sujet de son absence de la capitale. Je vais le laisser parler, après s'être mutuellement félicités de leurs puissans moyens de replacer la dynastie sur le trône, et qui, suivant

eux, n'y serait jamais arrivée sans leur secours. « Quel effet produisit le drapeau de Zoé ! (épouse de M. de Smalé) disait notre hôte. De quel poids dans la politique de l'empereur Alexandre fut le groupe rassemblé par moi au coin de telle rue, et auquel je fis crier : *Vivent les Bourbons ! vive Louis XVIII !* » Un Vendéen courbé sous le faix des campagnes vendéennes ou chouanniques, sans exception d'une seule, couvert de blessures dont plusieurs sont encore incurables aujourd'hui après bientôt trente ans, ne put que reconnaître son néant auprès de ces héros, et s'avouer vaincu. Ses nombreuses arrestations, celles de sa famille, son sang versé sur les champs de bataille ou dans les supplices, ses sacrifices pécuniaires et la ruine de sa fortune, ne purent balancer les services de ces deux Guyemans de la première race; tout fut effacé par eux, et il ne lui resta que la honte de son impuissance.

« S. M., reprit le nouveau diplomate, désirant connaître secrètement l'opinion de son royaume, l'a divisé en six parties et nommé un commissaire pour chacune. S. M., par une attention particulière, et qui lui est si naturelle, a eu la bonté (c'en était peut-être une) de dire à M. Beugnot (ministre de la police) : surtout n'oubliez pas M. Fourcade. « Pour quel pays êtes-vous destiné, monsieur, lui demandai-je? — Pour le Languedoc et pays adjacens, répondit-il. — Con-

naissez-vous la personne chargée de la partie de l'Ouest! — C'est M. Pierre Pierre, ancien commissaire-général impérial de la police de Bordeaux, et aujourd'hui enthousiaste des Bourbons jusqu'à la démence, répondit-il encore. — Connaissez-vous les pays que vous allez parcourir, lui demandé je? — Non, répondit-il. — A qui donc vous adresserez-vous pour en connaître l'esprit? — Aux autorités. »

N. B. Les autorités locales, civiles ou militaires étaient encore généralement les mêmes. « Voulez-vous, monsieur, me permettre de vous dire ce que vous verrez dans votre promenade? les grands chemins et les portières de vos voitures. » Il me fit une inclination de tête, accompagnée d'un sourire sardonique qui me confirma que je n'étais qu'une pauvre petite bête auprès de lui; qu'était donc ce Zopyre ou Sully moderne, me demandera-t-on? Je suis obligé de le dire, on ne le devinerait pas..... Un ex-commissaire-général impérial de police de Marseille, et tout me porte à croire que ses autres collègues étaient pris dans la même classe; je les attends au retour, où ils nous diront ce qu'ils ont vu ou entendu. Ont-ils fait ce voyage *pro Deo, pro rege?* Ont-ils prédit à S. M. T. C. le 20 mars suivant? grande question dont la solution nous est donnée par l'arrivée du printemps 1819. (Voir l'*Évangile des Vierges folles.*) C'était cet ancien commissaire

impérial de Marseille dont on disait à Paris : si vous voulez publier quelque chose sans le secours du tambour ou des affiches, confiez-le à M. de Fourcade ou Forcade. (M. Pierre Pierre, ancien commissaire-général de police de Bordeaux jusqu'à la restauration, fut chargé de la partie insurgée de l'Ouest quand M. de Fourcade était chargé de celle du Languedoc et pays voisins.)

Pauvre Louis XVIII! il cherchait bien loin ce qui était à côté de lui et à sa portée, les Cadoudal, etc., etc.

Je trouve dans la correspondance de différens représentans du peuple, diverses lettres, entre autres, d'Agricol Moureau à Payan, datées de Marseille le 17 messidor, et d'Avignon le 9 du même mois, an II^e^ de la république française; par *post scriptum*, salut à ton frère (Robespierre), à Fourcade, à Gauger, à Sabonadière. Rappelle-moi au souvenir de ton frère et de Fourcade. Signé Agricol Moureau. Pag. 380 et 385 — N^os^ 112 et 114. (Voir l'*Histoire d'Agricol Viale*, neveu de l'auteur de ces lettres, à Robespierre, et ses remercîmens, page 390). On connaîtra son opinion.

Le rapprochement de nom, si ce n'est pas le même, aurait pu provoquer l'erreur de S. M. T. C. On a assez connu sa prédilection pour les hommes de cette couleur, quand même ce qu'on a dit de sa correspondance avec Robespierre,

d'une pension de six mille francs, accordée par lui à sa sœur; à la restauration, en remplacement d'une de trois mille accordée par le premier consul aux héritiers du malheureux marquis de Favras, ne serait qu'une fable; mais ce qui pourrait y faire croire serait la pension de la dame Anson, qui joue un rôle si équivoque dans l'assassinat de M. de Fualdès, à Rhodès, en 1818.

Ne pouvant obtenir de M. de Terrier-de-Monciel la solution problématique ou inexplicable de la démarche du détachement de gendarmerie de Domfront et des six Espagnols, je me retournai vers le ministre de la police, qui ne voulut ou ne put me recevoir; de là vers le maréchal Moncey, qui ne me dit autre chose, sinon que *cela n'était pas vrai*, puisqu'en sa qualité de colonel-général de l'arme, on lui en aurait fait le rapport. Pauvres Bourbons! pauvres sots Vendéens! Forcé de renoncer à mes informations, je ne savais que penser, quand une lettre des environs de Domfront, datée du 24 mai 1814, me parvint à Paris.

» Dompierre, le 24 mai 1814.

» Monsieur,

» Je croyais que c'était une plaisanterie que » vous faisiez quand vous disiez que vous étiez » paresseux pour écrire, je m'aperçois que c'est » une réalité; depuis quinze jours pas un mot. » Si l'abbé du Bourg ne s'était trouvé à Paris

» lorsque vous y êtes arrivé, il est probable que » nous n'aurions pas entendu parler de vous. Je » vous entends dire d'ici que cette dame Duples- » sis est exigeante. Croyez bien, monsieur, que » c'est par intérêt pour vous, et que je ne suis » pas seule à être inquiète : tous vos amis le sont, » particulièrement le bon Lonchamp ; je voulais » encore attendre la poste de samedi, il s'y est » opposé. Du Tertre est venu me trouver ce matin » pour me dire qu'il a vu César hier, qui lui a dit » que tous vos amis de son pays étaient dans la » plus grande inquiétude, que vous leur aviez » promis de vos nouvelles, et que pas un n'en a » reçu ; que lui, César, est allé dans différens en- » droits pour en avoir, qu'il était très sûr qu'il » vous était arrivé quelque chose de fâcheux et » que vous n'étiez point à Paris ; du Tertre l'a as- » suré du contraire, et a été obligé de lui nom- » mer la personne qui vous a vu et parlé. Il lui a » dit que M. Henri (de Saint-Paul) et un autre » chef de royalistes, on du Tertre ne s'est pas » ressouvenu du nom, enrôlaient vos jeunes » gens ; ils sont conduits par ce brave Bernard » (Papouin) qui ne fait plus de mystère d'avoir » cherché à vous faire prendre ; ainsi connaissez » vos amis maintenant !

» Le sous-préfet a montré une lettre qu'il » garde avec soin, dit-il, qui est signée Brus- » lard, où il est enjoint de vous faire arrêter ; que

» vous n'aviez aucuns ordres, si pouvoirs pour
» insurger le pays; que vous êtes un homme nui-
» sible à la société. Ce beau Kerninguy a soin
» de dire que c'est d'après des ordres qu'il a re-
» çus qu'il a agi, que cela n'est pas venu de lui;
» je crois qu'il agissait bien d'après son cœur,
» mais je crois bien aussi que cela venait de plus
» loin. Plusieurs personnes m'ont dit, M. Alexan-
» dre a un ennemi juré dans Bruslard (Jamet); ayez
» soin de votre personne, et veillez à votre con-
» servation; car, d'après ce que j'entends, dam-
» tres travaillent à votre destruction.

» Je ne crois pas à tous les propos, mais on
» ne peut pas toujours se défendre d'une cer-
» taine crainte, qui est toujours très inquiétante.
» Mettez la paresse de côté, donnez-nous de vos
» nouvelles plus souvent, et croyez qu'elles fe-
» ront plaisir.

» Votre bon ami Lonchamp (Lietard) vient
» d'arriver, qui me dit que cet autre chef est
» du côté des Quatre-Chemins, et que Bernard
» est enrôlé avec M. Henri. Il me charge aussi
» de vous dire que vous écrivîtes lorsque vous
» arriverez à Argentan, qu'on ira vous y con-
» duire des chevaux; il vous présente son res-
» pect, et me dit de vous dire que vous vous
» conserviez pour nos amis; c'en est un bien vé-
» ritable que celui-là.

» Tous vos amis d'ici m'ont chargée de les rap-
» peler à votre souvenir, particulièrement notre
» bonhomme de curé. Dites-moi, je vous prie,
» si vous avez reçu ma première lettre; si, par
» hasard, vous m'avez écrit, je n'ai rien reçu. Priez
» madame de Rougeville d'envoyer vos lettres
» avec les siennes, il serait possible qu'on me les
» arrêtât à Domfront.

» Adieu, monsieur, portez-vous bien, tel est
» le désir de celle qui a l'honneur de vous as-
» surer bien sincèrement

Signé DUPLESSIS, née DUBOIS.

» *P. S.* Rappelez-moi, je vous prie, au souve-
» nir de M. de Flers, lui le prîtes pour moi de ne
» pas oublier mon frère.

» Bien vite de vos nouvelles, adieu encore une
» fois, je vous ennuie avec mon griffonnage. Je
» vous écris à l'adresse de M. de Flers, je crois
» bien qu'il ne le trouvera pas mauvais; s'il en
» était autrement, je vous prie de m'en donner
» une autre, si j'avais quelque chose d'intéres-
» sant à vous dire. »

J'abandonne toutes les réflexions que comme porte cette lettre au lecteur, je la lus à Bruslard le 30 septembre suivant, lorsqu'il me plaça sur la sellette chez S. A. S. le généralissime des ruses et nigauds royalistes de l'Ouest, en présence des officiers qu'il y avait réunis, sans obtenir autre

chose que des réponses évasives et insignifiantes; ces messieurs auraient pu le forcer de s'expliquer, ils ne le firent pas, par respect pour les faveurs dont il était dispensateur et dont ils attendaient leur part; j'en appelle à MM. de Saint-Paul, de Ruais, de Flers et de Bois-Rousel.

Les insurgés de l'Ouest, purs ou véreux, actifs ou passifs, furent présentés au roi et aux princes dans la même fournée; que l'on me passe cette expression plus que triviale, elle n'en convient que mieux à la circonstance dans laquelle il n'était pas difficile de remarquer plus de contrainte, s'il n'y avait pas corvée, que d'affection. Le comte de Bourmont, qui avait le mieux trahi cette famille, fut le seul auquel S. A. R. Monsieur adressa la parole, en lui disant: « J'espère qu'à présent vous nous ferez de bonne besogne. » Était-ce compliment, était-ce épigramme? La rotondité de mon imagination ne m'a jamais permis d'expliquer le sens de ces paroles. M. le duc de Maillé, qui me connaissait, eut la bonté de me rappeler à la mémoire de ce prince, qui, par une inclination de tête et un coup-d'œil qu'il me jeta, prouva qu'il me reconnaissait ou se souvenait de moi; mais, par prudence ou par politique, il ne me dit rien, et je ne l'ai jamais revu depuis qu'en peinture, malgré mon désir, ainsi qu'on le verra plus bas.

Les jours suivans, je fus voir M. de Montciel;

il avait été obligé de céder l'appartement qu'il occupait aux Tuileries, ainsi que le marquis de la Maisonfort, à Mgr. l'archevêque de Reims; dès lors il ne fut plus question d'eux dans le conseil du bon Louis XVIII. M. de Blacas reprit la direction des affaires; cette année et la suivante nous apprendront l'usage qu'il fit de la confiance de son maître.

M. de Monteiel s'était retiré dans la rue Saint-Honoré; je fus l'y trouver, et, malgré ses efforts pour se composer, il ne me fut pas difficile de démêler la contrariété qu'il éprouvait. Le comte d'Artois était à Saint-Cloud pour quelque temps; était-ce exil ou délassement? Plusieurs personnes ont opiné pour le premier.

M. le marquis de la Maisonfort s'était relegué à Tivoli; je fus aussi le voir, accompagné de M. de Smalé, dont j'ai déjà parlé, et ce fut là qu'il me rendit la réponse de S. A. R. Monsieur, à ses questions. « Que deviendront les émigrés sans fortune et les insurgés sans moyens d'existence? — Que ne reprennent-ils leurs anciens métiers? répondit S. A. R. — Mais, monseigneur, reprit M. le marquis de la Maisonfort, ceux qui n'en ont point, ou ceux qui ont partagé votre exil, qui ont tout perdu, avoir et pratiques, qui ont vieilli, comment et avec quoi remonter leurs boutiques, etc., etc.? Que deviendront-ils avec leurs femmes et leurs enfans? — Ce qu'ils pour-

tout » fut la dernière oblation du prince d'alors, devenu Charles X, depuis : voilà ce qui s'appelle du cataotère, ou si on aime mieux, un cœur généreux. Quelle différence de cette époque à celle de quelques mois plus tôt ! Il n'était question alors, pour ces malheureux, que de titres de noblesse, d'épaulettes *à graines d'épinards*, ou des premières places de l'État : on avait encore besoin d'eux. M. de Smalé, en vrai normand, essayait de couvrir la voix de M. de la Maisonfort, en disant : « Monsieur n'a point dit cela. » Le compliment était flatteur pour M. de la Maisonfort. Si bien qu'il fut obligé de répéter inutilement ce qu'il avait dit. Ils vivent l'un et l'autre, qu'ils me démentent.

M. de Smalé s'émigra pour la première fois au mois de mars suivant. « Ce fut moi, disait-il un jour à mademoiselle de Lucinière, qui apprit de Bruxelles, à S. M. Louis XVIII, la victoire de Waterloo sur l'armée française. » Au retour *de cette glorieuse campagne*, il fut fait officier supérieur de la compagnie des gardes du corps d'Artois pour *ses bons et loyaux services*.

Les pauvres Vendéens de bonne foi, enivrés d'un espoir que je ne partageais déjà plus à cette époque, se ruinaient en pique-niques ; je fis partie d'un avec les deux Charettes, Dupeinat, Cathelineau, accompagnés de plusieurs Bretons, etc., au nombre de plus de cinquante, dans la rue Croix-

des Petits-Champs : nous y fûmes pour chacun 20 fr., quand d'autres Vendéens, d'une espèce bien différente, tels que les Bourmont, Brulard, Malartic, du Boisguy, etc., en donnaient un bien plus relevé, le même jour, au Cadran-Bleu, d'où ils envoyèrent le même soir du Boisguy demander à Duperrat la cause de sa scission avec eux. Le pauvre chevalier du Landrau, des environs de Beaupréau, eut le malheur de vouloir dire un mot ; il en résulta un emportement de la part de du Boisguy, qui aurait pu devenir fâcheux au chevalier vendéen, si je ne m'étais trouvé là. Je fus obligé de saisir du Boisguy au corps, pour prévenir des voies de fait fort désagréables, en lui disant : « Je suis votre plus ancienne connaissance ici, demain où vous voudrez, et à l'heure que vous m'indiquerez, je vous donnerai satisfaction sur tous les points ; quant à ce soir, il est trop tard. » Sa colère s'exerça sur quelques chaises et sur toutes les bouteilles ou carafes qui se trouvèrent sur la table : le singulier de cette aventure, c'est que presque tout le monde se sauva, et que je restai seul avec M. du Boisguy.

Le lendemain, je fus lui faire une visite à l'hôtel de Vendôme, dans la rue d'Enfer, aujourd'hui l'hôtel des Mines. Je n'y trouvai que madame de Boisguy, qui eut l'extrême bonté de me communiquer une lettre adressée à son mari par

d'anciens chouans de Bretagne, enchantés de l'accueil que leur avait fait le nouveau gouverneur (le maréchal Soult), qui, après les avoir retenus à déjeûner et avoir fumé le calamée avec eux, leur avait dit entre autres choses : « *Si, contre toute apparence et mes vœux les plus sincères, notre bon et auguste Roi venait à descendre de son trône, je solliciterais de vous, Messieurs, la grâce, non pas de vous commander, mais de combattre ses ennemis dans vos rangs comme un simple particulier.*

Madame de Boisguy, enthousiasmée d'un si beau dévouement, et peut-être un peu piquée de mon silence, me dit : « Vous ne paraissez pas y ajouter autant de foi que moi et ceux qui l'écrivent, M. Alexandre? — Non, Madame, lui répondis-je, ces sublimes paroles passent mon imagination et m'étourdissent au point de ne pouvoir trouver place dans ma croyance. » Quelques traits de l'histoire ancienne se présentèrent à mon secours, et fortifièrent mon incrédulité : indépendamment de la haute opinion que j'avais du caractère ferme du maréchal qui avait si franchement manifesté la sienne à l'armée d'Espagne quelques mois avant, un Français, surtout un soldat de la tournure du maréchal Soult, ne change point de sentimens comme de chemises, et n'encense point le soir ce qu'il vilipendera le matin, si la politique lui en fait un de-

voir. Cette divinité, de même que l'amour, s'offense de la résistance et ne veut point avoir de maître.

L'hiver suivant, le maréchal Soult succéda au général Dupont au ministère de la guerre, et cette lettre y contribua peut-être beaucoup; mais, le 20 mars suivant, réalisa-t-il le contenu de cette lettre? La veille de l'entrée de l'empereur dans la capitale (le dimanche 19 de mars), je fus prendre congé de madame du Boisguy, qui me dit que le duc de Feltre, rentré au ministère de la guerre, avait dit à son mari, aux Tuileries : « Bonaparte n'est pas encore à Paris, mais c'est comme s'il y était »; qu'en conséquence il était allé chercher ses chevaux en Champagne, pour se rendre à son ancienne division, à Fougères, en Bretagne. Il était un peu tard; aussi fut-il arrêté et confiné en prison jusqu'à la deuxième restauration. Dut-il en être surpris? en fut-il fâché? C'est une question que je fais à mon lecteur. Fouché était le premier ministre de la police qui ait honoré la France.

En me reconduisant, madame du Boisguy me rappela la lettre de Bretagne de l'année précédente, avoua son erreur, et me félicita sur ma manière de juger.

Je rétrograde à 1814, pour dire que vers le mois de juillet le bon Louis XVIII métamorphosa les sénateurs impériaux en ducs et pairs royaux.

Quand on n'a pas les moyens de créer un édifice dont on croit avoir besoin, il est plus prudent de le maintenir tel quel que de le renverser. Ce pauvre bon roi fut bien heureux d'avoir été précédé par un contre-maître comme Napoléon, dont il respecta l'ouvrage dans le civil comme dans le militaire, ce qui lui procura le plaisir de visiter la Belgique l'année suivante. S'il avait suivi sa planche, qu'il eût nommé comme lui les députés de sa chambre, etc., il serait mort sans avoir vu les Pays-Bas, et une procession étrangère de 700,000 bougies de Saint-Étienne ne l'aurait pas accompagné une seconde fois dans sa capitale.

L'hiver de 1813 à 1814, quatre conscrits des environs de Pont-l'Évêque, Doublet, Desmares, Jourdain et Hardy, cultivateurs du canton de Dives (Calvados), s'étaient révoltés contre des gendarmes de leur pays. S. A. R. Monsieur leur envoya, le 20 juillet, la décoration du lys, en récompense d'avoir osé lever la tête les premiers, et seuls de ce département, contre la puissance de Napoléon. (Voir le journal *des Débats* du 29 juillet 1814, où ils sont nommés tous quatre.) Eh bien, le croira-t-on? environ quinze jours après, ils furent arrêtés, conduits dans les prisons de Caen, jugés et condamnés solidairement à six mille francs d'amende envers les veuves, et à rejoindre leurs corps respectifs. Vivent les

hommes d'État et les politiques à l'œil d'Argus du 19e siècle! Vive enfin Louis XVIII!! Que j'eus de bonheur de ne commander aucune exécution militaire dans ce temps!

S. A. R. M. le duc d'Angoulême fit à peu près dans ce même temps un voyage en Bretagne, en qualité de grand amiral de France. Les royalistes du Morbihan se réunirent à Vannes pour présenter leurs hommages à ce prince à son passage; mais, dès que la garde nationale aperçut Louis Cadoudal, Jean-Marie Hermily et les Guilmot, elle fondit dessus le sabre levé pour les poignarder, si bien que la troupe de ligne fut obligée de les prendre sous sa protection, et le prince n'eut pas la moindre connaissance de ce qui s'était passé. Pauvre Altesse!

Cette année 1814 se passa en riens pour l'intérêt de la famille; tout languissait, rien ne fut statué pour les victimes de la révolution. Bruslard, Tranquille, Filleul-Defosse et Finel (Aunis) (Finel eut encore une pension annuelle de cent louis, une bourse dans une maison royale pour son fils, outre la croix de Saint-Louis), transfuge, en 1796, du régiment dont il prit le nom, furent les seuls, à ma connaissance, dont on s'occupa. Les Cadoudal, les Charette, en un mot, tous les autres furent mis de côté. Les prisonniers arrachés des fers du gouvernement impérial étaient sur le pavé de la capitale, sans moyens d'exis-

tence, et flottant entre la crainte et l'espérance, en butte à la misère et à la privation. Un conjuré de Georges Cadoudal, arrivant du château de Ham, en Picardie, où il végétait depuis 1803, demanda un jour : « Que compte-t-on faire de nous ? — Le roi ne peut s'en occuper avant trois mois, lui répondit-on. — Dans ce cas, reprit-il, on aurait dû me laisser en prison jusqu'à ce moment: je n'avais ni pension, ni logement à payer. » Bruslard fit admettre le chevalier Paris lieutenant-général de l'armée royale de Normandie, quoiqu'il ne l'eût jamais vue. Il est vrai, au moins disait-on dans ce temps, qu'il avait été maître d'escrime ou d'équitation de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berry; mais était-ce une raison pour que les ferrailleurs et les casse-cous passassent sur ces pauvres Vendéens, sans avocats, sans juges et sans protecteurs, au mépris de la hiérarchie, de la justice et de la politique? Pourquoi ne pas le placer dans la ligne. Je sais bien encore qu'il était membre de la *nulle et très onéreuse* correspondance royaliste à Ausbourg; Mongaillard et combien d'autres l'étaient aussi. Il était rentré en France de bonne heure (sans doute pour l'intérêt de la légitimité!), puisqu'il escorta le chevalier de Bruslard de Paris jusqu'au château de Vaubadon, près Bayeux, quand il se sauva *en poste* après la mise de sa tête à prix à cinq cent mille francs, en réponse à sa *lettre* au

premier consul, en 1800. Inimitable Fouché ! que tu aurais pu nous dévoiler de mystères! De quoi avaient existé le chevalier Paris et sa comtesse de Wourzac pendant tout le temps qu'ils avaient passé en France (à Paris) jusqu'à la restauration? La même question pourrait se faire aux quatre-cinquièmes des émigrés rentrés avant la restauration, et ce fut eux qui se jetèrent à la traverse entre les princes et les royalistes sans tache, et qui eurent le plus de succès; ils avaient de puissans protecteurs, que les autres n'avaient pas. Pauvres Bourbons ! perfides conseillers, lâche Blackas ! où t'a conduit ta politique ? A l'exécration des générations futures. Qu'en résultera-t-il pour la dynastie? Une terrible catastrophe dont la postérité te demandera compte, et dont l'histoire te chargera à bon droit, puisqu'en ta qualité de précepteur d'un monarque dont la vanité tint toujours et partout lieu de politique et de moyens administratifs, tu abusas de sa confiance et de son autorité.

Beaucoup d'ex-bourbonnistes, que la crainte d'être recherchés pour leur conduite depuis, durant le consulat et sous le régime impérial, retenait dans leurs provinces, ou éloignés, convoqués par leurs amis secrets, volèrent dans la Capitale, obstruèrent les avenues du trône à la fidélité, toujours lente à se prévaloir; MM. d'Autichamp, de Scépeaux, etc., coururent dans

l'ancienne Vendée, qu'ils avaient abandonnée depuis long-temps, s'ils ne l'avaient pas trahie. Bruslard fut en Normandie en rassurer quelques uns et séduire les autres en sa qualité d'officier à la suite de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, jusqu'au mois d'août, où il n'a plus eu l'honneur (volé) sur l'almanach de la cour; je n'ai pu qu'en soupçonner la cause. Après avoir inutilement perdu cinq mois en Normandie, où le prince l'avait envoyé de Jersey l'hiver précédent, pour lui préparer un parti, il rejoignit S. A. au mois d'avril et revint avec elle. Ce fut alors que l'on vit sur les journaux anglais : « S. A. R. Mgr. le duc de Berry a fait voile de Saint-Hellier pour France avec un général vendéen qui a quarante mille hommes à sa disposition en Normandie. » Pauvre prince! il est bon d'observer que le déhonté chevalier de Bruslard avait à cette époque, à Londres, l'abbé Laubrière (la Grimace), nouvellement évadé (par autorisation), du château de Joux, et auquel le pauvre bonhomme comte de la Chatre donna cinquante louis, pour sa déclaration de sa félonie, dont j'ai parlé plus haut; tel maître, tels serviteurs. L'homme de confiance de M. Desmarets fit aussi passer dans ce même temps à Londres une nomenclature des Français dans cette ville, capables d'attenter aux jours de S. M. Louis XVIII. J'aurais été curieux de le voir; pour m'assurer

de la fidélité du bailleur d'avis, qui fut honorablement et lucrativement employé par M. de Blackas, dans le ministère de la maison du roi, et qui, l'hiver suivant, recrutait les auxiliaires pour le 20 mars.

M. de Saint-Paul arriva à Paris, et combien d'autres qui, comme lui, eurent la prééminence sur le dévouement et la bonne foi! et la bonne et crédule A. S. la princesse de la Trémouille ne vit bientôt que par leurs yeux; Bruslard eut un appartement dans son hôtel, quoiqu'il en eut un chez le comte de Bourmont. A sa recommandation, M. de Saint-Paul eut tous les jours son couvert mis chez le généralissime des insurgés de l'Ouest, qu'il voyait alors pour la première fois. Un jour il demandait à une des victimes: « Correspondiez-vous en Angleterre avec le chevalier de Bruslard? — Je m'en gardais bien, monseigneur, lui répondit-elle: je le connaissais trop. » Il ne répondit rien et ne profita de la leçon qu'après les cent-jours (il était trop tard), au retour d'Espagne du général vendéen, qui avait quarante mille hommes à sa disposition en Normandie, et qui l'année suivante n'avait personne. Une fois en pied, Bruslard, Paris et de Saint-Paul ne gardèrent plus de mesure envers les anciens royalistes sans antécédens; ils les calomnièrent auprès du prince de la Trémouille, les mirent à leur place et prirent la leur. C'est

dans ce temps que Bruslard présenta M. Filleuil de Fosse au ministre de la guerre, Dupont, et lui obtint le grade de chef d'escadron de gendarmerie, le croyant véritablement l'ancien chef de la division de Falaise.

Toutes ces circonstances, jointes à un nombre infini d'autres, ne me laissèrent plus douter d'une réaction que je ne croyais pas éloignée, jusqu'à l'année suivante; non seulement j'en émis mon opinion verbalement à quelques amis qui me rirent au nez, mais encore je l'écrivis à d'autres, ainsi que le prouve une lettre à moi adressée, de Domfront à Paris, à mon retour d'Angleterre, en 1816: « Quand je relis votre lettre du mois de juin 1814, je ne puis qu'approuver votre manière de juger les hommes et les choses; peu de monde voyait comme vous alors, et tout prouve aujourd'hui que vous voyiez juste. » (Voir la correspondance n° 2.)

Lorsqu'une sentinelle apercevait de loin une croix de Saint-Louis sur un habit bourgeois, dont la sécheresse et le râpé attestaient la proscription, vite elle se tournait d'un autre côté pour ne pas lui porter les armes. Tout, en un mot, attestait le peu de cas que l'on faisait des revenans dont l'existence ne datait encore que de deux mois sur le sol français, comme de leur peu de stabilité sur un trône d'où ils descendront pour la troisième et dernière fois, si la Provi-

dence, qui semble plutôt les repousser depuis quarante ans que de leur être favorable, n'y met la main. Et le fameux Blackas, cet incomparable homme d'état, ne voulait rien croire de ce qu'on lui disait de l'esprit de la troupe de la capitale ou de la province, non plus que de celui des habitans, dont on lui faisait tous les jours de nouveaux rapports : « Il avait *vingt cuisiniers* et n'avait pas un espion ; pauvre homme ! s'il n'était pas traître ! »

Un jour, dans la rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9, l'on mettait en délibération la conduite du roi et de sa famille, en cas, plus que probable, de réaction. Une douzaine de royalistes, actifs ou passifs, vrais ou supposés, soutenaient qu'elle se mettrait à la tête de ses amis (je ne veux pas dire à la tête de l'armée), et qu'elle y mourrait plutôt que de s'émigrer une seconde fois. Je soutenais qu'elle s'émigrerait dix fois plutôt que de faire une seule preuve de courage, sauf le duc de Berry, que j'exceptais et auquel je n'accordais que de la bonne volonté pour le maintien d'un trône qu'il ne devait point occuper ; quant aux moyens, aucuns.

Rendre l'indignation que l'on émit de la justice que je rendais aux illustres héros de Béthune le mois de mars suivant serait moins facile que de dire que, si l'on avait osé, on m'aurait jeté par

la fenêtre. Témoins de cette scène, MM. le comte de Flers, de la Noë-Aubry, Dauchin-du-Laurent, etc., etc. Le mois d'avril suivant, j'aurais en vain essayé de les faire se ressouvenir de cette altercation ; il est des choses agréables à oublier, et rarement l'homme pardonne à son semblable de voir mieux ou plus loin que lui.

Il fut aussi question dans ce temps d'une nouvelle expédition sur Saint-Domingue, dont un émigré devait avoir le commandement ; choix aussi triste que de mauvaise augure, tant le contact de l'émigration est funeste à quiconque en est entaché ; mais, avant de l'entreprendre, l'on voulut essayer de corrompre le président de ce pays, en lui envoyant quatre commissaires *ad hoc* (certains hommes mesurent tous leurs semblables à leur aune). Cette mission, qui devait être particulièrement secrète, était publique à Paris bien avant le départ de ces commissaires, qui furent à Saint-Domingue et ne revinrent point. Avec les meilleures intentions, le président ne pouvait en agir autrement, à moins de vouloir se perdre gratuitement aux yeux de son pays et de ses commettans.

Ci-dessous une lettre à mon adresse, à Morlaix, qui prouve encore jusqu'à quel point on se jouait des pauvres chouans ou vendéens.

« 22e division militaire. — 3e régiment des gardes-d'honneur.

» Place de Tours, le 20 juin 1814.

» Monsieur,

» Son Altesse le prince de Wagram vous a » admis dans sa compagnie des gardes-du corps. » Vous avez vu dans les journaux les conditions » à remplir pour y être reçu, et que cela vous » donne le grade de lieutenant en premier. » Veuillez donc bien vous rendre de suite à Pa- » ris, où vous vous présenterez à l'état-major de » la compagnie.

» Croyez, Monsieur, au plaisir que j'ai éprouvé » en apprenant la nouvelle que j'ai l'honneur de » vous annoncer.

» Pour le général comte de Ségur et par son » autorisation,

» Le quartier-maître provisoire du 3e ré- » giment des gardes-d'honneur,

» *Signé* Ott, avec paraphe.»

Le bon Henri disait: « Ventre Saint-Gris! qui s'en prend à mon peuple s'en prend à moi. » Il n'en était de même ni de Louis XVIII, ni de la famille; un de leurs enfans n'aurait pas obtenu cette justice, si elle leur avait coûté la peine d'une signature; témoin le marquis de Favras, à Paris, en 1789, l'abbé de la Mare, moi, etc., etc., à

Londres, et le pauvre Stévenot, l'homme de confiance des ministres de S. M. T. C., à Londres, arrêté à Paris, hiver de 1814 à 1815, pour une condamnation sous la révolution, dont il n'avait pas rempli le temps. Ce malheureux, mis en liberté ou évadé au 20 mars 1815, fut repris à Saint-Malo, au moment de s'embarquer, et n'a plus reparu : avis au lecteur.

M. de Blackas avait envoyé le célèbre Rubiou (Chartier), en Bretagne en 1813, pour aviser aux moyens de réinsurger cette partie pour son honorable pupille (il y aurait erreur à dire son maître). Il aurait inutilement cherché parmi tous les français à Londres ou en France, pour trouver un être plus nul. Sauf la machine infernale, à laquelle il prétend avoir travaillé, il n'avait jamais figuré nulle part comme royaliste; il travaillait à l'arsenal républicain de Rennes, pendant la guerre de l'Ouest; il n'en obtint pas moins un bon traitement à Londres, par les soins de M. de Puisaye, au mépris de plusieurs royalistes actifs et blessés, pauvre Jhon Bull! comme tu t'es aussi laissé abuser.

M. de Blackas lui avait donné un billet de douze cents francs, payable au porteur, outre ce qu'il lui avait remis de disponible, dans le cas où il en aurait eu besoin; il ne rougit pas de le lui retirer à la restauration; mais je désirerais savoir dans quels coffres il rentra. Si le comte de Puisaye

ignora le voyage de Rubiou, je suis étonné qu'il ne lui soit rien arrivé de fâcheux comme à tant d'autres; mais la bienveillance de l'un et la platitude de l'autre, à Londres, pendant les cent-jours, m'est la preuve du contraire. Rubiou employa tout son zèle à retirer les mémoires de son protecteur des mains du public, et sa décoration volée, et la bienveillance du comte Corbière, qui l'emploie lucrativement dans les poids et mesures (quartier des Blancs-Manteaux), appuie solidement mes doutes sur sa bonne foi. Au surplus, il n'aurait pas été le seul protégé de cette excellence. Que l'on demande aux habitans de Mayenne des renseignemens sur la famille du Tertre pendant la révolution, et notamment pendant la terreur? Le général est délégué par le directoire pour escorter les fructidorisés jusqu'à La Rochelle. (Voir les journaux du temps.) Les principes du reste de la famille répondent absolument aux siens; et celui dont je parle, placé à Saint-Malo, y abandonne sa femme et ses nombreux enfans, vient à Paris, où il ajoute à son nom propre celui de la Bouverie, nom d'une terre de biens d'émigrés, située commune de Chantrigué, et est placé secrétaire du cabinet du ministre de l'intérieur. Tout le monde sait que ces employés ouvrent les paquets du secrétaire d'État avant lui; de là la facilité de détourner ce qu'ils ne veulent pas qu'il voie; aussi ne suis-je pas étonné du

mauvais succès des vrais royalistes, entre tous, moi, auprès de ce fonctionnaire. A Dieu ne plaise que je récrimine contre ces messieurs! Fait son bonheur qui peut; mais n'ai-je pas eu lieu mille fois de le jalouser et de regretter mon erreur dans le choix de mon parti? Une machine organisée de cette sorte peut-elle aller bien et bien loin?

N'osant compter depuis long-temps sur l'existence de mon épouse et de ma fille, dont je n'avais reçu qu'une seule lettre depuis cinq ans (mai 1810), je n'osais non plus m'en informer, préférant l'incertitude à la confirmation, lorsqu'un ami, que le pur hasard me fait rencontrer au Palais-Royal, me donne des nouvelles de l'une et de l'autre. Je lui écris de suite, elle m'écrit de même à une adresse que je lui avais donnée à Mayenne (nos lettres se croisent) en quittant l'Amérique; elle m'est renvoyée à Paris, et nous voilà donc enfin retrouvés après une si longue séparation et une union de soixante-dix-sept jours. Je laisse à une autre plume à décrire notre bonheur mutuel, n'ayant jamais su lequel aimait le plus de nous deux. Elle désirait se réunir à moi, me présenter notre enfant né depuis mon départ, et que l'on disait très intéressant. Je le désirais autant qu'elle, et, malgré mon ardent désir, la manière dont je jugeais les choses, je lui écrivais à regret de différer son départ. Si j'avais eu les moyens de faire le voyage de Lon-

dres, j'aurais volé dans ses bras; mais la politique du bon M. de Blackas y mettait obstacle, en nous tenant toujours dans l'incertitude et dans la misère. Les quatre cents francs de la souscription de M. de Smalé étaient épuisés depuis long-temps; il est vrai que je ne payais point de logement: M. le comte de Flers avait l'humanité de m'héberger; c'était sans doute un grand avantage pour moi, dans un temps où une chambre très ordinaire se payait jusqu'à dix francs par jour et au-delà, suivant l'avantage ou l'apparence; mais mes autres besoins, comment y pourvoir? par des emprunts et des crédits dont Louis XVIII ni son HONORABLE PRÉCEPTEUR ne se sont jamais inquiétés.

Depuis quinze jours je ne recevais pas de nouvelles de Londres, et les dernières m'annonçaient la petite malade et la mère indisposée; j'étais dans une inquiétude mortelle. Pour comble d'ennui, M. de Flers donnait à dîner ce jour là à monsieur son oncle (l'abbé), à M. et madame de Placène et à M. Filleul de Fosse, aux Frères-Provençaux. Il m'avait invité à être du dîner, et je n'avais pas cru devoir le refuser; mais j'étais si triste, que tout le monde, en connaissant le motif, me disait: « Vous vous tourmentez beaucoup, quand peut-être les objets qui en sont la cause sont plus près de vous que vous ne pensez: c'était la vérité, mais je l'ignorais.

Contre notre ordinaire, nous ne nous retirâmes que vers onze heures. Mon premier soin était toujours de regarder sur la cheminée, s'il n'y avait pas de lettre à mon adresse. J'en trouvai une, et j'y lus ces mots :

« Je suis arrivée avec notre chère petite ; je » suis tellement exténuée, que je n'ai pas la force » d'aller te trouver. Je t'attends à l'hôtel des di- » ligences, où j'espère bientôt te serrer dans mes » bras.

» Ta bonne femme,

» Billaudaud de Veaux. »

Je fus si étourdi de cette lettre, que je n'attendais point, que je priai M. de Flers de me l'expliquer. A peine eut-il jeté les yeux dessus, qu'il me dit : « Vous avez perdu la tête. Ne voyez-vous pas que c'est madame de Veaux et votre petite qui sont arrivées ? » Jusque là je n'y voyais vraiment goutte ; mais alors je pris ma course à toutes jambes jusqu'à l'hôtel où j'allais retrouver ce que j'avais de plus précieux. Je ne conçois pas encore aujourd'hui comment je ne fus pas arrêté dans ma course, tant j'avais l'air d'un homme qui venait de commettre une mauvaise action ; enfin j'arrivai baigné de sueur. Ma femme, ennuyée de m'attendre, s'était mise au lit sur les dix heures. On me conduisit à la porte de sa chambre ; j'y heurtai ; elle demanda « Qui est là ? »

Je reconnus sa voix, que j'entendais pour la première fois depuis cinq ans et demi, et je répondis « Ma Billaudaud ! » Elle sauta par terre, vint m'ouvrir, et, sans pouvoir nous dire un mot, nous nous précipitâmes dans les bras l'un de l'autre, où nous restâmes enlacés assez long-temps, en nous inondant de larmes mutuellement : délicieux moment, après une aussi longue et aussi pénible séparation ! Je laisse à une plume plus éloquente à en décrire les charmes.

Avec quel plaisir j'embrassai ma chère petite pour la première fois ! Mes moustaches étaient mouillées ; elle dormait, et son premier mot fut : « Vilaines moustaches. — Tu ne veux donc pas embrasser ton papa ? lui demandai-je. — Mon papa n'est pas ici, répondit-elle. — Où est-il ? — A Paris — Et toi, où es-tu ? — A Calais. » Cette pauvre petite, née le 6 novembre 1809, avait donc, le 8 août 1814, quatre ans neuf mois et deux jours. Elle parlait indifféremment les deux langues ; mais l'anglaise lui était plus familière, et c'était dans celle-ci que nous nous entretenions. N'ayant dormi que dans la voiture, depuis Londres jusqu'à Paris, où elles étaient venues d'une traite, et après un très court mais très pénible trajet de Douvres à Calais, elles avaient été très malades l'une et l'autre, et la houle, grossie par la violence du vent, y avait encore ajouté.

Je la laissai reposer avec sa bonne, et je pris sa place à côté de sa maman.

J'étais sûrement bien heureux de me voir au sein de ma famille chérie ; mais notre réunion s'opérait sous de si tristes auspices, suivant moi, que cela empoisonnait mon bonheur.

Le lendemain, il fallut s'occuper de trouver un logement ; le prendre garni n'était pas possible pour notre faible bourse. Nous en trouvâmes un dans le passage Sainte-Marie, rue du Bac ; il était non meublé. N'ayant ni les moyens, ni assez de confiance pour acheter des meubles, nous en louâmes quarante francs par mois, et le 20 mars suivant nous prouva que nous avions agi sagement. Tous les jours on promettait de s'occuper de nous, et tous les jours on se jouait de notre crédulité et de notre patience par des promesses mensongères. A l'exception de MM. de Bruslard, Paris et Tranquille, faits maréchaux-de-camp des armées du roi pour LEURS BONS ET LOYAUX SERVICES ; Filleuil de Fosse et Finel, le premier, chef d'escadron de gendarmerie, décoré, et l'autre, fait chevalier de Saint-Louis avec une pension de deux mille quatre cents francs et une bourse pour son fils, le sort d'aucun autre ne fut décidé, ni celui des Charette, ni des Cadoudal, non plus que celui de Moulin, de Lenoir et Grammont, venus de Jersey avec S. A. R. Mgr.

le duc de Berry, et auxquels ce prince avait promis : le grade de colonel à Moulin, celui de chef de bataillon à Grammont, et un entrepôt de tabac à Lenoir, étranger au service des armes, ne fut arrêté qu'au retour de la GLORIEUSE CAMPAGNE DE GAND ; encore ne fût-ce pas sans de grandes difficultés.

M. Méchin, plus heureux que les gobes-mouches de l'Ouest, fut, dans ce temps, protégé du duc de Berry, qui disait : « Six mille francs de retraite ne sont pas suffisans pour le rang que doit tenir un homme comme M. Méchin dans la société. »

Un jour, passant sur la place du Carrousel, avec mon épouse et ma fille, nous rencontrâmes mademoiselle Agathe Delville, fille du premier valet de chambre de S. A. le duc de Berry, qui avait été élevée avec madame de Veaux, chez l'abbé Carron, à Londres ; elle nous fit monter aux Tuileries, dans les appartemens du prince, où nous trouvâmes une dame en tête-à-tête avec le père Delville, qui attendait S. A., et en sortant mademoiselle Delville nous dit que c'était la belle-sœur de M. Méchin. D'où pouvait lui venir la protection et la connaissance de ce prince? Je ne puis encore soupçonner que M. de Bruslard, qui pouvait avoir quelque raison. A peu près dans ce temps, un nommé Gilet fut poussé valet de pied chez ce même prince ; je n'ai pas su par qui. Quelques jours après on lui dit : « Cet habit n'est pas

fait pour un homme comme vous; S. A. R. ne veut pas ainsi traiter un ancien chouan (pauvre Gilet! on lui apprenait peut-être ce à quoi il n'avait pas pensé), elle vous fait son arquebusier. » Ce Gilet a prétendu avoir servi à l'armée royale de Normandie, sans désigner ni division ni compagnie; il a de plus prétendu avoir été très lié avec Moulin et moi. Nous en avons parlé tous les deux sans pouvoir nous rappeler avoir vu personne de ce nom dans nos rangs. Son protecteur était peut-être le même qui avait placé les sieurs Lacauve, auprès de S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême; Dorville, secrétaire des commandemens de S. A. R. madame la duchesse de Berry, et le fils d'un huissier de Falaise, garde-du-corps dans la compagnie d'Havré. Peu de jours après, ce Plessis fut fait chevalier de Saint-Louis (fatale prostitution! que tu coûtes cher à cet ordre, et combien tu l'as ravalé!) Il a avancé rapidement et est maréchal-des-logis depuis long-temps. Le brave Dupeirat, aide-de-camp de Bonchamp, Leseur, la Rochejaquelin successivement, et enfermé depuis 1803 jusqu'en 1814, ne furent faits chevaliers de Saint-Louis qu'en mars 1815.

Dès l'aurore de la restauration, on débitait dans tous les salons de Paris, dans tous les cafés et dans toutes les réunions l'anecdote suivante sur le duc de Berry; je l'ai encore entendu raconter au-delà de la Manche.

Un jour on présenta deux messieurs à S. A. R.,

l'un, officier de l'armée impériale, et l'autre émigré. S. A., en passant devant l'émigré, lui fit une inclination de tête et fut droit à l'officier, s'entretint longuement avec lui, lui promit sa bienveillance, sa protection, et, faisant une pirouette sur le talon, était rentré chez lui sans dire un mot à l'émigré, qui, un peu piqué, s'était approché de l'officier et lui avait dit: « Vous devez être bien flatté, monsieur, du bon accueil que vous fait S. A. R. — Pas autant que vous pensez, lui répondit-il: je n'ai jamais rien fait pour la cause de ce prince, sa conduite envers moi n'est donc que flatterie, et envers vous elle n'est qu'ingratitude, puisqu'ayant émigré vous avez tout sacrifié à cette famille. » L'anecdote du 12 mars suivant, dont je fus témoin, servira de pendant à celle-ci. Tout le monde a su d'ailleurs que ce prince, pour faire plaisir à son oncle, peut-être, n'avait rien négligé pour s'insinuer dans les bonnes grâces du soldat de ce temps; il allait dans les casernes, parlait corps-de-garde avec eux, etc., etc. et, à mesure qu'il passait dans les rangs, les uns criaient: Vive le duc de Berry! quand par derrière d'autres criaient: Biribi! En vain le roi cherchait-il lui-même à les leurrer. Un jour qu'il avait passé la revue au Champ-de-Mars, il leur avait dit: « Mes enfans, s'il survenait quelque circonstance fâcheuse, vous me verriez monter à cheval et me battre à votre tête! » Je mon-

tais les boulevarts lorsqu'une partie de cette troupe rentrait à la caserne Babilone, et j'entendis les soldats se raconter la harangue royale, et ajouter : « Le s.... coch.. dit qu'il montrait à cheval à notre tête ; il ne peut pas monter seul en voiture ! » Le Français n'aime que ce qu'il estime. L'été commençait à s'avancer, et rien d'utile dans l'intérêt de la dynastie n'était fait, pas même commencé. A quoi s'amusait le grand Blackas? Je le demande, les couplets, les caricatures fourmillaient à cette époque dans la capitale, et le mécontentement l'emportait par-dessus tout, sans se faire aucuns prosélytes parmi les anciens révolutionnaires, consulaires ou impériaux, malgré l'encens qu'on leur prodiguait et les humiliations dont on abreuvait les victimes de leur dévouement à une cause plus mal servie par les parties intéressées que par quelques sujets.

Voyant que l'on ne faisait rien pour nous, et ne pouvant vivre de l'air du temps, j'écrivis au soi-disant général de l'armée de Normandie, ainsi qu'on l'a vu, et sa réponse, sous les dates des 29 et 30 septembre 1814. Dans ces entrefaites arriva des environs de Vire (Manche), à Paris, la sœur d'un ancien chouan de ce pays, injustement condamné à vingt-deux années de fers, ainsi que l'attestaient diverses pièces authentiques annexées aux pièces justificatives, sous le n° 4. Cette pauvre fille, couturière de sa profession, avait sa-

crifié son petit avoir pour faire le voyage de Talvaude à Paris. Je n'ai pas su qui lui avait donné mon adresse, jugeant sans doute de mon accès à la cour par mes services et mes sacrifices, qui n'étaient au contraire qu'un brevet de proscription. Un homme de loi de Caen lui avait fait une pétition qu'elle avait payée trente-trois francs et qui ne valait pas trois sous. Quelques amis m'aidèrent à en faire une autre un peu moins mal tournée, et il fut décidé qu'elle la présenterait elle-même au roi le jour anniversaire de la mort de l'infortunée Marie-Antoinette, croyant que cette époque ferait impression sur le cœur d'un roi très-chrétien, qui n'a fait preuves ni de cœur, ni d'entrailles, ni de capacité. L'embarras était de l'introduire dans la salle des maréchaux dans son costume de paysanne, qu'il n'eût pas été difficile de remplacer par un autre; mais, pensant qu'il frapperait davantage le monarque, l'on préféra le premier; à l'aide de quelques gardes-du-corps, je parvins à la faire entrer, et, au retour de la messe, le roi venant à passer, elle se jeta à ses genoux en lui disant: « Sire, il est innocent! » Ses larmes ne lui permirent pas d'en dire plus long. Le roi prit la pétition d'une main, la repassa de l'autre à un officier qui se trouvait à côté de lui, avec un air d'indifférence qui m'en fit présager le résultat. Elle n'en a jamais entendu parler, ni moi non plus, et elle en fut pour les

frais de son voyage. Cet Auvray était père d'une nombreuse famille, et le soutien de sa mère, âgée de 85 ans. Sa femme était condamnée à une réclusion perpétuelle.

Quelle différence entre la conduite de ce monarque envers ce pauvre chouan, et son procédé envers un canonnier du faubourg Saint-Antoine, condamné à cinq années de fers par son propre corps, et pour lequel il va lui-même remettre sa grâce à son père, par l'entremise de son curé! (Voir les journaux du mois de juillet 1814.)

A peu près dans ce temps, un chirurgien de la capitale, qui avait acheté du bourreau le corps de Georges Cadoudal, guillotiné, dont il avait fait un squelette, le fit offrir à son frère Joseph. Je n'ai pas su la somme qu'il en demandait; mais, Cadoudal ne l'ayant pas, De Sol-de-Grisol en parla au roi, qui, n'osant en délibérer devant M. de Blackas, lui donna un rendez-vous secret pour un des derniers dimanches de juillet. J'en puis parler pertinemment; De Sol nous quitta, Joson et moi, pour s'y trouver; mais il n'est pas parvenu à ma connaissance si ce monarque lui donna l'argent nécessaire pour cette acquisition; pourtant je pense qu'il me l'aurait dit comme il m'avait confié le reste. Plus en France que partout ailleurs, tout chef qui craint ses subalternes est bien près de l'insubordination, qui conduit toujours à une catastrophe.

En suivant M. de Blackas dans son administration de 1814, je ne puis me défendre de voir en lui un eunuque s'efforçant de commettre un viol, ou un second Judas qui cherche à inspirer à son maître une sécurité qu'il n'a pas lui-même : qu'il opte. Dès la formation des gardes-du-corps, il fut arrêté que ceux qui sortaient de l'armée impériale et qui avaient une retraite ou demi-solde auraient le double d'appointemens de ceux qui venaient de l'émigration ou des provinces.

Aucuns mandats d'arrêt ou d'amener décernés sous le gouvernement précédent pour délits politiques n'étaient retirés ni abrogés au mois de mars suivant; MM. Stéyenot et de Beauveau en sont la preuve. Le premier était déjà arrêté quand le second s'ingéra d'aller dans la Vendée y voir ses parens et amis en vertu d'un mandat consulaire. La gendarmerie s'achemina à ses trousses, de sorte qu'il revint à Paris dans le mois de janvier ou de février, les jambes pleines d'épines. Un soldat de Georges Cadoudal, condamné à mort sous le consulat pour avoir fusillé, par ordre, l'évêque constitutionnel et régicide de Quimper, se cachait encore lors du départ de Louis XVIII pour Gand. Que faisait le roi-Blackas? Personne n'ignore que, dans la révolution, on condamnait légèrement aux fers, même à mort, quiconque était entaché du crime de royalisme, quoique innocent de ce dont on était accusé. Un nommé

Corbin, des environs de Meslay (Mayenne), frère des deux chouans dont j'ai parlé ci-dessus, et qui étaient dans les prisons de Laval en 1819, pour avoir exécuté les ordres de leurs chefs pendant les cent-jours, fut accusé, après le 18 fructidor, d'un crime dont il était d'autant moins coupable, qu'il était à plusieurs lieues du théâtre; il prouva son *alibi*, mais il ne fut pas reçu; son innocence a été reconnue depuis, et sa mémoire n'a pas été réhabilitée. Vive Blackas, digne émule des Viomade! (Voir l'histoire de Childéric, père de Clovis.)

Le conseil de l'armée royale de Normandie adressa dans ce temps plusieurs réclamations de ce genre pour des chouans de ce pays; on ne répondit à aucune favorablement.

Le décret impérial qui annulait les mariages contractés à l'étranger sans l'aveu des autorités françaises jusqu'à réhabilitation n'était pas rapporté au mois de mars 1815, puisque nous fûmes obligés, madame de Veaux et moi, de nous remarier pour la troisième fois à la mairie du 10e arrondissement (rue de Verneuil) le 1er de ce mois, où l'on trouvera les pièces du mariage catholique et civil de Londres.

FIN.

MÉMOIRES

DE

Billard de Veaux (Alexandre),

(CHEF DE BATAILLON A L'ARMÉE ROYALE DE BRETAGNE, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS),

OU

BIOGRAPHIE

DES

PERSONNES MARQUANTES

DE LA CHOUANNERIE ET DE LA VENDÉE,

AVEC

UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES HABITANTS DE L'OUEST ET SUR TOUTE TENTATIVE D'INSURRECTION.

TOME III.

Paris,

CHEZ LECOINTE ET POUPIN, LIBRAIRES,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

Versailles,

CHEZ TOURNEUX, LIBRAIRE, AVENUE DE SAINT-CLOUD, N° 33.
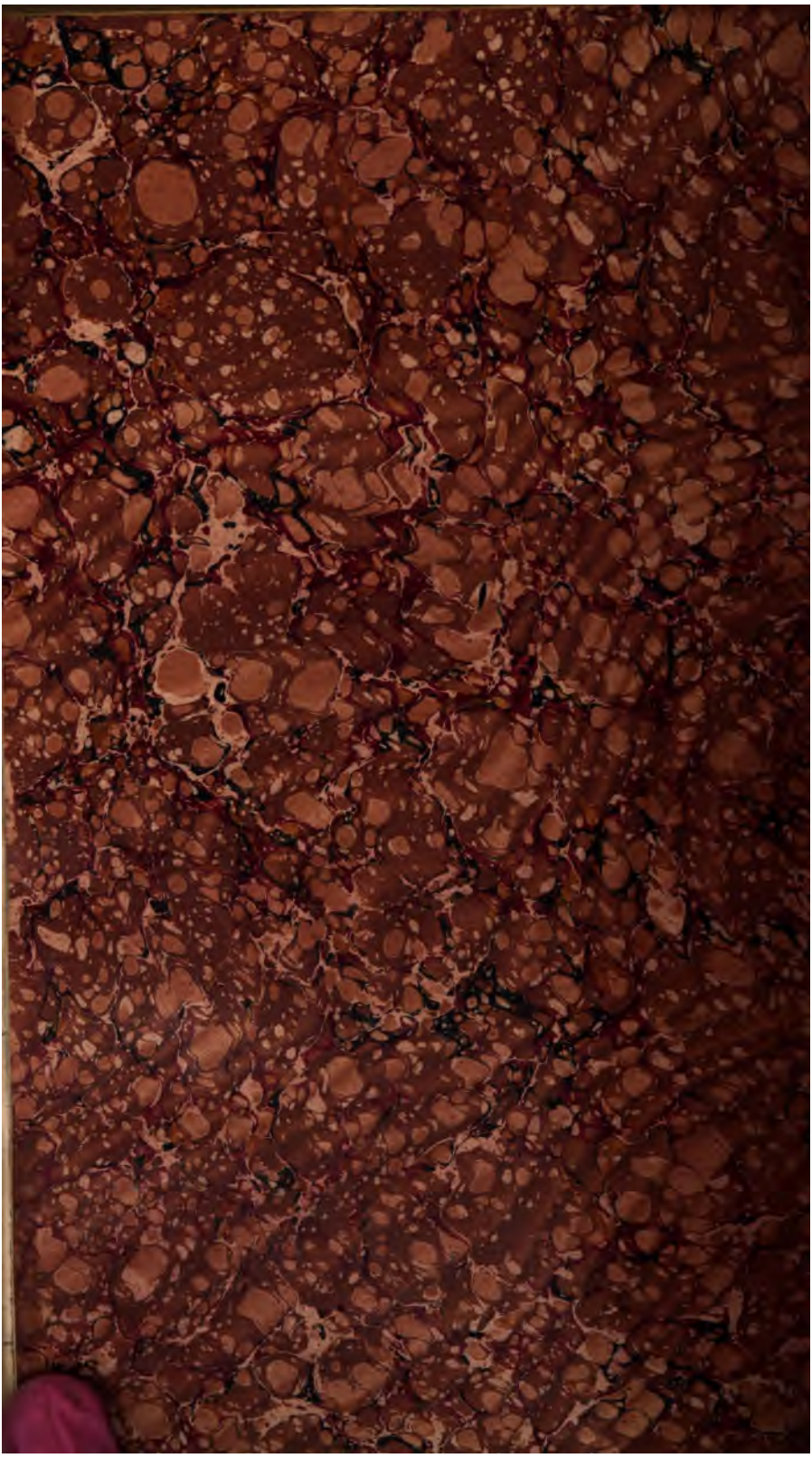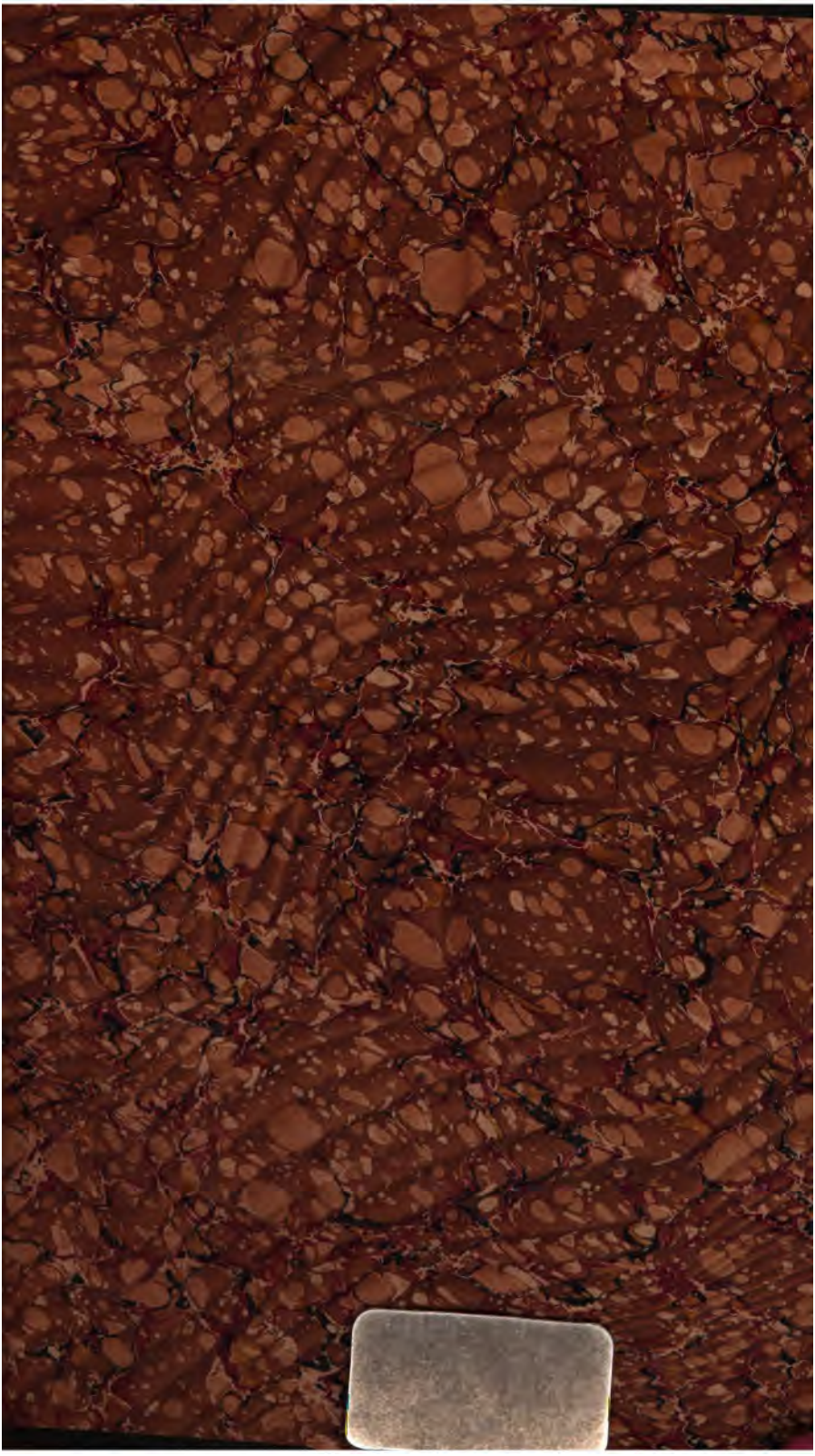
1832.